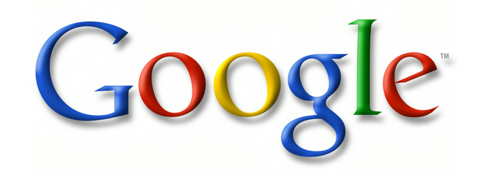
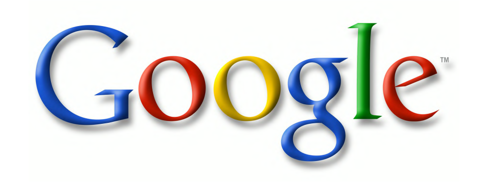
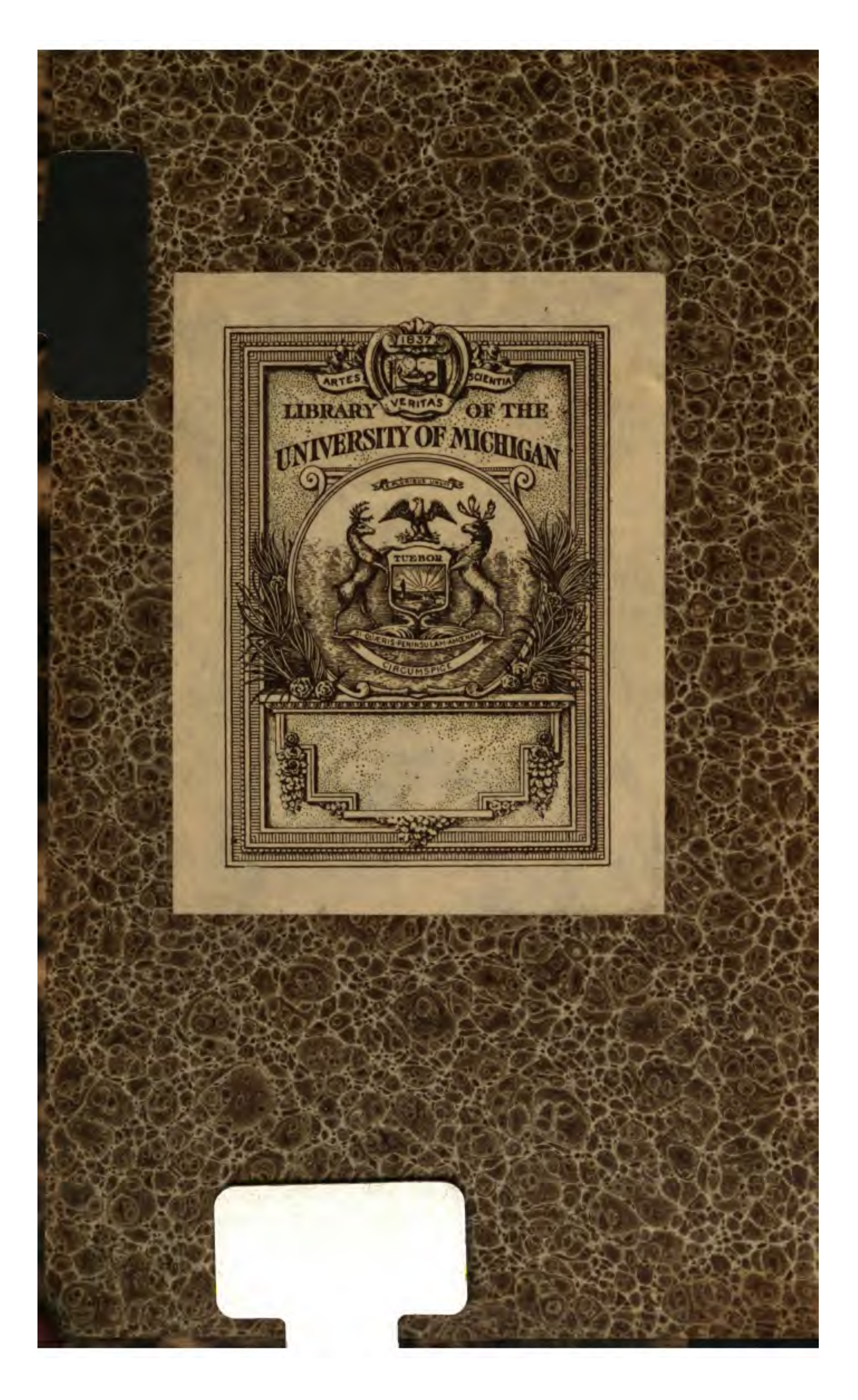



Google



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



Guizot, Francois Pierre Guillaume

COLLECTION DES MÉMOIRES RELATIFS A LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE.

TOME XIX.

PARIS, IMPRIMERIE DE A. BELIN,
rue des Mathurins S.-J., n. 14.

HISTOIRE

DE MON TEMPS,

Gilbert
PAR BURNET, bp. of Salisbury, 1643-1715

ÉVÊQUE DE SALISBURY.

TOME TROISIÈME.



PARIS.

PICHON-BÉCHET, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 47,

SUCCESSEUR DE BÉCHET AÎNÉ.

1827.



HISTOIRE

DE MON TEMPS.

Deux prorogations avaient tenu le parlement éloigné pendant quatorze mois, et l'une d'elles avait été de plus d'une année. Lorsqu'on le convoqua, la première question qui fut agitée fut de savoir si une telle prorogation n'entraînait pas la dissolution. L'argument de ceux qui soutenaient l'affirmative était que le texte de la loi portait qu'un parlement devait être convoqué tous les ans, et plus souvent s'il était nécessaire; que ces mots, *s'il était nécessaire*, qui ne se trouvaient pas dans un second bill, ne se rapportaient qu'aux mots *plus souvent;* que la réunion annuelle du parlement n'en restait pas moins exigée par la loi, que cela étant, tout acte contraire à cette loi était illégal, et par conséquent sans effet; et que puisque tel était celui qui avait prorogé le parlement plus d'un an et laissé l'Angleterre sans représentation, au-delà du terme fixé dans les deux bills, le parlement participait

de l'illégalité de l'acte qui le convoquait. Lord Shaftesbury saisit avec joie cette nouvelle occasion de satisfaire son ressentiment contre la cour. Le duc de Buckingham était toujours pour tout ce qui contrariait la marche du gouvernement. Lord Shaftesbury, esprit indépendant et qui avait très-mauvaise opinion de la cour, fut un des appuis de cette opinion; lord Wharton la soutint par conviction, et lord Hollis, retenu chez lui par la goutte, écrivit pour la défendre. Tous les autres pairs de l'opposition se prononcèrent contre elle: ce n'était à leur avis qu'une vaine subtilité; rien n'était plus dangereux que de traiter des matières graves en disputant sur les mots; jamais on ne s'était avisé de douter que le sens du bill ne fût que, s'il était nécessaire, on assemblerait le parlement une fois l'année; que le long-parlement n'avait déclaré la convocation obligatoire que tous les trois ans; et que, si pendant cette longue prorogation une session eût été nécessaire, le Roi pouvait par une proclamation dissoudre le parlement et en convoquer un nouveau. Tous ceux qui connaissaient bien l'esprit de la chambre des communes étaient inquiets de l'effet que pouvait y produire une si vive discussion. Il était certain que la majorité des deux chambres rejetterait la proposition, mais on pensait que les communes, effrayées de cette dissolution à laquelle on voulait obliger le Roi, paieraient sa résistance de toutes les concessions pos-

sibles. Lord Hallifax se prononça contre la motion et n'épargna pas Shaftesbury à qui personne ne put faire entendre raison dans cette affaire. C'est ainsi que dès l'ouverture la chambre haute fut partagée entre les cinq lords et tous les autres pairs; mais une nouvelle proposition fit bientôt finir les débats.

On prétendit que les auteurs de la motion méritaient d'être censurés pour avoir élevé une question qui pouvait donner à la nation des doutes sur la légalité de son parlement. Lord Hallifax et l'opposition plaidèrent la cause des accusés avec une extrême chaleur. Ils dirent qu'une proposition dangereuse et qui aurait été repoussée à l'unanimité, sans discussion, pouvait mériter la censure à son auteur, quoique la chambre eût rarement usé de ce droit, si tant est qu'elle l'eût jamais fait; mais que vouloir punir l'auteur d'une motion prise en considération et discutée, parce qu'elle n'avait pas eu la majorité, c'était porter atteinte à la liberté des opinions; que d'après ce principe la même culpabilité pesait sur celui qui avait donné son suffrage à la proposition que sur celui qui l'avait avancée; qu'alors personne n'oserait opiner qu'il ne fût bien sûr de l'avis de la majorité; et qu'enfin ce serait là un précédent qui autoriserait l'exclusion de plusieurs membres à la fois et soumettrait la chambre au pouvoir despotique du parti le plus nombreux. A cela on ré-

pondit que cette fois le projet de rappeler la discorde en Angleterre était trop évident, et la majorité décida que les coupables devaient en demander pardon à la chambre, ou être envoyés à la Tour. Sur leur refus de faire amende honorable on les constitua prisonniers. Le duc de Buckingham était sorti de la chambre: le comte de Salisbury fut sommé le premier, il demanda la permission d'avoir ses domestiques et particulièrement son cuisinier; le comte de Shaftesbury fit la même demande et le Roi sentit vivement toute la méchanceté de cette plaisanterie; lord Wharton ne parla pas de cuisinier, et l'on envoya avec eux à la Tour le duc de Buckingham qui revint le lendemain. Il fut décidé que ces quatre pairs resteraient en prison tant qu'il plairait à la chambre et au Roi. Les prisonniers furent visités de tant de monde que, quoiqu'ils n'eussent en rien abusé de cette faveur, il ne fut plus permis de les voir qu'avec une autorisation du Roi, et on ne manqua pas de prendre note de tous ceux qui en demandaient. Cette rigueur fut généralement blâmée, et lorsque Danby subit lui-même un long emprisonnement, on le regarda comme une juste punition de sa dureté. Au bout d'un mois, trois des lords sollicitèrent de la bienveillance du Roi leur liberté et l'obtinrent. Shaftesbury ne voulut avoir recours qu'à la justice et adressa sa requête au banc du Roi; mais ce tribunal se déclara in-

compétent dans un jugement prononcé par une cour supérieure. Danby cria bien haut contre cette démarche de Shaftesbury qu'il appelait une insulte à la chambre des pairs et promit de l'en faire repentir à la première session; au lieu de cela il fut forcé plus tard d'avoir recours au même tribunal, il y trouva le même déni de justice, et se plaignit de lui voir suivre si bien les leçons qu'il lui avait données.

Le débat sur la dissolution du parlement produisit sur la chambre des communes l'effet qu'on avait prévu; dans sa colère contre lord Shaftesbury et son parti elle accorda au Roi 600,000 liv. sterl. Pour que ce bill ne déplût pas trop à la nation, une clause exigeait que cet argent fût employé à la construction de trente vaisseaux de guerre. L'opposition en fit ajouter une autre qui disait que compte serait rendu de cette somme à la chambre basse; elle s'attendait bien à ce que la chambre haute réclamerait le même droit d'examen. En effet les pairs dirent que, payant leur part de cet argent, il était bien juste qu'ils fussent aussi informés de son emploi. Les communes ne voulaient pas modifier la clause et le bill courait risque d'en rester là; mais le Roi obtint des pairs qu'ils se désistassent de leur prétention. L'impôt additionnel accordé dernièrement venait d'expirer; la chambre le renouvela pour trois ans. Enfin elle fut en tout si complaisante que

la cour depuis long-temps ne s'en était tant promis, quand tout à coup elle vit s'anéantir de si belles espérances.

Louis XIV qui avait, selon sa coutume, ouvert de bonne heure la campagne, avait déjà pris Valenciennes, et, ayant divisé son armée en deux corps, avec l'un il faisait le siége de Cambrai, tandis que l'autre, sous les ordres de son frère, attaquait Saint-Omer. Quoique je ne veuille parler que le moins possible des affaires du continent, je dirai cependant ce que j'en ai su et qui n'est imprimé nulle part.

Le roi de France fut plus affligé de la mort de Turenne que ses ministres, qui payaient le mépris de ce grand homme d'une haine qui eût souvent éclaté sans l'estime que leur maître avait pour lui. Jamais homme à la tête d'une armée ne montra plus de prudence ni plus d'humanité: personne ne sut mieux se faire aimer; mais il punissait d'un dédain trop marqué ceux qui voulaient et pouvaient entrer en rivalité avec lui. Un boulet tiré au hasard le renversa mort de son cheval et sauva l'armée impériale d'une déroute inévitable. Le prince de Condé fut humilié de l'ordre qu'il reçut d'aller prendre le commandement de l'armée; c'était en quelque sorte le déclarer inférieur à Turenne. Le dernier était supérieur dans la conduite d'une armée, mais le jour d'une action rien n'égalait l'activité et le

coup-d'œil du premier. Trop de hauteur faisait des ennemis à Condé, et le jeu et les plaisirs lui ôtaient cette application constante à son métier qui ajouta à toutes les qualités du seul rival qu'on puisse lui opposer. Très-mal avec le Roi, le prince de Condé ne devait pas cette défaveur seulement à sa révolte pendant la minorité; mais, après avoir obtenu l'oubli du passé, au lieu de répondre à la confiance de Louis XIV qui, dangereusement malade, l'avait fait appeler pour recommander à sa garde le Dauphin, il se plaignit de la manière dont on l'avait traité. Jamais le Roi ne lui pardonna cet égoïsme et cette insensibilité; il ne négligeait aucune occasion de l'en punir : ses ministres le secondaient autant que le permettait le respect dû à un prince du sang.

Louis XIV entra en Flandre en 1676, prit Condé, et commença l'attaque de Bouchain; il commandait l'armée qui couvrait le siége. Le prince d'Orange, ayant rassemblé des troupes, s'approcha du camp du Roi, et offrit la bataille. Maréchaux et généraux, tous étaient d'avis de l'accepter, assurant que cette journée terminerait la guerre. Le Roi reçut froidement ce conseil, et voulut savoir l'opinion de Schomberg qui venait d'avoir le bâton de maréchal, et qui l'année précédente s'était fait beaucoup d'honneur en obligeant le prince d'Orange à lever le siége de Maestricht. Il commandait en ce moment

un corps assez éloigné. Louvois, en le faisant appeler, lui fit dire par un homme de confiance de se souvenir en donnant son avis des dangers qu'une bataille pourrait faire courir à la personne du Roi. Schomberg arrive; on assemble le conseil de guerre ; il opine le premier, et dit que le projet de Sa Majesté avait été de couvrir le siége de Bouchain; qu'un général jeune et imprudent vient lui offrir la bataille; qu'en l'acceptant on peut certainement espérer de voir la guerre terminée en une journée, mais que rien ne doit faire changer les projets du Roi, ni les bravades les plus folles, ni les espérances les plus assurées; que le Roi doit garder sa position jusqu'à ce que la ville soit prise; qu'agir autrement ce serait permettre qu'une autre volonté que la sienne décidât de ses desseins et de ses actions; qu'enfin, lorsque la ville serait prise, on saurait bien punir une telle témérité; mais que jusque-là rien ne devait détourner des opérations du siége. Le Roi se rendit à l'opinion de Schomberg, qui ce jour-là mérita des éloges, non comme général, mais comme courtisan. Puisque j'en suis sur la bravoure du roi de France, j'ajouterai une plaisante histoire que le prince de Condé conta à Rouvigny, celui qui est aujourd'hui comte de Galloway. Louis XIV qui, à ce qu'il paraît, n'avait pas de goût pour le danger, ne s'était jamais trouvé à une bataille, et cependant en avait

pourtant une grande idée : ayant un jour appris que le prince de Conti avait accepté un cartel d'un homme de qualité, il lui dit qu'il devait respecter le sang dont il sortait, et qu'il le compromettrait en se mesurant avec qui que ce fût. « Votre oncle, ajouta le Roi, en a senti toute la dignité, lorsqu'il a refusé de le verser dans des duels. — Un tel refus convenait à mon oncle, répondit le prince de Conti, lui dont l'honneur était à l'abri de deux victoires ; mais, moi, je n'ai encore rien fait. » Le Roi répéta cette réponse au prince de Condé qui, s'apercevant bien du déplaisir qu'elle lui causait, dit : « Mon neveu a parlé comme un jeune homme ; qu'est-ce qu'une bataille gagnée ? le général en a toute la gloire, et c'est le soldat qui fait tout. » Le Roi parut fort content, et le prince de Condé riait toujours à ses dépens quand il contait l'histoire.

J'ai entendu dire au feu roi Guillaume que, pendant toute cette guerre, soit ignorance, incurie, ou vanité, les Espagnols ne voulurent jamais lui avouer leur faiblesse ou leurs besoins ; quand ils disaient leurs magasins remplis ils étaient vides, et l'on trouvait cent hommes où ils avaient dit en avoir mille : il avait eu beau leur demander un état exact de leurs forces et de leurs munitions, jamais il n'en avait obtenu que de faux ; et le fruit de plusieurs campagnes avait été perdu par cette impossibilité de leur arracher la vérité ; si

bien qu'il ne voulut plus les en croire sur rien, et fit tout examiner par des officiers à lui. Monterey avec de l'habileté et de l'esprit était un lâche; Villa Hermosa, plein de bravoure, n'avait ni esprit ni habileté. Si mal secondé, que pouvait faire le prince d'Orange; chaque campagne il éprouvait de nouveaux regrets et de nouvelles pertes; la plus malheureuse fut celle où Valenciennes fut prise. Saint-Omer lui paraissait plus important que Cambrai? il vint à son secours, offrit la bataille avec trop de témérité, et, lorsqu'elle fut engagée, Luxembourg vint joindre l'armée du duc d'Orléans avec une forte division de cavalerie. Des régimens de la marine, sur lesquels le prince d'Orange comptait beaucoup, lâchèrent pied; cependant le reste de ses troupes fit si bien son devoir qu'il ne perdit que l'honneur de la journée; mais Saint-Omer et Cambrai capitulèrent. Il paraît que Louis XIV ne vit pas sans peine la gloire que son frère s'acquit dans cette bataille; il ne lui donna plus de commandement. Le courage était la qualité éminente de ce prince, et il faut bien qu'il y eût une raison pour qu'on lui ait toujours refusé l'occasion de la faire briller.

Ces victoires de la France firent une grande impression en Angleterre, où le parlement était alors assemblé. Sir William Coventry fut le premier qui en parla à la chambre des communes;

il montra les dangers dont les conquêtes de Louis XIV menaçaient les Provinces-Unies, et la nécessité de les arrêter. « Il est évident, dit-il, que l'intérêt de l'Angleterre exige que le Roi renonce à la médiation, et entre dans l'alliance. » La chambre entière partageait cette opinion, et l'on se plaignit de ce que des régimens anglais servaient dans l'armée française, et des services importans qu'ils rendaient tous les jours à une cause si contraire à celle de leur patrie. Le Roi, il est vrai, permettait aussi des levées pour les États, mais la cour favorisait bien autrement celles qu'on faisait pour leurs ennemis. En Écosse ce n'était pas des enrôlemens, mais la presse dans toute sa rigueur. On avait abandonné aux agens de la France les prisons pour y mettre leurs recrues, et, quand elles furent pleines, on leur donna le château d'Édimbourg jusqu'à ce que leurs vaisseaux de transport fussent prêts à mettre en mer : le conseil alla même jusqu'à livrer quelques individus arrêtés dans les conventicules. L'ambassadeur d'Espagne informé de tous ces détails se plaignit hautement, et obtint du Roi un édit qui défendait les levées pour les services étrangers. Le duc de Lauderdale trouva moyen d'en retarder l'envoi en Écosse, et y écrivit qu'on se hâtât de partir. Quelque diligence que l'on eût faite, les bâtimens n'avaient pas encore appareillé lorsque la proclamation arriva;

mais on attendit qu'ils fussent en mer pour la publier, et un des bâtimens, forcé par le mauvais temps de rentrer dans le port, ne fut point inquiété : tant le ministère se cachait peu de favoriser la France.

La chambre des communes pressait le Roi par des adresses réitérées d'entrer dans la cause de l'Europe, qui était aussi celle de l'Angleterre. Le Roi, très-irrité, envoya un message aux communes pour leur signifier que faire la paix ou la guerre le regardait seul, et qu'elles n'avaient pas le droit de s'en mêler. Il répétait sans cesse que son aïeul et son père s'étaient fort mal trouvés des conseils du parlement, qui avait engagé l'un à rompre l'alliance avec l'Espagne, et l'autre à prendre part aux affaires de l'Allemagne, et que pour lui il était bien décidé à n'avoir jamais la même faiblesse. La chambre ne se tint pas pour battue, et lord Danby s'aperçut de la faute qu'ils avaient commise en gagnant les membres obscurs pour se faire une majorité, tandis que les membres influens détruisaient si bien son ouvrage, que la cour n'était pas encore sur ses gardes lorsque déjà combinaisons, espérances, tout était détruit. Le Roi, fidèle à la France, congédia le parlement en reprochant sévèrement aux communes de s'être mêlées de ce qui ne les regardait nullement, et de ce dont il appartenait à lui seul de décider ; ne voulant point en-

tendre aux exemples qu'on lui citait des plus fiers de nos rois, auxquels le parlement avait donné des avis, non-seulement sur les guerres qu'ils devaient entreprendre ou terminer, mais même sur la manière dont ils devaient la faire. La nation se trouva très-heureuse de voir finir, sans qu'elle eût fait plus de mal, une session où l'opiniâtreté de Shaftesbury avait mis la chambre à la merci de la cour. Assurément on ne s'attendait pas à en être quitte à si bon marché.

Danby vit bien que sa chute était inévitable et prochaine, s'il ne faisait entrer son maître dans une nouvelle route; il se mit donc à y travailler, ne négligeant aucune occasion de se prononcer contre la France, et répétant sans cesse au Roi qu'il fallait suivre les conseils du parlement. Mais le Roi tenait à ce que le traité que désirait son allié fût conclu, promettant que le lendemain il entrerait dans la coalition, et il disait toujours qu'ayant engagé Louis XIV dans une guerre, il ne pouvait, sans se déshonorer, l'abandonner avant qu'elle fût terminée : cette délicatesse allait si mal avec tout ce qu'on avait déjà vu que personne n'en était dupe. Danby, qui ne croyait pas plus qu'un autre à cette résolution généreuse, ne cessait de faire donner par William Temple des espérances au prince d'Orange, le pressant de faire des concessions, et s'engageant à lui faire conclure avec la fille du duc d'York un ma-

riage si désiré de tous les protestans d'Angleterre et du continent. Rien non plus ne fut oublié pour déterminer le duc à entrer dans l'alliance; on alla jusqu'à lui offrir le commandement des armées combinées. Une proposition si brillante parut l'ébranler; mais bien des gens mettaient encore en doute la sincérité de Danby. Cette rupture, disaient-ils, est un leurre pour obtenir des subsides du prochain parlement; avec ces subsides on lèvera des troupes, elles seront mises à la solde de la France, et avec l'argent de la France on obligera le parlement à fournir aux frais d'une nouvelle armée qui soumettra la nation à toutes les volontés despotiques de la cour. Ces soupçons étaient fondés sur la faveur que Danby conservait auprès du Roi et de son frère, tout en travaillant si ouvertement contre leurs sentimens, et en faisant profession d'être l'ennemi des intérêts d'une puissance à laquelle ils restaient eux-mêmes attachés. Cependant on commença à croire à la sincérité du ministre, lorsqu'au dîner qui se donna pour la consécration de Sancroft, on l'entendit porter un toast au désappointement de tous ceux qui ne voulaient pas d'une guerre avec la France, et qu'on le vit déterminer le prince d'Orange à demander au Roi la permission de le venir voir lorsque la campagne serait finie, au grand déplaisir de la cour de Versailles, qui commençait à craindre des projets de ma-

riage. Cependant le Roi assurait Barillon, envoyé depuis peu à la place de Courtin, qu'il n'y pensait pas, et que le prince d'Orange venait uniquement pour causer avec lui.

La campagne se termina assez mal pour le prince d'Orange, qui fut obligé de lever le siége de Charleroi. Il vint en Angleterre, et y passa quelques semaines à travailler inutilement à la paix avec ses deux oncles, qui ne purent le déterminer aux conditions qu'ils désiraient. Sûr de perdre ainsi son temps, il allait repartir sans avoir dit un mot de mariage, ne voulant pas être refusé, et croyant bien qu'il n'avait autre chose à attendre s'il n'entrait d'abord dans les vues de notre cour. Danby lui demanda encore quelques jours, et l'entier abandon de la conduite de cette affaire. Il avait son projet. Dès le lundi suivant, après avoir chargé toutes les créatures qu'il avait auprès du Roi de tout faire pour le mettre de bonne humeur, il arriva avec un paquet de lettres qu'il venait, disait-il, de recevoir des plus fidèles serviteurs de Sa Majesté; à peu près sûr que le Roi ne voudrait pas s'ennuyer à les lire, et en sachant très-bien le contenu, puisque probablement il les avait toutes dictées, il dit que ses sujets dévoués se réunissaient pour conseiller au Roi de conclure un mariage entre le prince d'Orange et la fille du duc d'York; que chacun était persuadé que cette alliance avait été le but du

stathouder, et que si l'on le voyait partir sans qu'elle fût conclue, on resterait convaincu qu'elle avait été refusée; qu'il fallait compter sur une adresse du parlement qui demanderait au Roi d'y consentir; que si l'on attendait cette adresse, Sa Majesté ne pourrait plus ni se faire honneur de son consentement, ni le refuser sans danger, et sans faire naître des défiances qui pouvaient avoir les plus fâcheuses conséquences; qu'à présent au contraire elle en aurait tout l'honneur; que le prince d'Orange lui en resterait toujours très-obligé; que la nation en serait très-reconnaissante, et que ce serait entre elle et son peuple le fondement d'une confiance mutuelle. Enfin Danby appuya ce conseil de tous les raisonnemens qu'il put imaginer : « Mais, dit le Roi, mon neveu ne m'a pas ouvert la bouche de ce mariage. — Il m'en a parlé à moi, répliqua Danby, et je sais que, sans la crainte d'un refus, il s'en serait ouvert à Votre Majesté. —Mon frère n'y consentira jamais, reprit le Roi. — Je ne sais, répondit Danby, mais si Votre Majesté prend sur elle de le lui ordonner, je ne doute pas de son obéissance. D'ailleurs, ce mariage est encore plus dans les intérêts du duc d'York que dans ceux du Roi. Toute l'Angleterre sait qu'il professe le papisme et est inquiète; s'il donne sa fille à un prince qui est à la tête de la communion protestante, on se rassurera en voyant que sa religion n'est qu'une

conviction personnelle, puisqu'il ne l'impose pas à ses enfans. » Le Roi se rendit à tous ces arrangemens, envoya chercher le duc d'York, et, fort peu sûr de sa fermeté, il retint Danby auprès de lui. Le duc arriva. « Mon frère, lui dit le Roi, je vous ai mandé pour vous prier de consentir à une chose qui est autant dans vos intérêts qu'elle importe à mon repos et à ma satisfaction. » Le duc, sans s'informer de quoi il s'agit, lui répond « qu'il sera toujours empressé de se conformer à ses désirs; » et Danby est chargé de lui dire ce que le Roi attendait de lui. Le duc est fort surpris, fort déconcerté; mais le Roi lui dit: « Mon frère, je vous le demande en grâce, et pour moi et pour vous. » Le duc n'hésite plus à donner son consentement. Danby envoie chercher aussitôt le prince d'Orange; le conseil reçoit l'ordre de s'assembler; le prince arrive, et le Roi lui dit du ton le plus gracieux: « Mon neveu, il n'est pas bon que l'homme soit seul; je veux vous donner une femme, et si vous l'agréez, ce sera ma nièce. » Le duc, prenant, autant qu'il peut, l'air satisfait, donne son consentement dans les termes les plus obligeans, et le Roi termine cette scène en ajoutant: « Souvenez-vous, mon neveu, que l'amour et la guerre ne vont pas bien ensemble. » La nouvelle de ce mariage se répand aussitôt à la cour et dans la ville; tout le monde s'en félicite, excepté les partisans de la France et du papisme.

Barillon, étourdi de ce coup imprévu, court chez la duchesse de Portsmouth qui, à sa prière, dépêche ses amis auprès du Roi, écrit plusieurs billets pour lui demander un entretien; mais Danby presse la réunion du conseil, met ordre à ce que personne ne parle au Roi jusqu'à ce que le mariage y soit annoncé; et tout de suite après le Roi présente à la princesse Marie le prince d'Orange comme l'époux qui lui est destiné.

Barillon, sûr que la chose était conclue, et qu'il n'y avait plus de remède, dépêcha un courrier pour porter cette nouvelle à sa cour. Louis XIV envoya chercher aussitôt Montague, notre ambassadeur, qui, arrivé à Versailles, trouva le Roi plus agité qu'il ne l'avait jamais vu, et lui demandant quand le mariage devait se faire. Montague dit qu'il ne savait de quel mariage on lui parlait; on le lui apprit: il protesta qu'il n'en avait aucune nouvelle. « J'avais bien prévu, dit le Roi, que ce serait là le résultat de ce voyage, et je vois bien que votre cour m'abandonne. » Il parla du Roi sans aucune aigreur, mais se plaignit très amèrement du duc d'York, qui venait de donner sa fille à son plus grand ennemi. A tout cela, Montague, qui ne savait rien, n'avait rien à répondre; mais, dans la nuit, il lui arriva, pour le roi de France, des lettres du Roi, du duc d'York et du prince d'Orange, qui d'abord ne s'était pas soucié d'écrire; mais son oncle l'avait

exigé, comme une politesse due à la parenté. Le Roi assurait qu'il n'avait consenti à cette alliance que comme un moyen d'engager la Hollande à mettre moins d'obstacle au traité qui se négociait à Nimègue. Louis XIV reçut la lettre très-poliment, mais n'eut point l'air satisfait de l'excuse.

Montague ayant quelque temps après été rappelé pour recevoir de nouvelles instructions, Danby lui demanda comment le roi de France avait reçu la nouvelle : « comme celle de la perte d'une bataille, » répondit l'ambassadeur; et il dit combien il avait paru irrité contre le duc d'York. « C'est injuste, s'écria Danby, une heure avant que Londres sût ce mariage le duc l'ignorait, et deux heures avant le Roi n'en avait pas l'idée. » La vérité est que ce fut le chef-d'œuvre de son ministre, et que ce chef-d'œuvre le duc d'York ne le lui pardonna jamais.

La cour, qui ne faisait rien pour rien, voulut tirer parti de la satisfaction générale que causait ce mariage, et elle convoqua le parlement au commencement de 1678. Dans son discours d'ouverture, le Roi dit que les succès de la France rendaient très-critique la position de ses voisins, et qu'il était nécessaire qu'il fût en état de maintenir l'équilibre. Dans une circonstance aussi importante, la chambre ne devait rien refuser; elle ne devait point hésiter à fournir aux frais

d'une flotte et d'une armée. Sir William Coventry montra les inconvéniens qu'il y aurait à lever des troupes de terre, le danger qui pouvait en résulter, le peu d'utilité dont elles pourraient être, quelle charge énorme ce serait pour la nation. A son avis, il valait mieux soudoyer des troupes allemandes, fournir des secours d'argent aux États-généraux, rappeler les régimens au service de France, et les faire passer à celui de Hollande; il pensait que le véritable intérêt de l'Angleterre était d'avoir une flotte nombreuse qui ruinât le commerce de la France, alors aussi florissant que ses manufactures. L'esprit inventif et industrieux de ses peuples, leur activité et leur frugalité faisaient pencher la balance du commerce en sa faveur, de plus d'un million de livres sterling. Mais le Roi avait promis des grades dans cette armée future, et un grand nombre de gens de qualité siégeaient dans les deux chambres : la levée d'une armée de terre passa à la majorité. L'on avait soutenu cette opinion en disant qu'il n'y avait rien à redouter d'une armée dont tous les officiers seraient des meilleures familles du royaume; qu'il n'y avait ni sûreté ni dignité à emprunter des soldats étrangers, et que l'Espagne devant nous remettre Ostende et Newport, nous ne pouvions répondre de ces places qu'autant que nous y mettrions des garnisons anglaises.

On vota une loi qui défendait, sous les peines

les plus sévères, l'entrée des produits du sol et des manufactures de France. La prohibition était fixée pour trois ans, plus le temps qui s'écoulerait depuis la dernière année jusqu'à la convocation d'un parlement. L'ordonnance fut rigoureusement exécutée pendant une année; mais plus tard les marchands trouvèrent moyen de l'éluder, et la cour était trop française pour ne s'y pas prêter. Dans le considérant de ce bill, il était dit que nous étions maintenant en guerre avec la France : la phrase fut relevée comme n'étant pas vraie en fait; mais le ministère soutint que c'était une déclaration de guerre que les engagemens pris avec les alliés qui la faisaient, et le rappel des troupes au service de la France. Dans la chaleur de la discussion, il échappa à Coventry de dire qu'il ne doutait pas que le Roi ne voulût la guerre, et qu'il était sûr qu'il aimerait mieux tuer quarante hommes de sa propre main que de faire une démarche qui en retardât un moment les progrès. La bizarrerie de l'expression fut remarquée, et, depuis, lui fut souvent reprochée. Enfin le résultat de la bonne disposition des chambres fut une nouvelle capitation, la prolongation de la taxe additionnelle, et un subside de 600,000 livres sterling pour l'équipement d'une flotte et la levée d'une armée.

A cette époque, un coup de main de l'armée française consterna la Hollande, et redoubla la

jalousie et les inquiétudes des Anglais. Louvois, jusqu'alors plutôt commis de son père que ministre, venait d'arriver, auprès de son maître, à cette faveur qu'il a depuis conservée si long-temps. Il proposa de s'emparer de Gand, dont l'occupation si menaçante pour la Hollande l'obligerait à penser sérieusement à la paix la plus prompte; mais il semblait impossible de conduire si loin une armée sans qu'on eût eu le temps de réunir sur son passage des obstacles invincibles. Cependant, à force de marches et de contre-marches, il parvint à tromper les généraux alliés; il les fit croire à une entreprise tantôt sur le Rhin, tantôt sur Luxembourg, et ils conduisirent leurs troupes pour protéger ces places sans aucune idée d'un projet que les généraux qui devaient l'exécuter ne pouvaient eux-mêmes deviner. Tout à coup Gand est investi, et ni la ville, ni la citadelle ne firent une longue résistance. Les Français auraient pu prendre Bruges, Ostende, Newport, mais ils s'en tinrent à Ypres, ne voulant pas provoquer l'Angleterre: ce fut le chef-d'œuvre de Louvois, dont le projet était de déterminer la Hollande à la paix. En effet, les États alarmés commencèrent à y penser sérieusement; et notre gouvernement, assez inquiet, fit partir sur-le-champ le duc de Monmouth à la tête d'une partie des gardes.

Si le parlement, comme tous les Anglais, était

alarmé des nouvelles du continent, il était autant et aussi justement irrité de ce qui se passait en Écosse, et que tolérait la cour. Le duc de Lauderdale et sa femme y étaient arrivés l'année précédente pour y marier leurs filles qu'ils firent entrer dans les deux plus grandes familles, les Argyle et les Murray. Le nombre et le désespoir des victimes des dernières mesures répandaient le trouble dans tout le pays. Sharp ne cessait de rappeler que sa vie était dans le plus grand danger puisque l'auteur d'une première tentative d'assassinat vivait encore, et il y avait six ans qu'elle avait été faite. Sharp avait remarqué un homme occupant une boutique à la porte de son hôtel qui, toutes les fois qu'il sortait, le regardait d'un œil menaçant; et, là-dessus, il fut convaincu que c'était là l'homme qui, il y avait six ans, l'avait manqué. Il fit donc donner l'ordre de l'arrêter. On fit chez lui des perquisitions, et l'on trouva deux pistolets chargés chacun de deux balles; les soupçons se fortifièrent, mais l'accusé s'en tenait toujours à la plus complète dénégation. Sharp chargea un des amis du prisonnier d'aller obtenir de lui un aveu, engageant sa parole qu'il lui ferait donner sa grâce. L'ami dit qu'il espérait bien qu'on ne voulait pas se servir de lui pour entraîner un homme à sa perte; l'évêque lève les mains au ciel et jure par le Dieu vivant qu'il ne sera rien fait au coupable

s'il consent à faire l'entier aveu de son crime. Le prisonnier répond que, sur une promesse de grâce faite au nom du Roi, il est prêt à dire la vérité; et le conseil assemblé donna l'ordre à lord Rothes, à Halton et à Primerose d'aller l'interroger. Primerose remarqua qu'il faudrait une bien grande puissance d'éloquence pour déterminer un homme à des aveux qui doivent le faire pendre. Aussi le duc de Lauderdale, comme commissaire du Roi, donna le pouvoir de promettre la vie sauve. L'accusé confessa son crime, la manière dont il l'avait commis, et dit qu'il ne s'en était ouvert qu'à une seule personne qui était morte depuis. Sharp fut fort désappointé d'une découverte si peu importante, et le conseil qui espérait des révélations dont on pût faire grand bruit, ne fut plus d'avis de faire grâce à ce malheureux. Quelques uns proposèrent de lui faire couper la main droite; d'autres dirent qu'il pouvait apprendre à tirer de la gauche, et se venger, qu'il fallait lui couper les deux. « C'est très-bien pensé, remarqua lord Rothes; mais comment fera-t-il pour s'essuyer le derrière? » Peut-être ne fallait-il pas rapporter ceci dans un livre sérieux; mais cela était nécessaire, car lorsque, après, on voulut nier qu'une promesse de grâce eût jamais été faite, cette facétie si déplacée revint à l'esprit, et l'on se rappela la vérité. Primerose représenta que la vie ayant été promise

il ne fallait infliger aucune peine qui la pût mettre en danger, qu'il fallait donc renfermer le coupable pour le reste de ses jours : l'avis passa, et il fut décidé qu'on l'enverrait dans un château situé sur un rocher à l'embouchure du Frith. On crut cependant nécessaire de lui faire répéter ses aveux devant une cour de justice, et on l'y poursuivit régulièrement, ne doutant pas qu'il n'y avouât une seconde fois son crime; mais le juge qui haïssait Sharp, en passant près de l'accusé pour aller à son banc, lui dit tout bas : « Ne confessez rien si l'on ne vous promet la vie et les membres saufs. » Sur cet avis, l'accusé, au fait du danger, refusa de se reconnaître coupable, et rapport fut fait au conseil de cette rétractation. On y dressa un acte où, après avoir rapporté la promesse de grâce et l'aveu du crime, il était dit que, puisque le coupable retirait l'un on retirait l'autre; ce qui, évidemment, voulait dire que si l'on arrivait à des preuves matérielles, la promesse de pardon serait nulle; mais que, si ces preuves ne se présentaient pas, le coupable ne pouvait être condamné sur son propre aveu.

Il y avait quatre ans que ceci s'était passé, personne ne pensait plus ni à l'affaire assez indifférente ni à l'homme méprisable à tous égards. Mais Sharp avait à cœur qu'il fût pendu; le duc de Lauderdale ne voulut pas lui refuser cette sa-

tisfaction ; et le coupable fut ramené à Edimbourg pour y être jugé. Nisbit qui avait été avocat du Roi, et l'un des hommes les plus intègres et les plus savans de son temps, fut déplacé, et l'on nomma Mackenzie qui avait de la vivacité dans l'esprit, mais ni justesse ni rectitude. Il avait publié plusieurs ouvrages, quelques uns de jurisprudence qui sont remplis d'incorrections, et où l'on voit partout l'insuffisance des connaissances de l'auteur. On donna Lockhart pour conseil à l'accusé. Le public se souvint de cette affaire oubliée depuis si longtemps, et fut fort étonné de la voir reparaître. On ôta à Primerose la garde des archives pour le faire grand juge. Il se souvint qu'on avait donné l'ordre de déchirer l'acte dressé par le conseil ; cependant il feuilleta les registres, l'y trouva, et en envoya copie à l'avocat de Mitchell ; c'est le nom de l'accusé. Un jour ou deux avant que le procès ne commençât, il alla trouver le duc de Lauderdale qui, sur la demande du prévenu, était cité, comme témoin, avec Sharp, lord Rothes et lord Halton, et lui dit que quelques personnes prétendaient qu'une promesse de grâce avait été faite. Le duc de Lauderdale le nia positivement ; Primerose dit qu'il avait aussi ouï parler d'un acte du conseil relatif à cette affaire, et qu'il serait peut-être bon de consulter les registres. Le duc répondit qu'il n'i-

rait pas se donner la peine de les feuilleter pour y trouver une pièce qu'il savait très-bien n'avoir jamais existé. Primerose, qui m'a conté ceci, m'a dit qu'il s'était cru obligé à donner cet avis, mais qu'il n'avait pas été fâché de le voir rejeter, et qu'il s'était dit en lui-même : « Maintenant je vous tiens. » Le procès s'instruisit avec un grand respect pour les formes et l'on produisit l'aveu de Mitchell comme une preuve irrécusable de son crime. Lockhart répondit par un plaidoyer qui fut fort admiré : il soutint qu'un aveu, pour être admissible devant une cour, devait être fait devant elle ; qu'on pouvait tout faire avouer à un homme fatigué des rigueurs d'une prison, effrayé des approches du supplice, en lui montrant la possibilité d'y échapper, en profitant de l'ivresse ou de l'égarement de son esprit ; il appuya son opinion de celles des jurisconsultes de toutes les nations civilisées, et tout l'auditoire fut étonné de l'étendue et de la profondeur de ses connaissances. Il ne montra pas moins de talent en répondant à cette assertion que le conseil était une cour de justice. Il soutint que le conseil n'était pas compétent pour juger des crimes de la nature de celui dont il s'agissait, et qu'il n'avait pas procédé dans cette affaire comme une cour de judicature. Mais ces moyens de défense furent rejetés par le tribunal qui décida que l'aveu était une preuve suffisante. L'avocat dit que cette preuve

n'avait été obtenue que par l'espoir et la promesse d'une grâce, et ici Sharp fut interrogé. La personne qu'il avait envoyée à Mitchell dans sa prison était un témoin irrécusable; mais Sharp eut le front de tout nier; les lords Lauderdale, Rothes et Halton n'eurent pas honte de soutenir cet odieux mensonge, et tout le monde resta confondu. Alors Lockhart produisit la copie de l'acte du conseil qui parlait d'une promesse de grâce faite pour prix d'un aveu. L'accusé demanda qu'on consultât les registres; ce qui était d'autant plus facile qu'ils étaient dans une salle au-dessus de celle où la cour tenait son audience. Lockhart dit que, puisque la cour avait décidé que le conseil était un tribunal, tout le monde avait le droit de recourir à ses archives, et qu'on ne pouvait refuser ce moyen de défense à un homme prêt à être condamné sur un aveu fait devant cette nouvelle cour de justice. Le duc de Lauderdale, qui n'était là que comme témoin, et qui n'avait aucun droit de prendre la parole, se leva, et dit que ni lui ni les personnes nobles là présentes n'étaient venues pour s'entendre accuser de parjure, que les registres du conseil étaient les secrets du Roi, et qu'aucune cour n'en aurait communication. Les juges se divisèsèrent d'opinion : Primerose et un autre soutinrent la nécessité de consulter les registres; trois autres, effrayés des paroles du duc de Lauderdale,

dirent qu'il n'était pas de leur devoir de fournir à l'accusé des moyens de défense, mais de juger de la validité de ceux qu'il leur présentait, et qu'ils ne pouvaient admettre comme tel une copie non certifiée, et dont on n'aurait même pas dû permettre la lecture. La défense fut donc rejetée, et Mitchell condamné.

A la sortie de l'audience, les lords allèrent aux archives, et, à leur grande confusion, trouvèrent l'acte signé par lord Rothes, comme président du conseil. Il dit pour s'excuser qu'il signait, sans trop y regarder, tout ce que le greffier lui présentait; et l'on eût bien voulu tout faire tomber sur ce greffier : mais, pour se justifier, il chercha dans ses papiers, et y trouva une minute de l'acte écrite de la main de Nisbit. Nisbit était riche; on venait de lui retirer sa charge d'avocat du Roi, et l'on eût été bien aise de lui faire payer une grosse amende; mais il trouva dans le registre les noms de ceux qui siégeaient au conseil le jour où l'acte avait été rédigé; il alla les voir; heureusement ils étaient tous en ville, et ils consentirent tous à déposer sous serment que, lorsque le conseil avait ordonné que l'acte fût dressé, le greffier avait demandé que l'avocat du Roi l'aidât à l'écrire; que Nisbit l'avait fait, et que la minute avait été approuvée par le conseil. Ce fut alors qu'on se rappela la ridicule plaisanterie de lord Rothes; mais rien

ne pouvait convaincre le duc de Lauderdale qui ne voulait pas être convaincu, et il soutint que, le conseil n'ayant pas le droit d'accorder une grâce, il n'avait pu promettre que de la demander au Roi. Lord Kincardin se conduisit alors comme un chrétien devra toujours le faire envers son ennemi.

Pendant la première partie de cette hideuse affaire le duc de Lauderdale, dont il était encore l'ami et l'avocat à la cour, lui avait écrit de s'en rapporter aux récits très-exacts que son frère lui faisait dans ses lettres de l'affaire de Mitchell, qui venait, sur une promesse de grâce, d'avouer son crime; et il le chargeait d'obtenir l'assentiment du Roi. Lors de la remise en accusation de Mitchell, les indignes procédés du duc de Lauderdale avaient autorisé toute la haine du lord Kincardin; cependant il chargea un évêque d'aller trouver celui dont il avait tant de raisons de se venger, et de lui dire qu'avant de nier qu'il eût jamais promis la vie à l'accusé il se souvînt que lui et lord Halton avaient écrit des lettres qui pourraient se retrouver; et ces lettres je sais que lord Kincardin les avait. Le duc de Lauderdale ayant méprisé l'avis qu'il lui avait fait donner, il les chercha, les trouva, et les fit lire à ce même évêque avant l'exécution de la sentence. Tout ceci fit cependant réfléchir le duc de Lauderdale qui était assez disposé à différer le sup-

plice, à tout remettre à la décision du Roi, et qui appuya même une requête présentée au conseil. Mais Sharp jeta les hauts cris; il dit que c'était mettre sa vie à la merci du premier assassin que d'épargner Mitchell. « Eh bien! pour le repos de monsieur l'archevêque, dit Lauderdale, que Mitchell aille glorifier Dieu à Grass-Market. » Ce sarcasme, aussi inhumain qu'impie, fut le complément de ce tissu de faussetés, de parjures, de cruautés, dont on n'avait aucun exemple, et qui fit frémir tout le monde d'horreur. Il ne manquait qu'un avocat à tant de crimes; mais un nommé Hickes, chapelain du duc de Lauderdale, et ensuite doyen de Worcester, a publié une relation inexacte et partiale de ce procès, dans le but de justifier son maître. Ce panégyriste de tant d'infamies a depuis été déposé pour avoir refusé de prêter serment au feu Roi. Je tiens tout ce que je viens de conter de Primerose, qui m'a de plus donné une copie de la procédure attestée et signée par le greffier de la cour. Si je me suis arrêté si long-temps sur ce fait, c'est pour montrer qu'il n'y a pas de bornes à la méchanceté des hommes qui ont perdu de vue les principes de la morale, et que ce furent les odieux moyens qu'employa Sharp pour mettre sa vie en sûreté qui lui méritèrent deux ans après la mort, de la justice de Dieu et de la vengeance des hommes. Mais je ne sais rien de plus pervers

que la satisfaction de Primerose, qui disait que c'était là la gloire de sa vie que d'avoir vu ses quatre plus grands ennemis venir consigner entre ses mains leur damnation éternelle. Je lui dis que ce n'était pas là la joie d'un chrétien mais celle du démon. Rien alors ne faisait prévoir à ce malheureux homme la triste fin qui l'attendait.

Le supplice de Mitchell fut le premier pas de la plus violente tyrannie. Les conventicules des provinces de l'ouest devenaient tous les jours et plus nombreux et plus audacieux; ils étaient toujours protégés par une troupe armée et intrépide qui veillait à ce qu'on ne vînt pas troubler le prêche. Le duc de Lauderdale les défendit sous les peines les plus sévères, et menaça, si ces désordres continuaient, de faire de ces provinces un désert. Les principaux habitans effrayés vinrent à Édimbourg, et offrirent d'aider tous ceux qu'on enverrait pour faire exécuter les lois contre quiconque voudrait les enfreindre; ils offrirent même des otages qui répondraient corps pour corps de ceux que le gouvernement chargerait de cette commission; ils convenaient que le plus scandaleux désordre régnait dans plusieurs de ces conventicules; mais que, quoiqu'ils se tinssent dans la campagne, et que beaucoup de gens y fussent armés, cependant le prêche fini ils se dispersaient, et que jamais ils n'avaient opposé la violence à l'exécution de la loi; qu'ainsi il n'y avait pas de

danger pour la tranquillité publique. Cependant les habitués de ces assemblées étaient possédés d'un fanatisme furieux, et de jeunes prédicans à cerveau brûlé professaient des principes que désavouaient les chefs de la secte. Mais quelle était l'origine de ces désordres? l'administration injuste et despotique sous laquelle gémissait le pays. Il semblait qu'on eût pris à tâche d'inspirer aux Écossais l'horreur de la patrie, et de les dégoûter même de la vie. Le duc de Lauderdale ou quelqu'une de ses créatures citaient un homme au conseil sur le prétexte le plus frivole, le plus faux; sans preuves, sans témoins, on l'accusait de rébellion, de mépris pour les représentans de l'autorité royale, et il était condamné à une amende et mis en prison. Voulait-on commettre quelque injustice plus énorme? voici comment on s'y prenait. On faisait une lettre par laquelle le Roi ordonnait telle ou telle chose, en vertu de telle ou telle prétendue loi ou d'une ancienne coutume : la lettre allait à Londres; le Roi la signait; elle revenait au conseil; elle y était lue, et si quelqu'un s'avisait de faire une objection, on le tançait sévèrement : c'était un ennemi du service de Sa Majesté qui refusait d'obéir à ses ordres. Par de tels moyens à quelle extrémité ne devait-on pas pousser un peuple?

Une lettre du genre de celle dont nous venons de parler fut le texte d'un édit où l'on se surpassa.

Tous les propriétaires de biens-fonds dans les provinces de l'ouest furent requis de prendre l'engagement pour eux, leurs femmes, leurs enfans, leurs domestiques et leurs fermiers, enfin pour tous ceux qui vivaient sur leurs terres, de ne point aller aux conventicules, de ne point donner asile aux prédicateurs vagabonds, ni aux individus poursuivis, et de vivre dans une soumission complète aux lois, ou d'être exposés à toute leur sévérité en cas d'infraction. Presque tous refusèrent de souscrire à un tel engagement, ils dirent que la loi ne le leur imposait pas, qu'ils ne pouvaient être responsables pour leurs domestiques, et encore moins pour leurs fermiers, que c'était les mettre dans la main du premier d'entre eux qui voudrait les ruiner. Sur ce refus le duc de Lauderdale écrivit au Roi que le pays était en état de révolte, et qu'il n'y avait plus que la force qui pût le réduire à l'obéissance. Aussitôt le Roi signa la lettre dont on avait envoyé le modèle, s'en remettant par elle au duc et au conseil du soin de rétablir la tranquillité publique par tous les moyens qu'ils jugeraient convenable.

Là-dessus toutes les forces disponibles furent envoyées dans l'ouest avec du canon, comme s'il se fût agi de l'expédition la plus difficile. On écrivit aux lords propriétaires, dans les montagnes, d'assister les armées du Roi de toutes les forces qu'ils pourraient mettre sur pied. Le

marquis d'Athol, bien aise de montrer sa puissance, envoya deux mille quatre cents hommes; le comte de Braidalbane en envoya dix-sept cents. Toutes ces troupes réunies formaient un corps de huit mille hommes, qui vécurent à discrétion. Un comité du conseil fut envoyé pour donner les ordres nécessaires. Il y avait des généraux, une armée, mais point d'ennemis. Les montagnards, sans aucune discipline, satisfirent leur passion pour le pillage. Les gentilshommes de la province furent sommés de livrer leurs armes, et de ne pas garder un cheval qui valût plus de quatre livres sterl. Ils refusèrent d'obéir à cet édit comme au premier, et à cette nouvelle le duc de Lauderdale entra dans un tel excès de fureur qu'en plein conseil il retroussa ses manches jusques aux coudes, et jura par Jehovah qu'il saurait bien les faire rentrer dans leurs fers. Le duc de Hamilton et d'autres, désespérés de voir leurs fermes dévastées justement dans la saison des labours, vinrent à Édimbourg pour essayer d'apaiser Lauderdale; mais aussitôt il parut un édit qui ordonnait à tous les propriétaires de terres, dans le pays occupé, de retourner chez eux pour y aider les troupes du Roi, et se tenir prêts à exécuter tous les ordres qu'on pouvait leur donner. Cet édit fut bientôt suivi d'un autre qui défendait à qui que ce fût de sortir du royaume sans une permission du conseil, dans un temps

où le service du Roi exigeait la présence de tous les sujets fidèles. Quel autre but pouvait-on supposer à l'auteur de semblables mesures, si ce n'est celui de contraindre à une révolte qu'il serait facile de comprimer, et qui serait un prétexte pour tenir une armée sur pied? C'était si bien là les vues des amis de Lauderdale, qu'ils se partageaient déjà les terres à confisquer, et que le jour de la Saint-Valentin, au lieu de tirer au sort des maîtresses, comme c'est l'usage, le hasard leur distribua des domaines. Le bruit d'un soulèvement commença à leur donner une joie que la nouvelle démentie détruisit bientôt; et ce fut une circonstance très-heureuse pour le maintien de la paix que cette opinion répandue dans le peuple, qui n'eût pas supporté l'oppression s'il n'eût cru la révolte l'objet des voeux de ses ennemis. Tous les principaux habitans de ces contrées malheureuses furent cités devant le comité du conseil pour s'y purger, par serment, des plus noires accusations, sous peine d'être arrêtés et jugés comme coupables de ces crimes imaginaires. En vain on invoquait les lois, en vain on disait que de telles mesures convenaient aux seuls tribunaux de l'inquisition; il fallait se soumettre; et toutes ces enquêtes ne purent fournir aucun indice d'un projet de soulèvement. Dans ce défaut absolu de tout prétexte pour une persécution directe, on eut recours à un nouveau moyen de vexation. Il existait une ordon-

nance appelée *Law-borough*, qui autorisait un particulier ayant des raisons de se défier des mauvaises intentions d'un voisin, à réclamer une sentence de sûreté qui rendait le voisin responsable de tout le mal que sa famille ou ses domestiques pourraient faire au porteur de la sentence. Ce fut cette ordonnance que, par une innovation, on appliqua au pays tout entier en faveur du Roi, et les particuliers dûrent se donner mutuellement pour cautions de leur soumission. Beaucoup de gens furent mis en prison sur le refus qu'ils firent de prendre un tel engagement.

Le duc de Hamilton ayant eu avis qu'il était la première victime désignée de cette redoutable ordonnance, détermina dix ou douze autres grands seigneurs, et à peu près cinquante gentilshommes à aller se plaindre d'une tyrannie qui convenait à la France ou plutôt encore à la Turquie. Les lords Athol et Perth vinrent avec eux pour rendre compte au Roi de ce dont ils étaient d'autant mieux instruits qu'ils avaient été du nombre des commissaires envoyés par le conseil. Ils s'étaient brouillés depuis avec le duc de Lauderdale, que des plaintes parties de si haut commencèrent à effrayer. Il fit rentrer chez eux, en honorant du nom de clémence un renvoi si prompt, les montagnards chargés des fruits de deux mois de pillage, qu'il avait fait venir contre l'avis de tous ses partisans. Lord Argyle n'avait en-

voyé aucun de ses vassaux, et lord Stairs feignit de s'être démi le poignet pour ne signer aucun de ces ordres extravagans. Lorsque tous ces nobles Ecossais furent arrivés à Londres, le Roi ne voulut pas les recevoir parce qu'ils étaient sortis de leur pays au mépris d'un édit qui le leur défendait. Ils eurent beau dire que cet édit était un des griefs dont ils venaient se plaindre comme de l'un des plus cruels, puisqu'il les privait du droit de recourir à la justice royale, on leur répondit qu'ils auraient dû en demander d'abord la permission au conseil, sauf à s'adresser ensuite au Roi si elle leur avait été refusée. Cependant le Roi reçut les lords Athol et Perth, dont le rapport le laissa convaincu que la tête avait tourné au duc de Lauderdale; mais il ne voulut pas le désavouer, et encore moins le punir. Il résolut de confier à un autre le gouvernement d'Ecosse, et il fit choix du duc de Monmouth, à qui il permit de voir les lords écossais, et d'être leur protecteur auprès de lui. Ils furent tous charmés de l'esprit et des manières de ce jeune prince; mais, quelque assurance qu'il leur donnât qu'ils verraient bientôt l'administration de l'Écosse en d'autres mains, ils ne voyaient toujours là qu'un des artifices ordinaires du Roi, qui voulait se débarrasser d'eux. Ils ne cessèrent donc de se plaindre bien haut, ce qui devait être d'un très-fâcheux effet dans un moment où le parlement

était assemblé. Tout le monde disait que ce qui se passait en Ecosse devait faire juger de l'esprit et des projets du gouvernement, et qu'on menaçait l'Angleterre aussitôt que la cour s'en sentirait la force. Le comte de Danby acheva de se perdre dans l'opinion en défendant avec chaleur le duc de Lauderdale. En le justifiant, le duc d'York fit croire que sa manière de gouverner était de son goût, et accrut toutes les défiances qui existaient déjà contre lui. Les chefs de la noblesse écossaise furent entendus dans le conseil privé, et le comte de Nottingham leur reprocha vivement d'être sortis d'Écosse, malgré l'édit. Ils répondirent qu'un tel édit eût pu être juste lorsque les Ecossais croyaient leur Roi au milieu d'eux; mais qu'il était évidemment injuste, maintenant qu'il leur ôtait le droit incontestable de venir porter leurs plaintes au pied du trône. Lord Nottingham cita l'usage qui rend les chefs de famille et de clan dans les montagnes responsables des actions de tous ceux qui portent le même nom, et demanda pourquoi ils avaient refusé de prendre le même engagement pour leurs fermiers. Autrefois, répondit-on, la culture des terres rapportait si peu que servir son seigneur était tout ce qu'on exigeait du fermier; il s'acquittait, par un service personnel, quand il se faisait des incursions en Angleterre; mais aujourd'hui les terres ont acquis une valeur, et les redevances

de ce genre n'existent plus. Quant à l'exemple des montagnes, il ne prouve rien : les haines des familles y sont toujours si animées que tous ceux qui portent le nom d'un même clan sont tellement liés par l'intérêt de leur propre sûreté à son chef, qui les tient dans une si entière dépendance qu'il peut s'engager pour eux, et cette responsabilité ne porte que sur le meurtre et le pillage; mais il est sans raison et sans exemple de vouloir exiger d'un homme de se rendre responsable des opinions religieuses et de la conscience des autres.

Toutes ces démarches n'eurent alors aucun succès. Le duc de Lauderdale prit avantage de l'absence d'une partie de la noblesse et demanda au Roi la permission d'assembler les États qui seraient des interprètes bien plus sûrs de l'opinion de la nation. Il savait bien les moyens qui pourraient lui assurer la victoire, soit en corrompant une partie de la noblesse, soit en influençant les élections, soit en cherchant noise à ceux qu'il faudrait exclure pour s'assurer la majorité. Les *writs* étaient déjà publiés que les lords qui étaient à Londres ne savaient encore rien de ce projet, et comme ils devaient être de retour dans trois semaines, le duc de Lauderdale sut si bien hâter et diriger les élections, qu'elles étaient faites avant qu'ils fussent revenus, et qu'il était assuré des quatre cinquièmes des voix. Les États accor-

dèrent un impôt payable pendant trois ans pour l'entretien d'un corps de troupes considérable et ils écrivirent une lettre au Roi non-seulement pour justifier l'administration du duc de Lauderdale, mais même pour lui donner les plus grands éloges, et le mépris que méritait une telle bassesse rejaillit sur toute la nation écossaise.

Revenons maintenant à l'Angleterre où ce qui se passait en Écosse avait la plus funeste influence sur les esprits; la chambre des communes surtout en était alarmée, et elle fit une nouvelle adresse au Roi contre le duc de Lauderdale qui fut bientôt suivie d'une autre pleine des représentations les plus hardies. On y appelait l'attention du Roi sur les suites fâcheuses du peu de cas qu'il avait fait des avis que la chambre lui avait donnés l'année dernière sur ses relations avec le continent; on lui demandait le renvoi des ministres, et surtout de ceux qui avaient conseillé de proroger le parlement et de tarder si long-temps à secourir les alliés. Cette adresse ne fut votée qu'à une majorité de deux ou trois voix et lord Danby reprit courage; il fit un appel général à tous ses partisans; les vieux, les infirmes, tous furent sous les armes; il retrouva la majorité, et d'ajournement en ajournement la session alla jusqu'à la mi-août. Danby se sentant un jour de la confiance en ses forces conseilla au Roi d'envoyer un message à la chambre pour demander une aug-

mentation de 300,000 liv. sterl. à son revenu, sa vie durant. A une telle proposition la chambre prit feu : «Ce n'est point un subside pour la guerre qu'on vient vous demander, dit l'opposition, c'est un revenu qui mettra la cour si à son aise qu'elle puisse désormais se passer du parlement.» Le parti de la cour n'était pas plus disposé à une concession qui devait le rendre inutile; aussi après un seul jour de discussion, la demande fut rejetée à l'unanimité. Lord Danby fut fort blâmé de cette tentative déplacée qui montrait, trop tôt et trop clairement, les intentions de la cour. Dans le même temps, il ordonna à Montague de proposer la paix à la cour de France si elle consentait à payer au Roi 300,000 liv. sterl. par an pendant trois ans. Cette négociation bientôt connue convainquit tout le monde que le projet était de tenir sur pied l'armée qu'on venait de lever, et qu'on croyait l'argent demandé à la France suffisant pour l'entretenir jusqu'à ce qu'on eût soumis la nation à un despotisme militaire. Cette opinion valut à Danby plus de haine qu'aucun ministre de Charles II ne s'en était jamais attiré. Chacun crut tenir le secret de cette longue et si haute faveur et des funestes projets qu'il avait conçus. Les courriers se succédaient avec une telle rapidité entre la France et l'Angleterre et les relations avec le continent étaient si variables qu'il était impossible de douter qu'une négociation secrète oc-

cupât la cour. Temple en a rendu un compte si exact et si détaillé que j'y renvoie mes lecteurs ; mais je veux cependant y ajouter un fait qui ne s'y trouve pas.

Montague, homme de plaisir, avait une liaison avec la duchesse de Cleveland alors disgraciée et qui était à Paris. Le Roi avait donné l'ordre à son ambassadeur de lui découvrir un astrologue dont il faisait cas, ce qu'il lui devait bien pour lui avoir prédit qu'il rentrerait à Londres le 29 mai 1660. Montague l'ayant trouvé encore vivant et corruptible le détermina à envoyer des prédictions qui convenaient à ses vues. Mais plus amoureux que prudent il confia son secret à la duchesse de Cleveland, qui devenue bientôt après jalouse du volage ambassadeur, résolut de le perdre et n'oublia pas l'histoire de l'astrologue qu'elle réserva pour le dernier coup, le seul qui réussît. Montague, tout-à-fait ruiné dans l'esprit de son maître irrité, sans attendre son rappel revint à Londres. Ce fut le comte de Sunderland qui lui succéda.

Les négociations se continuaient à Nimègue, où nous avions pour plénipotentiaires Temple et Jenkins. Les États voulaient la paix, et le prince d'Orange la retardait autant qu'il pouvait; mais le parti de Witt, qui commençait à reprendre de la force, était parvenu à faire douter la nation que cette volonté de continuer la guerre fût bien

désintéressée. Il ne tient qu'à nous, disaient les Hollandais, d'avoir la paix en recouvrant tout ce qui nous appartient, et en conservant une ligne de défense assez forte du côté de la Flandre. La vérité est que les intérêts des alliés étaient très-difficiles à concilier. Le roi de Danemarck et l'électeur de Brandebourg avaient chassé de ses possessions en Allemagne le roi de Suède, lorsqu'il s'était déclaré pour la France; ce dernier voulait donc que la paix lui rendît l'intégrité de ses États; mais les premiers ne pouvaient consentir à ne retirer aucun fruit d'une guerre qui les avait ruinés. Les sacrifices faits pour la Hollande en danger leur donnaient le droit de réclamer son appui; et la raison qu'alléguait toujours le prince d'Orange pour ne pas terminer la guerre était que, si les États refusaient de payer une dette aussi sacrée, ils ne pouvaient jamais espérer de retrouver des alliés fidèles. Ce motif généreux ne l'emporta pas. L'opinion publique en Hollande était qu'il fallait bien se garder de se fier à la cour d'Angleterre; que cette cour, si complétement sous l'influence de la France, ne manquerait pas, comme elle l'avait déjà fait, de vendre les Provinces-Unies à Louis XIV; et les ministres de ce prince, qui ne se faisaient pas scrupule d'abandonner, lorsque les intérêts de leur maître l'exigeaient, ceux qui lui avaient fait le plus de sacrifices, furent soupçonnés d'avoir encouragé

cette opinion. Il fut décidé que la France se chargerait de rembourser au roi de Danemarck et à l'électeur de Brandebourg les frais de la guerre contre la Suède; cependant il était évident que c'était mettre ces deux princes sous la dépendance de la France, qui ne tiendrait ses engagemens qu'en échange des services qu'elle exigerait.

Pendant qu'on travaillait à concilier tant d'intérêts différens, l'armée française avait commencé le blocus de Mons. Le prince d'Orange vint l'attaquer. Luxembourg, qui la commandait, était convaincu que la paix était faite; et les troupes hollandaises prouvèrent la supériorité qu'elles avaient acquise sur les troupes françaises en forçant quelques uns de leurs postes malgré l'avantage de leur situation. Le stathouder n'avait pas d'ordres; il savait très-bien que le traité était terminé, mais il n'en avait pas reçu l'avis officiel; ainsi il lui était permis de profiter de tous les avantages qui se présentaient; si cela eût causé une rupture il en eût été fort aise. Mais la France, dont le Roi était bien las de la guerre, et le trésor épuisé, ferma les yeux; le traité de Nimègue fut conclu et ratifié, et quelques difficultés qui s'élevèrent dans l'exécution furent bientôt levées. Le roi de France refusait d'évacuer les places qui devaient être rendues avant que le roi de Suède fût rentré dans ses possessions d'Allemagne; mais l'Angleterre intervint, et le

Roi le prit sur un ton si élevé qu'il semblait prêt à recommencer la guerre. La France céda, et évacua la place, heureuse d'avoir, en indemnisant les alliés de la Hollande, un moyen de payer de grosses pensions à deux princes qu'elle pourrait par là retenir dans ses intérêts.

La paix générale venait donc d'être conclue, et les troupes que nous avions sur le continent étaient inutiles. La France était si pressée de les voir parties que Rouvigny, maintenant comte de Galloway, fut envoyé pour en demander le licenciement; et l'on savait si bien ce que l'argent pouvait sur notre cour, qu'il fut chargé de promettre 6,000,000 de livres françaises si l'armée était licenciée au mois d'août. Rouvigny avait une telle opinion du ministère qu'il exigea même que le jour fût fixé, au grand déplaisir du duc d'York. Les choses s'arrangèrent de façon qu'à l'époque indiquée le licenciement n'était pas encore fait, et l'argent resta dans la poche du roi de France, qui en sut fort bon gré à Rouvigny. Les troupes rentrées en Angleterre furent laissées sur pied sous prétexte qu'on n'avait pas d'argent pour les payer. La nation vit tout de suite ce qu'elle avait à attendre de la première session, et l'opposition crut tout effort désormais inutile. Lord Danby, qui n'avait déjà que trop d'influence dans la chambre des communes, allait dans la session prochaine y avoir une majorité assurée. Plusieurs

membres, n'espérant rien d'une lutte aussi inégale, étaient décidés à ne point venir, sans aucun avantage pour le bien public, s'exposer au ressentiment de la cour; mais un événement qu'on ne pouvait prévoir changea leurs projets, et la fermentation qu'il excita dans le royaume fut telle que je ne dois rien omettre de ce qui peut servir à le faire bien connaître. Personne n'en peut donner une relation plus exacte puisque personne n'en a mieux que moi connu tous les détails, et je le ferai avec une telle impartialité qu'aucun parti ne pourra me reprocher d'avoir supprimé ou altéré des faits. C'est de la conjuration des papistes qu'il s'agit.

Trois jours avant la Saint-Michel le docteur Tongue vint chez moi; je l'avais connu chez sir Robert Murray s'occupant de botanique et de chimie, la tête remplie de projets et de systèmes. Il expiait dans la pauvreté et l'oubli quelque peu de faveur obtenue sous Cromwell. C'était au reste un esprit faible et crédule, mais un fort honnête homme. Dans la visite qu'il me fit il me parla d'un complot contre la vie du Roi, et d'un bénédictin nommé Coniers qui portait un poignard pour assassiner ce prince. Fort surpris, et ne sachant que croire, ou de la folie du pauvre docteur, ou du piége qu'on voulait me tendre, j'allai trouver le docteur Lloyd, et le chargeai de dire au secrétariat ce que je venais d'entendre, ne

voulant pas courir le risque d'être accusé de non-révélation ; mais il trouva que Tongue avait fait sa déposition, qu'on n'y attachait aucune importance, et qu'on disait qu'il avait voulu se faire donner un bénéfice. J'en parlai le lendemain à Littleton et à Powle, qui crurent que c'était un bruit que Danby faisait courir, espérant que les inquiétudes de la nation se calmeraient si elle croyait la vie du Roi menacée par les papistes ; et que, pour sa sûreté, on consentirait dans la prochaine session à l'augmentation de l'armée de paix ; mais cette délation parut bien plus sérieuse à lord Hallifax quand je lui en parlai. A son avis, dans la disposition de défiance où la religion du duc d'York avait mis les esprits, toute découverte de cette nature pouvait exciter un feu dont il ne serait peut-être pas possible à la cour de se rendre maîtresse.

Le lendemain Titus Oates comparut devant le conseil. Il était fils d'un prédicateur anabaptiste qui s'était converti à la religion anglicane, était entré dans les ordres et avait obtenu un bénéfice. Converti et ordonné comme son père, Titus était d'une impudence égale à sa perversité, et aussi suffisant qu'ignorant. Des relations avec les sociniens et des discours irrespectueux sur les mystères de l'Évangile le firent citer devant les évêques. Il fut plus tard accusé de parjure, et obtint cependant une place de chapelain sur un vaisseau

du Roi, d'où il fut chassé pour un vice que je n'ose nommer. Malgré tant d'infamies le duc de Norfolk le prit au nombre de ses chapelains, et la fréquentation des prêtres romains qui ne manquaient pas dans cette maison l'ayant fait pencher vers le papisme, ce fut à un jésuite nommé Hutchinson que fut confié le soin de l'instruire.

Il faut que je dise ce qu'était cet Hutchinson. Esprit des plus courts et des plus étroits, il n'était dans aucun des secrets de son ordre, qui ne l'employait qu'à d'obscures conversions. Après la découverte de la conspiration, il se fit anglican, et desservit pendant près d'une année une cure dans la cité; souvent il venait me voir, et prêcha même une fois pour moi. Je croyais à la sincérité de sa conversion, tant il témoignait d'horreur pour les intrigues et la perfidie des jésuites. Mais bientôt retourné à la communion romaine, on crut que cette abjuration passagère n'avait été qu'un moyen de mieux remplir la commission dont il avait été chargé de couvrir de honte et de mépris le dénonciateur de la conspiration. Il est vrai qu'Hutchinson ne cessait de me répéter qu'il n'y avait jamais eu d'intimité entre lui et Oates; que cependant il l'avait souvent aidé dans la détresse où le laissaient les jésuites, qui ne lui donnaient que neuf sous par jour pour son entretien, et qu'il lui paraissait incroyable qu'un ordre aussi habile eût confié un secret si

important à un homme qu'ils traitaient si mal, et dont il était évident qu'on ne savait que faire, puisqu'on avait voulu l'envoyer au-delà des mers.

Revenons à Oates. Après être resté quelque temps au collége de Saint-Omer, après avoir eu des missions en France et en Espagne, il était revenu en Angleterre. Lié depuis long-temps avec Tongue, ce fut à lui qu'il fit sa première confidence, et Tongue le fit arriver au Roi par un certain Kerby, chimiste, qui travaillait quelquefois dans le laboratoire de ce prince. Tongue eut une audience, et entra dans de tels détails sur plusieurs complots, que le Roi, ne sachant qu'en penser, l'envoya à lord Danby, qui ne donna pas grande confiance à cette révélation, mais qui se promit bien d'en tirer parti. Il voulut y penser et perdit un temps précieux, car si l'on eût tout de suite suivi cette affaire, on eût aisément découvert la vérité. Le Roi ordonna à Danby de ne rien dire de tout ceci au duc d'York. Mais il était arrivé par la poste, à Windsor, des lettres fort obscures, parlant de complots et de découvertes; elles étaient adressées à Beddingfield qui, après les avoir lues, les porta au duc d'York, dont il était confesseur, en l'assurant qu'il n'y comprenait rien, et qu'il ignorait absolument qui les avait écrites. Le duc les porta au Roi, qui les crut écrites par Tongue et Oates pour qu'elles fussent interceptées, et qu'elles donnassent plus

d'importance à leurs révélations. Mais les ennemis du duc d'York les expliquèrent tout autrement : ils disaient que ce prince ayant su la découverte du complot, avait supposé ces lettres pour donner de nouvelles incertitudes au Roi. Enfin cette affaire fut traitée pendant six semaines avec beaucoup de secret et de lenteur.

La veille de la Saint-Michel, Oates, comme je l'ai dit tout à l'heure, comparut devant le conseil, et y fit un long rapport de tout ce qu'il avait entendu dire aux jésuites sur leur projet d'assassiner le Roi. Il cita les époques, les lieux, les personnes; il dit que plusieurs jésuites étaient allés déguisés en Ecosse, et s'étaient cachés dans les conventicules pour y accroître le désordre; que lui-même il avait été envoyé à Saint-Omer, ensuite à Paris, et de là en Espagne pour des négociations qui étaient relatives à cette entreprise; et qu'ayant rapporté une très-grande quantité de lettres et de paquets à son retour, il y avait eu au mois d'avril une assemblée de tous les jésuites alors à Londres dans une taverne près de Saint-Clément; que tout le monde n'ayant pu tenir dans une seule pièce, on s'était partagé dans toutes celles de la maison, que lui avait été chargé de porter les résolutions d'une chambre dans une autre; et que le résultat de cette délibération avait été le parti pris de tuer le Roi, soit avec une arme à feu, soit avec un

poignard, ou bien avec le poison; que déjà plusieurs tentatives avaient été faites, mais qu'elles avaient échoué par des circonstances imprévues, comme on le verra dans l'instruction du procès; qu'il était entré dans tous ces complots pour pouvoir appuyer sa déposition de quelques preuves, mais que s'étant aperçu qu'on commençait à se méfier de lui, il n'avait osé rester plus long-temps au nombre des conjurés. Il ne dit pas un mot de Coniers, dont Tongue m'avait parlé; aussi il ne fut point inquiété. Voici le résumé de ce qu'Oates déposa le premier jour. La nuit et le lendemain on arrêta plusieurs jésuites, et les scellés furent mis sur leurs papiers.

Oates avait accusé Coleman d'avoir une correspondance secrète avec le père La Chaise, dont il ne savait pas bien le nom, car il l'appelait le père Le Shee, et d'être au courant de tous les projets des jésuites. Coleman eut un jour entier pour fuir s'il se fût cru en danger; il eut seulement soin de mettre ses papiers en sûreté; mais il oublia un tiroir où étaient tous ceux des années 1674, 1675, et une partie de 1676, où j'ai appris ce que j'ai conté plus haut des négociations dont il fut chargé. Pour son parti, il eût été fort heureux qu'il les eût ou tous laissés, ou tous emportés. S'il les eût tous emportés, on n'eût pu en tirer aucun indice; s'il les eût tous laissés, on eût été convaincu qu'il n'y avait rien de plus

que ce qu'on y trouvait; mais il en oublia trop pour ne pas faire naître de soupçons, et pas assez pour qu'on ne crût pas à toutes les dépositions. Coleman ayant appris qu'un warrant était décerné contre lui, il se tint caché pendant un jour, mais le lendemain il alla se remettre entre les mains du secrétaire d'Etat. Lorsqu'il fut confronté avec Oates, ce dernier ne le reconnut pas d'abord, mais il le nomma quand il l'eut entendu parler; et, quoiqu'il ne fût accusé que sur un ouï dire, il fut remis au sergent. Oates avait nommé Wakeman, médecin de la Reine; mais il ne le reconnut point. On lui demanda s'il avait quelque chose à dire sur lui, et il répondit que non : « Dieu me garde, ajouta-t-il, de rien dire que je ne sache; je ne le ferais pas pour tous les biens du monde. » Il ne parla pas non plus de Langhorn, jurisconsulte fort en réputation, et qui certainement faisait toutes les affaires des papistes. Le Roi le convainquit d'imposture, ayant dit que lorsqu'il était en Espagne, il avait été présenté à don Juan, qui lui avait promis d'aider de tout son pouvoir les papistes dans l'exécution de leurs projets. « Quel homme est-ce? lui demanda le Roi, qui connaissait bien don Juan. — Grand et maigre, répondit Oates; » et don Juan était petit et gras. Il parut d'abord vouloir se mettre bien avec le duc d'York et les ministres; car il dit qu'il avait souvent entendu

dire aux jésuites qu'il ne fallait pas compter sur ce prince ; qu'il était fort douteux qu'il approuvât l'assassinat du Roi ; mais qu'ils étaient bien décidés, s'ils lui trouvaient sur ce point trop de scrupules, à l'envoyer tenir compagnie à son frère; que cependant ils s'étaient souvent servis de son nom ; et que, sans qu'il le sût, ils avaient contrefait sa signature et son cachet. Il dit aussi que les jésuites animaient en Écosse la faction opposée au duc de Lauderdale, et qu'ils avaient le projet de se défaire du duc d'Ormond comme un des plus grands obstacles à leurs desseins; toutes choses qu'il disait savoir par des lettres et des conversations. Il fit aussi un long récit de l'incendie de Londres : c'était les jésuites qui avaient mis le feu, espérant, à la faveur du désordre, pouvoir tuer le Roi; mais ils furent arrêtés en voyant son ardeur généreuse à porter du secours.

Lorsqu'on sut cette découverte, tout le monde fut saisi d'horreur. Le dénonciateur était entré dans de tels détails qu'on ne pouvait croire qu'il les eût inventés : opinion que vint bientôt confirmer l'examen des papiers de Coleman. On y vit que les papistes travaillaient à la conversion du peuple anglais depuis plusieurs années, et qu'ils se flattaient de voir bientôt extirper l'hérésie qui affligeait les royaumes du nord. Il était souvent question dans ces lettres du duc d'York et de son zèle pour une si belle œuvre ; du Roi, de sa lâche in-

constance et de sa disposition à tout faire pour de l'argent; de Louis XIV, et de tout ce qu'on pouvait attendre de son appui; enfin de la nécessité de travailler à une paix générale si importante au succès de leur entreprise.

Deux jours après, le Roi partit pour Newmarket; et l'opinion publique fit justice de cette légèreté inconvenante qui le faisait aller s'amuser à des courses de chevaux quand tout le monde était si occupé de cette découverte, dont on ne doutait plus depuis l'examen des lettres de Coleman. Pendant l'absence du Roi, Tongue désira causer avec moi, et j'allai à Whitehall où lui et Oates étaient logés et gardés. Il me parut que son importance du moment lui avait tourné la tête, et qu'il ne lui restait plus rien du peu de cervelle que je lui avais connu. Oates, qui voulut se mêler de notre conversation, me dit, en forme de compliment, que j'avais été une des victimes désignées de la conspiration, ce qu'il avait dit aussi à Stillingfleet; mais il déprécia singulièrement cet honneur quand il nous dit que la traduction de la morale des jésuites en anglais avait exposé Tongue au même danger. Il partit de là pour faire une violente déclamation contre les jésuites, et jura qu'il aurait la joie de voir couler leur sang. Pour le faire taire, je lui demandai quels étaient les raisonnemens qui l'avaient déterminé à changer de religion. A cette question, il se lève, croise

ses mains sur sa poitrine, et s'écrie : « Dieu et les anges, vous êtes témoins que mon cœur n'a jamais changé; et que, si je suis entré dans cette société impie, ce fut pour en surprendre les secrets et les trahir. » Cette scène me donna du caractère du personnage une idée qui m'a toujours empêché de croire à toutes ses protestations et à tous ses sermens.

Peu de jours après, un fait fort extraordinaire vint détruire tous les doutes qu'on pouvait encore avoir sur la réalité de la conspiration. Sir Edmondbury Godfrey, demeurant près Whitehall, était juge de paix; pendant la peste il avait eu le courage de rester à Londres pour y veiller à l'ordre public, conduite qui lui avait fait beaucoup d'honneur et lui avait mérité la chevalerie. On le regardait comme le meilleur juge de paix de toute l'Angleterre, et l'ordre le plus complet régnait dans le quartier soumis à sa juridiction; il mettait alors ses soins à purger les rues de tous les mendians et à les obliger au travail. En général on se plaignait de sa hauteur, et il prenait, disait-on, trop sur lui; mais il y avait si peu d'amis zélés du bien public qu'on devait bien leur passer quelques petits défauts; d'ailleurs j'ai connu Godfrey, et jamais je ne me suis aperçu des torts qu'on lui reprochait. Protestant zélé et très-attaché à l'Église anglicane, il était fort indulgent pour les non-conformistes, et toujours des

derniers à les inquiéter. Très-impartial dans cette indulgence, il la faisait partager aux prêtres catholiques, et n'était point aussi ardent que beaucoup de ses collègues à rechercher les lieux où l'on disait la messe. Il y avait donc bien peu d'aussi bons protestans qui fussent autant que lui aimés des papistes.

La veille du jour où Oates comparut devant le conseil, il était venu chez Godfrey protester de la vérité du récit qu'il devait y faire et qu'il a depuis publié. Que signifiait une telle démarche? se défiait-il du conseil? craignait-il que sa déposition n'y fût supprimée? et voulait-il d'abord la mettre en mains sûres? On blâma Godfrey de s'être mêlé d'une affaire si délicate, et l'on croyait généralement qu'il avait eu un long entretien avec Coleman entre le moment où celui-ci avait été mis sous la garde d'un sergent et le moment où il avait été envoyé à la Tour, sur le rapport fait au conseil du contenu de ses lettres. Il est certain que depuis lors Godfrey parut triste et inquiet. Me rencontrant un jour dans la rue, après avoir causé un moment des affaires publiques, il me dit qu'il n'avait pas bonne idée de la fin qui l'attendait. Cependant il n'avait rien changé à ses habitudes, sortant toujours sans domestique, comme c'était sa coutume, persuadé qu'il était que les domestiques se gâtent à Londres par l'oisiveté et la mauvaise compagnie qu'ils rencontrent en attendant leurs maîtres.

Quinze jours après celui où Oates fit sa déposition, un samedi, Godfrey sortit le matin, et fut vu vers une heure près l'église Saint-Clément; depuis on n'en eut plus de nouvelles. Comme il rentrait toujours de bonne heure, ses domestiques furent très-inquiets de ne le pas voir; cependant comme il avait sa mère fort âgée qui vivait à Hammersmith, ils pensèrent que peut-être il avait appris qu'elle était mourante et était allé la voir. Ils envoyèrent le lendemain de grand matin, mais on ne l'avait pas vu, et deux frères qu'il avait et qui vivaient dans la cité furent aussitôt avertis; comme ils ne savaient rien de ses affaires, ils s'imaginèrent qu'elles étaient dérangées et qu'il s'était mis à l'abri des poursuites dans un moment où tout le monde s'empressait de faire rentrer ses fonds, ce qui causait beaucoup de banqueroutes. Mais aucun créancier ne se présentant on fit publier le mardi la disparition de Godfrey. Le conseil informé allait donner l'ordre de visiter toutes les maisons, mais il en fut détourné par plusieurs histoires du duc de Norfolk. On répandit le bruit que le juge de paix avait fait un mariage ridicule, mais jamais on ne s'accordait sur le lieu où il avait été célébré. L'empressement du duc de Norfolk à le répéter fit naître sur lui des soupçons que fortifiait cette circonstance que la dernière fois qu'on avait vu Godfrey, c'était près d'Arundel-House. Le jeudi après dîner, quelqu'un

vint dans la boutique d'un libraire, et dit qu'on avait trouvé le corps du juge de paix percé d'une épée. J'appris sur-le-champ la nouvelle, mais personne ne connaissait celui qui l'avait dite. Le soir, fort tard, on trouva le corps dans un fossé à un mille de la ville près l'église de Saint-Pancrace. Godfrey était percé de sa propre épée, mais il n'y avait de sang ni sur ses habits ni autour de lui; ses souliers étaient propres, son argent était dans sa poche, sa cravate était ôtée. Il avait le cou tordu et empreint tout autour d'une tache livide d'un pouce, ce qui prouvait évidemment qu'il avait été étranglé; sa poitrine était aussi couverte de meurtrissures. Tout ceci je l'ai vu aussi bien que le docteur Lloyd avec qui j'allai visiter le corps. Sur son haut-de-chausses étaient répandues des gouttes de cire blanche; il ne s'en servait jamais; les prêtres et les gens de qualité en font seuls usage: tout le monde en conclut quelles mains avaient frappé. Ce qui n'était pas douteux c'est que le malheureux avait d'abord été étranglé, porté ensuite dans le fossé où il avait été trouvé, et que là on s'était avisé de lui passer son épée au travers du corps. Le bruit ne se répandit pas moins que Godfrey était hypocondre et qu'il s'était tué. Le Roi lui-même le crut jusqu'à ce que le docteur Lloyd vînt lui dire ce qu'il avait vu. Le corps fut exposé deux jours, beaucoup de monde alla le voir, et chacun s'en retournait si

ému, l'irritation des esprits était si grande que nous avons tous regardé comme un très-grand bonheur que tous les papistes de Londres n'aient pas été les victimes de la fureur du peuple.

Tout ceci se passa trois jours avant l'ouverture du parlement, et l'on peut s'imaginer dans quelle disposition il s'assembla. Le parti de la cour ne sachant que faire, ni que dire, laissait le champ libre à l'opposition. Les dépositions d'Oates avaient un tel crédit qu'il n'était sûr pour personne d'élever le plus petit doute sur la moins importante, et Oates, convaincu qu'il disposait de l'opinion, devint d'une vanité et d'une insolence dont on ne se peut faire d'idée. Appelé à la barre des communes, il y fit une nouvelle édition de son récit; il dit que le pape avait déclaré que le royaume d'Angleterre lui appartenait; qu'il avait envoyé des commissions à plusieurs personnes chargées de le gouverner en son nom; que lord Arundel de Wardour était chancelier, lord Powis trésorier, sir William Godolphin, alors en Espagne, garde du sceau privé; Coleman secrétaire d'État, Bellasis général, Petre lieutenant-général, Ratcliffe major-général, Stafford payeur général, Langhorn avocat général, et que les emplois inférieurs avaient été de même distribués. Il avait vu, ajouta-t-il, ces commissions dans la chambre de Langhorn, lui-même en avait distribué plusieurs, et

d'autres l'avaient été par d'autres personnes. Il affirma sous serment, et cette fois comme un fait dont il avait une connaissance directe, que Coleman et Wakeman étaient dans le complot; que le premier avait donné quatre-vingts guinées l'été dernier à quatre scélérats pour aller à Windsor assassiner le Roi; que le second, qui avait refusé d'empoisonner le Roi pour 10,000 livres sterling qu'on lui avait offertes, s'y était engagé pour 15,000. Il dit que, s'il ne les avait reconnus ni l'un ni l'autre dans sa première confrontation avec eux, c'était qu'épuisé par un long interrogatoire et par deux nuits d'insomnie, il ne savait presque plus ce qu'il faisait. C'était là sans doute une étrange absence qui lui avait fait oublier la première fois les circonstances les plus importantes de sa seconde déposition, et accuser seulement sur des ouï-dire deux hommes qu'aujourd'hui il accusait directement. Quelle vraisemblance y avait-il à ce qu'on eût donné vingt guinées à chacun des assassins du Roi, lorsqu'on achetait de Wakeman le même crime 15,000 livres sterling? Beaucoup d'autres parties de la déposition étaient absurdes. Bellasis était presque toujours malade de la goutte; Petre, sans aucun moyen, n'avait jamais eu de commandement militaire; Ratcliffe, vivant fort magnifiquement dans une province du nord, n'en était pas sorti de l'été. Oates assurait avoir remis, au mois de mai, un

brevet de colonel à Howard, frère du comte de Carlisle, qui avait épousé la duchesse de Richmond; mais un de mes amis m'a dit que pendant tout le mois de mai il avait demeuré à Bath dans la même maison que Howard et joué tous les soirs avec lui : ajoutez à cela que ce prétendu colonel était alors rongé de goutte, maladie dont il mourut bientôt. Le général Lambert fut aussi du nombre de ceux qu'Oates accusa d'avoir conspiré; il devait avoir un poste éminent aussitôt qu'il aurait été en liberté. Lambert était en prison depuis la restauration, et avait perdu la raison. Enfin n'était-ce pas une chose incroyable qu'Oates, qui, comme il l'avait dit une fois devant moi, s'était mêlé aux conjurés pour dévoiler leurs secrets, n'eût pas gardé une seule de ces commissions qui eût été une preuve irrécusable de sa véracité? Enfin, pour comble d'absurdité, il avait dit au Roi : « Sire, les autres exposent leur vie pour votre service, et moi j'ai exposé mon âme.» Mais ce beau dévouement qu'en avait-il donc fait le jour où, sans en donner avis, il avait laissé partir pour Windsor ces quatre assassins? Comment ne pas douter d'une telle déposition? Mais les papiers de Coleman et le meurtre de Godfrey paraissaient des preuves évidentes, et Tillotson m'a assuré que la femme de Langhorn, aussi bonne protestante que son mari était catholique zélé, venait souvent le voir et

lui donner avis de tout ce qu'elle découvrait des projets des papistes, quoiqu'elle ait rempli tous les devoirs d'épouse jusqu'au dernier moment de la vie de son mari. Au premier bruit de la conspiration, avant qu'Oates eût dit un seul mot des commissions, et eût accusé Langhorn, elle vint le trouver, et lui dit qu'ayant fait parler son fils, papiste ardent, et que son zèle rendait indiscret, il lui avait dit que leur plan était si bien concerté qu'il ne pouvait échouer, et que son père allait devenir un des hommes les plus considérables de l'Angleterre, puisqu'il avait reçu de Rome une commission d'avocat général. Stillingfleet était présent lorsque Tillotson me conta ce fait.

Pendant la dernière session, le comte de Shaftesbury était sorti de la Tour, après une soumission qu'il ne fut pas aisé d'obtenir de lui. Cependant, lorsqu'il vit une armée sur pied, il pensa qu'il était plus sûr de ne pas rester en prison. Sa mise en liberté fut long-temps discutée au parlement, et ses ennemis n'oublièrent pas de tirer tout le parti possible de son appel au banc du Roi. Mais une soumission répare une insulte, et il fut élargi. Depuis lors le duc de Buckingham et lui, avec les lords Essex et Hallifax, gouvernèrent à leur gré la chambre des pairs, et le duc d'York y fut très-mal mené. Cependant, lorsqu'ils proposèrent une adresse au Roi pour de-

mander qu'il fût éloigné de la cour, la majorité se déclara contre eux.

Londres était dans un état d'agitation et d'inquiétude bien facile à concevoir, lorsqu'on apprit qu'un certain Bedloe était venu se remettre entre les mains des magistrats de Bristol. On disait qu'il savait le secret du meurtre de Godfrey. On le fit partir pour Londres. Le Roi m'a dit que, lorsqu'il fut interrogé devant lui par le secrétaire d'État, il dit qu'il ne savait rien de la conspiration ; que seulement il avait entendu dire que quarante mille hommes rassemblés en Espagne, sous le prétexte du pélerinage de Saint-Jacques, devaient être embarqués pour l'Angleterre ; mais de la flotte, il n'en avait pas entendu parler, ce qui fut regardé comme une extravagante absurdité. Il avait vu, à ce qu'il dit, le corps de Godfrey à Sommerset-House, et un domestique de lord Bellasis lui avait offert 400 liv. sterling pour l'aider à l'emporter; après cela, étant allé à Bristol, il avait tout découvert, ne pouvant résister à l'horreur de ses remords. Bedloe avait mené une vie la plus déréglée; il avait changé vingt fois de nom, partout il avait fait des dupes en Espagne et en France. Il s'était fait passer pour un homme de qualité; l'adresse ou plutôt la friponnerie était son seul moyen d'existence. On pouvait donc croire que ce n'était pas aux exigences de sa conscience qu'il

était le plus soumis. Peu de jours après, il comparut à la barre de la chambre haute; ce jour-là il se montra fort au courant de la conspiration, et accusa tous les lords qui étaient à la Tour; car on avait arrêté tous ceux qu'Oates avait signalés. Le Roi resta convaincu que quelqu'un avait vu Bedloe depuis son premier interrogatoire et l'avait mis au fait de tout ce dont, la nuit précédente, il avait dit ne rien savoir. Cependant il ne se contenta pas de confirmer la plus grande partie des dépositions d'Oates; il en ajouta beaucoup de nouvelles. Il prétendait avoir couru l'Europe pour concerter le plan de la conspiration. On lui en avait confié le secret, et il avait ouvert beaucoup de lettres qu'il avait été chargé de porter.

On avait donc les deux témoins qu'exigeait la loi pour prouver le complot, du moins autant qu'un serment est une preuve. De plus on trouva, dans les papiers des jésuites qui furent arrêtés, des lettres qui parurent ne devoir plus laisser aucun doute. L'une, écrite de Rome, parlait de l'envoi des commissions dont il était facile de deviner le but, disait la lettre, quoique les chefs conduisissent les choses avec tant de secret qu'il était impossible d'en rien savoir si ce n'est ce qu'ils voulaient bien dire. Les jésuites interrogés répondirent qu'il ne s'agissait que de promotions et de grades de leur ordre. L'autre lettre était adres-

sée à un jésuite en province. On lui disait d'être à Londres le 24 avril. Ce jour était précisément celui où Oates déposait que s'était tenue cette assemblée de jésuites, où quelques uns d'entre eux avaient signé le projet de tuer le Roi, et en avaient remis l'exécution à Grove et Pickering. La lettre finissait par ces mots : « Il n'est pas nécessaire que je vous recommande un secret d'une telle importance. » Lorsque le jésuite fut interrogé, il dit qu'il s'agissait d'une réunion voulue par les statuts de leur ordre, et que, comme elle devait avoir lieu pendant la session du parlement, on avait dû en recommander le secret. Mais les esprits étaient tellement prévenus que ces réponses parurent peu satisfaisantes, et furent regardées comme des subterfuges.

A cette époque, ce Carstairs dont j'ai déjà conté les hauts faits en Ecosse, se trouvant mal récompensé, s'en vint à Londres accuser le duc de Lauderdale de fomenter l'esprit de rébellion lorsqu'il paraissait poursuivre les conventicules avec un zèle si furieux. « La preuve, disait-il, c'est que j'ai souvent dénoncé les plus dangereux des prédicans, et fourni tous les moyens de les arrêter. Le duc de Lauderdale a négligé mes avis ; donc il veut que les conventicules subsistent, tandis qu'il en punit le pays le fer et la flamme à la main. » Carstairs offrit de le prouver par le témoignage de gens dont il s'était déjà servi dans d'autres

circonstances. Il avoua que le warrant sur lequel on avait arrêté le bailli de Jerviswood était antidaté. Il rédigea un mémoire de tous ces faits, le donna au marquis d'Athol, et lui demanda de le mener chez le duc de Hamilton et le comte de Kincardin pour qu'il pût leur demander pardon de ses torts, et solliciter leur protection. Pour moi, je déclarai que dans aucun cas on ne devait se servir d'un homme aussi vil, et que rien ne me déciderait à avoir des rapports avec lui. Je le dis à lord Cavendish et à quelques autres membres de la chambre des communes, en leur faisant connaître le personnage. Aussi depuis refusèrent-ils de le voir.

Carstairs n'était pas uniquement occupé de son accusation; il épiait aussi l'occasion de faire quelque infamie un peu lucrative. Le hasard la lui fournit à Covent-Garden, dans une auberge attenante à la maison d'un nommé Staley, banquier des papistes, ayant eu autrefois un grand crédit, mais dont les affaires étaient alors embarrassées par les exigences subites de ses créanciers. Carstairs supposa donc que, d'une chambre de l'auberge, il avait entendu Staley dire chez lui en français que le Roi était un méchant persécuteur du peuple de Dieu, qui ne méritait pas d'être épargné, et que si personne n'avait le courage d'en débarrasser l'Angleterre, lui-même le poignarderait. Carstairs écrivit ces paroles et alla

le lendemain avec un autre individu, qui était avec lui dans la chambre de l'auberge, trouver le banquier. Il le menaça de le dénoncer sur-le-champ s'il ne lui donnait une certaine somme d'argent. Staley, fort inquiet entre deux dangers, ne savait lequel choisir; enfin il se décida pour la chance d'être victime plutôt que d'être dupe. On l'arrêta. Les deux témoins firent leur déposition sous serment, et il fut décidé que dans cinq jours on lui ferait son procès. Lorsque je sus quels étaient les accusateurs, je crus qu'il était de mon devoir de tout faire pour empêcher le succès de leur infâme dessein. Je fus donc avertir le lord chancelier et l'avocat général de quels misérables on avait reçu le témoignage. Jones, l'avocat général, reçut fort mal cet avis, et dit que j'étais l'ennemi de ceux qui veillaient à la sûreté du Roi. Le public le sut et ne me traita pas mieux. Partout on dit que j'avais voulu me mettre bien en cour. J'avais aussi dit à plusieurs personnes que bien des détails de cette conjuration révélée me paraissaient incroyables; qu'il fallait cependant profiter de la disposition où étaient les esprits pour élever une forte barrière contre le papisme, dont les projets se décelaient à travers tant d'exagération et de faussetés, mais qu'on ne saurait trop hésiter à répandre le sang sur de tels témoignages. Lord Hollis entendit cela beaucoup mieux qu'on n'aurait dû l'attendre d'un esprit aussi em-

porté ; lord Hallifax était de mon avis; mais le comte de Shaftesbury ne pouvait supporter une telle opinion. Il fallait, disait-il, soutenir les preuves, et quiconque mettait en doute la véracité des témoins devait être regardé comme un ennemi du bien public. L'approbation des hommes est quelquefois si variable que je fus accablé de reproches par ceux-là même qui, bien peu de temps avant, faisaient quelque cas de moi. Enfin cette haine populaire en vint au point qu'on m'avertit de rester chez moi, si je ne voulais m'exposer à des insultes; mais tout cela ne m'effraya pas.

Le procès de Staley ne fut pas long. Les dépositions des témoins étaient positives, et il n'avait rien à y opposer. Il représenta seulement combien il était peu probable que, si près d'un lieu public, il eût tenu le discours dont on l'accusait à assez haute voix pour être entendu d'une chambre voisine et en français, dans un quartier où presque tout le monde entendait cette langue. Il fut condamné et se prépara sérieusement à la mort. Le docteur Lloyd vint le voir dans la prison, et lui offrit sa grâce s'il voulait révéler le complot. Il protesta qu'il n'en avait aucune connaissance, et qu'il n'avait jamais proféré un seul mot des menaces pour lesquelles il venait d'être condamné. Il fut exécuté, et ce fut la première victime de cette conspiration révélée. Le duc de Lauderdale

fut instruit de tout ce que j'avais fait pour sauver Staley; et, poursuivant sa vengeance, il dit que tant de soins étaient la suite de mon faible pour les assassins du Roi, et le Roi trouva la phrase si fort à son gré qu'il la répéta à la chambre haute, au milieu des lords qui l'entouraient.

Deux jours après m'avoir déchiré aussi impitoyablement qu'homme puisse jamais l'être, le Roi m'envoya le comte de Dunbarton, qui était papiste et avait été élevé en France quoiqu'il fût frère du duc de Hamilton, pour me dire qu'ayant à causer avec moi, il désirait que je le vinsse voir secrètement : « Le Roi, me dit le comte, attend de vous un service qu'il ne tient qu'à vous de lui rendre; et, avant de savoir si vous y consentez, il n'a pas voulu disposer de l'évêché de Chichester. » Je demandai au comte si Sa Majesté me croyait disposé à faire le métier d'espion, et capable de trahir mes amis. Mais il m'assura que le Roi ne me ferait aucune question et ne m'obligerait à rien.

Avant que j'allasse chez le Roi, une nouvelle circonstance fit perdre à Oates beaucoup de son crédit. Lorsqu'il fut interrogé à la chambre des lords, et qu'il eut fait le même récit qu'à la barre des communes, on lui demanda s'il avait nommé toutes les personnes qui, à sa connaissance, avaient pris part à la conjuration. Il répondit qu'il se pouvait bien que quelques indi-

vidus obscurs lui fussent échappés de la mémoire, mais qu'il n'avait certainement oublié aucun de ceux d'un rang élevé. Cependant, plus tard, il se ravisa, et madame Elliot, femme d'Elliot le valet de chambre, vint chez le Roi pour lui dire qu'Oates avait à déposer contre la Reine si Sa Majesté le permettait. Le Roi voulant, comme il me l'a dit lui-même, donner beau jeu à Oates, le lui permit, et l'on eut bientôt une nouvelle histoire à joindre à toutes les autres. Il dit que la Reine avait fait venir quelques Jésuites à Sommerset-House; que lui-même était allé avec eux; que de la porte où il était resté, il avait entendu, dans la chambre où étaient entrés les jésuites, une personne qu'à sa voix il avait reconnue être une femme, qui se plaignait amèrement de la manière dont elle était traitée, et promettait son aide à ceux qui assassineraient le Roi. Après cela on le fit entrer pour le présenter à la Reine, et il ne vit pas dans la chambre d'autre femme qu'elle. On lui demanda de désigner la chambre, et sa description prouva que c'était une des plus spacieuses du palais. Or, par conséquent, il était impossible qu'on entendît de la porte la voix très-basse de la Reine à moins qu'elle ne l'eût forcée exprès. Quand on vint à lui reprocher d'avoir dit qu'il avait nommé toutes les personnes importantes de la conspiration, il se justifia en disant qu'il n'avait pas cru

permis d'accuser la Reine, mais personne ne se paya de cette raison. Pour appuyer cette nouvelle déposition, Bedloe affirma sous serment qu'étant dans la chapelle de Sommerset-House, il avait vu la Reine, le duc d'York et quelques autres personnes ayant, dans une galerie voisine, une conversation fort animée, et qu'un d'eux descendit pour annoncer avec une grande joie qu'enfin la Reine s'était décidée ; que d'abord il ne comprit pas ce dont il s'agissait ; mais que dans une de ses courses sur le continent, il apprit que c'était de la mort du Roi. Quoiqu'on n'eût jamais cru à ce qu'avait dit Bedloe du corps de Godfrey vu à Sommerset-House, on se souvint qu'à l'époque à laquelle il plaçait la circonstance de la chapelle, la Reine s'était tenue pendant quelques jours si bien renfermée que personne ne pouvait la voir, et que le prince Robert n'en put obtenir la permission. Des soupçons s'élevèrent donc sur cette princesse, mais le Roi ne voulut pas que sur ce point on poussât plus loin les enquêtes.

Pendant qu'on continuait les interrogatoires et l'instruction du procès des prisonniers, on proposa un bill à la chambre des communes qui obligerait tous les membres du parlement et toutes les personnes appelées à la cour par leur rang ou par leur service auprès du Roi, à une abjuration du papisme. On devait non-seulement renoncer à

la transsubstantiation, mais même déclarer que le culte que l'Eglise romaine rend à la Vierge-Marie et aux Saints est une idolâtrie. Ce bill passa sans aucune difficulté. A la chambre haute, Gunning, évêque d'Ely, soutint que l'Eglise romaine n'était point idolâtre; Barlow, évêque de Lincoln, lui répondit. On ne fit pas grande attention aux argumens de Gunning, et le bill passa. Quoique l'évêque d'Ely eût dit qu'on ne pouvait se soumettre à ce test sans manquer à sa conscience, il s'y soumit comme les autres. Le duc voulut se mettre à l'abri d'une telle nécessité, et il sollicita, du ton le plus humble et les larmes aux yeux, une exception en sa faveur. Il dit aux lords qu'il attendait tout de leur bienveillance dans une occasion où il s'agissait du plus grand intérêt qu'il eût dans ce monde; il parla de ses devoirs envers le Roi, de son zèle pour le bien public, et protesta que, quelle que fût sa religion, elle ne serait jamais qu'une affaire entre Dieu et son âme, et qu'elle n'aurait aucune influence sur le gouvernement. Enfin il obtint, à une très-faible majorité, cette exception, qui, contre toute attente, passa à la chambre des communes. Il y en eut une aussi accordée en faveur de neuf dames que la Reine devait choisir; mais elle ne voulut pas prononcer, et dit que le sort en déciderait, excepté pour la duchesse de Portsmouth qu'elle désigna, ce qu'on trouva très-in-

convenant, quoique cependant elle fût alors dans une position qui l'obligeait à une entière soumission à toutes les volontés du Roi.

Coleman parut bientôt sur le banc des accusés. Oates et Bedloe étaient, comme nous l'avons dit, ses accusateurs. Il nia que de sa vie il les eût vus, et se défendit en rappelant qu'Oates ne l'avait pas reconnu à leur première confrontation, que ce n'était même que plus tard qu'il s'était avisé de l'accuser. Il le somma de lui dire quel quantième d'août il avait donné les quatre-vingts guinées aux quatre assassins. Oates ne voulut pas fixer le jour, quoiqu'il se fût souvent montré d'une exactitude scrupuleuse sur des circonstances bien moins importantes. Coleman avait été absent de Londres la plus grande partie du mois d'août. Mais le refus du témoin lui ôta ce moyen de défense. Il montra le peu de probabilité qu'il y avait à ce qu'il eût confié le secret le plus dangereux à deux hommes que, de leur propre aveu, il voyait pour la première fois. Mais Oates et Bedloe dirent qu'il n'avait pas dû craindre de le faire en les voyant dans tous les secrets de la conjuration. Les lettres de Coleman au père La Chaise étaient les preuves les plus fortes qu'il y eût contre lui. Il convint qu'on pouvait y trouver beaucoup à blâmer; mais il n'avait eu, dit-il, en vue que le service du Roi et du duc d'York; s'il avait désiré le rétablissement de la religion

catholique, ce n'avait été ni par la révolte ni par le sang, mais par des voies de tolérance, et l'appui qu'il attendait de la France n'était que des secours d'argent, et les bons offices de la cour de Versailles. Après un long débat Coleman fut déclaré coupable de haute trahison, et condamné à la peine de mort. Il persista jusqu'au dernier moment dans une dénégation absolue de tout ce dont on l'accusait. Plusieurs membres des deux chambres furent chargés d'aller lui offrir leur intercession s'il voulait se décider à des aveux; mais il protesta toujours de son innocence, et prit soin de justifier le duc d'York. « Mon zèle, dit-il, a pu m'entraîner trop loin : persuadé que ma religion est la seule vraie, j'ai voulu que tout le monde partageât ma conviction, et je souhaite encore à tous les hommes de me ressembler sans leur souhaiter mes fers. » Il avoua les fautes que l'ambition lui avait fait commettre, les 2500 guinées qu'il avait reçues de l'ambassadeur de France pour gagner des amis à son maître, et qu'il s'était appropriées. Cependant, dans tout ce qu'il avait fait, il n'avait jamais qu'obéi à des ordres; le Roi avait certainement été instruit de toutes les commissions et surtout des négociations dont il avait été chargé à Bruxelles. On crut voir qu'il ne demandait pas mieux que d'être questionné sur ce qu'il savait du Roi, mais la commission ne le voulut pas faire, et ne parla

pas dans son rapport de tout ce qu'il en avait dit. Elle dit seulement qu'il avait parlé de choses sur lesquelles on n'avait pas cru devoir lui faire de question, et dont il valait mieux ne pas informer la chambre. Littleton, qui était un des commissaires, me conta le soir même tout ce qui s'était passé, et je vis que la conduite et les discours de Coleman leur avaient fait à tous une vive impression. Il mourut avec une grande résignation, une grande dévotion, et sa mort lui fit plus d'honneur que sa vie. On dit alors, sans doute pour rendre le duc d'York odieux, que Coleman avait été détourné de faire des aveux par l'espérance que lui avait donnée ce prince que sa grâce arriverait à Tyburn. Mais Coleman savait trop bien de quelle violence était le torrent pour croire qu'il fût au pouvoir du Roi de lui accorder son pardon.

L'alarme était si générale que chacun tâchait de se procurer des armes, ce qui augmentait encore les inquiétudes de la cour. On fit passer dans les deux chambres un bill qui ordonnait la levée de toute la milice; elle devait être pendant six semaines sous les armes, et, si je me souviens bien, un tiers devait être de service chaque quinzaine. Je vis dans les plus chauds partisans de ce bill l'espérance que, lorsqu'il serait devenu une loi, ils seraient les maîtres, et que la milice ne se dissoudrait que lorsque le gouvernement aurait satisfait à toutes les demandes des deux

chambres. Le Roi fut averti des conséquences de ce bill, et des résultats qu'il pouvait avoir, et il le rejeta lorsqu'on le soumit à sa sanction. Je lui avais fait donner avis du danger, et il m'en remercia.

Pendant le mois de décembre je vis souvent ce prince. Le rendez-vous était chez Chiffinch, son valet de chambre. Il était toujours exact, venait seul, et me parlait avec une entière confiance. Il partageait mon opinion sur la fausseté des deux tiers des dépositions, mais nous ne nous accordions pas sur la personne qui avait mit Oates en scène et lui avait appris son rôle. Le Roi était convaincu que c'était le comte de Shaftesbury; pour moi je n'étais point de cet avis. Les contradictions grossières qu'on remarquait dans la déposition me prouvaient qu'elle était du génie d'Oates et de Tongue. D'ailleurs le soin qu'Oates avait pris dans ses premiers interrogatoires de ne jamais compromettre le duc d'York et les ministres me semblait détourner tous les soupçons de dessus lord Shaftesbury qui les haïssait bien plus que le papisme. Le Roi soutenait que le but de tout ceci était de rallumer la guerre civile en Angleterre; c'était là encore une opinion que je ne partageais pas. Je lui dis que le bruit se répandait qu'il avait le projet de légitimer le duc de Monmouth. « Quelque affection que j'aie pour lui, me répondit-il vivement, j'ai-

merais mieux le voir pendu. » Cependant il craignait toujours tellement une révolte qu'il n'était pas fâché que l'opposition se flattât d'une espérance qui devait la contenir, et il laissa le duc de Monmouth tout faire pour s'acquérir de la popularité, bien assuré qu'il serait toujours sous sa dépendance. Il fut fort surpris, ou du moins il fit semblant de l'être, lorsque je lui dis que Coleman avait donné à entendre qu'il était instruit de toutes les négociations du parti catholique. Je le pressai d'obliger le duc d'York à entrer en conférence avec quelques uns de nos théologiens, et d'y assister lui-même. Je lui dis que c'était un moyen de dissiper les soupçons qui s'élevaient sur lui, que cela aurait peut-être une heureuse influence sur l'esprit de son frère ou au moins le faisait espérer. Je lui montrai son grand-père, le roi de France Henri IV, s'attachant par là le parti catholique quelque temps avant son abjuration. Il me répondit que son frère n'avait ni autant d'esprit ni une conscience aussi facile qu'Henri IV, qui à son avis était d'une indifférence complète sur ces matières. Enfin il ne voulut point entendre ce conseil; ce qui me fit croire que le duc d'York avait obtenu de lui l'engagement de ne lui jamais parler de religion. Le Roi me parla beaucoup de la partie de la déposition d'Oates qui regardait la Reine, et me mit au courant de tout ce qui s'était passé à son sujet. Il

me dit que cette princesse était sans esprit et d'une humeur désagréable, mais tout-à-fait incapable d'une mauvaise action, et qu'après tous les torts qu'il avait eus vis-à-vis d'elle ce serait une chose horrible à lui que de l'abandonner. A son avis, les plus grands crimes aux yeux de Dieu étaient la cruauté et la trahison. « Je sais, dit-il, que ma vie n'a point été régulière (et il avait raison); mais je me repens de mes fautes, et je serai toujours incapable d'une action lâche et cruelle. » Je lui dis sur ce sujet tout ce que je pensais, et ma franchise ne lui déplut pas. Je l'encourageai dans sa résolution de défendre la Reine contre les fausses dénonciations. Je lui dis qu'il n'avait d'autre moyen de calmer l'orage que le changement de ministère; que le comte de Danby avait appelé sur lui la haine publique; et que j'étais assuré que c'était contre lui que tout ceci se faisait, quoique je n'en susse pas bien les détails. Il me dit qu'il y avait déjà long-temps qu'il s'en apercevait. L'armée n'était pas encore licenciée, et l'on n'avait pas d'argent pour la payer. La chambre des communes accorda un subside, mais ne voulut pas que la cour fût chargée du licenciement; elle ordonna que l'argent serait remis entre les mains de la chambre de Londres, et nomma un comité pour payer et licencier les troupes. Je m'aperçus que le Roi était inquiet de ma réserve, parce que je ne lui

[illegible] faits particuliers aux individus [illegible] je lui fis sentir que, puisqu'[illegible] je ne pouvais plus lui être [illegible] je ne l'importunerais plus, [illegible] d'être assuré que, si j'appre-[illegible] qui pût intéresser ou sa per-[illegible] je lui demanderais une audience [illegible] au contraire.

J'avais parlé au Roi des intrigues de Carstairs contre le duc de Lauderdale, et de tout ce qui m'avait déterminé à défendre Staley contre cet infâme délateur. Il en parla sans me nommer au duc de Lauderdale, qui envoya chercher Carstairs, et lui reprocha sa perfidie. Carstairs nia tout, mais dit que le duc de Hamilton et lord Kincardin l'y avaient engagé, et il vint chez le Roi pour lui confier ce mensonge, toujours sans nommer lord Athol, espérant par là se ménager son appui. Le Roi en parla au duc de Hamilton, qui conta les choses exactement comme je les avais dites. Lord Athol, informé de tout ce qui s'était passé, fit venir Carstairs chez lui et lui reprocha l'indignité de sa conduite. Tout en parlant il l'amena près de la porte d'un cabinet où il avait fait cacher deux hommes. Là Carstairs lui dit que quelqu'un [illegible] du duc de Lauderdale, qu'il [illegible] sa fortune, et que, si ce ministre [illegible] tout était perdu pour lui. Il avoua qu'il avait faussement accusé le duc

d'Hamilton et lord Kincardin, mais qu'il n'y avait point eu pour lui d'autre moyen de se tirer d'affaire. Lorsque le marquis d'Athol eut ces aveux, il alla chez le Roi avec ses deux témoins et le mémoire que Carstairs lui avait remis dernièrement. Il était alors chez le Roi, appuyant de tous les sermens imaginables son accusation contre les deux lords, et fut confondu lorsqu'il vit entrer le marquis d'Athol. Son infamie fut si évidemment prouvée que tout le monde comprit mes intentions et approuva ma conduite dans cette affaire. Ce malheureux mourut peu de temps après dans le plus profond désespoir; il demanda que son corps indigne, disait-il, de la sépulture fût jeté dans un trou comme celui d'un chien; mais je n'ai jamais pu savoir ce qu'il dit de la condamnation de Staley.

Un nouvel incident vint encore ajouter à un si complet désordre. Le comte de Danby qui était brouillé avec Montague ne pouvait oublier les lettres qu'il lui avait écrites et les secrets qu'il lui avait confiés. Montague pouvait l'accuser, il le croyait, et résolut de le prévenir. Jenkins qui était alors à Nimègue lui écrivit, d'après son ordre, à ce que tout le monde crut, qu'il venait d'être informé que Montague entretenait une correspondance secrète et des intelligences dangereuses avec le nonce du pape résidant à Paris, par l'entremise d'un nommé Con, que j'ai beau-

coup connu et qui avait été long-temps à Rome. C'était par ses mains que passaient presque toutes les lettres entre Rome et l'Angleterre. Il ne manquait pas d'habileté, était fort au courant et aimait l'argent : aussi Montague s'en était-il servi, et lui avait acheté quelques uns de ses secrets. Sur la lettre de Jenkins, le Roi envoya un messager à la chambre des communes pour l'informer qu'il allait faire mettre en jugement Montague accusé d'avoir des intelligences avec Rome, et d'avoir eu part à la conjuration des papistes. En même temps l'ordre fut donné de s'assurer de son cabinet et de ses papiers. Tout ce que voulait Danby c'était de retrouver ses lettres, et de les faire disparaître; ensuite on eût abandonné les enquêtes, car il savait bien qu'il n'y avait aucune charge contre Montague. Mais celui-ci avait vieilli dans les cours; il n'était pas si facile de le prendre en défaut. Il avait confié en des mains sûres une boîte qui renfermait ces lettres tant désirées. Un grand débat s'éleva dans la chambre des communes. On y soutint que c'était une violation des priviléges du parlement que la saisie des papiers d'un membre de la chambre, lorsqu'il n'y avait pas contre lui une déposition appuyée des sermens de deux témoins. Pendant cette discussion qui dura quelques heures, l'accusé garda le silence, et lorsque la personne à laquelle il avait confié la boîte la lui eût apportée, il l'ouvrit,

et en tira deux lettres de lord Danby où ce ministre lui donnait des instructions pour traiter avec le roi de France de 900,000 liv. sterling payables en trois ans, si la paix se faisait, le roi d'Angleterre ne pouvant se passér de cet argent, puisque, pendant ce temps, il serait dangereux de convoquer le parlement; il lui enjoignait de n'en rien dire au secrétaire d'État. Winnington qui, des derniers rangs de la magistrature, sans être fort instruit, et ayant bien plus de finesse et d'habileté que de véritable talent, était parvenu au rang de solliciteur général, fit une violente sortie contre ces lettres. « Je vois, dit-il, un ministre du Roi, abusant de l'autorité qui lui a été confiée, donner des ordres à un ambassadeur, et cachant au secrétaire d'État ce dont sa charge exigeait qu'il fût instruit. Je vois les intérêts de l'Angleterre et la foi jurée aux alliés sacrifiés à l'appétit de l'argent de la France qui doit donner les moyens de nous priver d'une représentation nationale. N'est-ce pas là vendre la patrie et renverser la constitution? C'est un crime de haute trahison, et c'est pour ce crime que je propose la mise en accusation de lord Danby. » Les amis de ce ministre ne surent que dire. Ils ne pouvaient nier ni justifier ces lettres, mais ils soutinrent qu'il n'y avait point là de crime de haute trahison, puisque la loi ne désignait pas comme tel le fait dont on accusait lord Danby;

que ces lettres paraissaient écrites d'après l'ordre du Roi; que le Roi avait incontestablement le droit de transmettre, par qui bon lui semblait, des instructions à ses ambassadeurs dans les cours étrangères. On rappela la mort du comte de Strafford, et le danger de condamner par voie de haute trahison constructive, sans corps de délit qualifié tel par la loi. Maynard, ancien et savant jurisconsulte, expliqua le texte du statut du règne d'Edouard III, qui dit que les cours de justice ne peuvent poursuivre que les crimes qu'il indique, mais dont une clause donne au parlement le pouvoir de déclarer qu'il considère un délit comme crime de haute trahison; en vertu de ce droit, le parlement avait voté, sous le règne de Henri VIII, un acte déclarant l'empoisonnement crime de haute trahison, quoique par le statut il ne fût considéré comme tel que lorsqu'il menaçait la vie du prince de Galles. Une conspiration contre toute la famille royale, quand bien même il n'y a point de prince de Galles, n'est-elle donc pas une haute trahison?

Après un long débat, la mise en accusation du ministre, comme prévenu de haute trahison, fut votée à une majorité de plus de soixante-et-dix voix, et dès le lendemain le bill d'accusation fut porté à la chambre des pairs. Le comte de Danby y plaida lui-même sa cause. Il dit qu'il avait toujours servi le Roi avec fidélité, et que c'était à ses

ordres qu'il avait obéi. Il produisit quelques lettres de Montague qui prouvèrent que la France le regardait comme un des ennemis de ses intérêts. Il ajouta que ceux qui le connaissaient bien lui rendaient la même justice, et, entre autres motifs qu'il donna à cette haine si connue, c'est qu'il avait deviné le profond mépris du roi de France pour le Roi et son gouvernement. Chacun admira la naïveté de cet aveu.

Il s'éleva à la chambre des lords une grande discussion sur l'accusation qu'on allait recevoir comme accusation de haute trahison, uniquement parce que la chambre des communes l'avait ainsi qualifiée. On disait qu'en supposant même que cela fût juste, encore fallait-il qu'il fût déclaré dans le bill que le crime poursuivi n'était point un de ceux que désignait le statut d'Edouard III. A cela on répondit que la chambre des communes qui se portait accusateur devait être entendue sur deux points, sur la nature du crime et sur ses preuves; que les lords ne pouvaient rien décider sur un de ces deux points avant d'avoir entendu ce que les communes avaient à dire pour soutenir leur accusation; qu'il fallait donc recevoir la plainte et procéder selon les formes du parlement qui voulaient qu'on arrêtât l'accusé et qu'on fixât une époque très-rapprochée pour son procès : la liberté lui serait bientôt rendue si les communes ne pouvaient prouver la haute trahison. Le débat

fut animé, mais la majorité vota contre l'arrestation. Il était évident que les communes allaient se plaindre d'un déni de justice; il n'y avait aucun moyen de conciliation; aussi le parlement fut-il prorogé.

Les opinions se partagèrent sur toute cette affaire. La cour était furieuse contre Montague, qui avait, disait-elle, divulgué les secrets du Roi; d'autres pensaient que, puisque le comte de Danby avait commencé à l'attaquer, il était juste et naturel qu'il se défendît. La vérité est que ces lettres attiraient le blâme le plus sévère non-seulement sur Danby, mais aussi sur le Roi, qu'on voyait entrer dans la coalition et recevoir de son peuple d'énormes subsides pour les frais de la guerre, tandis qu'il échangeait contre l'argent de la France l'engagement de faire faire aux confédérés une paix désavantageuse, et que sans cela ils n'eussent pas conclue. C'était là certainement vendre ses alliés et trahir la confiance de ses sujets. Pour justifier une si honteuse conduite, la cour allégua que le Roi voyant la paix résolue et ses finances épuisées par de grands préparatifs de guerre, il était raisonnable qu'il tirât de la France tout ce qu'il pouvait pour se rembourser, et que dans tous les traités le prince qui avait besoin de la paix devait l'acheter. Sans doute il n'y eût rien eu là à reprocher au Roi si ces demandes eussent été connues; mais ces marchés

secrets étaient déshonorans, et l'on dit que c'était quelque soupçon de ces pratiques qui avait déterminé les États à montrer un si inconcevable empressement pour la paix. Cette affaire fit perdre au Roi toute espèce de crédit dans les cours étrangères, ou plutôt en confirma la perte; car en vérité il n'était pas juste qu'il nous en restât après la rupture du traité de Bréda et de la triple alliance. Le seul qui gagna à ces révélations fut le secrétaire Coventry, puisqu'on voyait qu'il n'avait pas été jugé digne de semblables confidences. Il avait été sévèrement puni de ce qu'il lui était échappé de dire des quarante hommes que le Roi aimerait mieux tuer. Birch acheva de l'accabler en disant que sans doute la mort de quarante hommes était peu de chose pour le secrétaire, puisqu'elle lui paraissait préférable à la rupture d'une alliance contractée dans des vues les plus funestes. Coventry répondit qu'il avait toujours parlé avec sincérité, que jamais il n'avait menti à sa conscience, et que si un ange descendait du ciel et lui disait le contraire (à ces mots l'attention redoubla; on ne savait comment finirait une période si étrangement commencée), il était sûr qu'il ne retournerait jamais dans les demeures célestes, mais qu'il en serait précipité comme un ange imposteur. Désormais on lui rendit justice, et son crédit fut inébranlable.

Après la prorogation, le comte de Danby ne put se dissimuler que les affaires du Roi et l'état du royaume exigeaient une session ; mais il n'espérait pas pouvoir se raccommoder avec ce parlement, où une si grande majorité venait de prendre des engagemens contre lui. Ainsi il entra en négociation avec quelques membres de l'opposition pour la convocation d'un nouveau parlement; et il offrit pour préliminaire de faire éloigner le duc d'York avant l'ouverture. Lord Hollis, Littleton, Boscawen et Hambden écoutèrent ces propositions. Ils craignaient tellement que ce parlement, habilement conduit par de nouveaux ministres, ne devînt trop complaisant pour les projets de la cour, qu'ils lui promirent de le tirer d'affaire, à quelques censures près, s'il venait à bout de ce à quoi il s'engageait, bien entendu qu'il quitterait le ministère. Le duc d'York, par d'autres motifs, entra dans les projets de dissolution. Il pensait que la chambre des communes, si animée par la conspiration, ne pouvait plus être calmée ni rendue plus traitable sur tout ce qui regardait la religion ; un nouveau parlement entrerait peut-être dans une meilleure route, ou bien refuserait des subsides, ce qui le brouillerait avec le Roi : rupture bien préférable à tous ces marchés dont les papistes étaient toujours les victimes. Le duc d'York et

lord Danby réunirent donc leurs efforts pour hâter cette dissolution, qui ne fut décidée que le mois de janvier suivant.

Dans le mois de décembre, Ireland, White-bread et Fenwick, tous trois jésuites, et Grove et Pickering, prêtres desservant la chapelle de la Reine, furent mis en jugement. Oates et Bedloe déposèrent contre Ireland que, dans le mois d'août, il avait donné des ordres pour assassiner le Roi. Oates fit une semblable déposition contre les deux autres jésuites; mais Bedloe ne déposa contre eux que sur des ouï-dire. Ainsi, quoique les preuves ne fussent point suffisantes, qu'ils en eussent donné de leur innocence, que le jury eût prêté serment, et que les témoins eussent été entendus, le procès fut remis à un autre temps; et le jury, cette fois, ne fut pas consulté. On regarda cela comme une preuve d'un parti bien pris de les faire condamner. Je ne pus m'empêcher de dire mon avis à Jones, qui me répondit qu'on avait des précédens. Mais de tels précédens ne m'ont jamais prouvé qu'une chose telle que cette injustice eût été commise, et ce qui est certain c'est que, dans toutes les accusations de haute trahison, la couronne a ou au moins avait de tels avantages, qu'il me paraît inconcevable que jamais personne ait pu échapper. Ireland, pour sa défense, produisit plusieurs témoins qui déposèrent qu'il était parti au mois d'août

pour le comté de Stafford, et qu'il n'était pas revenu à Londres avant le 12 septembre. Mais une femme dit qu'elle l'y avait vu vers le milieu d'août. Il pouvait donc avoir pris la poste, être venu en un jour et reparti le lendemain. Oates et Bedloe déposèrent contre Grove et Pickering qu'ils s'étaient chargés de tuer le Roi à Windsor, Grove pour 1500 livres sterling, et Pickering pour trente mille messes qui, à un schelling, faisaient à peu près la même somme; qu'ils avaient essayé trois fois de consommer le crime avec un pistolet; la première fois la pierre s'était perdue, la seconde il n'y avait pas d'amorce, et la troisième il n'y avait qu'une balle et point de poudre. De telles absurdités eussent dû faire hausser les épaules; au lieu de cela on remercia la Providence sans s'aviser de douter de la vérité du fait. Les accusés furent convaincus, condamnés et exécutés; et jusqu'au dernier moment ils protestèrent de leur innocence.

Cependant les témoins et les preuves commençaient à perdre de leur crédit lorsqu'un personnage plus grand et plus croyable vint le leur rendre. Un nommé Dugdale, qui avait été bailli de lord Aston, et qui était fort estimé dans sa province, fut mis en prison pour avoir refusé de prêter serment de fidélité au Roi et à sa suprématie. Il fit alors serment qu'il n'avait aucune

connaissance de la conspiration. Mais plus tard, il fit une longue déposition d'une correspondance qu'Evers, jésuite de lord Aston, entretenait avec les jésuites de Londres, qui l'informaient d'un projet de tuer le Roi, et lui demandaient s'il ne pourrait trouver des hommes qui voulussent se charger de l'exécution, fussent-ils gentilshommes ou non. Dugdale jura que ceci était contenu dans une lettre de Whitebread le Provincial, qui lui était adressée directement, mais qu'il vit bien être pour Evers; que ce jésuite et un autre nommé Govan le pressèrent de se charger de cet assassinat pour lequel ils lui promirent la canonisation, et lord Stafford une somme de 500 livres sterling.

Le calme de la raison du nouveau témoin, et je ne sais quoi dans ses manières, dans ses habitudes, avaient disposé tout le monde à le croire; le Roi lui-même commença à se persuader qu'il y avait du vrai dans cette conspiration, malgré la défiance que lui avaient inspirée Oates et Bedloe. Une nouvelle circonstance vint encore ajouter un nouveau caractère de vérité à la déposition de Dugdale. Il avait parlé de l'assassinat d'un juge de paix de Westminster le mardi qui suivit la disparition de Godfrey; il fallait donc qu'on le lui eût écrit de Londres par le courrier du samedi soir. Persuadé que le fait était su de tout le monde à Londres, il n'en fit pas de mys-

tère; il le conta comme une nouvelle dans une auberge, et les deux personnages auxquels il prétendit en avoir parlé, dont l'un était le ministre de la paroisse, n'en avaient aucun souvenir, mais quelques autres témoignèrent qu'ils le lui avaient entendu raconter. Il dit l'avoir appris par une lettre du jésuite Harcourt à Evers, dans laquelle Godfrey était nommé; mais il ajouta un fait singulier qu'il dit tenir d'Evers : c'est que le duc d'York avait envoyé quelqu'un à Coleman, pendant qu'il était enfermé à Newgate, pour lui persuader de ne rien révéler, et lui demander s'il y avait quelqu'un à qui il se fût ouvert de leurs projets; que Coleman avait répondu qu'il n'en avait parlé qu'à Godfrey; et qu'aussitôt le duc donna l'ordre de le tuer. Ceci ne fut su que lors du procès du comte de Stafford, et je suis étonné que cela fût resté si long-temps ignoré. Je le regarde comme un supplément à la déposition de Dugdale, quoiqu'on prétendît qu'il l'avait faite toute entière la première fois. Le comte d'Essex m'a dit que dans son premier interrogatoire Dugdale avait déposé ce fait sous serment comme tous les autres; mais que comme c'était sur un ouï-dire, et qu'il pouvait accroître la fureur du peuple contre le duc d'York, le Roi avait donné l'ordre à Dugdale de se taire sur ce point.

A la même époque, on eut de nouvelles lumières sur le meurtre de Godfrey. La veille de

cet assassinat, un certain Prance, orfèvre, qui travaillait pour la chapelle de la Reine, avait été absent pendant deux ou trois jours. Quelqu'un qui demeurait dans la même maison que lui se le rappela lorsque Bedloe dit avoir vu le corps de Godfrey à Sommerset-House; et, rapprochant les époques, il pensa que son voisin pourrait bien être pour quelque chose dans cette affaire. La vérité cependant est que cette absence était antérieure d'une semaine à l'événement. Prance dit bien que ce qui lui avait fait quitter sa maison était uniquement la crainte d'être mis en prison comme tant d'autres sur des soupçons de complicité et seulement à cause de sa religion. Il n'en fut pas moins arrêté sur cet indice, et conduit à Westminster. Bedloe le rencontra par hasard, et sans rien savoir de ce dont il s'agissait, après l'avoir regardé, il dit qu'il fallait arrêter cet homme, car c'était un de ceux qu'il avait vus près du corps de Godfrey. Cependant Prance persista pendant plusieurs jours à tout nier; mais ensuite il fit des aveux, et les voici : Girald et Kelly, tous les deux prêtres, l'avaient engagé à ce meurtre, lui et trois autres; l'un était Green employé à la chapelle de la Reine, l'autre Hill qui avait servi Godden, l'écrivain le plus distingué du parti papiste, et le troisième Berry portier de Sommerset-House. Il dit qu'excepté Berry, ils avaient été à des réunions où des

prêtres leur persuadèrent que ce n'était point un crime, mais une action méritoire que de tuer Godfrey, si ardent à poursuivre les papistes, et que ce juste châtiment effraierait ses semblables. Prance désigna un cabaret comme lieu de ces réunions, et les gens de la maison confirmèrent cette partie de la déposition. La résolution bien prise, ils suivirent leur victime pendant quelques jours; la veille du jour de l'assassinat, Hill alla chez Godfrey savoir s'il n'était pas sorti; il parla à la servante qui lui dit que son maître était chez lui, et il retourna l'attendre avec ses complices. Autre incident confirmé par le témoignage de la servante, qui reconnut Hill entre beaucoup d'autres à Newgate, et dit que c'était là l'homme qui était venu demander si son maître était à la maison le matin du jour où il disparut. Aussitôt que Godfrey fut sorti, les assassins le suivirent. Il entra dans une maison près de l'église de Saint-Clément, où il resta jusqu'à la nuit. Prance avait ordre de se trouver le soir à Sommerset-House, ce qui ajouta aux soupçons qui s'élevaient contre le duc de Norfolk. Godfrey prit par le chemin qui conduit à la rivière; là deux conjurés feignirent de se prendre de querelle, un troisième de chercher un juge de paix, et il pria Godfrey d'aller mettre le holà; il eut de la peine à l'y déterminer, cependant il en vint à bout; Green passa derrière lui, lui jeta

une cravate autour du cou, le fit tomber et l'étrangla. Girald voulait lui passer son épée au travers du corps, mais les autres l'en détournèrent en lui représentant le danger d'être trahis par des traces de sang. On porta le cadavre dans la chambre de Godden alors en France, dont Hill avait la clef; deux jours après on le transporta dans une autre chambre que Prance ne put bien décrire; il dit seulement que pour y aller il fallait traverser la cour; quand il y fut on ne l'y trouva pas bien et on le rapporta dans la chambre de Godden. Enfin, on résolut de le jeter dans une fosse à quelque distance de la ville. Le mercredi, une chaise de poste qu'une sentinelle dit avoir vue entrer, mais que personne n'avait vue sortir, vint prendre le corps et le porta au dehors de Londres, où on le plaça sur un cheval que Green avait eu soin de tenir prêt, et sur lequel il le porta dans le lieu où il fut trouvé le lendemain. A ce récit fort bien lié et dont plusieurs circonstances étaient appuyées par des témoignages, Prance ajouta que, quelques jours après le crime, ceux qui l'avaient commis et deux autres personnes qui étaient dans la confidence se donnèrent rendez-vous à Bow. Ils parlèrent de tout ce qu'ils avaient fait sans songer qu'un domestique de l'auberge où ils s'étaient réunis entrait souvent pour les servir et pouvait les entendre. En effet, ayant remarqué qu'ils répétaient souvent

prêtres leur persuadèrent que ce n'était point un crime, mais une action méritoire que de tuer Godfrey, si ardent à poursuivre les papistes, et que ce juste châtiment effraierait ses semblables. Prance désigna un cabaret comme lieu de ces réunions, et les gens de la maison confirmèrent cette partie de la déposition. La résolution bien prise, ils suivirent leur victime pendant quelques jours; la veille du jour de l'assassinat, Hill alla chez Godfrey savoir s'il n'était pas sorti; il parla à la servante qui lui dit que son maître était chez lui, et il retourna l'attendre avec ses complices. Autre incident confirmé par le témoignage de la servante, qui reconnut Hill entre beaucoup d'autres à Newgate, et dit que c'était là l'homme qui était venu demander si son maître était à la maison le matin du jour où il disparut. Aussitôt que Godfrey fut sorti, les assassins le suivirent. Il entra dans une maison près de l'église de Saint-Clément, où il resta jusqu'à la nuit. Prance avait ordre de se trouver le soir à Sommerset-House, ce qui ajouta aux soupçons qui s'élevaient contre le duc de Norfolk. Godfrey prit par le chemin qui conduit à la rivière; là deux conjurés feignirent de se prendre de querelle, un troisième de chercher un juge de paix, et il pria Godfrey d'aller mettre le holà; il eut de la peine à l'y déterminer, cependant il en vint à bout; Green passa derrière lui, lui jeta

une cravate autour du cou, le fit tomber et l'étrangla. Girald voulait lui passer son épée au travers du corps, mais les autres l'en détournèrent en lui représentant le danger d'être trahis par des traces de sang. On porta le cadavre dans la chambre de Godden alors en France, dont Hill avait la clef; deux jours après on le transporta dans une autre chambre que Prance ne put bien décrire; il dit seulement que pour y aller il fallait traverser la cour; quand il y fut on ne l'y trouva pas bien et on le rapporta dans la chambre de Godden. Enfin, on résolut de le jeter dans une fosse à quelque distance de la ville. Le mercredi, une chaise de poste qu'une sentinelle dit avoir vue entrer, mais que personne n'avait vue sortir, vint prendre le corps et le porta au dehors de Londres, où on le plaça sur un cheval que Green avait eu soin de tenir prêt, et sur lequel il le porta dans le lieu où il fut trouvé le lendemain. A ce récit fort bien lié et dont plusieurs circonstances étaient appuyées par des témoignages, Prance ajouta que, quelques jours après le crime, ceux qui l'avaient commis et deux autres personnes qui étaient dans la confidence se donnèrent rendez-vous à Bow. Ils parlèrent de tout ce qu'ils avaient fait sans songer qu'un domestique de l'auberge où ils s'étaient réunis entrait souvent pour les servir et pouvait les entendre. En effet, ayant remarqué qu'ils répétaient souvent

le nom de Godfrey, il se tint à la porte, curieux de savoir ce dont il s'agissait; mais un d'eux s'en étant aperçu le fit retirer; le domestique cité comme témoin confirma le fait. Les deux prêtres s'étaient enfuis, mais Green, Hill et Berry furent arrêtés. Cependant, quelques jours après, Prance demanda à parler au Roi qui ne voulut l'entendre que devant le conseil. Là, il rétracta tout ce qu'il avait dit, assurant qu'il n'y avait rien qui ne fût de son invention. Mais aussitôt qu'il eut été reconduit en prison, il chargea le gouverneur de Newgate d'aller dire au Roi que rien n'était plus vrai que sa déposition, et que le remords et la honte l'avaient seuls engagé à se démentir; bientôt après il fit une seconde rétractation. Le docteur Lloyd fut chargé d'aller lui parler; il le trouva prêt à succomber sous les agitations de sa conscience et le froid de sa prison. Mais après qu'il eut fait faire du feu et l'eut fait mettre au lit, il l'entretint de ses aveux, et Prance, qui d'abord avait protesté de leur fausseté, y revint et avec un tel accent de la vérité que Lloyd me dit que pour lui il lui était impossible de douter de la déposition.

Prance ayant toujours persisté depuis dans ses aveux, Green, Hill et Berry furent mis en jugement. Les chefs d'accusation étaient les faits que nous venons de conter, et Prance et Bedloe les témoins. Les accusés amenèrent comme témoins à

décharge ceux qui affirmaient qu'ils étaient rentrés de bonnè heure les nuits où l'on disait qu'avait été commis le crime, et ceux qui demeuraient dans l'appartement de Godden prétendaient être restés tous les jours dans cette même chambre où Prance disait qu'avait été déposé le cadavre. Enfin, une seule sentinelle avait vu entrer la chaise de poste et personne ne l'avait vue sortir. Les accusés n'en furent pas moins condamnés. Green et Hill moururent papistes, et en protestant hautement de leur innocence; Berry déclara qu'il était protestant et qu'il l'était toujours resté au fond du cœur, quoique la crainte de perdre sa place l'eût fait abjurer; il dit qu'il regardait son supplice comme le juste châtiment de sa dissimulation, le seul crime dont il fût coupable. Il se prépara avec une grande humilité à la mort et la reçut en protestant de son innocence. Lloyd qui l'assista fut convaincu de sa sincérité. Prance ne l'avait accusé que d'avoir été témoin du meurtre et d'avoir aidé à transporter le corps. Le docteur resta persuadé que le crime ayant été commis la nuit, Prance, troublé d'un tel spectacle, avait pris un autre individu pour Berry. Les catholiques prirent avantage de ce qu'un protestant était mort en niant toutes les accusations, quoiqu'il eût pu racheter sa vie par des aveux. On ne prétendra pas à présent, disaient-ils, que ce soit la doctrine des équivoques ni le pouvoir de l'absolu-

tion ou les autres principes de notre Eglise qui font que tant de gens meurent en protestant de la fausseté de cette conspiration ; il est évident que ce sont les cris de l'innocence. On accusa Lloyd d'avoir déterminé Berry à parler de cette conversion apparente, ce qui pouvait être utile à la Reine ; mais moi qui le voyais tous les jours, je puis assurer qu'il était incapable de rien qui fût indigne d'un parfait honnête homme et contraire aux devoirs de sa profession.

Prance ne s'en tint pas à ses premières dépositions ; il dit qu'il avait souvent entendu parler du projet d'assassiner le Roi, de lever une armée et de faire un massacre général des protestans. Dugdale dit qu'il en avait aussi entendu parler. Le souvenir du massacre d'Irlande était encore présent à tous les esprits. A ce seul mot tout le monde frémit d'horreur, sans songer qu'une si sanglante exécution était possible dans un pays où les catholiques étaient en immense majorité, mais qu'en Angleterre leur petit nombre devait ôter toute espèce de crainte. Prance déposa encore, sous serment, qu'un domestique du lord Powis lui avait dit qu'un de ses camarades s'était chargé de tuer le Roi, et que depuis on avait renoncé à ce projet. Il parut très-étrange, et cela ne donna pas de crédit aux dépositions, que les papistes parlassent entre eux de l'assassinat du Roi comme s'il s'agissait de la nouvelle la plus

insignifiante. Mais il y a des temps où l'on croit tout, comme il est d'autres où l'on ne croit rien; et nous étions alors tellement dans la première de ces deux époques que les contradictions et les invraisemblances étaient comptées pour rien; il n'était pas prudent d'élever un doute, c'était calomnier les témoins du Roi et se rendre complice de la conjuration, quoiqu'en vérité Oates et Bedloe eussent plus nui, par leur conduite et leur crédit, que ne l'auraient pu faire tous leurs ennemis. Le premier était d'une insolence intolérable, et la vie du second se passait dans le plus scandaleux libertinage.

Le lord-grand-juge était alors sir William Scroggs. Son seul mérite était une grande facilité d'élocution; ce n'était ni un savant jurisconsulte, ni un homme moral; il avait mené une vie fort déréglée, et sortait d'une famille obscure et sans fortune. C'était à la faveur du comte de Danby qu'il devait son élévation; et n'était-ce pas une chose triste que de voir un poste si important occupé par un homme méprisable, ignorant et médiocre? Cependant, dans toutes ces enquêtes et tous ces procès, il déploya tant de zèle et d'ardeur qu'il devint le favori du peuple; mais lorsqu'il s'aperçut que le Roi commençait à se dégoûter de tant d'absurdités, il se ralentit dans ses poursuites. Il commença à négliger et à embarrasser les témoins, qui, se croyant désormais

les tribuns du peuple, le traitèrent fort mal. Cependant il se conduisit dans tous ces procès avec une si indécente partialité qu'on lui doit la justice de dire que, si un seul accusé échappa à la condamnation, ce ne fut, certes, pas sa faute.

Un nouveau témoin vint se joindre à tous ceux qu'on a déjà vus. Il se nommait Jennison, était d'une bonne famille, avait de la fortune, et son frère aîné était jésuite. Ayant su qu'Ireland s'était défendu des accusations d'Oates en disant qu'il était allé dans le comté de Stafford au commencement d'août, et qu'il y était resté jusqu'au 12 septembre, et scandalisé de tant de faussetés, soutenues jusqu'à la mort, il s'était fait protestant. Jennison déposa qu'il avait vu Ireland à Londres le 19 août. « C'était, dit-il, la veille de mon départ pour York, ce que peuvent prouver les feuilles de la voiture publique dans laquelle j'avais pris une place pour le 20. Ayant appris qu'Ireland était en ville, je ne voulus pas partir sans le voir; je le trouvai qui tirait ses bottes. Comme j'avais fait un petit voyage à Windsor, il me demanda ce qu'on y faisait, et si le Roi y était environné de beaucoup de gardes. Je lui répondis que non, et qu'il allait presque toujours seul. » Ireland en parut étonné, et me dit : « Il serait donc facile de s'en défaire. — A Dieu ne plaise, m'écriai-je. — Mais je n'en parle, reprit-il, que

comme d'une chose possible, et non qu'il faille faire. » C'était par une lettre à un de ses amis que Jennison faisait cette déposition; et il ajoutait qu'il se souvenait encore d'une ou deux particularités, mais fort peu importantes; qu'un prêtre, attaché à son père, nommé Smith, pourrait peut-être donner de nouvelles lumières; que, pour lui, s'il en savait autre chose, il consentait à être damné et à ne jamais jouir de la présence de Dieu. Cette lettre fut imprimée pour prouver le peu de cas qu'on devait faire de ces protestations d'innocence jusqu'à la mort. Jennison publia, l'été suivant, un long récit de tout ce qu'il savait de la conspiration; il y disait qu'on l'avait engagé à prendre part à l'assassinat du Roi; il nommait les quatres individus venus à Windsor pour commettre ce crime; et il crut concilier sa lettre et son récit en disant que c'étaient là ces particularités insignifiantes dont il avait parlé. Smith abjura aussi la religion catholique, et déposa que pendant son séjour à Rome il avait entendu parler du projet d'assassiner le Roi. On sut bientôt combien c'était un homme vicieux; cependant il ne dit rien de plus que ce fait très-général, et ne nomma personne. Tant de témoins et de dépositions ne laissèrent plus aucun doute sur la conspiration : cependant il n'y avait encore de véritables preuves que les lettres de Coleman et le meurtre de Godfrey. Une proclamation du Roi

offrit le pardon et 200 livres sterling à quiconque fournirait de nouvelles lumières. Tout le monde trouva que c'était là un appât trop séduisant pour les faux témoins. On pouvait bien promettre une somme à celui qui remettrait un coupable entre les mains de la justice; mais c'était un moyen inconnu et dangereux que d'offrir tant d'argent pour une déposition, et ce pouvait être un encouragement au parjure.

En même temps que le nombre des témoins s'accroissait, de nouvelles découvertes ajoutaient à leur crédit. Reading, avocat, ne manquant pas de talent, mais assez peu estimé, que les lords enfermés à la Tour avaient chargé de suivre leur affaire, s'insinua dans la confiance de Bedloe; il ne le quittait pas. Quand on écoutait d'autres témoins, il l'engageait toujours à dire tout ce qu'il savait, et sa bourse lui était ouverte, ce dont l'autre s'arrangeait fort. Après avoir long-temps cherché à tirer de lui quelque chose qui infirmât son témoignage, il prit le parti de lui offrir beaucoup d'argent s'il voulait mettre les lords papistes à couvert en ne déposant contre eux que sur des ouï-dire. C'est là du moins ce que dit Bedloe, car Reading prétendait au contraire que c'était lui qui le premier en avait fait la proposition, et l'avait chargé de savoir des lords de quel prix ils voudraient payer un semblable service; qu'il n'avait pas cru devoir rejeter un moyen d'empêcher

l'effusion du sang innocent, et qu'il avait écouté les offres de Bedloe. Mais il ne compromit pas les lords; il dit qu'ils n'avaient voulu consentir à rien promettre, et que lord Stafford lui avait seulement donné deux ou trois cents livres sterl. pour qu'il en disposât comme il le jugerait convenable. Lorsqu'il s'agit de conclure le marché, Bedloe fut le plus fin. Il avait averti le prince Robert et le comte d'Essex de la négociation, et il fit cacher deux témoins dans sa chambre lorsque Reading vint l'y trouver. Il mena la conversation de façon à ce qu'ils entendissent toute la tentative de corruption. Reading eut l'imprudence de lui remettre un mémoire qu'il avait rédigé pour démontrer le peu de changement qu'il y avait à faire à la déposition contre les lords pour la rendre insuffisante. Armé de ce papier et de ses témoins, Bedloe attaqua Reading, qui fut convaincu et mis au pilori. Cette affaire aggrava encore la position des lords, quoiqu'ils n'y fussent pour rien, et rendit au témoin un peu de crédit qu'il commençait à perdre. Il se servit cependant fort maladroitement de cette découverte faite au mois de mars : il voulut l'employer à réparer la faute qu'il avait commise en ne déposant en décembre que sur des ouï-dire contre Whitebread et Fenwick. Résolu, lorsqu'on leur fit leur procès, à rendre son témoignage direct, il dit que Reading l'avait déterminé

à être plus commode pour eux : c'est ainsi qu'il appelait son faux serment. On lui répétait sans cesse que les lords regarderaient comme un gage de ce qu'il promettait de faire pour eux, tout ce qu'il ferait pour sauver ces deux jésuites. Il n'était cependant pas probable que les lords eussent complétement oublié Ireland lorsqu'ils prenaient tant d'intérêt aux deux autres. Ce qui est certain c'est que la justice voulait qu'on récusât désormais le témoignage d'un homme qui, de son propre aveu, avait fait un faux serment, puisqu'il avait d'abord juré que c'était sur des ouï-dire qu'il accusait ces jésuites, et qu'ensuite il appuyait encore d'un serment des témoignages directs. Wild, juge fort ancien et fort intègre, lui dit qu'il était parjure, qu'il n'était plus digne d'entrer dans le sanctuaire de la justice, et qu'il devait aller cacher bien loin sa honte et son repentir. Cependant on passa outre comme si ce fait n'eût eu aucune importance, et Wild paya son honnête franchise de la perte de sa place. Quelque temps après, des domestiques d'Oates dirent à ceux du comte de Danby que leur maître parlait du Roi plutôt en homme qui voulait le perdre qu'en homme qui voulait le sauver ; et l'un d'eux ajouta qu'il avait essayé sur lui la plus abominable des séductions. Oates en étant informé parvint à décider ses domestiques à nier qu'ils eussent jamais tenu de semblables propos, qui certaine-

ment étaient de l'invention des domestiques du comte de Danby, qui furent mis au pilori. Un autre fait de la même nature, mais qui n'est pas de la même époque, mérite aussi d'être rapporté. Dugdale voulait épouser la parente d'un certain Tasborough, alors au service du duc d'York, et ils entrèrent en relation. Tasborough lui promit de favoriser ses vues s'il consentait à signer une rétractation de toutes ses dépositions et à passer sur le continent; le duc lui-même devait payer sa bonne volonté d'une récompense considérable. Dugdale rédigea une rétractation, mais il fut trop fin pour Tasborough, dont il prouva les tentatives de corruption. Il dit n'avoir écrit la rétractation que pour pénétrer leurs projets, et Tasborough fut condamné à une amende et mis au pilori.

On vient de lire le récit très-exact de la conspiration des papistes et des preuves dont furent appuyées les dépositions. Des circonstances particulières ont fait que j'en ai été aussi bien informé que possible. Quand on songe à l'effroi et aux inquiétudes qu'elle dut répandre en Angleterre, on ne s'étonne plus ni de l'ardeur du parlement à poursuivre ses auteurs, ni de la facilité du juri à les condamner. Les preuves qu'on recueillit suffirent à la nation pour se croire menacée d'un grand complot. L'opinion générale fut que le fond des dépositions était vrai, quoique les

ment que leurs intérêts communs exigeaient ce voyage, et qu'il fallait partir.

Avant le départ du duc, le Roi voulut le rassurer sur les inquiétudes que pouvait lui donner le duc de Monmouth, tous les jours plus aimé du peuple, et dont les partisans commençaient à répandre qu'il était fils légitime. Il fit donc dans le conseil une déclaration qu'il signa, par laquelle il jurait n'avoir jamais été marié, ni fiancé à la mère du duc de Monmouth, ni avec aucune autre femme que la Reine. On hâta le voyage du duc d'York qui versa bien des larmes auxquelles le Roi ne mêla pas les siennes. Il alla en Hollande et à Bruxelles, où il ne trouva qu'un accueil très-froid.

Le parlement s'ouvrit au mois de mars et le comte de Nottingham célébra, de tout le pouvoir de son éloquence, la générosité du Roi qui venait de se séparer de son frère pour calmer les défiances. Les amis du comte de Danby espéraient que le service qu'il venait de rendre lui concilierait l'indulgence de ses juges; mais, pendant le cours du procès, il fit des fautes qui lui furent funestes. Seymour et lui, deux esprits plus violens et plus orgueilleux l'un que l'autre, avaient eu quelques démêlés dans la dernière session où Seymour s'était acquis par son zèle contre le papisme une telle popularité, que dans celle-ci il fut choisi pour orateur, quoique Meres eût été désigné par la cour. La no-

mination de l'orateur n'appartenait pas au Roi, mais on savait qu'elle venait toujours de lui, et personne n'ignorait que c'était selon son choix qu'un conseiller privé le désignait; il était placé au fauteuil, et le lendemain présenté au Roi qui approuvait l'élection. Celle de Seymour fut donc soumise à l'approbation royale. Elle fut rejetée, et le Roi dit qu'il avait besoin de lui pour d'autres fonctions, que seul il pouvait remplir. Là-dessus s'éleva à la chambre un long et violent débat. On dit que le choix de l'orateur était un droit incontestable de la chambre, que la présentation au Roi n'était qu'une marque de respect comme celle du lord-maire et des shériffs de Londres à l'échiquier, mais que le Roi devait nécessairement l'approuver. La discussion continua pendant une semaine, et l'on doit bien penser qu'elle ne contribua pas à rapprocher les esprits. Enfin on prit un terme moyen : l'élection de Seymour fut cassée; mais il fut décidé que la nomination de l'orateur appartenait à la chambre, et que l'approbation du Roi n'était que de courtoisie. On choisit un autre orateur, et la chambre se remit à la poursuite de Danby. Ceux qui étaient le mieux disposés en sa faveur lui dirent qu'on l'accusait d'être l'auteur de cette dernière dispute entre le Roi et la chambre, et qu'il leur était impossible de rien faire pour lui. Il commit encore une autre faute, en ayant recours à une amnistie royale. Le comte

de Nottingham ne voulut pas courir le risque qu'il y avait à apposer le grand sceau; le Roi se le fit apporter, et l'amnistie fut scellée en sa présence : acte que lord Nottingham définit si bien dans son style figuré, lorsque interrogé sur cette affaire, il répondit : « que ces lettres de grâce n'étaient pas le fruit des moyens ordinaires de production, mais celui de la puissance productive et créatrice de Sa Majesté. » Danby se fit encore donner ou plutôt se donna les lettres-patentes de marquis de Caermarthen, et le Roi, dans son discours au parlement, assura que son ministre n'avait rien fait que d'après ses ordres. Cependant il lui avait pardonné. « D'ailleurs, dit-il, si les lettres de grâce sont défectueuses, nous viendrons bien à bout de faire qu'elles assurent la protection des lois à un homme qui nous a bien servi. »

Ce fut encore là le sujet d'un débat fort animé. On soutenait d'un côté qu'une grâce accordée par le Roi pour arrêter les poursuites de la chambre des communes était illégale, puisque c'était un moyen d'encourager les ministres prévaricateurs qui, sûrs du pardon, n'en deviendraient que plus hardis. « Un Roi, disait-on, ne peut mettre personne à l'abri de la vindicte publique, pas plus qu'il ne pourrait accorder le pardon d'un meurtrier, ou écarter les poursuites d'un créancier contre son débiteur. C'est le peuple qui souffre des fautes des ministres, le Roi ne peut donc les

soustraire à l'accusation du parlement, dont c'est le droit le plus important, en même temps que c'est une des bases de la constitution.» L'autre parti soutenait que le droit de pardonner était une des prérogatives incontestables de la couronne, qu'elle l'avait jusqu'ici conservé intact, et que c'était aussi une des bases de la constitution, que peut-être il serait bon de le limiter, mais que les lois ne pouvaient jamais avoir d'effet rétroactif. Pour tout concilier, on proposa que lord Danby disparût, et qu'il fût condamné au bannissement par un acte semblable à celui qu'on avait voté contre le comte de Clarendon. Ce terme moyen fut accepté. Les pairs décidèrent qu'il devait être arrêté; il s'absenta: un acte de bannissement passa à la chambre haute et fut envoyé aux communes où Winnington s'y opposa de la manière la plus violente. « Désormais, dit-il, les ministres savent ce qu'ils ont à redouter; ils peuvent engager la nation dans les plus funestes entreprises, trafiquer de son honneur et de ses intérêts; le seul risque qu'ils courent c'est d'aller vivre sur le continent.» A ce discours, la chambre prit tellement feu que ceux qui auraient voulu l'éteindre crurent inutile de l'essayer. Littleton vint me trouver pendant la nuit pour voir s'il était possible qu'à nous deux nous apaisassions Winnington. Nous lui représentâmes que le Roi paraissait disposé à tout ce qu'on voudrait. « Pourquoi tenir à ce bill d'*at*-

tainder qui détruisait tout moyen de conciliation? Le comte de Danby était résolu à se soumettre au bannissement, mais s'il était mis en accusation, il viendrait devant ses juges, et soutiendrait la validité de ses lettres de grâce, et alors le Roi deviendrait partie dans ce procès qui détruirait toutes les espérances qu'on pouvait concevoir; nous savions tous aussi bien que lui que Danby avait abusé de son ministère, nous en avions tous été les victimes, cependant toutes ces considérations devaient se taire devant l'intérêt public. Mais Winnington était alors si complétement dévoué à Montague, il avait un tel désir de se faire une popularité, et était si irrité de la perte de sa place d'avocat général, qu'aucun raisonnement ne put agir sur lui. La cour, à ce que m'a dit Littleton, alla jusqu'à offrir que lord Danby fût dégradé de sa noblesse par un acte du parlement, et qu'à l'avenir des lettres de grâce fussent insuffisantes contre une accusation à la barre. Mais les esprits étaient tellement échauffés que toutes ces offres furent rejetées, et certainement on perdit la plus belle occasion de donner au royaume une tranquillité durable. L'acte de bannissement fut donc rejeté par les communes qui votèrent un bill d'*attainder*. La trésorerie fut donnée à une commission dont Hyde et Godolphin étaient membres et que présidait le comte d'Essex. Le comte de Sunderland fut rappelé de France et

fait secrétaire d'État. Lui et le comte d'Essex se joignirent au duc de Monmouth pour presser le Roi de changer son conseil, de sortir de la route qu'on lui avait fait suivre trop long-temps, et de donner sa confiance à des hommes qui eussent celle de la nation et de l'influence dans les chambres. Le comte d'Essex fut blâmé de s'être si complétement racommodé avec la cour avant que les autres eussent fait leur paix. Il me dit qu'il y avait consenti dans l'intérêt du grand changement qui s'opéra bientôt. Lord Sunderland me dit aussi que le Roi était disposé à rendre sa faveur à lord Shaftesbury, qu'il croyait irrité uniquement par le regret de n'être point employé, mais qu'il était si prévenu contre lord Hallifax qu'il serait bien difficile de le faire revenir, ce que me confirma le duc de Monmouth qui me dit n'avoir jamais trouvé le Roi plus difficile à convaincre. Enfin on l'emporta, et le conseil composé tout entier des créatures de lord Danby fut renvoyé et recomposé des principaux membres des deux chambres. Le secret de ce grand et important changement fut si bien gardé que la veille du jour où il se fit on ne s'en doutait pas. Le Roi, fatigué à l'excès de cette longue tourmente, ne demandait que du repos. Il n'y a rien qu'il n'eût fait pour terminer l'affaire de la conspiration, et dissiper les méfiances de la nation; et on l'eût trouvé prêt à consentir à tout si la chambre des com-

munes ne se fût pas entêtée contre les lettres de grâce de lord Danby, et si, au lieu de vouloir exclure le duc d'York du trône, elle se fût contentée d'assigner des limites à sa puissance, si un jour il y montait. Les commissions de l'amirauté et de l'artillerie furent aussi recomposées, et partout on exclut les amis du duc qui crurent bien que c'en était fait pour toujours d'eux et de leur patron. Mais la haine de Montague pour lord Danby et celle de Shaftesbury pour le duc firent que des circonstances si heureuses n'eurent aucun résultat. Il y avait aussi dans la chambre basse des gens qui, furieux de n'avoir rien gagné à tous ces changemens et que d'autres leur eussent été préférés, résolurent de se rendre importans, et semèrent dans bien des esprits de la défiance sur tout ce qui se faisait. « Le Roi, disaient-ils, est toujours le même; il change de ministres, mais il ne renonce pas à ses projets. Tout ceci n'est qu'un moyen de calmer les défiances de la nation, de se faire des amis, et de tirer de l'argent des communes. » Tous ceux qui crurent à cette mauvaise foi résolurent de ne voter des subsides que sur de bonnes garanties. Enfin la seule de toutes ces réformes qui plut à tout le monde fut celle qu'on fit dans les tribunaux, où Danby avait introduit quelques unes de ses créatures tout-à-fait indignes de semblables fonctions. Jones mit à leur place des hommes capables et intègres.

La question importante, dans ce grand débat, était de savoir quelles sûretés le Roi donnerait à la nation qu'inquiétait toujours le droit de succession du duc d'York. Le comte de Shaftesbury proposa tout simplement de l'exclure, et de continuer l'ordre de la succession comme s'il était mort. « C'est, dit-il, le seul moyen de sauver le trône, et d'assurer le bonheur du peuple. Qu'est-ce donc de si extraordinaire que de déshériter le plus proche héritier? Le Roi et le parlement ne peuvent-ils donc ce qu'un particulier peut faire si bon lui semble? » Mais il était impossible que le Roi y consentît jamais. Il l'avait promis à son frère. D'ailleurs, un tel exemple une fois donné, il pensait qu'on en abuserait et qu'au moindre mécontentement que donnerait l'héritier présomptif, on l'en menacerait. La religion était aujourd'hui le prétexte, mais les prétextes ne manqueraient pas au besoin. Ce serait un changement inaperçu qu'on apporterait à la nature de la monarchie anglaise, qui d'héréditaire deviendrait élective. Les lords Essex et Hallifax proposèrent de mettre, à la puissance du duc devenu Roi, de telles limites qu'il lui fût impossible d'apporter aucun changement dangereux dans la constitution et dans la religion; par exemple, de lui ôter tout pouvoir sur les affaires ecclésiastiques, et que l'emploi des deniers publics et le droit de faire la paix et la guerre fussent entière-

ment dans les mains du parlement. Que si le Roi venait à mourir pendant que le parlement serait ou prorogé ou dissous, celui qui existerait, ou le dernier prorogé, s'assemblerait de droit et prendrait l'administration des affaires. Lord Shaftesbury combattit cette proposition comme bien plus dangereuse pour la couronne que l'exclusion d'un héritier, et mettant le pouvoir démocratique à la place du pouvoir monarchique. Lord Hallifax parla contre le danger de rendre la monarchie élective; ce qui parut d'autant plus extraordinaire qu'il s'était souvent moqué de la monarchie héréditaire, et qu'il avait dit: « Pourquoi ne prendrais-je pas aussi pour conduire mes chevaux un homme dont le père eût été un habile cocher? » Et c'était lui qui se montrait si scrupuleux sur les irrégularités de succession. Mais, en même temps, il travaillait à faire des amis au gouvernement républicain; et à ceux-là il disait qu'il préférait les limites à l'exclusion, seul moyen de sauver la monarchie, tandis que la république était assurée si la couronne venait sur la tête d'un prince papiste. Quelques uns de ses amis répétaient que les limites proposées étaient si favorables aux libertés publiques que la route la plus assurée pour arriver à les posséder toutes était un Roi papiste.

Deux opinions partageaient donc le conseil qui se divisa en deux factions. Les lords Essex, Sun-

derland et Hallifax se prononcèrent pour les limites et contre l'exclusion que soutenait avec chaleur lord Shaftesbury devenu président du conseil. Ils firent tout pour modérer cette haine implacable; mais il était devenu d'un si intolérable orgueil qu'il voulait que tout fût décidé par sa seule volonté. Ils prirent donc le parti de se séparer de lui, et formèrent ce qu'on appelle le triumvirat. Lord Essex donna tous ses soins aux affaires de la trésorerie, à régler les dépenses et à accroître les revenus. Son jugement lent mais sûr plut fort au Roi, dont lord Hallifax travailla à séduire l'esprit; sa conversation animée et souvent libre fut son moyen d'ascendant. Lord Sunderland s'occupa des affaires étrangères, et eut un grand crédit auprès de la duchesse de Portsmouth.

Les limites ayant donc la majorité dans le conseil, le lord chancelier en fit, par ordre du Roi, la proposition aux deux chambres. Le duc était à Bruxelles lorsqu'il en reçut la nouvelle; ce fut pour lui un coup de foudre. J'ai vu une lettre de la duchesse où elle disait : « Nous avons dû nous attendre à tout ce qu'ont fait nos ennemis; mais nous avons été bien douloureusement surpris du discours du chancelier : c'est pour nous une vraie mortification. » Leurs inquiétudes furent bientôt calmées. La majorité de la nation et de la chambre voulait l'exclusion. Après un long débat, un

bill d'exclusion fut voté. Voici de quels argumens on appuyait les deux opinions au dedans et au dehors de la chambre.

Ceux qui soutenaient l'exclusion établissaient en principe qu'à une propriété quelconque est toujours joint le droit de la transmettre à son gré. Que si l'autorité entière sur la nation appartenait au Roi et au parlement, ils avaient le droit de décider de l'ordre de la succession, comme de tout ce qui importait aux intérêts du royaume. Qu'il ne pouvait donc y avoir de lois qui restreignissent la puissance législative, et qu'un parlement et un Roi précédens ne pouvaient avoir mis des bornes au pouvoir du Roi et du parlement qui le possédaient aujourd'hui. Autrement ce Roi et ce parlement n'auraient plus l'autorité entière et absolue. Un père à qui la nature a imposé le devoir et le besoin de veiller au bonheur de ses enfans, a le droit incontestable de les déshériter, puisque, sans ce droit, il ne pourrait pas toujours les contraindre au respect qui lui est dû; de même la vie et la couronne ne seraient point assurés à un Roi si ce même droit lui était contesté. Car, dans le cas où l'héritier présomptif menacerait ou lui ou l'État, de quel frein pourrait-il le contenir s'il n'était le maître de l'exclure du trône? D'ailleurs les rois sont faits pour les peuples et non les peuples pour les rois. C'est donc l'intérêt des peuples et leur sû-

reté qui doivent décider de semblables questions. Voit-on que, dans l'Ancien-Testament, un commandement de Dieu donne à l'aîné un droit incontestable? Isaac, Jacob, Judas, Ephraïm et Salomon furent préférés sans égard pour leurs aînés. Plusieurs royaumes de l'Europe ont, quant à la succession au trône, des lois particulières. En Angleterre, en Espagne, en Suède, les femmes peuvent y prétendre aussi-bien que les hommes; en France et en Allemagne elles en sont exclues. Si en Angleterre on prête serment de fidélité au Roi et à ses héritiers, par le mot héritier on entend celui que la loi désigne.

Déjà plus d'une fois l'héritier présomptif avait été exclus, et la couronne placée sur une autre tête. Henri VII fonda ses droits au trône en s'y asseyant. Henri VIII obtint de le laisser à ses filles, quoique déclarées illégitimes par des actes du parlement, et de régler à son gré la succession après elles et leurs enfans. La reine Elisabeth, lorsque les intrigues de Marie-Stuart mirent sa puissance en danger, fit passer un acte qui assurait au parlement le droit de fixer la succession à la couronne; et contester ce droit fut, pendant sa vie, un crime de haute trahison, et serait encore de nos jours puni de la peine la plus sévère. C'était là les motifs sur lesquels se fondait l'opinion que le parlement avait le pouvoir d'exclure l'héritier présomptif, si le bien du pays l'exigeait; et

pour prouver qu'aujourd'hui c'était le cas, on disait que la religion catholique était si peu en rapport avec les lois et la constitution de l'Angleterre, et si inconciliable avec la suprématie, partie inhérente du pouvoir royal, que tout papiste était évidemment inhabile à régner. Une grande partie des biens-fonds qui autrefois appartenaient à des abbayes vont être détériorés, ajoutait-on, par la venue d'un prince catholique; la cruauté et la perfidie de cette religion accroissent encore le danger; les tribunaux de l'inquisition vont s'ouvrir, et ses feux se rallumer pour quiconque ne se rachetera pas par une prompte et ardente conversion. Le caractère connu du duc d'York est un péril de plus. Les lettres des papistes montrent assez tout ce qu'ils attendent de lui, et sa propre conduite prouve qu'il a des droits à leur confiance. Que seront pour lui ces limites qu'on propose? Il aimera mieux appeler des forces étrangères que de s'y soumettre. Quelques jurisconsultes mercenaires se chargeront de prouver que la puissance royale ne peut avoir des bornes, que toute loi qui la restreint est nulle d'elle-même. Enfin, des injures à venger et le bigotisme donnent la mesure des violences auxquelles il faut s'attendre.

L'autre parti, qui rejetait l'exclusion, soutenait qu'elle était illégale, puisqu'elle était en contradiction avec le principe inviolable de la

succession, et cette phrase devint la base de tout le raisonnement. La monarchie, disaient-ils, est une émanation de la puissance divine; la loi ne peut rien contre ce que Dieu a fixé. Il n'y eut cependant d'abord que peu de gens qui soutinssent la question de si haut. Beaucoup alléguaient le serment de fidélité fait aux héritiers du Roi, et ils soutenaient que l'héritier était celui à qui appartenait le droit d'hériter lorsque le serment fut prononcé. Tous les jurisconsultes ont un respect absolu pour les lois fondamentales, et c'est un principe pour les nôtres qu'un acte du parlement contraire à la grande charte est nul de lui-même. L'ordre de la succession, plusieurs fois interverti, ne peut être un précédent, et n'a jamais pu être que le résultat d'un attentat heureux. Henri VII, quoiqu'il n'ait jamais voulu le reconnaître, régna par le droit de sa femme, et il ne faut pas s'étonner si, dans un règne aussi agité que celui d'Henri VIII, le parlement a passé des actes subversifs des droits du sang; quoique deux actes aient déclaré ses deux filles bâtardes, tout le monde sait qu'elles étaient le fruit d'un mariage, et que, quoiqu'un mariage soit cassé comme illégitime, les enfans nés sous la protection du *bonâ fide* restent légitimes. Après tout, ce monarque eut beau vouloir, et par son testament et par un bill du parlement, exclure du trône la famille royale d'Écosse, la nation n'eut

égard qu'au droit du sang; et, sans respecter sa volonté, elle rendit la couronne à la branche d'Écosse. La reine Élisabeth, poussée par sa haine contre Marie-Stuart, avait, il est vrai, fait passer le fameux acte qui donnait au parlement le droit de fixer l'ordre de la succession. Mais pouvait-on prendre pour exemple un fait dont les suites furent si funestes, et imprimèrent une tache si sanglante à un si beau règne? Tels étaient les argumens de ceux qui ne croyaient pas au parlement le droit de prononcer l'exclusion de l'héritier présomptif, opinion qu'alors partageait le comte d'Essex. D'autres la soutenaient par d'autres raisonnemens. Quoiqu'à un père, disaient-ils, appartienne le droit de déshériter son fils, cependant il ne doit le faire que lorsque cela est juste et nécessaire, et comme il n'est pas légalement prouvé que le duc d'York soit papiste, on ne peut le condamner sans l'entendre. Un homme n'a pas un pouvoir absolu sur sa conscience; et ne serait-ce pas une cruauté impossible à justifier que de priver un homme des droits que lui donne la naissance sur une dissidence d'opinion? Il est vrai qu'il peut être raisonnable de rassurer la nation sur les conséquences fâcheuses que cette opinion peut avoir pour elle; mais la limitation n'atteint-elle pas complétement ce but important? tout autre moyen serait injuste. Les protestans, ajoutait-on, n'ont cessé de reprocher à l'Eglise ro-

maine la ligue qui se forma en France pour exclure du trône la maison de Bourbon comme hérétique. Voulons-nous donc mériter les mêmes reproches? Dans les cas de minorité et de démence on nomme des tuteurs, mais le véritable héritier n'en conserve pas moins son droit. Considérons un prince papiste comme étant dans le même état, et la limitation sera sa tutelle. Depuis plusieurs siècles la couronne a perdu le droit de lever des subsides, et il est certain que l'esprit altier de plusieurs princes ne s'est soumis qu'avec peine à cette entrave. Cependant l'entrave est encore là. Ne devons-nous pas raisonnablement croire que celles que nous élèverons pour un seul règne seront respectées, surtout si nous considérons le nombre et le zèle intéressé de ceux qui seront là pour les défendre. Au lieu de cela, si le duc d'York est exclu du trône, les autres princes pourront se persuader que l'honneur de la religion les oblige à lui faire rendre ses droits, et de là naîtra une nouvelle ligue papiste qui peut être fatale au protestantisme. Si au contraire le parlement vote la limitation, certainement les autres princes ne viendront pas se mêler des lois et des institutions que nous nous serons choisies. D'ailleurs beaucoup de gens désapprouvent l'exclusion, et tout le monde veut de la limitation. C'est donc l'avis de la majorité que la prudence conseille de suivre. Certainement l'Ecosse rejet-

tera l'exclusion, et voudra bien mériter du duc et de son parti en travaillant à lui assurer son droit. En votant l'exclusion nous appellerons donc sur nous la guerre et la discorde. D'ailleurs n'est-ce donc rien que l'honneur du Roi qui nous a souvent déclaré qu'il consentirait à ce qu'on limitât le pouvoir de son frère, mais jamais à ce qu'il fût exclu du trône?

Tels furent les argumens que l'on développa dans le débat. Quant à moi, mon avis a toujours été que nier le droit d'exclusion dans quelque cas que ce puisse être est une opinion aussi fausse que dangereuse; mais je crus long-temps que le parti le plus sage était de s'en tenir à la limitation. L'exclusion me paraissait avoir des dangers incalculables; aussi j'employai tout le crédit que j'avais sur l'esprit de plusieurs membres des deux chambres pour les détourner de ce but, qu'ils poursuivaient avec tant de chaleur et d'obstination qu'il fut impossible de les faire entendre à rien. Lorsque je les vis si engagés et si violens je me réunis à Littleton pour nous servir de l'ascendant que nous avions l'un et l'autre sur lord Hallifax et tout faire pour le détourner de cette violence avec laquelle il se prononçait contre l'exclusion. Nous allions nous diviser, et les papistes qui y trouvaient si bien leur compte ne négligeaient rien de ce qu'il fallait pour que cela fût; cette querelle ne pouvait

finir que par une basse soumission aux volontés de la cour ou une rébellion dont le danger, je l'avoue, me paraissait le plus imminent. Cependant tout prit bientôt une autre tournure; mais des hommes ayant plus d'expérience, et plus à portée de juger des dispositions de la nation, se trompèrent aussi-bien que moi. Enfin tout le résultat de cet important débat fut deux lectures du bill d'exclusion dans la chambre des communes, et avant la troisième le parlement fut dissous.

Le motif de cette dissolution fut l'accusation du comte de Danby. Sur son absence convenue la chambre basse vota contre lui, et envoya aux lords un bill d'*attainder*; mais lorsqu'on allait en faire la troisième lecture, l'accusé vint se livrer, fut envoyé à la Tour, et demanda à être jugé. Le jurisconsulte auquel il donna toute sa confiance était Pollexfen; c'était un homme probe et instruit, mais un esprit sans clarté et incertain. Il conseilla à Danby de soutenir ses lettres de grâce. La couronne, dans cette question, n'avait pas encore perdu sa cause; il pouvait donc compter sur l'appui de la chambre haute et sur l'intérêt du Roi. Il pouvait arriver que les lettres de grâce perdissent leur puissance protectrice à l'avenir, mais lui pourrait toujours en profiter. Cette conduite était plus sûre et plus honorable pour le Roi comme pour lui, et soutenir les lettres de grâce valait mieux que d'entrer

dans une discussion sur des lettres qui seraient la matière de bien des discours piquans et désagréables. Lord Danby suivit ce conseil, et soutint la validité de son pardon à la barre des lords. Les communes l'attaquèrent par tous les raisonnemens que nous avons cités, et demandèrent qu'on fît des enquêtes et qu'on prononçât une sentence.

A cette occasion s'éleva la fameuse question de savoir si les évêques avaient le droit de voter dans une partie des procès de haute trahison. On soutenait que, quoiqu'ils ne dussent pas voter quand il fallait voter la sentence, ils conservaient cependant le droit de voter dans toutes les questions préliminaires; mais, dans le cas dont il s'agissait alors, accepter ou rejeter la validité du pardon, quoiqu'une question préliminaire, pouvait terminer le procès. Les lords Nottingham et Roberts soutenaient que les évêques devaient voter. Les lords Essex, Shaftesbury et Hollis appuyaient l'avis contraire. On écrivit en faveur de ces deux opinions plusieurs ouvrages dont je rendrai compte plus tard. La majorité de la chambre haute décida que les évêques avaient le droit de voter. Les communes dirent qu'elles suspendraient leurs travaux si les évêques siégeaient pendant le procès. Les chambres ainsi brouillées, le parlement fut prorogé et bientôt après dissous. Le blâme retomba sur les évêques, qui cependant

eussent préféré ne pas siéger; mais le Roi ne le voulut pas permettre. Il tenait extrêmement à ce que les lettres de grâce ne fussent pas rejetées, et il ne voulait pas s'en fier aux seuls pairs laïques. Il dit aux évêques qu'il fallait qu'ils défendissent sa prérogative, et que, s'ils le faisaient, ils le trouveraient au besoin. Ils se laissèrent aller, et devinrent l'objet de l'animadversion publique.

Ils avaient déjà perdu de leur crédit dans le peuple. On les disait gens à sacrifier à leur intérêt et à la plus mince de leurs prétentions la nation et la religion protestante. Aussi les non-conformistes avaient tous les jours de nouveaux partisans, commençaient à lever la tête et ne ménageaient pas le clergé anglican, quoiqu'ils sussent que les membres les plus modérés pensaient aux avantages que pourrait trouver l'État dans la réunion des diverses sectes protestantes. L'acte qui restreignait la liberté de la presse n'avait été voté que pour jusqu'à la fin de la session. Comme le parlement qu'on venait de dissoudre ne l'avait pas renouvelé, la presse fut libre et se déchaîna contre la cour et le clergé. Il parut de si nombreux libelles de la façon des dissidens, que le clergé et les évêques, craignant qu'ils n'engageassent à la révolte et au renversement de l'Église, prirent aussi la plume et comparèrent avec le temps présent celui où triomphaient leurs ad-

versaires ; et il faut convenir qu'on se servit de cet argument avec si peu de ménagement qu'on eut droit de croire que les auteurs étaient poussés et payés par la cour. Le chef de tous ces faiseurs de pamphlets était un nommé Roger L'Estrange, qui avait été témoin des derniers troubles, et joignait, à une grande quantité de faits, l'imagination la plus féconde. Aussi publia-t-il pendant quatre ans trois ou quatre feuilles toutes les semaines, sous le titre de l'*Observateur*. L'opposition y était violemment attaquée, et le clergé toujours averti des dangers qui le menaçaient. Ce journal eut tout le succès que pouvait espérer son auteur, et beaucoup d'argent paya ses importans services. La plus grande partie du clergé, déjà fort animé contre l'opposition, recevant de Roger une nouvelle ardeur et des armes, s'abandonna à la plus violente haine et la déploya dans les chaires, dans les conversations, mais surtout dans les élections du parlement : conduite indécente qui appela sur lui l'inimitié et le blâme. Il semblait que ce papisme naguère si redouté ne lui inspirait plus aucune alarme. Partout il répétait que la révolution de 1641 allait exercer de nouveau ses fureurs ; que la cité et les provinces en recélaient déjà tous les symptômes. Mais si les haines et l'ambition entraînèrent plusieurs ecclésiastiques dans une conduite si contraire aux devoirs de leur ministère, il y en eut qui par leurs vertus, leur

prudence, leurs travaux et une vie évangélique rachetèrent une partie des justes reproches que les folies des autres attirèrent à l'Église. Tels étaient, avec tous ceux que j'ai déjà nommés, Tennison, Sharp, Patrick, Sherlock, Fowler, Scot, Calamy, Claget, Cudworth, les deux More, Williams et beaucoup d'autres que je n'ai pas connus assez particulièrement pour parler de leur caractère. Ces hommes ont été certainement l'honneur de l'Église et du siècle où ils ont vécu.

Après cette digression, je reviens à rendre compte des argumens dont les deux partis appuyèrent leur opinion dans le débat sur le droit des évêques de voter dans l'instruction d'un procès. On dit que les évêques étaient un des trois ordres dont se composait le parlement, et qu'ils devaient prendre part à toutes les affaires qui s'y traitaient. Les pairs laïques transmettaient leurs droits et leurs titres à leurs héritiers; les évêques les transmettaient de même à leurs successeurs. Ils siègent et comme membres de l'Église, et comme barons du royaume; dans les temps où l'Angleterre était soumise à l'autorité du pape ils tentèrent de se séparer des cours royales, et voulurent devenir un corps isolé dans l'État. Nos rois s'opposèrent à cette prétention, et alors parurent quelques ordonnances, entre autres les fameux articles de Clarendon, dont le but n'était pas de restreindre les droits qui leur appartenaient

comme barons, mais de leur en imposer l'exercice, excepté dans certains cas où ils demandèrent d'en être exemptés. Ce qu'ils voulaient surtout c'était de ne pas remplir leurs fonctions parlementaires; et ils obtinrent de ne point siéger lorsqu'il s'agirait de prononcer sur la vie d'un coupable, les devoirs d'un juge étant, dans ce cas, contraires à leur profession et aux canons de l'Église; les rois devaient y consentir d'autant plus volontiers que les évêques devaient se prononcer pour la clémence, et que les différends sur lesquels le parlement avait à prononcer étaient ordinairement entre les barons et la couronne. Les évêques avaient donc obtenu de ne point siéger, et de plus le droit de nommer un procureur du clergé qui protestât en leur absence contre les atteintes qu'on pourrait porter à leurs droits comme pairs. Ce n'était donc point une restriction de leurs prérogatives, mais une concession qu'on leur avait faite, et qu'ils avaient demandée pour se séparer, autant qu'ils le pourraient, de la juridiction séculière. Lors de la réforme, tous ces usages furent déclarés attentatoires à la prérogative royale; et l'on dit que le Roi ayant le droit de demander justice au parlement contre quiconque il croyait devoir y accuser, aucun des pairs ne pouvait refuser de concourir à la lui faire rendre, en s'appuyant sur des réglemens faits quand l'Angleterre était pa-

piste, et que la réforme avait tous condamnés. La protestation qu'avaient faite les évêques, en demandant d'être dispensés de voter, prouvait que c'était un acte volontaire, que ne leur imposait point une loi; enfin la lettre des articles de Clarendon semblait dire qu'ils pouvaient siéger pendant le procès jusqu'au prononcé d'une condamnation à mort ou à la mutilation; qu'ainsi donc ils pouvaient voter dans toutes les questions préparatoires.

A ces argumens voici ceux que le parti contraire opposait. Les évêques, disait-il, ne peuvent juger les lords laïques comme leurs pairs, car s'ils étaient eux-mêmes accusés de haute trahison, ils seraient jugés par un jury de simples citoyens, et puisque la pairie n'était point héréditaire pour eux, ils ne pouvaient être considérés comme les pairs de ceux dont le sang était anobli, quoiqu'ils prissent part aux droits de juridiction et de législation qui appartenaient à la chambre. Cependant la différence qui existait entre une pairie individuelle et une pairie héréditaire s'opposait à ce qu'ils fussent les juges des pairs laïques, comme à ce qu'ils fussent jugés par eux. Les usages du parlement étaient ses lois; et, puisque les évêques n'ont jamais voté dans ces jugemens, ils n'en ont pas le droit; leur protestation n'avait d'autre but que d'empêcher que la chambre ne s'occupât d'aucune

autre affaire pendant qu'ils seraient absens. Quant au texte des articles de Clarendon, il s'applique à la procédure toute entière, puisqu'une procédure est une suite de questions inséparables l'une de l'autre, que la sentence dépend toujours des questions préparatoires, et que voter sur ces questions c'est prononcer la sentence. D'ailleurs quel qu'eût été le but très-obscur et très-incertain de ces articles sur le clergé, les lois et les usages qui les avaient suivis n'avaient point été abrogés. L'acte de Henri VIII ordonnait que, jusqu'à ce qu'on eût fait un nouveau corps de canons, on s'en tînt à l'ancien tant qu'il ne serait pas en opposition avec la prérogative royale et la constitution de l'État : et prétendre que dans le cas dont il s'agit ces canons portent atteinte à la prérogative royale, ce ne peut être que par une suite de raisonnemens les plus faux. Telle fut la discussion. Le docteur Stillingfleet donna dans cette occasion une grande preuve de son habileté à soutenir l'opinion qu'il avait adoptée. Après les mémoires des jurisconsultes, après les discours des membres du parlement les plus forts en ces matières, après lord Hollis, qui avait traité la question avec une grande puissance de logique à la chambre et dans plusieurs écrits, il publia un ouvrage où il envisageait le débat avec plus de clarté et de justesse que personne ne l'avait fait avant lui, et certainement il

décida la question pour tous les esprits impartiaux. Il prouva, sans qu'à mon avis on pût alléguer contre lui aucune loi, aucun précédent, que les évêques avaient le droit de voter sur toutes les questions préparatoires.

Depuis la prorogation du parlement, le Roi était triste et rêveur. Il voyait qu'il avait affaire à des gens sur lesquels ni la crainte ni la séduction ne pouvaient agir. Tout le monde fut frappé de son changement d'humeur ; il fallut absolument convoquer un autre parlement ; et, pour tâcher de le bien disposer, on reprit la poursuite de la conspiration. On instruisit le procès de cinq jésuites accusés d'y avoir pris part : c'était Whitebread, leur provincial, Fenwick, Harcourt, Govan et Turner. Oates répéta contre eux sa première déposition, et, de leur côté, ils se préparèrent à se bien défendre. Ils firent venir de leur maison de Saint-Omer seize personnes qui témoignèrent qu'Oates y avait demeuré avec eux sans les quitter depuis le mois de décembre 1677 jusqu'au mois de juin 1678. Il était donc impossible qu'il eût assisté au mois d'avril à ces conférences dont il affirmait sous serment avoir été témoin. Leur mémoire pouvait d'autant moins les tromper qu'ils se souvenaient très-bien qu'au réfectoire ils l'avaient toujours vu à une table séparée, n'étant ni confondu avec les écoliers, ni admis à la table des Pères. Il ne

s'était absenté qu'un ou deux jours qu'il avait passés à l'infirmerie. Ils déposèrent aussi que quelques uns de ceux qu'il disait être avec lui en Angleterre au mois d'août avaient passé tout l'été en Flandre. Oates opposa à ces témoignages ceux de sept ou huit personnes qui dirent l'avoir vu en Angleterre au commencement de mai, et que l'ayant toujours connu en habit de ministre, elles avaient été frappées de son nouveau costume. Un des témoins avait dîné avec lui et beaucoup causé de son voyage. Enfin un vieux dominicain, encore moine et papiste, jura qu'il l'avait vu et lui avait souvent parlé à cette même époque. Ce dernier témoin ôta tout crédit aux écoliers de Saint-Omer. Il n'y avait pas de raison pour ne pas croire des gens qui n'avaient aucun intérêt à affirmer qu'ils eussent vu Oates à Londres au mois d'août, tandis qu'on pouvait bien douter de la véracité d'hommes élevés par les jésuites lorsqu'il s'agissait de sauver quelqu'un de l'ordre. Bedloe déposa contre les accusés, non sur des ouï-dire comme il l'avait fait jusqu'alors, et l'on parut ne plus se souvenir de ses faux sermens dans le procès d'Ireland. Dugdale témoigna contre quelques uns des accusés; mais il était bien difficile de croire à une partie de sa déposition. Il disait que dans une lettre qui lui était adressée, mais qui était écrite à Evers, Whitebread demandait qu'on lui trouvât des

hommes qui voulussent se charger d'assassiner le Roi, de quelque qualité qu'ils pussent être. La lettre était signée et venue par la poste. Certes cela ne ressemblait pas à l'habileté des jésuites, surtout dans un temps où tout le monde avait un chiffre ou un style convenu. Mais la déposition controuvée des témoins à décharge parut une preuve convaincante au jury, qui condamna les accusés. Arrivés au lieu de l'exécution, ils jurèrent que les témoignages dont ils mouraient victimes étaient faux, et protestèrent qu'ils n'avaient jamais cru qu'il fût permis d'assassiner les princes, ni que les papes eussent le droit de les déposer, et qu'ils avaient horreur de la doctrine des cas de conscience. Ce fut le sens de leurs discours; mais celui de Govan était travaillé et beaucoup trop oratoire. Un protestant zélé, qui alla les voir en prison, m'a dit qu'ils s'y conduisaient avec une extrême décence, et donnaient toutes les preuves extérieures d'une âme tranquille et d'une fervente dévotion.

Langhorn, l'avocat, fut ensuite mis en jugement. Il en appela au témoignage des écoliers de Saint-Omer; mais il était tellement discrédité qu'il ne lui fut bon à rien. Il voulut démontrer les nombreuses contradictions qui se trouvaient dans les dépositions d'Oates, mais il n'en avait d'autre preuve que les comptes rendus de ces procès qui avaient été imprimés. La loi n'ad-

mettait pas ce témoignage, et les juges décidèrent, ce que je veux bien croire légal, mais ce qu'il est impossible d'admettre, c'est qu'on doit faire une grande différence entre un récit fait sous serment et une déposition devant une cour. Cependant si un homme se parjure, il ne peut être admis comme témoin. Langhorn appuya aussi inutilement sur ce qu'Oates ne l'avait nommé que six semaines après ses premières dépositions, et lorsqu'on le croyait porteur des commissions. La première chose qu'on eût dû faire était de s'emparer de lui et de ses papiers. Bedloe avait juré qu'il l'avait vu transcrire sur un registre quelques lettres de Coleman, où il était question de l'assassinat du Roi. Langhorn s'efforça de montrer combien il était invraisemblable qu'un avocat fût employé à transcrire des lettres; mais rien ne put le sauver. Il fut condamné. On fit tout pour lui persuader de dire tout ce qu'il savait, et son exécution fut différée de quelques semaines dans l'espoir de tirer de lui des lumières. Il offrit de dire ce que les jésuites possédaient de biens en Angleterre, tant en terre qu'en argent : c'était le seul secret qu'on lui eût confié. Il assura qu'il ne savait rien autre chose, et persista dans sa dénégation. Il employa le temps dont on différa son exécution à composer quelques méditations religieuses. C'était, sous tous les rapports, un homme fort remarquable, très-

instruit dans sa profession, et l'ayant toujours exercée avec une extrême probité, mais d'un bigotisme outré. Il reçut la mort avec une grande fermeté.

Ces nombreuses exécutions, et les protestations d'innocence de tant de victimes, firent une grande impression sur bien des esprits. Quelques ouvrages parurent dont le but était de montrer que mentir à bonne intention n'était point un crime aux yeux des catholiques; ils l'avaient souvent prouvé : par exemple, dans la conspiration des poudres, ils avaient nié obstinément des choses devenues depuis évidentes par l'aveu même de quelques uns des coupables. Mais la résignation et les dernières paroles des mourans faisaient une impression que tous les livres ne pouvaient effacer.

Quelques mois après, un nommé Serjeant, prêtre séculier qui avait toujours été fort mal avec les jésuites, quoiqu'à sa manière il fût papiste zélé, comparut devant le conseil, sur des sûretés qu'on lui donna, et déclara que ce même Govan, mort en protestant de son horreur pour une opinion qui justifiait le meurtre d'un prince, avait dit, pendant son dernier séjour en Flandre, à une personne très-dévote, de qui lui Serjeant le tenait, qu'à son avis la Reine avait tout droit de faire assassiner le Roi qui l'avait si fort maltraitée, surtout parce qu'il était hérétique. Là-dessus Serjeant entra dans des détails tendant tous à prouver le peu de cas qu'on devait faire des protesta-

tions des jésuites, même aux approches de la mort. L'attention se reporta tout de suite sur la partie de la déposition d'Oates qui regardait la Reine : ce qu'avait dit Serjeant montrait au moins que la pensée de faire consommer le crime par cette princesse était venue ; mais comme le témoignage n'était pas direct, la déposition était sans importance, et ses amis le blâmèrent beaucoup. Il avait la réputation d'un homme honnête et vrai, mais très-indiscret. On accusait généralement lord Shaftesbury de ces exécutions. Il espérait toujours qu'il en viendrait un qui, pour se sauver, accuserait le duc d'York ; mais, au lieu de cela, le crédit des témoins et la foi au complot diminuaient tous les jours. Tant de confiance accordée et tant de sang répandu sur la parole si discréditée des témoins firent naître des doutes sur l'inquiétude qu'avait donnée ce complot, et l'on ne crut plus même à ce qui certainement était vrai, que le parti catholique avait entrepris de changer la religion de l'Etat avec l'appui de forces étrangères. Ainsi, en multipliant les preuves, au lieu de convaincre le public, on le rendit incrédule, et quelqu'un compara très-bien ces nombreuses exécutions aux saignées qui abattent la fièvre. A chaque victime, la haine de la nation contre les papistes diminuait, et nous tombâmes dans une froide léthargie qui faillit nous être funeste.

Vint ensuite le procès de Wakeman. Oates dé-

posa que, lui ayant vu écrire un billet au jésuite Ashby, il connaissait son écriture, et qu'il avait vu depuis une lettre de cette même écriture écrite à ce même Ashby, alors prêt à partir pour Bath, dans laquelle Wakeman, après lui avoir conseillé le lait d'ânesse et des douches, lui parlait de son zèle pour l'assassinat du Roi. Oates redit toute son histoire sur la Reine, espérant qu'elle trouverait plus de crédit quand on verrait dans la conjuration le médecin de cette princesse. Wakeman répondit seulement qu'Oates, la première fois, ne l'avait accusé que sur ouï-dire, et avait juré qu'il ne savait rien de lui directement; qu'ainsi tout ce qu'il disait aujourd'hui ne pouvait être qu'une invention à laquelle il n'avait d'abord pas pensé. Ensuite il prouva, par les témoignages de son domestique et de l'apothicaire de Bath, qu'il n'avait point écrit l'ordonnance pour Ashby, mais qu'il l'avait dictée, étant très-fatigué lorsqu'on était venu la lui demander, et qu'une preuve de la calomnie était le prétendu conseil de prendre du lait que tout le monde sait être un remède tout contraire aux eaux de Bath. Bedloe déposa aussi contre Wakeman : il dit qu'il lui avait vu recevoir d'Harcourt un billet de 2,000 liv. sterl. à compte d'une somme très-considérable; que Wakeman convint ensuite de l'avoir reçue et qu'Harcourt lui dit qu'il avait donné cet argent pour l'assassinat du Roi qui devait être exé-

cuté par ceux qu'on avait envoyés à Windsor ou par Wakeman ; qu'enfin si tous ces moyens manquaient, ils en viendraient à bout à Newmarket. Bedloe n'était pas d'accord avec lui-même dans ses dépositions ; car, dans la première, il avait dit que lorsque Harcourt lui avait parlé, l'accusé était sorti ; mais, s'apercevant aux questions qu'on lui faisait que par là il le disculpait, il dit depuis que c'était en sa présence qu'Harcourt lui avait parlé. Wakeman ne se servit pas de ce moyen de défense, mais il fit remarquer qu'il était impossible de croire qu'il se fût confié, dans une affaire d'une telle importance, à un homme si méprisé, et que si Oates était récusé, il ne restait plus qu'un seul témoin, par conséquent insuffisant. On faisait en même temps le procès de trois bénédictins. Oates jura qu'ils étaient dans le complot qui avait menacé la vie du Roi ; qu'un des trois qui était leur supérieur s'était engagé à donner 6,000 liv. sterl. pour fournir aux frais de l'exécution. Bedloe déposa contre les deux autres quelques faits de la même nature mais qui n'étaient point capitaux, et contre le troisième il n'avait rien à dire. Les accusés prouvèrent qu'un autre avait été leur supérieur depuis plusieurs années ; que jamais on n'avait permis à Oates d'entrer dans leur maison, ce que confirmèrent tous les domestiques, et que, lorsqu'il y était entré la nuit après sa déposition pour y chercher

Pickering qui était au lit, il leur avait dit qu'il n'avait rien à déposer contre eux. Ils dirent encore beaucoup de choses pour détruire le crédit des témoins, et l'un d'eux fit un fort long discours du style le plus boursoufflé pour montrer combien on doit de confiance aux paroles des mourans. Son éloquence forcée et scholastique leur nuisit plus qu'elle ne leur servit. Scroggs, contre son usage, résuma en faveur des accusés. On regarda ce procès comme étant celui de la Reine aussi bien que de son médecin. Les prévenus furent acquittés à la grande mortification des témoins qui déchargèrent leur fureur sur Scroggs, et certes leurs langues empoisonnées avaient de quoi s'exercer. La Reine avait demandé pour ambassadeur de Portugal à Londres un très-grand seigneur, ne sachant si un jour elle n'aurait pas besoin de sa protection. Le lendemain du jugement il alla en grande pompe remercier Scroggs de sa conduite dans cette affaire. Si son intention était bonne pour ce magistrat, il fut au moins bien maladroit, car elle l'exposa à bien des censures : aussi bien des gens pensèrent que le but de cet excès de politesse avait été de le perdre. Car bien que les papistes dussent être fort aises de l'issue de ce procès et des ménagemens de Scroggs, on ne pouvait croire qu'ils fussent assez contens de lui pour oublier sa conduite si indécemment violente et partiale dans les autres procès.

On discuta dans le conseil la dissolution du parlement qui venait d'être prorogé. Le Roi avait obtenu des lords Essex et Hallifax qu'ils opineraient pour la dissolution, et leur avait promis qu'il convoquerait un autre parlement l'hiver prochain. Presque tous les nouveaux membres du conseil soutenaient l'avis contraire. La cour, disaient-ils, ne gagne jamais rien à dissoudre un parlement; en témoignant son mécontentement, elle devra toujours s'attendre à voir réélire les mêmes hommes qui lui ont déplu, par cela même qu'ils lui ont déplu, et tous ses amis blâmés et mis de côté. Les mêmes députés, que la dissolution et les frais d'une nouvelle élection auront irrités, reviendront donc plus ardens qu'ils ne l'étaient à s'opposer aux volontés du Roi. Les lords Essex et Hallifax soutenaient au contraire que le Roi, ayant pris la résolution inébranlable de ne point souffrir l'exclusion de son frère, et de soutenir la validité des lettres de grâce accordées au lord Danby, et le parlement s'étant trop avancé pour reculer, il n'y avait aucun arrangement à espérer; tandis qu'un autre parlement, quoique composé des mêmes individus, n'ayant pas pris d'engagement, pourrait ne pas avoir les mêmes prétentions. Le Roi suivit cet avis qu'il avait dicté. Deux ou trois jours après, lord Hallifax fut créé comte; ce que l'on appela la récompense de ses bons et utiles conseils. Dès

ce moment éclata entre lui et le comte de Shaftesbury cette haine violente qui ne garda aucune mesure. Dans l'inimitié du premier il y avait plus de mépris, dans celle du second plus de colère. Lord Essex accepta plus patiemment les reproches de son parti; il vit tout le blâme que lui attirait son opinion dans le conseil, mais il n'était pas de nature à s'en beaucoup inquiéter. Aussi il me dit seulement qu'il avait agi selon sa conscience, et que de bonnes intentions finissent toujours par être appréciées.

Avant de mener plus loin le récit des affaires d'Angleterre, je vais dire ce qui se passait en Écosse. Le parti opposé au duc de Lauderdale avait perdu tout espoir en voyant le tour qu'avaient pris les choses à la dernière assemblée des États; mais le grand changement survenu dans la politique intérieure de l'Angleterre lui avait rendu quelques espérances et du courage. L'exil du duc d'York et l'emprisonnement du lord Danby avaient enlevé au duc de Lauderdale ses deux appuis les plus puissans. Lors de la réformation du conseil, le duc de Hamilton et plusieurs autres espérèrent qu'enfin leurs plaintes y seraient écoutées; et le Roi, qui commençait à trouver que son ministre perdait la raison, était résolu à le laisser tomber peu à peu, et à remettre le gouvernement d'Ecosse dans les mains du duc de Monmouth. Les ministres désiraient

aussi bien que lui que les lords écossais rédigeassent un mémoire de leurs griefs contre le duc de Lauderdale; et il promit d'entendre les avocats des deux parties en présence des lords Essex et Hallifax. Mackenzie, étant avocat du Roi, fut envoyé pour défendre l'administration, Lockhart et Cunningham pour l'attaquer. Cunningham n'avait certainement ni le ton ni l'éloquence de Lockhart, mais c'était un homme d'un jugement et d'un savoir profond, ayant une réputation d'intégrité et de vertu la plus universelle et la plus méritée, non-seulement au barreau, mais dans toute la nation. L'époque fixée pour l'audience arriva, et il fut démontré, sans réplique, qu'envoyer une armée dans un pays tranquille, et l'y laisser vivre à discrétion, était une atteinte à la constitution et contraire à toutes les lois du royaume; que jamais pareille chose ne s'était faite qu'en pays ennemi, ou dans des temps de révolte : aucune des injustices et des illégalités du ministère du duc de Lauderdale ne fut oubliée. Les lords Essex et Hallifax m'ont dit comment tout se passa. Mackenzie, n'ayant rien eu à répondre, fit un petit morceau de rhétorique sur l'acte contre les conventicules, où ces assemblées étaient appelées des rendez-vous de rébellion; d'où il conclut que le pays où elles se tenaient était en état de rébellion. Les princes aiment naturellement à voir étendre leurs pré-

rogatives; cependant cette fois le Roi n'eut rien à dire pour justifier son ministre. Mais lorsque May, garde de son trésor privé, lui demanda, avec sa familiarité ordinaire, ce que Sa Majesté pensait à présent de son Lauderdale, il répondit, à ce que m'a dit May lui-même : « Ils lui ont reproché bien des choses qu'il a faites contre eux, mais je n'ai rien vu là qui fût contre mon service. » Voilà les idées dans lesquelles sont élevés bien des princes; ils croient leurs intérêts en opposition avec ceux des peuples, et aussitôt que les peuples s'en aperçoivent, ce qui arrive tôt ou tard, ils veulent défendre leurs intérêts, les séparent de ceux du prince, et dans cette lutte le peuple deviendra toujours trop fort pour le prince, si le prince ne sait le soumettre et le contenir par le despotisme militaire.

Le duc de Monmouth travaillait à composer un ministère; mais le gouvernement d'Écosse était tellement désorganisé que le peuple crut pouvoir se livrer impunément à toute espèce de désordre. Il savait l'Angleterre si occupée qu'il ne craignait pas que le châtiment lui vînt de ce côté. Le parti du duc de Lauderdale n'osait plus rien; il se voyait menacé du sort de celui du comte de Danby. Les chaînes étaient tombées tout à coup, et le zèle des conventicules devint une frénésie. Ces fanatiques s'assemblèrent en foule; quelques corps de troupes marchèrent pour les dissiper,

mais ils les trouvèrent si nombreux et si hardis qu'ils n'osèrent les attaquer. On échangea quelques coups de fusil, et il y eut des gens de tués des deux côtés.

Un parti de ces furieux traversait un marais près de Saint-André, lorsqu'ils aperçurent la voiture de l'archevêque qui venait du conseil et retournait chez lui. Il avait, pour annoncer son arrivée, envoyé plusieurs de ses domestiques en avant, les autres avaient été chargés de diverses commissions, de sorte qu'il n'avait près de sa voiture aucun homme à cheval. En le voyant ainsi sans défense, les puritains, dans leur féroce enthousiasme, s'écrient : « Dieu livre entre nos mains notre plus grand ennemi ; » et aussitôt six d'entre eux courent à la voiture, tandis que le reste de la troupe veille autour du marais. Un d'eux tire un coup de pistolet sur l'archevêque ; mais la balle traverse ses vêtemens sans le blesser. Ils répètent tous qu'il a un charme contre les armes à feu. Aussitôt ils l'arrachent de sa voiture, l'accablent de coups, et ne cessent de le frapper que lorsqu'ils sont bien sûrs qu'il est mort. Les assassins s'éloignèrent sans que personne les eût vus. Telle fut la fin de cet homme pervers. Tout le monde fut saisi d'horreur ; ses ennemis mêmes ne purent se défendre de la pitié, et cette mort cruelle acquit à sa mémoire un respect que bien peu de gens avaient eu pour lui pendant sa vie.

Une semaine après, un conventicule très-nombreux s'assembla à dix milles de Glasgow; un détachement du régiment des gardes l'attaqua, et trouva une si vigoureuse résistance qu'il fut contraint de se retirer avec une perte de trente hommes. Le conventicule s'organisa et marcha sur Glasgow. A la tête était un jeune homme que j'avais élevé lorsque j'habitais Glasgow; il était le plus jeune fils de sir Thomas Hamilton, qui avait épousé ma sœur, mais qui l'avait eu d'un premier mariage. Lorsque je le connus à l'université, il était spirituel et promettait beaucoup; mais les fanatiques et leurs opinions lui avaient tourné la tête. Le duc de Lauderdale et son parti ne manquèrent pas de crier bien haut que le chef de cette révolte était mon neveu, et que c'était dans mes leçons qu'il avait puisé les principes qui l'animaient. La terreur et la renommée avaient tellement exagéré le nombre des rebelles qu'une ou deux compagnies qui étaient à Glasgow leur abandonnèrent la ville, quoiqu'ils ne fussent que quatre ou cinq cents, et si mal armés, si mal commandés, qu'un détachement de cavalerie les eût aisément dispersés. Le conseil d'Édimbourg fit marcher contre eux le comte de Linlithgow à la tête de mille hommes d'infanterie, de deux cents chevaux, et de deux cents dragons: c'était certainement trois fois plus qu'il n'en fallait. Cependant, lorsque le général et son armée

furent à dix milles des rebelles, il prétendit être informé qu'ils étaient plus de huit mille, et se retira en disant que ce serait exposer les forces du Roi au danger d'un nombre trop inégal. Jamais il ne put prouver qu'on lui eût fait un tel rapport, et bien des gens l'accusèrent de lâcheté. Mais d'autres crurent que, très-intimement lié avec le duc de Lauderdale, le but de sa conduite timide était de donner aux puritains le temps de recruter de nouvelles forces, pensant que les excès qu'ils pourraient commettre seraient la meilleure justification des violences dont on accusait l'administration du duc. Ainsi le pays fut abandonné aux révoltés. Si ce soulèvement eût été prémédité, il n'eût tenu qu'à eux de réunir de nouvelles forces et de les organiser. Mais il fut évident qu'il n'y avait point eu de projet concerté, puisque personne n'alla se joindre à eux, si ce n'est quelques hommes désespérés, proscrits, forcés de fuir leur demeure, et précipités, presque malgré eux, dans les fureurs dont sont capables des hommes qui s'animent entre eux, et que conduit le fanatisme religieux. Se voyant maîtres du pays, ils crurent que leur nombre allait s'accroître rapidement. Ils publièrent une sorte de manifeste, où ils se plaignaient de l'oppression sous laquelle ils avaient si long-temps gémi, parlaient des obligations du covenant, et demandaient la convocation d'un parlement libre.

Lorsque ces nouvelles arrivèrent à Londres, le duc de Lauderdale dit que c'était là les effets des encouragemens que le Roi avait donnés en écoutant leurs plaintes; mais tous les hommes impartiaux croyaient que c'était bien plutôt celui de la longue tyrannie de cet orgueilleux ministre.

Le Roi résolut de ne pas perdre de temps; il fit partir le duc de Monmouth en poste avec de pleins pouvoirs, et des ordres furent expédiés à quelques troupes cantonnées dans le nord de l'Angleterre de se préparer à marcher sous ses ordres. Le duc de Lauderdale, craignant que les révoltés ne se soumissent au duc de Monmouth s'il avait le temps de traiter avec eux, et qu'en mettant bas les armes ils ne dissent que ses violences seules les avaient contraints à les prendre, décida le Roi à envoyer l'ordre positif de ne point entrer en négociation, mais de tomber immédiatement sur les rebelles. Le duc de Monmouth ne pressa cependant pas sa marche pour leur laisser le temps de penser à la soumission. Ils s'étaient arrêtés à Hamilton. Près de cette ville était un pont sur la Clyde. On crut qu'ils voulaient le défendre, mais ils ne le fortifièrent point. Ils députèrent quelques uns d'entre eux pour traiter avec le duc de Monmouth, qui leur répondit que, s'ils voulaient se rendre à discrétion et mettre bas les armes, il promettait de solliciter leur pardon auprès du Roi; mais qu'il ne consenti-

rait jamais à traiter tant qu'ils auraient les armes à la main. Une partie fut d'avis de se rendre, l'autre ne le voulut pas. Dans cette incertitude, ils ne surent ni se rendre, ni se retirer, ni se défendre; et les troupes royales s'emparèrent du pont. Ils étaient alors quatre mille; mais il n'y en avait qu'un petit nombre qui fût bien armé. Cependant, s'ils eussent chargé les premiers qui attaquèrent le pont, ils auraient pu avoir quelque avantage: au lieu de cela, comme s'ils eussent perdu l'esprit et le courage, ils restèrent immobiles; à la première décharge, ils jetèrent leurs armes et prirent la fuite. On en tua deux ou trois cents; douze cents furent faits prisonniers. Le duc de Monmouth fit cesser le carnage, que les troupes continuaient avec fureur, et sauva les prisonniers qui sans lui eussent tous été massacrés. On le lui reprocha comme ayant sacrifié l'intérêt du Roi à celui de sa popularité. C'est ainsi qu'en parlait le duc d'York, et le Roi lui-même dit au duc de Monmouth que, s'il se fût trouvé à cette affaire, il n'eût pas pris si grand soin des prisonniers. Le duc répondit qu'il ne savait pas tuer les gens de sang-froid, et que c'était le fait d'un boucher. Les amis du duc de Lauderdale auraient bien voulu qu'on laissât les troupes vivre à discrétion dans le pays; mais le duc de Monmouth, en congédiant la milice et en soumettant les troupes à la discipline la plus sévère,

s'acquit des droits à la reconnaissance des provinces qu'un tel fléau menaçait une seconde fois ; et les plus fanatiques avouèrent qu'ils n'avaient pas droit à tant de générosité. Revenu à la cour aussitôt que sa mission fut remplie, ce prince sollicita du Roi une amnistie pour les coupables, et l'obtint en lui prouvant que les excès commis dans les conventicules tenus dans la campagne n'avaient d'autre cause que la rigueur qu'on avait mise à les empêcher de s'assembler dans les temples. Le duc de Lauderdale fit rédiger l'acte d'amnistie de façon à mettre à couvert lui et ses amis, et à le restreindre pour ceux à qui il était destiné. Tous les gentilshommes, les prédicateurs et ceux qui avaient eu un commandement dans la révolte en furent exceptés. Deux prédicateurs furent pendus, et la foule des prisonniers mis en liberté sur un engagement signé d'eux de rester en paix. Deux cents furent déportés à la Virginie et furent naufragés dans la traversée. Ainsi finit cette révolte connue sous le nom de la révolte du Pont de Bothwell. Peu de temps après le Roi envoya l'ordre de permettre les assemblées religieuses dans l'intérieur des temples ou des maisons; mais le duc de Monmouth perdit bientôt son crédit. Cette permission fut appelée, par les ennemis des puritains, la récompense accordée à la révolte.

Un incident nouveau vint causer une conster-

nation générale, et eut des conséquences très-importantes. Le Roi fut saisi à Windsor d'une fièvre intermittente dont les accès étaient si longs et si violens que les médecins craignaient pour sa vie. Dans ce danger, il fit mander le duc d'York, mais si secrètement que les comtes de Sunderland, Essex et Hallifax en furent seuls instruits. Le duc fit toute la diligence possible et passa déguisé par Calais. Mais avant qu'il arrivât la fièvre avait cédé au quinquina, appelé en Angleterre *la poudre des Jésuites*. Aussitôt que le Roi fut entré en convalescence, on parla de faire repartir le duc, qui n'était nullement de cet avis; mais le Roi ayant déclaré qu'il le voulait absolument, son frère lui demanda avant de partir d'ôter tout commandement au duc de Monmouth et de l'envoyer aussi sur le continent. Les amis du duc de Monmouth lui conseillèrent de ne s'y point refuser. « Aussitôt, lui dirent-ils, que le parlement sera assemblé, il votera une adresse au Roi pour demander votre rappel; exilé et dépouillé de vos charges sur la demande du duc d'York, vous n'en serez que plus agréable à la nation. »

Un parti commençait alors à travailler pour le duc d'York. Il est aisé de juger par un fait que je tiens du comte d'Essex de quel moyen il se servait pour inquiéter le Roi et ses ministres. Le comte d'Essex vint à Londres, appelé par quel-

ques affaires de la trésorerie, la veille du jour où se tenait l'assemblée générale de la cité. Les espions chargés de recueillir les nouvelles, qui venaient se répandre dans tous les quartiers de la cité, lui dirent qu'un projet était formé de profiter du tumulte de cette réunion pour s'emparer de la Tour et commettre tous les désordres dont est capable une populace qui n'est plus contenue. Cet avis lui vint de tant de côtés différens qu'il finit par croire qu'il y avait quelque chose de vrai. On le pressait d'envoyer des soldats à la Tour et dans d'autres quartiers de la cité. Il ne voulut pas prendre si facilement l'alarme; mais il fit dire au lieutenant de la Tour d'être sur ses gardes, fit passer quelques compagnies à Covent-Garden et à Lincoln'sinnfields, et deux cents hommes se tinrent prêts à passer sur des barques qui furent préparées pour secourir la Tour à la moindre apparence de tumulte. Mais il ne voulut point témoigner des inquiétudes qui eussent suffi pour exciter une sédition. Après tous ces avis et toutes ces précautions, jamais journée ne se passa plus tranquillement; aucune circonstance ne put faire soupçonner qu'un complot eût été formé. Le comte d'Essex a depuis souvent réfléchi sur ce fait. Ces espions mercenaires sont si empressés que, certes, ils gagnent l'argent qu'on leur donne; mais ils ne savent que trop façonner leurs rapports au goût

de ceux qui les emploient. C'est à ces misérables et à leurs fausses délations que j'attribue cette défiance qui a toujours tant d'empire sur la conduite des Rois.

Les deux ducs partirent, et cette inimitié, jusque-là cachée sous les formes de la politesse, éclata. On crut que le duc d'York avait obtenu du Roi qu'il ne convoquerait pas le parlement cet hiver, dans l'espoir que la colère de ses ennemis se calmerait, et que le parti qui commençait à soutenir son droit à la succession acquerrait de nouvelles forces. Peut-être aussi voulait-il donner le temps d'agir sur les esprits à une nouvelle découverte qui devait, à ce qu'on lui avait persuadé, prouver que l'opposition seule était coupable de tout ce complot dont on accusait les papistes.

Dangerfield, homme fin et adroit, qui avait épuisé tous les tours et toutes les ressources de la friponnerie, qui, par exemple, avait été faux monnoyeur, voulut mettre ses talens aux services des papistes. Ses créanciers l'avaient fait mettre en prison; une femme française, catholique, sage-femme, très-spirituelle et très-débauchée, avec laquelle il vivait, l'en tira, et l'introduisit chez la comtesse de Powis, une des plus zélées et des plus intrigantes du parti. Dangerfield apprit d'elle le rôle qu'il devait jouer, s'insinua dans toutes les sociétés, se lia avec tous les esprits remuans et

en détermina quelques uns à déposer comme lui qu'on les avait pressés d'accepter des places dans un nouveau gouvernement qui serait organisé après l'expulsion du Roi et de sa famille. On le présenta, lui et son histoire, au duc d'York d'abord et ensuite au Roi. Une pension lui fut assignée, et bien des gens lui firent des caresses. Aussitôt le bruit se répandit dans Londres qu'on allait bientôt apprendre quelque chose de très-extraordinaire. Dangerfield écrivit une quantité de lettres séditieuses, en fit un paquet, et les jeta dans un coin de la chambre du colonel Mansel avec qui il était en relation. On supposa que chez cet officier étaient cachées des marchandises de contrebande, les douaniers furent avertis des marchandises; il n'y en avait pas, mais les lettres furent trouvées, et aussitôt on en fit grand bruit. Mais, à l'examen, elles parurent contrefaites; on en soupçonna l'auteur; des perquisitions furent faites dans tous les lieux que fréquentait Dangerfield, et l'on trouva le plan écrit de toute cette déposition inventée. Il était caché dans un tonneau à farine, et ce complot a gardé le nom de *Meal-Tub-Plot*. Dangerfield fut mis en prison, et confessa bientôt sa fourberie; le mensonge lui coûtant peu, il est probable qu'il en mêla beaucoup à ses aveux. Ce fut là un grand échec pour les papistes, et la crédulité du Roi ne lui fit point honneur. Les comtes d'Essex et Hallifax

étaient sur la liste de ceux qu'on devait accuser.

Ils pressèrent le Roi d'assembler sur-le-champ un parlement. Mais le Roi, craignant de trouver les esprits plus mal disposés que jamais, ne voulut point entendre à cette proposition. Lord Essex quitta aussitôt la trésorerie, et le Roi eut beau faire, il fut inébranlable. Puisqu'on n'assemblait pas de parlement, il ne voulait plus du ministère; tout ce qu'on obtint de lui, après bien des instances, c'est qu'il siégerait encore quelque temps au conseil. Lord Hallifax, fort affligé de tout ce qui se passait, tomba malade; il était fort abattu et dans une profonde mélancolie. Je le vis tous les jours pendant deux semaines, je lui trouvai des sentimens religieux qui n'étonneront pas ceux qui ont connu le reste de sa vie. Quelques sots dirent qu'il était fou, mais je puis assurer qu'il ne fut jamais plus près de la véritable sagesse. Le Roi, en manquant à l'engagement pris d'assembler le parlement cet hiver, l'avait profondément blessé, et il chargeait tous ceux qui venaient le voir de lui en faire de sévères reproches. La place de secrétaire d'Etat lui fut offerte, il la refusa; on prétendit qu'il avait demandé la vice-royauté d'Irlande, et qu'un refus l'avait fort affligé; mais il m'a dit à moi qu'il n'avait pas voulu l'accepter; qu'il n'aimait pas à changer de scène ni à dîner au son des trompettes, à une table couverte de trente-six plats; que lord Es-

sex désirait encore une fois cette mission et qu'il l'en croyait bien plus capable. On prit mal mon assiduité auprès de lui; on dit à la cour que je travaillais à l'aigrir, et Hyde, qu'on fit lord à cette époque, me le reprocha. La vérité est que la religion était le seul but de mes visites.

La cour reprit son train accoutumé. Lord Tweedale étant alors à Londres dit au comte de Peterborough qu'il lui paraissait convenable à la dignité et aux intérêts du duc d'York qu'il allât vivre en Ecosse plutôt que d'errer sur le continent. Lord Peterborough en parla tout de suite au Roi qui fut de cet avis, et le duc reçut l'ordre de venir trouver son frère à Newmarket, au mois d'octobre. Lord Tweedale avait jugé que le duc de Monmouth étant disgracié, le duc de Lauderdale serait maintenu dans son gouvernement, qu'il se servirait du pouvoir comme il s'en était déjà servi, et que l'Écosse ne pouvait être préservée de cette calamité que par la présence du duc d'York, qui, pour se rendre agréable à la nation, rétablirait l'ordre et ferait respecter la justice. Le duc arriva à Newmarket; mais aussitôt le comte de Shaftesbury, qui, quoiqu'il eût perdu tout crédit auprès du Roi, conservait la présidence du conseil, le convoqua à Whitehall, lui montra tout le danger qu'il y avait à ce que le Roi eût le duc d'York près de lui, et le pressa de faire une remontrance; mais

la proposition ne passa pas et le Roi, revenu à Londres, lui ôta la présidence et la donna à lord Roberts, qui fut créé comte de Radnor.

Le duc d'York partit bientôt pour l'Écosse; et le duc de Monmouth n'en supporta que plus impatiemment son exil. Il demanda au Roi son rappel; mais, lorsqu'il vit qu'il n'y avait aucun espoir de l'obtenir, il revint sans permission. Le Roi refusa de le voir, et lui ordonna de repartir. Ses amis ne s'accordaient pas sur ce qu'il devait faire; quelques uns étaient d'avis qu'il se soumît à la volonté du Roi; mais malheureusement il prit pour guide le comte de Shaftesbury, qui lui conseilla de tout faire pour acquérir de la popularité. Il se mit donc à parcourir plusieurs provinces, prétextant des courses ou des chasses, et souvent plusieurs milliers de personnes se réunirent pour le voir. On regarda cela comme une preuve de la force de son parti, mais ce fut tout: beaucoup de gens prirent l'alarme, ils crurent voir la source d'une nouvelle guerre civile, et se joignirent aux partisans du duc d'York.

Lord Shaftesbury fut encore l'instigateur de plusieurs pétitions demandant la convocation d'un parlement qui pourvût à la sûreté de la personne du Roi et de la religion anglicane. On les fit courir et signer au mépris d'une ordonnance du Roi qui condamnait de semblables requêtes. Le parti de la cour fit de son côté des

contre-pétitions qui exprimaient l'horreur de bien des gens pour ces moyens séditieux, et où l'on s'en remettait entièrement à la sagesse royale du temps où il faudrait convoquer le parlement. Les premières pétitions n'eurent pas autant de signatures qu'on l'espérait, ce qui dévoila la faiblesse de l'opposition. Bien des gens commençaient à s'en séparer et à craindre qu'elle n'eût pour but un changement de gouvernement. On fit alors une réflexion qu'il ne faut point oublier : les hommes qui, dans les intervalles des sessions du parlement, bien que mécontens du ministère, restent tranquilles et silencieux, et évitent les clubs et toutes les assemblées politiques, lorsque les chambres s'ouvrent, s'y présentent avec bien plus de dignité et un bien autre crédit que ceux qui, ne s'étant pas uniquement occupés de préparer les élections, se sont exposés à bien des dangers, et ont fait naître des doutes sur la pureté de leurs intentions. Le peuple veut bien des remèdes qu'applique le parlement, mais les autres l'inquiètent toujours.

Le Roi, sacrifiant tout aux intérêts de son frère, avait résolu de laisser passer l'hiver sans assembler de parlement. Ce parti pris fit quitter le conseil aux lords Russel et Cavendish, à sir Henri Capel et à M. Powle, qui y étaient entrés récemment. Quelques membres de l'amirauté et d'autres commissions se démirent aussi de leurs fonctions. Le Roi en fut si offensé qu'il devint

plus morose et plus intraitable qu'il ne l'avait jamais été.

Le gouvernement se trouvait donc dans les mains du comte de Sunderland, de lord Hyde et de Godolphin. Ce dernier, cadet d'une ancienne famille de Cornouailles, et élevé par le Roi, dont il fut page, était regardé comme un des plus habiles défenseurs des intérêts de la cour. Jamais on ne vit un homme plus modeste et plus silencieux; il avait une rare clarté dans les idées, faisait les affaires avec une grande méthode, et ses manières étaient si obligeantes qu'il n'eut jamais d'ennemi personnel. Cependant sa réserve donna long-temps une défiance dont il eut de la peine à faire revenir. Ses opinions l'attachaient à la cour, mais son intégrité et sa probité irréprochable dans l'administration des finances lui acquirent l'estime générale. Il aimait le jeu plus qu'aucun homme dans les affaires que j'aie jamais connu, et la raison qu'il en donnait était que cela le débarrassait de l'obligation de parler. D'une vertu et d'une religion éclairées, exempt de toute vanité et de toute ambition, ce fut certainement un des hommes les plus sages et les plus probes que notre siècle ait vus à la tête des affaires; aussi eut-il la confiance de quatre de nos rois.

Au printemps de 1680 le duc d'York eut la permission de venir en Angleterre, et resta auprès de son frère jusqu'à l'entrée de l'hiver où

le parlement fut convoqué. Notre cour semblait avoir complétement oublié ses relations avec le continent. Le prince d'Orange avait fait le plan d'une alliance contre la France, et presque tous les princes d'Allemagne étaient disposés à y entrer. Louis XIV venait de créer à Metz une nouvelle cour de justice qui, s'appuyant sur des titres oubliés ou forgés, décida que plusieurs principautés étaient dépendantes des nouvelles conquêtes de la France. C'était là une telle perfidie que ce qu'y gagna la cour de Versailles ne compensa pas à beaucoup près toutes les haines et toutes les jalousies qu'elle s'attira. Le comte de Sunderland entra dans un commerce confidentiel avec le prince d'Orange, qui se ménagea par son oncle, M. Sidney, alors envoyé en Hollande. Le prince semblait croire que si l'Angleterre voulait y prendre part ouvertement, on pouvait former une ligue puissante contre la France. Van Beuning était alors à Londres, et il écrivit à la ville d'Amsterdam qu'il ne fallait compter ni sur la foi, ni sur l'assistance de l'Angleterre; que la cour était encore dans les intérêts de la France; que les défiances entre elle et la nation étaient si fortes qu'il regardait comme impossible de déterminer le Roi à entrer dans une ligue qui pourrait l'entraîner à une guerre; et que ce prince semblait avoir pris pour maxime que faire la guerre s'était se mettre dans la main du parle-

ment, et qu'à tout prix il devait n'y jamais rentrer. Cependant le plan de la ligue fut arrêté, et le Roi parut décidé à y prendre part aussitôt qu'il serait tranquille chez lui.

On fit cette année, dans la cité de Londres, une innovation qui eut les suites les plus fâcheuses. La cité de Londres a, par ses chartes, le droit de choisir le shériff de Middlesex et le sien, et c'est à la St.-Jean que se font ces deux élections. L'usage voulait que le lord-maire nommât un de ces shériffs en buvant à sa santé dans un repas public; et cette nomination était confirmée par l'Hôtel-de-Ville, à qui l'autre appartenait. Cette fonction d'une année coûtait à celui qui en était revêtu à peu près 5000 liv. sterl. Aussi on ne s'inquiétait dans ce choix que de trouver des hommes qui fussent d'humeur à faire cette dépense. Ils y acquéraient des droits à la première place d'alderman vacante, et c'est presque toujours le plus ancien alderman qui est nommé lord-maire. Si la personne désignée refuse, elle doit payer 400 liv. sterl. La nomination des jurés appartient aux shériffs, qui remettent ce soin à leurs délégués, lesquels étant ordinairement des procureurs, pouvaient être facilement vendus aux intérêts de la cour. On proposa donc que l'élection des shériffs se fît avec plus de soin, et qu'elle tombât plutôt sur celui qui nommerait de bons jurés que sur celui qui

tiendrait bonne table. La personne que le lord-maire avait désignée fut donc rejetée, et Bethel et Cornish furent élus shériffs pour l'année suivante. Bethel était un homme instruit, avait écrit un très-bon livre intitulé : *Des Intérêts des Princes et des Etats*, et était connu pour ses principes républicains; il était morose, sévère et tomba, des excès de dépenses de ses prédécesseurs, dans un excès contraire de parcimonie qui déplut fort au corps des bourgeois et fit grand tort au parti. Cornish, l'autre shériff, était ouvert, franc, honnête homme, et vécut très-noblement toute son année. La cour fut fort mécontente de tout ceci; elle comprit que le but était de se faire un jury toujours prêt à absoudre ceux de ses ennemis qui seraient accusés. Le Roi, disait-on, ne pourra désormais se faire rendre justice. Les opinions connues de Bethel semblaient justifier ces craintes, et l'on disait qu'il avait exprimé son opinion, à la mort de Charles Ier., dans les termes les plus indécens. Les deux shériffs étant de la secte des indépendans, n'avaient jamais reçu le sacrement dans l'église; et ils le firent pour pouvoir entrer en fonction; ce qui fit encore un grand tort à leur parti. Il n'y a rien, disait-on, comme les places pour faire taire les scrupules et résoudre les cas de conscience.

Il n'y eut rien d'important jusqu'à l'hiver de 1680, où le Roi prit le parti d'assembler le parlement.

Peu de jours avant l'ouverture, il renvoya le duc d'York en Ecosse. Il ne fut pas plus tôt parti que la duchesse de Portsmouth, lord Sunderland et lord Godolphin se déclarèrent pour l'exclusion. Lord Sunderland assurait à tout le monde qu'il n'y avait rien que le Roi ne fût prêt à faire pour se mettre bien avec le parlement depuis qu'il lui était démontré que les intérêts de l'Angleterre et ceux de l'Europe exigeaient qu'une ligue puissante se formât contre la France, et qu'il lui serait impossible d'y entrer tant que l'intelligence ne serait pas parfaitement établie entre toutes les parties du gouvernement. Lord Sunderland chargea lord Arran de me demander d'être de ses amis. Je fis tout ce qu'il était possible pour me soustraire à cette nouvelle liaison; mais je ne pus l'éviter. Il me parut qu'il travaillait alors à établir un état de choses fort désirable, et je lui dois la justice de dire que, s'il abandonna cette route, il me conserva toujours à moi la même bienveillance. La grande question qu'il fallait décider était de savoir si les limitations du pouvoir royal seraient acceptées et discutées, ou si l'on s'en tiendrait au bill d'exclusion. Lord Hallifax m'assura que les limitations pourraient être telles qu'on les voudrait; que le Roi y consentirait pourvu que le duc d'York fût roi; mais que le bill d'exclusion le trouverait toujours inébranlable. Le fait est que cette obstination était en grande partie

imputée à l'influence de ce lord. Voici les raisons les plus spécieuses dont on pouvait appuyer les limitations. Le duc d'York s'était ouvertement prononcé contre elles ; et si le Roi y donnait son assentiment, une rupture entre les deux frères était inévitable. Pouvait-on désirer rien de mieux, puisque le Roi, pour sa propre sûreté, proposerait alors l'exclusion?

La haine de lord Hallifax pour le comte de Shaftesbury, et sa vanité intéressée à ce que son opinion triomphât, le fit se conduire dans cette affaire avec la dernière indécence. Mais l'opposition s'attacha aux espérances que lui donnaient lady Portsmouth et lord Sunderland. On ménagea des entrevues entre ses membres influens et lord Hallifax. Ils cherchèrent à le convaincre, mais toujours inutilement. La majorité s'était engagée à voter l'exclusion; lord Russel en fit le premier la motion dans la chambre des communes, et fut appuyé par Capel, Montague et Winnington. Jones, venu à la chambre quelques jours après, soutint cette opinion avec la même force. Jenkins, fait secrétaire d'État à la place de Coventry, fut le défenseur de l'opinion de la cour. C'était un homme irréprochable dans ses moeurs, ayant des connaissances très-étendues, mais d'un esprit lourd et paresseux. Il fut injustement soupçonné de tendance au papisme, et cela venait de son respect minutieux pour les plus

petites cérémonies de l'Église, de ses opinions sur le droit divin du trône, et de son zèle pour en accroître les prérogatives. Il parlait et écrivait mal, mais était largement doué de toutes les qualités que la cour aimait dans ses serviteurs. Aussi lui pardonna-t-elle le défaut des autres. Tous ses discours contre l'exclusion et les argumens dont il se servit furent écoutés avec indignation. Le bill fut lu dans la chambre. Ceux qui s'y opposaient proposèrent que les filles du duc y fussent désignées comme héritières présomptives. On répondit que c'était tout-à-fait inutile, puisque le duc, déclaré inhabile à régner, était considéré comme mort, et que sa succession revenait de droit à ses enfans. Cette explication, toute simple qu'elle était, fit naître des doutes dans plusieurs esprits. Pourquoi tenir, disaient-ils, à ce qu'une clause ne désigne pas les héritiers? Est-ce donc pour se laisser la faculté de déclarer un jour que l'inhabileté du duc s'étend sûr ceux qui tiennent de lui leurs droits à la couronne? Mais, quoique l'opposition ne voulût pas que les filles du duc d'York fussent nommées dans le bill, elle fit assurer le prince d'Orange qu'on ne proposerait rien qui fût à son préjudice. Il le crut et témoigna son désir de voir le Roi satisfaire complétement son parlement. Les États envoyèrent au Roi un mémoire pour le presser de consentir à l'exclusion. Le prince pa-

rut n'y être pour rien, tout était conduit par Fagel; mais il était évident qu'il avait approuvé cette démarche. Le duc d'York ne le pardonna jamais à son gendre. Lord Sunderland y avait engagé les Etats par le moyen de Sidney, s'imaginant que cela produirait quelque effet.

Le bill d'exclusion fut bientôt porté à la chambre des lords. Les comtes d'Essex et de Shaftesbury l'y soutinrent, et le comte Hallifax fut le champion de l'opinion contraire; il se fit beaucoup d'honneur dans cette discussion, et eut, dans l'opinion de toute la chambre, une supériorité incontestable sur lord Shaftesbury, de tous les succès le plus désirable pour lui. Le fait est que le bill fut rejeté à la première lecture; cependant l'opposition fut plus près de l'emporter qu'on n'aurait pu le croire, en voyant le Roi prendre si chaudement cette affaire, et tous les évêques voter contre la proposition. Les communes prirent feu en apprenant le sort de leur bill; elles votèrent une adresse au Roi pour lui demander d'éloigner, pour toujours, lord Hallifax de son conseil et de sa présence. Cette adresse était inconstitutionnelle, puisque le véritable motif de cette sévérité était la conduite de ce lord à la chambre haute, et non, comme on le prétendait, le conseil qu'il avait donné de dissoudre le dernier parlement. Ce n'était là qu'un prétexte à leur colère, dont elles ne pouvaient avouer la vé-

ritable cause sans porter atteinte à la liberté des débats. Russel et Jones, quoique liés d'amitié avec lord Hallifax, crurent que tout ce qu'ils pouvaient faire était de ne pas parler contre lui. Ils se turent; mais il ne manqua pas de gens pour le maltraiter : les uns dirent qu'il était papiste, d'autres qu'il était athée. Chichely, qui avait épousé sa mère, proposa de m'envoyer chercher pour que je donnasse des renseignemens à la chambre sur les opinions religieuses de son beau-fils; et j'aurais voulu avoir autant de preuves qu'il était bon chrétien que j'en avais qu'il n'était pas papiste. J'étais alors fort en faveur auprès des communes. Le premier volume de l'Histoire de la Réformation venait de paraître, et avait été reçu si favorablement que les deux chambres me firent témoigner leur reconnaissance et le désir qu'elles avaient que je continuasse cet ouvrage. Le parlement avait fait une adresse au Roi pour demander un jour de jeûne. Le docteur Sprat et moi nous fûmes choisis pour prêcher devant les communes. Je prêchai le matin, et je ne dis de la conspiration des papistes que ce qu'on en avait su par les papiers de Coleman. Je m'étendis sur les cruautés de l'Église romaine, et j'en donnai pour exemples des faits inconnus du règne de la reine Marie; je montrai, sans l'exagérer, tout le danger qu'il y aurait à tomber sous sa domination sanguinaire; je démontrai la né-

cessité d'une tolérance mutuelle entre les diverses sectes protestantes qui n'étaient divisées que sur des points peu importans; mais j'insistai sur l'impiété et les vices qui avaient chassé des cœurs tous sentimens religieux. Sprat, dans son sermon qu'il fit le soir, se montra bien plus convaincu que moi de la conjuration; mais il laissa voir qu'il blâmait le peu de respect et d'obéissance que la chambre avait montré pour les volontés du Roi, ce qui fut si mal reçu que les communes ne lui firent pas faire les remercîmens dont elles m'honorèrent; ce qui lui mérita, de la cour, autant de faveur qu'à moi d'inimitié. Sprat avait un style étudié et fleuri, mais qui, pour cela même, manquait de nerf. Ses études avaient été bien commencées, mais il perdit ensuite plusieurs années dans l'oisiveté.

Le Roi envoya plusieurs messages à la chambre des communes pour demander un subside, nécessaire à la défense de Tanger, menacée dans la guerre contre le roi de Fez, que la distance rendait fort coûteuse, et surtout pour qu'il lui fût possible d'entrer dans l'alliance qu'exigeait l'intérêt de l'Europe. La chambre répondit par une longue remontrance sur le danger qui le menaçait lui et son peuple, et l'assura qu'elle était disposée à tout ce qu'il pouvait attendre d'elle aussitôt qu'elle se croirait à l'abri; ce qui voulait dire aussitôt que le bill d'exclusion serait passé,

et qu'on aurait éloigné les juges prévaricateurs et les ministres dangereux. Une nouvelle adresse contre lord Hallifax fut votée, et deux autres contre le marquis de Worcester, bientôt après fait duc de Beaufort, et contre lord Clarendon et Hyde, comme ayant du penchant au papisme. Hyde parla avec tant de chaleur pour se justifier de ce soupçon qu'il finit par pleurer; et Jones, en considération de leur ancienne amitié, obtint que l'accusation de papisme fût rayée de l'adresse envoyée contre lui. La chambre mit en accusation plusieurs juges pour des arrêts illégaux, et M. Seymour pour corruption et malversation dans la charge de trésorier de l'amirauté. Scroggs fut aussi accusé de haute trahison : mais, évidemment, ce qu'on lui reprochait n'était qu'une malversation; aussi la chambre haute rejeta l'accusation, qui venait du comte de Danby, et qui était dans ses intérêts. Les communes firent aussi reconnaître le droit du peuple à demander la convocation du parlement : et comme quelques pétitions, venues des provinces, avaient nié ce droit, on déclara traître aux libertés du pays quiconque le mettrait en doute. Un membre, nommé Withins, fut exclu pour avoir signé une de ces pétitions, quoiqu'il eût avoué sa faute en toute humilité, et qu'il en eût demandé pardon. Cette expulsion lui valut une place de juge; car c'était bien certainement là son seul titre. Une autre

accusation rendit le même service à sir Georges Jefferies, un des énergumènes du barreau. La chambre alla jusqu'à envoyer des huissiers dans divers comtés pour découvrir les signataires des pétitions; ce qui fit mettre en question le droit qu'elle prétendait avoir de faire arrêter d'autres personnes que ses membres, elle qui ne pouvait ni recevoir une déposition sous serment, ni poursuivre un individu refusant de comparaître à la barre; aussi bien des gens cités par les huissiers refusèrent d'obéir. On dit que de tels actes n'étaient autorisés par aucune loi, qu'il n'y en avait pas d'exemple avant la reine Élisabeth; que tant que la chambre avait usé de ce pouvoir avec modération, on s'y était soumis, mais qu'à présent qu'elle abusait, ceux qui refusaient de s'y soumettre avaient raison.

Le dernier parlement avait voté un acte pour la rigoureuse exécution de l'*habeas corpus*. C'était tout ce qu'avait fait cette session, et encore n'avait-il passé à la chambre haute que par un singulier artifice. Lord Grey et lord Norris avaient été nommés scrutateurs. Lord Norris était fort distrait quand les lords passèrent devant eux. Vint le tour d'un membre fort gros; lord Grey, en plaisantant, le compta pour dix; mais voyant que son collègue n'y faisait pas attention, il continua, et le bill passa, quoiqu'au fait il n'eût pas la majorité. Un certain Sheridan, Irlandais, intri-

gant et hardi, que les communes avaient fait arrêter, en réclama l'exécution en sa faveur. Quelques uns des juges, craignant de déplaire à la chambre, n'écoutèrent point sa requête; mais le baron Weston eut le courage d'accepter la caution. La session devenait tous les jours plus orageuse; et la chambre basse, toujours plus entreprenante, vota que toute anticipation sur une branche quelconque des revenus serait illégale, et déclara ennemi de la patrie quiconque avancerait de l'argent hypothéqué sur ces revenus. Le parlement, dit-on, ne veut pas donner de l'argent au Roi, et défend qu'on lui en avance. Il n'y a cependant pas un particulier qui ne puisse user de son crédit. A cela on répondait que les revenus étaient une propriété nationale qui ne devait jamais être anticipée, et n'était pas susceptible d'hypothèque, comme un bien particulier. Mais le véritable but était l'espoir que le Roi n'ayant plus rien à attendre du parlement, serait bien forcé d'en passer par où il voudrait. De tout côté on cria que les communes voulaient prendre le Roi par famine, et le Roi ne perdit rien de son crédit. Ce n'était là qu'un essai de ses forces. La chambre proposa une association sur le plan de celle qui avait été formée sous la reine Elisabeth, pour venger sur les papistes la mort du Roi, si ce prince était assassiné. Quoiqu'il y eût un précédent, il y avait cette différence que la reine

Elisabeth n'avait à craindre que les catholiques, et qu'une telle association, en les effrayant, la mettait à l'abri du danger. Mais aujourd'hui, disait-on, qu'il existe tant de républicains, tant d'officiers de Cromwell qui n'ont aucun repentir de ce qu'ils ont fait, cette association mettra le poignard à la main de quelqu'un d'entre eux, bien assuré que ce sera sur le duc et les papistes que tomberont les soupçons et la vengeance. On fit grand usage de ce raisonnement pour faire croire au peuple que le véritable but de l'association proposée était de faire tuer le Roi et non de le défendre.

Après avoir rejeté le bill d'exclusion, la chambre haute ne fit plus rien. Lord Hallifax la pressa de fixer les limitations, et il proposa que le duc fût toujours obligé de se tenir à cinq cents milles d'Angleterre, tant que le Roi vivrait; mais la chambre n'avait point cette affaire à cœur. Les véritables amis du duc d'York avaient horreur de toutes ces motions, et lord Shaftesbury et son parti y étaient assez indifférens, bien décidés à tout renverser plutôt que de renoncer à l'exclusion. La chambre des communes n'en voulait pas démordre, et l'affaire n'avançait pas. Lord Essex fit une motion à la chambre haute un jour où il n'y avait que très-peu de monde, et ce fut la dernière motion de cette nature. Il proposa qu'une association fût formée pour faire respecter les limitations, et qu'à ceux qui la compo-

seraient le Roi remît quelques villes qui serviraient de garantie après sa mort. Le Roi crut voir dans cette proposition le projet de le déposer lui-même. Le livre d'histoire qu'il avait lu le plus souvent était Davila, et il vit toutes les conséquences d'un moyen qui lui parut bien autrement fâcheux que l'exclusion. Le résultat de tout ceci fut, comme lord Hallifax me le fit observer, d'ajouter à l'union des deux frères qu'on avait voulu diviser. Le Roi commença à croire que c'était à lui qu'on en voulait, et que c'était par respect pour le trône qu'on ne nommait que son frère. Le fait est que les chefs du parti dominant, dans la chambre basse, étaient convaincus qu'ils seraient maîtres de l'opinion publique et des élections à venir tant que le papisme paraîtrait menaçant; qu'il faudrait bien que le Roi rassemblât un parlement; qu'il serait bien obligé de demander de l'argent, et qu'enfin il serait forcé d'en venir à ce qu'on voulait. Ce prince était d'ailleurs entouré de courtisans affamés qui le pressaient de tout faire pour obtenir des subsides, et qui lui rappelaient les infortunes de son père, lui répétant sans cesse que plus il tarderait et plus il serait contraint de composer à de mauvaises conditions.

La chambre des communes comptait beaucoup sur lady Portsmouth, qui s'était déclarée pour elle. On paya cette faveur par des égards que cer-

tainement on n'eût point eu dans tout autre temps. La motion d'une adresse au Roi pour demander d'éloigner cette duchesse ne fut point écoutée. Mais comment expliquer une conduite si extraordinaire de sa part, et que penser de celle du duc d'York, qui ne parut en avoir aucun ressentiment? Des gens qui faisaient de l'esprit disaient que la duchesse de Portsmouth avait feint de favoriser l'exclusion pour que les partisans de cette mesure, se fiant à son crédit, ne voulussent point entendre aux limitations; que le Roi, ayant engagé sa parole à ne jamais souffrir que son frère fût exclu du trône, tout ce qu'on redoutait c'est que l'opposition cessât de repousser le moyen terme auquel le Roi eût volontiers consenti. Mais c'était là une subtilité. La duchesse de Portsmouth était très-réellement pour l'exclusion. J'ai eu là-dessus des détails de Montague, qui fut, je crois, chargé de traiter la chose avec elle. On lui proposa, si elle parvenait à déterminer le Roi à l'exclusion et à quelques autres mesures populaires, de faire que le parlement tînt un bill tout prêt pour mettre en sûreté la personne du Roi, et que dans ce bill serait une clause qui donnerait au Roi le droit de se choisir un successeur comme on l'avait fait pour Henri VIII. On disait que ce serait accroître beaucoup l'autorité royale, sans rien ôter aux espérances du prince d'Orange, qui n'en deviendrait que plus soumis à la

volonté du Roi ; que le duc de Monmouth et son parti soutiendraient cette clause, puisque c'était le seul moyen pour lui d'arriver au trône, et qu'il se flattait que le Roi le préférerait à tout autre. La duchesse de Portsmouth se voyait tellement la maîtresse de l'esprit du Roi qu'elle pensa que, si l'acte proposé était voté, elle pourrait faire donner la couronne à son fils, à qui on lui conseilla de faire épouser une fille naturelle de Louis XIV, maintenant la duchesse de Bourbon. C'est ainsi qu'elle et le duc de Monmouth se réunirent pour appuyer l'exclusion et cet acte qui s'y joignait. Chacun crut prendre l'autre pour dupe dans l'intérêt de son ambition. Mais la nation se méfiait trop du Roi pour remettre si complétement entre ses mains son sort et celui de sa postérité. Montague m'assura que la duchesse de Portsmouth avait toujours agi très-franchement dans cette affaire; qu'elle avait même déterminé le Roi à donner son consentement à condition qu'elle aurait pour ses peines 800,000 liv. sterl., et qu'elle s'était ensuite contentée de 600,000. Mais les meneurs étaient trop sûrs de perdre tout crédit dans la chambre s'ils proposaient de donner de l'argent avant que le bill d'exclusion fût passé, tant on avait de confiance dans le Roi; et le Roi ne voulut pas non plus se fier à eux. On voit donc que cette affaire ne tint qu'à bien peu de chose, si toute-

fois Montague m'a dit vrai. Quant à la bonne intelligence du duc d'York et de la duchesse de Portsmouth, ce fut le Roi qui les réconcilia en assurant à son frère qu'elle n'avait agi que par son ordre, et ne s'était servie de son crédit dans l'opposition que pour en pénétrer les projets. Le duc vit qu'il fallait le croire ou du moins en avoir l'air.

L'autre grande affaire de ce parlement fut le procès du vicomte de Stafford, fils cadet du vieux comte d'Arundel, et, par conséquent, oncle du duc de Norfolk. C'était un homme de peu d'esprit, mais de grande condition et de fort bon air. Ses querelles avec la famille de son neveu et une jeunesse désordonnée avaient mis sa fortune en très-mauvais état; il épousa l'héritière de la branche aînée des Stafford. Persuadé que le Roi n'avait pas récompensé ses services comme ils le méritaient, il vota souvent contre la cour et fut toujours attaché au comte de Shaftesbury. Il était mal avec le duc d'York; car on le traitait d'autant moins bien à la cour qu'on y faisait plus de cas de la famille de son neveu. La première fois qu'Oates déposa contre lui, il resta un jour caché; mais il reparut le lendemain, et vint se livrer lui-même; ce qu'on regarda comme une preuve de son innocence, avec un caractère aussi faible que le sien et dans un temps où les partis étaient si animés. Oates et Bedloe avaient déposé sous

serment qu'il avait une commission de payeur général dans l'armée papiste, et Dugdale qu'il lui avait offert cinq cents livres sterling pour tuer le Roi. Bedloe était mort l'été précédent à Bristol : c'était dans le temps des assises; il avait envoyé cherché North qui les présidait, et avait confirmé, par de nouveaux sermens, tout ce qu'il avait déposé, excepté ce qui regardait la Reine et le duc. Il jura que jamais on n'avait essayé ou de l'influencer ou de le corrompre; et, désavouant quelques unes de ses dépositions, il donna à ses derniers aveux un caractère de vérité et un grand crédit. Je n'ai jamais su ce qu'il dit en mourant des désordres de sa vie; car ce malheureux fut bientôt oublié.

On vit arriver un autre témoin contre lord Stafford, un nommé Turbervill, qui déposa qu'en 1675 ce lord avait tout fait pour lui persuader de tuer le Roi; il lui en avait parlé pour la première fois à Paris, et le fit partir pour l'Angleterre par Dieppe en lui disant qu'il le suivrait bientôt par la même route; mais il lui écrivit ensuite qu'il irait par Calais, et cependant il ne l'avait jamais revu depuis son retour en Angleterre. Il se trompa sur l'année, mais il rectifia son erreur. Elle parut peu importante; après si long-temps elle était concevable. Ce qui parut étrange, c'est qu'après de telles propositions faites et écoutées, il n'eût pas revu lord Stafford, et que lord Staf-

ford ne se fût plus inquiété de lui. Mais il y avait encore une objection plus puissante. Turbervill, en causant avec quelques personnes de la paroisse Saint-Martin, leur avait paru disposé à changer de religion; elles le menèrent au docteur Lloyd, alors leur ministre, qui le persuada si complétement qu'il abjura le catholicisme. Le converti, depuis ce moment, vint souvent chez le ministre, eut recours à sa bourse et vint pendant plusieurs mois manger tous les jours chez lui. Lloyd l'avait pressé de se rappeler tout ce qu'il avait entendu dire dans la société des papistes qui eût rapport aux complots contre le Roi et la nation. Il répondit ce que disaient alors tous les nouveaux convertis : que les papistes ne cessaient de répéter entre eux que leur religion serait bientôt dominante en Angleterre, et que quelques uns ajoutaient qu'il y aurait auparavant bien du sang de répandu; mais il protesta qu'il ne savait rien de plus positif. Lloyd le perdit de vue et n'entendit plus parler de lui jusqu'au moment où il parut comme témoin contre lord Stafford. Ce ministre fut fort embarrassé. On avait souvent déclaré que toutes les dénégations des témoins antérieures à leurs dépositions devant les tribunaux n'infirmaient nullement leur témoignage, mais prouvaient seulement qu'ils avaient été longtemps fidèles à l'engagement pris de ne rien révéler. Ainsi ce témoignage négatif contre Tur-

bervill ne pouvait être d'aucune utilité à lord Stafford. De plus, la conduite du docteur dans l'affaire de Berry et sa promotion à l'évêché de Saint-Asaph, regardée comme en étant la récompense, l'avait brouillé avec l'opinion publique, et, évidemment, s'il déposait contre le témoin, il allait accroître les soupçons et s'attirer le blâme général. Mais la justice, la vérité et la vie d'un homme en danger ne lui imposaient-elles pas des devoirs sacrés? il était difficile de prendre un parti, et il consulta ses amis et moi particulièrement. La plupart furent de l'avis qu'il devait se taire. Pour moi, je lui dis que ma conduite dans l'affaire de Staley prouvait ce que je savais faire en pareil cas; mais que pour lui les circonstances étaient différentes, et que je me rangeais à l'opinion qu'il devait se taire. Le public avait encore une raison de soupçonner l'impartialité de Lloyd; il avait publié un livre écrit, sans aucun doute, dans une intention très-pure, mais sur une question fort délicate. Il proposait de faire une différence entre le clergé régulier de l'Église romaine, qui était dans une dépendance complète de la cour de Rome, et les séculiers qui voudraient reconnaître que le pape n'est ni infaillible ni revêtu du pouvoir de déposer les rois. Il croyait qu'une telle mesure mettrait la discorde parmi eux et attirerait les foudres de Rome sur le clergé séculier, ce qui

pourrait avoir des résultats très-heureux. Cette opinion était fort plausible et exprimée avec une grande bonne foi ; mais les esprits soupçonneux dirent que tout cela ne tendait qu'à diminuer les justes alarmes que les papistes inspiraient à la nation et à donner meilleure idée d'un grand nombre d'entre eux. Ce but une fois atteint, il est probable, disait-on, que tous les missionnaires seront autorisés à prendre tous les caractères, à se soumettre à tous les tests jusqu'à ce qu'ils soient venus à bout de nous; et c'est alors qu'ils jetteront leurs masques. C'est ainsi que l'homme le plus zélé contre le papisme que j'aie connu, et, sans contredit, le plus sincère, était alors si injustement traité par l'opinion que ses amis ne crurent pas convenable ni même sans danger pour lui de dire ce qu'il savait de Turbervill.

Le procès se fit avec beaucoup d'éclat sous la présidence du comte de Nottingham et dura cinq jours. Le premier, les communes écoutèrent un exposé de toute la conspiration. Smith rapporta quelques mots qui lui avaient été dits à Rome, sur l'assassinat du Roi. Un prêtre irlandais, qui avait été long-temps en Espagne, confirma plusieurs parties du récit d'Oates, et tous les témoins déposèrent tout ce qu'ils savaient de la conspiration. Comme tout cela ne regardait pas lord Stafford, il n'y répondit que bien peu de

chose. Il déclara qu'il n'avait jamais cru au pape le droit de déposer les Rois. Il fit observer la grande différence qu'il y avait entre la conspiration des poudres et celle dont il s'agissait; dans la première tous les principaux conspirateurs avaient avoué le crime, dans la dernière ils ont tous protesté de leur innocence.

Le second jour, on produisit les preuves personnelles à l'accusé, qui attaqua Oates par ses dépositions. Il n'était entré dans la société des papistes que pour les trahir. A combien de faux sermens n'avait-il pas été obligé? que de sacremens ne lui avait-il pas fallu profaner? quelle confiance pouvait-on donc accorder à un homme qui s'avouait coupable de tant d'infamie? Le troisième jour, il produisit les témoins à décharge. Son domestique jura que, pendant tout le temps que son maître était resté chez lord Aston, Dugdale n'était entré qu'une fois chez lui, et qu'il s'agissait d'une course de chevaux; d'autres déposèrent contre la probité de Dugdale. Quelqu'un dit qu'il avait essayé de le corrompre et de faire de lui un faux témoin qui serait à sa disposition. Le ministre de la paroisse et un autre gentilhomme déposèrent que Dugdale ne leur avait jamais parlé de l'assassinat du juge de paix de Westminster comme il le prétendait. Turbervill avait dit que lord Stafford avait la goutte lorsqu'il l'avait vu. Les domestiques af-

firmèrent qu'ils n'avaient jamais vu leur maître souffrir de cette maladie, et lui-même assura que de sa vie il n'en avait eu d'atteinte. Il prouva aussi que jamais il n'avait eu le projet de revenir en Angleterre par Dieppe, puisqu'il avait écrit pour qu'un yacht vînt le prendre à Calais. Il amena quelques témoins qui déposèrent avoir souvent entendu dire à Dugdale et à Turbervill qu'ils n'avaient aucune connaissance du complot, et que ce dernier avait dit hautement qu'il allait se faire témoin, parce qu'il ne connaissait pas de meilleur métier. Enfin il insista sur l'erreur de date et sur ce que Turbervill ne l'avait jamais revu depuis son retour en Angleterre. Mais aucune partie de sa défense n'était plus forte que celle où il prouva l'alibi. Il démontra sans réplique qu'il n'était pas chez lord Aston à l'époque fixée par Dugdale, mais à Bath ou à Badminton. Dugdale s'était avisé de dire une date précise sur laquelle ensuite il varia ; mais ce jour-là même était celui des noces du marquis de Worcester, et il fut prouvé que lord Stafford y assistait à Badminton, maison du marquis, dans le voisinage de Bath. Le quatrième jour, on produisit des preuves pour rendre au témoin son crédit. Dugdale avait long-temps servi lord Aston, et avec une fidélité reconnue; il y avait deux ans qu'il avait fait sa première déposition, et on n'avait pas eu un reproche à faire à sa conduite

qui, comme on devait bien le penser, avait été surveillée avec soin; quoi qu'en pussent dire deux personnes qui probablement l'avaient oublié, il était certain qu'il avait annoncé la mort de Godfrey. On établit, par plusieurs faits, qu'il était souvent avec lord Stafford, ce dont on eut d'autres attestations après la mort de ce lord. Deux femmes encore papistes jurèrent qu'au premier bruit de la conspiration l'accusé fit une revue de tous ses papiers, qu'il en donna plusieurs à une d'elles pour les jeter au feu; que, trouvant un livre de comptes, il le mit à part en disant: « Celui-là n'est pas dangereux; » ce qui prouve qu'il regardait les autres comme importans. Dugdale prouva qu'un des témoins produits contre lui était à tous égards un homme infâme, et que lord Stafford en était lui-même convaincu. Il n'avait, dit-il, jamais eu l'intention de corrompre personne; seulement il avait exhorté la personne qui déposait contre lui à dire tout ce qu'elle savait; et si après si long-temps il s'était trompé sur une date, il n'avait certainement aucune incertitude sur les faits. Turbervill décrivit la rue et la maison où il avait vu lord Stafford à Paris. Il amena une personne qui l'avait vu à Dieppe, à laquelle il s'était plaint qu'un lord lui manquait de parole. Il avait ajouté que ce n'était pas un bon bâton sur lequel il fût sûr de s'appuyer (*He was no good staff to lean on*); ce qui fit

croire à cette personne qu'il parlait du lord Stafford, quoiqu'il ne l'eût pas nommé. Enfin on prouva que l'accusé boitait souvent, ce qui avait pu faire croire qu'il avait la goutte. Dugdale et Turbervill convinrent qu'ils avaient long-temps nié qu'ils sussent rien du complot, mais que cela tenait à la résolution qu'ils avaient prise de ne rien découvrir. Le cinquième jour, lord Stafford résuma toutes les preuves à décharge, et les présenta avec beaucoup de force. Jones, avocat des communes, fit un résumé non moins fort de toutes celles qui établissaient la culpabilité. Il n'essaya pas de rendre du crédit aux témoignages d'Oates; évidemment il n'y avait rien à répondre à tout ce qu'on avait dit de lui. Il démontra que Dugdale et Turberwill étaient des témoins irrécusables, et qu'il n'y avait rien dans tout ce qu'on avait dit contre eux qui dût empêcher de croire à leurs dépositions.

Lorsqu'on en vint à prononcer le jugement, plus de cinquante pairs condamnèrent l'accusé, et plus de trente votèrent pour lui. Au nombre des premiers, furent quatre des Howard, ses parens, le duc de Lauderdale, les comtes de Nottingham et d'Anglesey. Ce dernier eut l'imprudence de dire qu'il ne croyait pas aux témoins. Lord Arundel, depuis duc de Norfolk, et lord Hallifax l'acquittèrent. Lorsque lord Nottingham prononça la sentence, il fit un de ses plus beaux discours. Il

fut cependant très-désapprouvé lorsqu'il dit : « Qui doute à présent que l'incendie de Londres n'ait été l'œuvre des papistes? » On n'avait pas dit un mot de ce fait dans le procès. Lord Stafford, dans tout le cours du procès, et lorsqu'il entendit la sentence, montra plus de fermeté qu'on n'en attendait de lui.

Deux jours après sa condamnation, il fit demander aux lords de permettre que l'évêque de Londres et moi allassions le voir. Nous y fûmes, et il nous parut que son but était de nous convaincre de son innocence dont il protesta solennellement. Il nous écouta discuter les points de dissidence entre l'église romaine et l'église anglicane avec une grande attention et un grand calme. Quand nous le quittâmes, il me pria de le venir voir le lendemain, ayant quelque chose de plus particulier à me dire. J'y fus, et il me répéta ses protestations d'innocence. Il dit qu'il était bien sûr qu'avant peu on connaîtrait toute l'infamie des témoins. Je le pressai sur quelques articles de foi, et il m'avoua qu'il y avait là des choses dont il n'avait jamais entendu parler. « En tout autre temps, me dit-il, elles auraient peut-être fait impression sur moi; mais j'ai à présent si peu de momens à vivre que je ne dois pas le perdre à controverser. » Je changeai donc de discours, et je lui parlai de ces préparations à la mort communes à tous les chrétiens. Il m'écouta avec une

foi sérieuse que je n'attendais pas de lui. Il était cependant fort occupé de l'idée de sauver sa vie s'il était possible. Il me dit qu'il ne savait rien de l'assassinat projeté du Roi, protestant qu'il n'en avait jamais entendu parler aux catholiques; mais il ajouta qu'il savait des choses bien autrement importantes, et que le duc d'York ne lui pardonnerait jamais de révéler, mais que, si cet aveu pouvait lui sauver la vie, il était prêt à le faire. Il allait entrer dans les détails. Je l'arrêtai, sachant très-bien le danger d'être dépositaire des confidences qui intéressent la sûreté publique. Il devait savoir si ces révélations étaient d'une importance telle qu'elles lui méritassent l'intercession des deux chambres auprès du Roi pour obtenir sa grâce. Il parut ne point douter que ce qu'il dirait ne fût très-utile à l'Etat et ne servît surtout au projet d'exclure le duc d'York. Enfin il désira que j'en parlasse à lord Essex, à lord Russel et à sir William Jones. Le lendemain, je lui portai cette réponse de leur part, que s'il découvrait tout ce qu'il savait des projets des papistes, et plus particulièrement ce qui regardait le duc d'York, on ferait en sorte qu'il ne fût point obligé d'avouer les faits sur lesquels il avait été condamné. Mais, me demanda-t-il, si je suis obligé de nommer des personnes qui maintenant ont un grand crédit, et qui cependant se sont engagées à servir les projets des catholiques? Je lui répon-

dis que rien n'était plus désirable que de voir dévoiler ces papistes déguisés, ces faux protestans, mais qu'il songeât bien à ne point racheter sa vie en exposant celle d'un autre par de fausses accusations ; qu'il devait dire la vérité seule et toute la vérité, qui importait à la tranquillité de l'État. En ce moment, entra le comte de Carlisle. Il avait été en grande faveur sous Cromwell, et capitaine de ses gardes. Il se jeta dans toutes les pratiques d'une fervente dévotion, jusqu'à aller prier et prêcher dans les assemblées des non-conformistes ; mais après la restauration, il mit de côté ce zèle ardent, et rentra dans tous les désordres d'une vie dissipée. Il voulait concilier et la popularité et la bienveillance de la cour, de sorte qu'il était propre à tout dans les affaires publiques. Avec la permission du lord Stafford, je dis tout ce qui venait de se passer, et je lui fis prendre encore l'engagement solennel de ne rien dire qui ne fût vrai. Il chargea le comte de Carlisle de dire à la chambre des lords qu'aussitôt qu'ils le voudraient, ils pourraient envoyer recevoir la déposition de tout ce qu'il savait. Il fut aussitôt mandé. Son récit remonta aux premières conférences des catholiques après la restauration, pour aviser aux moyens de rétablir leur religion. Ils avaient tous été d'avis que le meilleur était la tolérance. Il parla du projet du comte de Bristol, en vint à dire qui avait entrepris

d'obtenir pour eux la liberté de conscience, et nomma le comte de Shaftesbury. Aussitôt on lui ordonna de se retirer, et les lords ne voulurent plus l'entendre. On répondit que lord Hallifax s'était servi de moi pour l'engager à accuser son ennemi. Il fut reconduit à la Tour, et il se prépara à la mort, qu'il attendit avec une parfaite sécurité et un calme admirable. Il soupa, dormit très-bien, et le lendemain il mourut sans témoigner ni trouble ni effroi, en protestant de la fausseté des témoins. Il fut la dernière victime de cette conspiration, où je fus aussi injustement blâmé par les deux partis. Le comte de Shaftesbury me poursuivit tellement que depuis je ne l'ai jamais revu; et le duc, à qui l'on fit croire que j'avais engagé lord Stafford à l'accuser et à dire tout ce qu'il savait contre lui, me voua cette haine implacable dont il m'a depuis souvent donné des preuves. C'est ainsi que les meilleures intentions et les actions les plus innocentes peuvent être mal comprises et sévèrement blâmées.

Une autre affaire occupa encore la chambre des communes pendant cette session. Sur la fin du règne d'Elisabeth, dans le temps où cette Reine était si fort irritée de la conduite séditieuse des puritains, le parlement avait voté un acte qui ordonnait à tous ceux qui ne voudraient pas se conformer aux dogmes de l'Église anglicane,

de sortir du royaume sous peine de mort, et qui appliquait même la peine capitale à certain degré de dissidence. Les deux chambres passèrent, pour abroger cet acte, un bill qui fut vivement combattu à la chambre des lords par plusieurs évêques, non qu'ils voulussent qu'on remît en vigueur cette loi qui n'avait été qu'une fois appliquée, mais ils regardaient comme utile la terreur qu'elle inspirait, et son abrogation comme ayant le danger de donner plus d'audace aux non-conformistes. Le jour de la prorogation du parlement, le bill devait être présenté à la sanction du Roi; mais, sur son ordre particulier, le greffier de la couronne le supprima. Le Roi ne voulant ni le sanctionner ni le rejeter, c'est ce qui fit avoir recours à ce mauvais moyen, et commettre au greffier de la couronne la plus grande faute contre les devoirs de sa charge.

Le parti des épiscopaux, dans la chambre des communes, proposa un bill de réunion qui devait faire rentrer les presbytériens dans le sein de l'Eglise anglicane. Mais, au grand étonnement de tout le monde, leur parti, dans la chambre, ne prit aucun intérêt à cette motion, et la laissa tomber, ce qui augmenta les défiances; il fallait donc qu'ils se crussent prêts à faire la loi, puisqu'ils méprisaient un bill de réunion. On ne s'en occupait toujours pas; mais, la veille de la prorogation de la chambre, il s'y fit deux motions

fort extraordinaires, et qui furent votées sur-le-champ. L'une était que les lois faites contre les non-conformistes ne seraient plus désormais applicables qu'aux catholiques, ce qui était au fait l'intention de la loi, quoiqu'elle parlât de tous ceux qui n'iraient point à l'église et ne recevraient pas les sacremens une fois par an. L'autre motion était, que la chambre pensait que les réglemens contre les protestans dissidens ne devaient point être exécutés.

On regarda comme une grande usurpation du pouvoir législatif qu'une chambre voulût suspendre l'exécution des lois. C'est là, disait-on, un pouvoir dictatorial, puisque c'est soumettre les cours de justice et les jurés à l'opinion d'un seul corps de l'État. Au lieu d'être utile aux dissidens, on appela sur eux un nouvel orage. Le Roi vit qu'il n'avait rien à espérer des communes, s'il ne consentait à l'exclusion, et résolut de proroger le parlement qui fut dissous en janvier 1681.

On voulut cependant essayer encore d'un parlement, mais la cour était persuadée que c'était l'influence de la ville de Londres qui les rendait si intraitables, et celui-ci fut convoqué à Oxford. Les habitans de Londres sont devenus, disait-on, d'une insolence intolérable, bien assurés de la partialité des jurés, qu'ont soin de choisir les shériffs. Quelques imprimeurs furent mis en

accusation pour avoir imprimé des libelles séditieux ; mais le grand jury prononça un *ignoramus*, disant que la loi ne condamnait que ceux qui imprimaient de tels libelles dans un but séditieux; et que les imprimeurs accusés ne lui paraissaient point avoir eu cette intention condamnable. Il n'en était pas moins vrai que la loi déclarait coupable quiconque imprimait de semblables libelles. Quelles que fussent les espérances de la cour, presque tous les membres de la dernière chambre furent réélus, et quelques uns reçurent de leurs commettans l'instruction de tenir bon sur le bill d'exclusion.

Le Roi était fort malheureux de sa position. Il ne se dissimulait pas tout le mépris qu'on devait avoir en Europe pour un prince sans argent et sans autorité. On fit une tentative dont fut chargé Littleton, qui venait d'entrer dans la commission de l'amirauté. Causant un jour avec lui, j'avais condamné le plan de limitations qui, changeant, à mon avis, notre constitution, en faisait un gouvernement républicain; je lui dis que ce que je conseillerais serait de nommer un protecteur revêtu du pouvoir royal, et de choisir le prince d'Orange. Il approuva ma pensée, mais il substitua le titre de régent à celui de protecteur, qu'il crut devoir être odieux depuis que Cromwell l'avait porté. Nous passâmes près de deux heures à discuter ce projet, et je n'y pensai plus. Quelques

jours après, il me vint dire qu'il en avait parlé à quelques personnes, que lord Hallifax et Seymour l'approuvèrent, mais qu'il avait été étonné de le voir repoussé par lord Sunderland. Après la dissolution du parlement, il me dit, sous le plus grand secret, que le Roi n'en était pas éloigné; et lord Nottingham en parlait d'une manière vague lorsqu'il dit que le Roi avait résolu de proposer un moyen tel que le parlement n'eût jamais osé y penser. Littleton me pressa de travailler au succès de ce projet, et me dit qu'en ayant eu la première idée, j'en aurais tout l'honneur, si un jour la nation lui devait sa tranquillité. J'en causai avec Jones, mais je vis que lui et son parti avaient pour maxime : « rien que l'exclusion. » Les partisans du duc de Monmouth y voyaient l'entière destruction de leurs espérances. D'autres se faisaient un point d'honneur de rester attachés à l'opinion qu'ils avaient jusqu'alors soutenue. Jones alléguait les lois qui, disait-il, veulent que l'autorité royale ne soit jamais séparée de la personne du Roi. Un prince mineur et insensé est dans une incapacité réelle de disputer le pouvoir à son tuteur; autrement la loi qui les met en tutelle serait sans force. Que le duc d'York arrive au trône, l'autorité royale lui appartiendra : il faudra donc, ou que le régent et lui s'entendent, ou que nous ayons une guerre civile; et quiconque combattra contre le Roi sera

en révolte contre les lois de son pays. On ne pouvait nier qu'il n'y eût là quelque chose de vrai; mais, dans les circonstances fâcheuses où nous nous trouvions, pouvait-on prendre un parti qui n'eût pas de graves inconvéniens? Chacun travaillait à assurer le triomphe de son ambition et de son opinion, mais évidemment les partisans de l'exclusion étaient les plus forts.

Peu de jours après l'arrivée du Roi à Oxford, un papiste irlandais, nommé Fitz-Harris, fut arrêté pour avoir écrit un libelle contre le Roi et sa famille. Il avait eu des relations avec un certain Everard, qui s'était mis du nombre des témoins, et qu'on soupçonnait d'avoir dit beaucoup de mensonges joints à quelques vérités; mais il s'en était tenu à des dépositions très-générales, et n'était point entré, comme les autres, dans les détails. Fitz-Harris, qui l'avait connu en France, lui proposa de lui faire lire son ouvrage, et ils se donnèrent rendez-vous dans la chambre d'Éverard qui, pensant que l'Irlandais voulait le prendre pour dupe, fit cacher des témoins. Fitz-Harris, après avoir lu son pamphlet, le laissa écrit tout entier de sa main. Everard, avec le manuscrit et ses deux témoins, vint déposer contre Fitz Harris, qui fut aussitôt arrêté. Voyant que les preuves étaient complètes, il dit que le libelle était de la façon d'Everard, et que lui l'avait seulement copié; mais il n'avait aucun moyen de

le prouver. Il s'avisa donc d'un autre expédient pour se tirer d'affaire. Cornish, le shériff, étant venu le voir, il lui demanda de lui amener un juge de paix pour qu'il pût faire connaître un complot bien autrement important que ceux dont on s'était occupé jusqu'alors. Cornish, dans la simplicité de son cœur, vint en avertir le Roi, ce dont il fut blâmé. C'était, disait-on, le moyen de faire supprimer cette découverte. Mais lui et beaucoup d'autres n'en furent pas moins fort heureux plus tard qu'il eût donné le premier avis à la cour. Le secrétaire et quelques conseillers privés furent chargés d'aller interroger Fitz-Harris qui leur fit une longue histoire d'un projet d'assassiner le Roi, où le duc était compromis, ainsi que d'autres personnes qu'il est inutile de nommer puisque, dans tout ce qu'il dit, il n'y avait pas un mot de vrai. Interrogé une seconde fois par les secrétaires, il fit les mêmes réponses et demanda qu'on lui amenât quelques juges de paix de la cité. Clayton et Treby furent appelés. Il leur fit ces mêmes révélations et fit entendre qu'il était très-aise, à présent qu'elles étaient en mains sûres. Le Roi fut très-offensé d'une défiance si insultante pour les ministres, et Fitz-Harris fut envoyé à la Tour, où la cour résolut de mettre toutes les personnes arrêtées pour des délits politiques, tant que les shériffs seraient aussi peu à la dévotion du Roi. Cependant les dépositions

qu'avaient reçues Clayton et Treby étaient entièrement les mêmes que celles qui avaient été faites aux secrétaires. Il n'y avait donc aucune raison d'accuser, comme on le fit ensuite, les shériffs d'avoir fait parler le prisonnier.

Le parlement s'assembla à Oxford dans le courant du mois de mars. Dans son discours d'ouverture, le Roi se plaignit de la conduite du dernier parlement. Il dit qu'il était fermement résolu de maintenir l'ordre direct de la succession à la couronne; mais que, désirant rassurer son peuple, il voulait mettre le gouvernement dans des mains protestantes. Ernley et Littleton expliquèrent ces paroles par la proposition de confier à un prince-régent l'autorité royale pendant la vie du duc d'York. Jones et Littleton prirent part à la discussion, chacun dans le sens de son opinion; et le résultat de ce débat fut le rejet de la proposition, et la résolution de soutenir le bill d'exclusion, à la grande satisfaction des partisans du duc, qui l'aimaient tous mieux qu'une régence.

Les communes résolurent aussi de se saisir de l'affaire de Fitz-Harris, jusque-là dans les mains de la cour, et elles se portèrent partie contre lui à la barre de la chambre haute; mais l'accusation fut rejetée sur un prétexte fourni par lord Nottingham. Le voici : Edouard III avait fait condamner, par la chambre haute, quelques indi-

vidus qui n'étaient pas pairs; la chambre des communes s'en plaignit, et il fut décidé qu'à l'avenir cela n'aurait plus lieu. Evidemment cela n'avait rapport qu'aux cas où le Roi se porte partie, mais non aux accusations de la chambre contre un particulier, puisque c'est souvent dans la bourgeoisie que sont choisis les juges, les secrétaires d'État, le lord-chancelier, et que si le raisonnement de lord Nottingham eût été juste, la cour n'aurait eu qu'à y prendre tous ses ministres pour qu'ils fussent toujours à l'abri d'une accusation. Le fait est que les pairs savaient quel était le but de cette accusation, qu'ils étaient décidés à ne la point recevoir; et, pour la rejeter, ce prétexte leur parut tout aussi bon qu'un autre. La chambre basse protesta contre ce déni de justice, et déclara traître aux libertés du pays quiconque concourrait à faire juger Fitz-Harris dans toute autre cour que celle des pairs. Un tel début fit juger au Roi ce qu'il pouvait attendre de cette chambre. Aussi tout à coup, et sans beaucoup de respect pour les convenances, il arrive à la chambre des lords en chaise, ayant la couronne dans un panier entre ses jambes, revêt ses habits royaux, se place sur son trône, fait appeler les communes, et dissout le parlement. Il partit si promptement pour Windsor, qu'il eut tout l'air d'être effrayé de cette foule de gens que la réunion des chambres avait attirée à Oxford.

Dès ce moment la cour entra dans une nouvelle route, et la marche des affaires changea complétement. Je vais le conter avec la même impartialité que j'ai apportée dans le récit de la conspiration, et de tout ce qui y eut rapport. Ce fut à cette époque que les deux partis commencèrent à se distinguer par les noms de Whigs et de Torys. Sans jamais rien omettre, et avec la plus scrupuleuse exactitude, j'ai fait voir toutes les fautes qui ont été commises. La postérité apprendra à éviter les mêmes écueils; elle verra combien il est dangereux de se laisser aller à des démarches violentes et précipitées, qui éloignent l'opinion publique, et à des actes qui serviront un jour de précédent au parti contraire. Les temps changent, et, pour justifier ses excès, il montre la route déjà frayée. On verra tant de sang versé sur des preuves bien douteuses, prêt à retomber sur celui qui s'était montré le plus empressé à le répandre. Je veux parler du comte de Shaftesbury. On verra un étrange changement dans les dispositions de la nation pour le duc d'York; on voulait l'exclure du trône; on l'accablera des plus basses adulations; à côté de lui le Roi ne sera plus rien : exemple singulier des passions populaires, elles ont leurs flux et leurs reflux, comme la fièvre ses accès et ses frissons : malheur alors aux amis du parti vaincu! On leur reproche toutes ses fautes, comme s'ils avaient pu l'empêcher d'y tomber. J'avais tou-

jours douté de la véracité des témoins, et désapprouvé la manière partiale dont on procédait contre les accusés. Cependant je fus signalé dans les pamphlets, dans les satires, dans les sermons, comme un boute-feu et un ennemi juré de la cour et du duc d'York. Je pris donc le parti de la retraite; j'oubliai la politique; je fermai l'oreille aux intrigues; j'étudiai la philosophie et l'algèbre; quelques expériences de chimie furent mes délassemens. Enfin j'appliquai les facultés de mon esprit à des études dont j'avais été trop long-temps détourné par le bruit d'une grande ville, à une époque si orageuse. J'avais été fort avant dans la confiance des deux partis, et c'est toujours une très-mauvaise position; celui qui s'y trouve doit s'attendre à ne rencontrer que haine et défiance. Je rompis toutes mes relations, et n'en conservai qu'avec les lords Essex et Russel.

Le Roi publia un manifeste où il rendait compte à son peuple de tout ce qui s'était passé. Il y parlait de tous les mauvais procédés des trois derniers parlemens à son égard, et de leur conduite irrespectueuse dans plusieurs circonstances. « Mais rien, ajoutait-il, ne peut altérer mon zèle pour la religion protestante et la constitution, et mes sujets bien aimés doivent être assurés que je convoquerai le parlement aussi souvent que leurs intérêts l'exigeront. » Lorsque le conseil eut approuvé cette proclamation, l'archevêque de Can-

torbéry proposa qu'il fût enjoint à tous les ministres de la lire dans toutes les paroisses d'Angleterre, ce qui fut regardé comme un précédent très-fâcheux. Le clergé devenait le héraut chargé de publier les déclarations du Roi, ce qui pouvait, dans certaines circonstances, être non-seulement inconvenant, mais dangereux. Il parut une réponse au manifeste du Roi; Sidney l'avait d'abord écrite, mais Somers la refit, et Jones la corrigea. Elle était pleine d'esprit et de force, et certainement le morceau le plus remarquable qui ait paru à cette époque; mais la cause qu'il soutenait était tellement déchue qu'il ne fit aucun effet. Le manifeste du Roi fut le signal donné à une foule d'adresses en forme de réponse qui arrivèrent de tous les coins du royaume; chacun voulut faire la sienne. Les grands jurys, les tribunaux de comté, les cités, les bourgs, les corps de métiers, les corporations, plusieurs manoirs, les corps de ville, enfin jusqu'aux apprentis envoyèrent des adresses. Quelques unes étaient d'un style très-modeste, et parlaient seulement de la joie que le manifeste du Roi avait donnée à leurs auteurs qui seraient toujours prêts à sacrifier leur vie et leur bien au service de Sa Majesté. Mais le plus grand nombre, et celles-là furent les mieux reçues, professaient un attachement inébranlable à la succession au trône en ligne directe, et condamnaient le bill d'exclu-

sion. D'autres allaient encore plus loin, elles accusaient le dernier parlement de révolte et de haute trahison. Quelques unes traitaient très-sévèrement les non-conformistes, remerciaient le Roi de n'avoir pas consenti à l'abrogation de l'acte passé dans la trente-cinquième année du règne d'Élisabeth, et le suppliaient de le mettre en vigueur; enfin, il y en avait qui étaient des panégyriques de la conduite du Roi et de son gouvernement. Un grand nombre de ceux qui présentèrent ces adresses furent faits chevaliers et tous fort bien traités. Dans les repas, ils portaient des santés que leur inspirait leur dévouement zélé, et, le verre à la main, ils faisaient revivre toute l'ancienne importance et les vieilles fanfaronnades des cavaliers. Les ministres savaient bien que ce n'était là que du bruit sans résultat, une vaine parade de zèle; mais, quel que fût ce zèle, on crut devoir l'encourager. Cependant lord Hallifax ne pouvant contenir l'expression de son mépris, dit, ce qui fut fort répété: « les demandeurs de parlement ont craché au visage du Roi, mais les faiseurs d'adresses lui crachent dans la bouche. » Pendant que les provinces envoyaient des adresses, Londres ne cessait d'animer la nation contre le dernier parlement par mille pamphlets dans tous les styles et sous toutes les formes. Le clergé n'était pas moins ardent à défendre les droits du duc d'York,

comme si un roi papiste était une faveur que le ciel ne pût trop tôt accorder à une Église protestante. Il se donnait aussi carrière contre les non-conformistes. C'était là les véritables ennemis de l'Eglise. Les sermons les signalaient à l'animadversion des anglicans; quant aux papistes, il n'en était pas question. La cour fit exécuter dans toute leur rigueur les lois contre les dissidens; elle entreprit une épuration générale, et, sur les bancs de la magistrature et dans les rangs de l'armée, il ne resta que ses partisans bien connus. Quelques membres du clergé ne s'étaient pas laissé aller au torrent; on cria aux traîtres à l'Église, aux fauteurs du schisme. A dire vrai, ils n'étaient pas nombreux : aussi appliqua-t-on fort juste le proverbe : « Là où est le cadavre, là sont les aigles. » Ici c'était des hommes alléchés par l'odeur des bénéfices.

Le procès de Fitz-Harris avait été remis aux assises de Pâques. On ôta à Scroggs sa charge et Pemberton fut fait grand-juge. Sa fortune se fit si singulièrement que cela vaut la peine d'être raconté. Dans sa jeunesse, il vécut en si mauvaise compagnie qu'il eut bientôt mangé tout son bien et contracté des dettes si considérables qu'il fut mis en prison où il resta plusieurs années. Il y poursuivit ses études avec tant d'ardeur qu'il en sortit un de nos jurisconsultes les plus habiles. Créé juge, mais n'étant pas entière-

ment dévoué à la cour, il fut renversé par Scroggs dont nous venons de le voir prendre la place. Nommé plus tard grand-juge, dans un autre tribunal, il fut une seconde fois renversé lorsque la cour voulut trouver partout une obéissance à toute épreuve. Fitz-Harris voulut soutenir l'accusation devant le parlement, mais les lords l'avaient rejetée, et sa demande le fut aussi. Il prétendit pouvoir découvrir le secret de la mort de Godfrey; il dit qu'il avait entendu à Windsor le comte de Danby dire que ce meurtre était nécessaire. Mais le juge ayant averti le jury que ce qui avait été dit à Windsor n'était pas du ressort de sa juridiction, il dit aussitôt qu'il avait entendu tenir le même propos à Whitehall. Le mensonge était évident; cependant sur une telle preuve fut fondé un bill d'accusation contre lord Danby. Lorsque ceci fut blâmé, on répondit qu'une preuve douteuse était une preuve suffisante pour un grand jury. Il n'y avait que quelques mois que les mêmes hommes avaient émis une autre doctrine.

Ce procès fut interrompu par celui de Plunket, archevêque papiste d'Armagh. Quelques prêtres irlandais perdus de débauche, et d'autres individus du même pays et de la même espèce, ayant appris qu'en Angleterre, à cette époque, on était disposé à écouter les bons faiseurs de faux sermens, se sentirent toutes les qualités né-

cessaires à ce beau métier. Ils vinrent donc déposer qu'il se tramait en Irlande un grand complôt dont le but était de faire entrer une armée française et de massacrer tous les Anglais. Les témoins étaient, comme je viens de le dire, des hommes déshonorés. Ils n'en furent pas moins accueillis par Shaftesbury et interrogés par le parlement à Westminster. On crut ce qu'ils dirent. Après de tels encouragemens, comment aurait-on manqué de témoins? on devait s'attendre à les voir arriver par bandes. Lord Essex m'a dit que ce Plunket était un homme tranquille et modeste, sans cesse attaqué par les Talbot dont l'un était archevêque titulaire de Dublin, et l'autre fut depuis créé duc de Tirconnell; tous les deux étaient remuans et factieux, tandis que Plunket vivait en repos, soumis, comme il le devait, au gouvernement, et ne se mêlant jamais d'intrigues politiques. Il avait censuré la vie déréglée de ces prêtres qui déposaient contre lui, et c'était de leur façon qu'étaient les autres témoins. Ils avaient déjà comparu l'hiver précédent sur un bill d'accusation présenté au grand jury; mais le président, très-zélé protestant, m'a dit que le bill avait été sur-le-champ rejeté, tant les dépositions étaient contradictoires. Cette fois leur histoire était mieux ajustée; ils dirent que Plunket avait amassé de grosses sommes d'argent; qu'il avait enrôlé une armée et qu'il était en relation avec la France

qui devait fournir une flotte. Tout nier fut le seul moyen de défense de l'accusé ; il fut condamné et mourut avec une grande résignation ; ses dernières paroles furent telles qu'il convenait à un évêque. Il protesta de son innocence.

On reprit le procès de Fitz-Harris, et les preuves furent si complètes qu'il fut condamné. Il demanda que je fusse chargé de l'assister ; et je n'ai jamais pu deviner pourquoi. Des ordres furent donnés pour que je ne pusse le voir qu'en présence du lieutenant de la Tour. Je l'engageai à dire la vérité, et à ne se point laisser aller à nourrir de vaines espérances. J'appuyai sur l'invraisemblance de ses dépositions et lui montrai si vivement toute l'horreur du parjure, surtout lorsqu'il fait couler le sang, que le lieutenant de la Tour en parla au Roi, qui me l'a dit depuis. Fitz-Harris, voyant qu'il n'avait plus rien à espérer, dit que lord Howard était l'auteur du libelle. Ce lord avait une si mauvaise réputation que, lorsqu'on sut les relations qui existaient entre lui et l'accusé, on pensa qu'il était pour quelque chose dans cette affaire. J'avais vu autrefois Fitz-Harris dans la société, et je lui avais représenté combien il était peu convenable qu'il fût lié avec un tel homme ; il m'avait répondu qu'il était dans le besoin, et aussi honnête que le permettait sa religion. J'ai su depuis que cet Irlandais était un des agens de la duchesse de

Portsmouth, et qu'il lui avait présenté lord Howard, qui m'a dit que par elle il avait eu deux ou trois entrevues avec le Roi, qui lui communiqua le plan d'un nouveau ministère dans le cas d'un accommodement qu'il espérait. Dès que j'eus vu le libelle, je fus convaincu que lord Howard n'y était pour rien; il était si mal écrit, et les passages contre la cour étaient si grossièrement séditieux, qu'évidemment ce ne pouvait être l'ouvrage que de l'homme le plus commun. Le bruit que lord Howard était accusé courut la cité un jour avant qu'un warrant ne fût lancé contre lui. On en conclut que la cour avait voulu lui donner le temps de se mettre à l'abri. Il vint me trouver et me protesta, par tout ce qu'il y a de plus sacré, qu'il n'avait aucune part à ce libelle. Ainsi je lui conseillai de ne pas se cacher, et il fut arrêté pendant la nuit. Son caractère ne m'avait jamais plu; mais il avait montré tant d'empressement à se lier avec moi que, sans impolitesse, je n'eusse pu l'éviter. Sa conversation était fort agréable, mais il parlait si mal du Roi et du clergé que j'étais mal à mon aise avec lui. Je lui rendis cependant tous les services que je pus pendant sa détention, et Algernon Sidney prit si fort à cœur ses intérêts et ceux de sa famille, mit à tout ce qui lui importait tant de zèle et de soin, qu'il fallait qu'il fût un monstre d'ingratitude pour payer ses services comme il l'a fait

depuis. Lorsque le bill d'accusation fut porté au grand jury, la femme et la servante de Fitz-Harris furent les deux témoins à charge; mais il était si évident qu'elles mentaient, que le procureur général le retira. Lord Howard resta encore à la Tour jusqu'à la Saint-Michel, et en sortit en vertu de l'*habeas corpus*. Je ne vis plus Fitz-Harris. Hawkins, ministre de la Tour, se chargea de sa conscience, et il le détermina non-seulement à rétracter sa dernière déposition, mais même à accuser Clayton, Treby, et les shériffs comme la lui ayant suggérée, quoique évidemment cela ne pût être vrai. Cependant il écrivit en même temps à sa femme, à qui on ne permettait pas de le voir, des lettres que j'ai lues, dans lesquelles il lui disait combien on agissait sur lui en lui faisant espérer sa grâce. Il lui ordonnait de ne se prêter à aucun faux témoignage. Une de ces lettres était datée du matin du jour où il fut exécuté; et cependant, avant de sortir de la prison, il signa un papier où il accusait encore les mêmes personnes, et le remit entre les mains de Hawkins. Arrivé au lieu du supplice, il répéta tout ce qu'il disait dans cet écrit, qui fut sur-le-champ publié; mais l'imposture frappa tout le monde; et cela ne servit qu'à prouver quel homme c'était que ce Hawkins, qui n'en eut pas moins pour récompense, peu de temps après, le doyenné de Chichester. La cour sut quelles lettres

Fitz-Harris avait écrites à sa femme; elle fut confondue, et on ne dit plus un mot de cette affaire. Les lettres de sa veuve furent achetées d'une pension ; mais tant de gens les avaient vues que ce ne fut qu'une infamie ajoutée à tant d'autres.

Ce procès était à peine terminé que des acteurs déjà connus rentrèrent en scène avec de nouveaux rôles. Dugdale, Turbervill, Smith et les témoins irlandais déposèrent qu'un complot avait dû s'exécuter à Oxford. Le but était l'assassinat du Roi et un changement de gouvernement. Un nommé Colledge, menuisier de son état, homme actif et hardi, et que son zèle religieux avait fait surnommer le menuisier protestant, fut le premier arrêté, et les témoins l'accusèrent d'avoir tenu plusieurs propos séditieux. On croyait qu'il avait parlé irrespectueusement du Roi, et qu'avec un ton de menace il avait dit qu'on saurait bien le faire consentir au bill d'exclusion; mais un projet d'assassiner le Roi était si évidemment une fausseté, que le grand jury, de quelque serment que les témoins appuyassent leur déposition, prononça un *ignoramus*. La cour jeta les hauts cris. « Les jurés, dit-on, refusent de rendre justice au Roi, leur partialité est scandaleuse, ils refusent aujourd'hui de croire des témoins qu'il y a peu de mois ils croyaient sur tout. » Si le bill d'accusation eût été reçu, et qu'on eût jugé Col-

ledge, il n'est pas douteux qu'il eût été sauvé; mais la déposition disait que, pour exécuter son projet, il avait été à Oxford, et la loi permettait qu'il fût cité devant un jury de cette ville. Il y fut transféré, et North fut chargé du procès. Sa conduite fut telle que, s'il eût assez vécu pour voir un parlement qui fît rendre justice, il eût certainement eu à s'en repentir. Les témoins répétèrent les menaces proférées par l'accusé, qu'ils dirent être venu à Oxford pour les exécuter. Colledge n'avait rien à dire pour sa défense. Il ne pouvait que nier et montrer le peu de confiance que méritaient ses accusateurs. Il fut donc condamné et mourut avec un grand courage, et en donnant tous les signes d'une fervente piété. Il protesta qu'il était innocent, que jamais il n'avait entendu dire un mot du projet d'assassiner le Roi, et que, si la vivacité de son caractère l'avait quelquefois entraîné à parler de lui dans des termes irrespectueux, jamais il n'avait conçu de desseins criminels contre sa vie.

La cour lança désormais ses témoins sur les chefs de l'opposition, véritable homicide, puisqu'elle les savait faux témoins. Cependant elle perdit un de ces dignes ministres de sa vengeance. Dugdale fut complétement discrédité dans le dernier procès. Colledge, entre autres choses qu'il dit pour invalider son témoignage, lui reprocha de s'être prétendu empoisonné par les pa-

pistes quand il était malade des suites de ses débauches. Dugdale jura qu'il n'avait jamais eu cette infâme maladie, et que, si on pouvait le lui prouver par le témoignage d'un médecin, il consentait à ce qu'on ne crût à aucune de ses dépositions. Il fut pris au mot; car Lower, alors le premier médecin de Londres, prouva qu'il l'avait soigné, et montra les ordonnances et les mémoires de l'apothicaire. Depuis on n'entendit plus parler de Dugdale.

Le comte de Shaftesbury fut arrêté et envoyé à la Tour, sur la déposition des témoins irlandais. On se saisit en même temps de ses papiers, qui furent examinés. On n'y trouva rien qu'un projet d'association, qui, si elle avait eu lieu, aurait mis le Roi sous l'entière dépendance du parti populaire. Il n'y avait pas dans cette pièce un seul mot écrit de la main du comte. Probablement, lorsqu'il avait été question de projets d'association, quelqu'un avait rédigé celui-ci et le lui avait remis; et il protesta, même lorsqu'il se fut tiré d'affaire, qu'il ne savait comment ce mémoire lui était venu. Quand on discute au parlement des questions importantes, souvent des citoyens zélés attendent à la porte de la chambre pour remettre leurs projets à quelque membre; c'est sans doute un de ceux-là que prit lord Shaftesbury, et auquel il ne pensa plus quand il mit en sûreté ses papiers importans. D'ailleurs il

n'y avait qu'un seul clerc qui pût témoigner que ce projet avait été trouvé dans les papiers du lord, puisqu'il en avait fait seul l'examen.

Il n'y eut sorte de moyens qu'on n'employât cet été pour se procurer des dépositions plus sérieuses contre lord Shaftesbury. On fit des offres à Wilkinson, prisonnier pour dettes, qui avait été souvent avec lui. La cour avait chargé de ce soin Burton et Graham, tous deux procureurs, et bien plutôt faits pour être les agens du tribunal de l'inquisition que les fonctionnaires d'un gouvernement légal. On savait que lord Shaftesbury n'avait ni discrétion, ni prudence. Aussi les deux procureurs s'en allaient cherchant des gens qui se fussent trouvés avec lui, et ils tâchaient d'en tirer quelque chose, non en essayant de les suborner, mais en leur disant qu'ils savaient que lord Shaftesbury avait tenu tel ou tel propos, qu'ils répétaient; ils leur demandaient leur témoignage, si par hasard ils le lui avaient entendu répéter, et en leur promettant que la vérité serait bien payée. Par là, et en ayant toujours des témoins cachés, ils se mettaient à l'abri d'être accusés comme suborneurs; c'était là leur méthode ordinaire, que j'ai sue par des personnes qu'ils avaient aussi essayé de faire parler sur moi. On croyait le Roi principal meneur de ces basses intrigues, et lord Hallifax ne passait pas pour y être tout-à-fait étranger; cependant il

m'a souvent dit qu'elles lui inspiraient un profond dégoût.

Son ressentiment agissait si impérieusement sur lui, qu'il semblait que ce ne fût plus le même homme. Il me pressa vivement d'accepter la faveur de la cour, et me dit que si je voulais lui permettre de prendre des engagemens en mon nom, il se faisait fort d'obtenir pour moi le bénéfice qui me plairait; mais je ne voulais pas prendre d'engagement, j'étais content de ma position, également à l'abri de la nécessité et de l'envie. La maîtrise du Temple allait être vacante, je laissai voir que c'était là ce qui me conviendrait; lord Hallifax et lord Clarendon la demandèrent pour moi au Roi, qui la promit, et lord Hallifax voulut me mener lui en témoigner ma reconnaissance.

J'avais des raisons de croire qu'un fait qui s'était passé l'année précédente l'avait vivement irrité contre moi. Mistriss Roberts, qui avait été quelque temps sa maîtresse, étant à l'article de la mort, m'avait envoyé chercher; je l'avais souvent vue pendant plusieurs semaines, et après l'avoir engagée à écrire au Roi tout le repentir qu'elle éprouvait de sa vie passée, elle m'avait demandé de faire la lettre telle qu'elle aurait pu l'écrire, mais elle ne put la copier. J'avais donc pris le parti d'écrire au Roi en mon nom, lui montrant quelle avait été sa vie, de quelle in-

fluence son exemple était sur les peuples, les châtimens que Dieu lui avait déjà infligés dans ce monde, et ceux bien autrement terribles qui l'attendaient dans l'autre; enfin je le pressais vivement de réformer sa conduite. J'avais porté le 29 janvier à Chiffinch ma lettre, où je disais que j'espérais que l'anniversaire de la mort de son père engagerait le Roi à écouter mes remontrances avec une plus sérieuse attention. Lord Arran était alors de service, et il était venu le lendemain me dire qu'il était sûr que le Roi avait reçu une longue lettre de moi; qu'il était resté pendant tout le temps qu'il l'avait lue, et qu'après l'avoir lue deux fois il l'avait jetée au feu; qu'ayant, peu de momens après, saisi une occasion de me nommer, le Roi avait parlé de moi avec aigreur, et qu'il était certain que ma lettre lui avait fort déplu. Le Roi avait aussi été fort mécontent de ce que j'avais assisté aux derniers momens de Wilmot, comte de Rochester; il craignait qu'il ne m'eût dit plusieurs choses dont je pourrais faire un mauvais usage : cependant il avait lu le livre que j'avais publié sur ce lord, et il en parlait d'une manière fort honorable.

Telle était ma position dans l'esprit du Roi lorsque lord Hallifax me mena chez lui, et me présenta en faisant le plus singulier compliment. «Sire, dit-il, je vous amène M. Burnet, pas tant pour qu'il obtienne l'estime de Votre Majesté,

que pour que Votre Majesté acquière la sienne; j'espère qu'elle voudra bien lui accorder non-seulement sa faveur, mais son affection. — Je sais, répondit entre autres choses le Roi, qui avait le talent particulier de dire des choses obligeantes de la meilleure grâce du monde, qu'il peut m'être fort utile, et je ne lui demanderai de me servir que tant que je serai fidèle aux lois et à la religion de l'État. — Votre Majesté, reprit lord Hallifax, sait bien que c'est aux mêmes conditions que je la sers, et que mon dévouement a des bornes. » Ensuite ils se mirent à parler religion. Lord Hallifax dit au Roi qu'il était le chef de l'Église anglicane : à quoi le Roi répondit qu'il n'y tenait pas, n'étant d'aucune église. Il parla beaucoup de lord Shaftesbury, dont le procès allait s'entamer; et se plaignit, avec beaucoup d'aigreur, de ce qu'on l'accusait de suborner des témoins. « Il n'est pas étonnant, dit-il, que lord Shaftesbury, si habile dans ce métier, soupçonne les autres du même talent; » et il fit une singulière citation du proverbe écossais : « Au jugement dernier, on verra qui de nous deux est le plus noir. » La conversation dura une demi-heure; elle fut fort animée et très-franche. Ainsi je rentrai en faveur une seconde fois; mais je n'espérais pas que cela durât bien long-temps. On me dit que je voyais mauvaise compagnie; et lord Hallifax me nomma le comte d'Essex, lord Russel et Jones.

Mais je lui déclarai qu'aucune considération ne me ferait rompre avec mes amis, et je retombai dans la disgrâce.

On présenta au grand jury, composé des premiers citoyens de Londres, un bill d'accusation contre lord Shaftesbury. Contre l'usage, les témoins furent interrogés à l'audience; ils déposèrent contre lui beaucoup de faits dénués de toute vraisemblance, et d'autres que ses manières imprudentes rendaient concevables. Ce projet d'association dont nous avons parlé fut présenté comme une preuve de sa culpabilité, quoiqu'il n'en fût pas question dans l'acte d'accusation, et qu'il ne fût attesté que par un seul témoin. Le jury prononça l'*ignoramus*. La cour se déchaîna contre les jurés; ils obéissaient, disait-elle, à l'esprit de parti; ils étaient résolus à rejeter ou à accepter les accusations au gré de leurs passions factieuses, et sans faire aucun cas des preuves. Aussitôt arrivèrent des adresses témoignant toute l'horreur qu'inspirait cette association, dont on avait trouvé le plan dans le cabinet du comte de Shaftesbury, et se plaignant du déni de justice fait au Roi : le tout assaisonné de tout ce que l'imagination des rédacteurs avait pu fournir de fleurs d'une ridicule rhétorique. Toutes ces adresses passaient pour être de la façon du clergé, qui, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, buvait avec acclamations à la santé

du duc, et à la confusion de tous ses ennemis, ajoutait-on ordinairement.

On prétendit que le grand jury devait toujours accepter les bills d'accusation sans égard à l'insuffisance des preuves, surtout lorsqu'il s'agissait de haute trahison, puisque cette acceptation n'avait d'autre résultat qu'un procès qui faisait connaître la fausseté des témoignages. Pour justifier l'*ignoramus* prononcé par les jurés, on disait que, par la parole expresse de leur serment, ils s'engageaient à prononcer sur la vérité d'après les lumières de leur conscience, et qu'ainsi, ne croyant pas aux dépositions, ils ne pouvaient accepter le bill fondé sur elles. Un livre parut à l'appui de cette opinion, qu'appuyaient la saine raison et l'autorité des lois; on le crut du comte d'Essex, mais j'ai su depuis qu'il était de Somers, écrivain fort estimé de ce lord, qui le voyait souvent, et avait une grande confiance en lui. Il est l'auteur des écrits les plus remarquables qui parurent à cette époque; il faut dire qu'ordinairement les grands jurés acceptaient les bills sur des preuves légères et de simples probabilités; mais le texte de leurs sermens, la raison, les lois, semblaient les obliger à n'admettre que ce que leur conscience leur disait être vrai. D'un autre côté, la mauvaise opinion qu'un juré pouvait avoir d'un témoin, ou des faits qui lui paraissaient incroyables, ne devait pas décider

de l'acquittement d'un coupable, qui semblait ne devoir appartenir qu'au jury qui prononçait le jugement. Ce que les adresses blâmaient surtout, c'est qu'on n'eût pas regardé le plan d'association comme une preuve suffisante pour l'acceptation du bill. Mais c'était, à tous égards, une absurdité, puisque l'acte d'accusation ne faisait pas mention de cette preuve, qu'il n'y avait pour en déposer qu'un seul témoin, et qu'enfin, eût-elle été admise, elle n'était pas un crime de haute trahison. La fausseté de Dugdale et de Turbervill fut alors découverte, ou au moins bien soupçonnée. Il y avait un an que lord Stafford avait été condamné sur leurs dépositions; et je ne pus me défendre de me rappeler ce que ce lord m'avait dit quand j'allai le voir à la Tour : que dans un an on connaîtrait la scélératesse de ses accusateurs.

Cependant la manière dont mourut Turbervill doit arrêter le jugement des hommes. Tombé malade de la petite vérole peu de jours après le procès de lord Shaftesbury, les symptômes devinrent si effrayans que le médecin lui déclara qu'il n'avait aucun espoir de le sauver. Aussitôt il se prépara à une mort chrétienne; il fit venir M. Hewes, curé de Saint-Martin, homme de mérite, et de qui je tiens les détails suivans. Il trouva Turbervill sans aucun espoir d'en revenir, et ayant encore toute sa mémoire et toute

sa raison, fermement convaincu d'un avenir et du compte qu'il allait rendre à Dieu de sa vie passée. Hewes le pressa d'examiner sa conscience, d'avouer s'il avait porté de faux témoignages, et d'honorer Dieu par cet aveu, quelque honte que ce dût être pour lui dans ce monde. Le malade, dans ses conversations, et au moment même où il reçut le sacrement, protesta qu'il n'avait jamais fait de faux sermens; que tout ce qu'il avait déposé contre lord Stafford et le comte de Shaftesbury était vrai. « Si je meurs, ajouta-t-il, que je n'aie jamais part ni à la miséricorde de Dieu, ni aux bienfaits de la rédemption; » et il ne se démentit pas jusqu'au dernier moment. Voici donc les paroles d'un mourant à opposer à celles de ceux qui avaient été exécutés; et il faut dire que l'homme qui succombe à une mort naturelle est dans un accablement qui lui laisse certainement moins de force pour faire taire la voix de sa conscience et résister à ses remords, que celui qui, prêt à monter sur l'échafaud, a encore ses facultés dans toute leur énergie, et souvent même exaltées par son dévouement à la cause pour laquelle il va mourir. D'ailleurs ne sait-on pas que la confession et l'absolution, dans l'Église romaine, donnent à la conscience du mourant un repos que ne peut lui promettre notre religion? Tongue était mort depuis un an; c'était lui qui avait produit Oates, avec qui il s'était ensuite

brouillé, et il paraissait en avoir très-mauvaise opinion, je ne sais pourquoi. Il donna en mourant les signes d'une haute dévotion; il protesta, à tous ceux qui vinrent le voir, qu'il ne savait personne qui eût été suborné, et que pour lui il n'avait obéi qu'à sa conscience. Que peut l'esprit humain dans cette obscurité? Attendre le grand jour où tous les secrets seront dévoilés. Je ne décide donc rien; et je vais dire ce qui se passait en Ecosse pendant que l'Angleterre était ainsi agitée.

Le duc d'York, aussitôt qu'il fut arrivé en Ecosse, eut des manières si obligeantes qu'il gagna les cœurs de la haute et basse noblesse, si long-temps foulée aux pieds par le duc de Lauderdale et ses créatures; il n'abandonna cependant pas complétement ce parti, mais il sut tenir la balance dans un si juste équilibre que personne n'eut à se plaindre. Evidemment, son intérêt voulait qu'il s'attachât les Ecossais, et qu'il fît du sceptre un essai qui détruisît l'effroi que tout le monde avait de son règne futur; on lui doit cette justice qu'il soutint cette conduite avec talent et beaucoup de succès. Il engagea les évêques à la modération, à fermer les yeux sur les conventicules qui se tenaient dans les maisons, le seul moyen de n'en plus voir dans la campagne. Dans tous les procès, il montra une grande impartialité, et encouragea tout ce

qui pouvait favoriser le commerce. Enfin, quand on pense combien les Ecossais étaient ennemis de sa religion, on voit tout ce qu'il eut à se faire pardonner. On lui conseilla d'assembler un parlement dans l'été de 1681, et d'y paraître comme commissaire du Roi.

Une étrange manie s'était emparée de quelques presbytériens, qui prirent le nom de Cargillites, du nom d'un certain Cargill qui avait été un des ministres de Glasgow, alors fort peu estimé, mais depuis très-suivi, à la honte de ses compatriotes. Les Cargillites prétendirent que le Roi, en rompant le covenant, qu'à son couronnement il avait juré de respecter, avait perdu ses droits au trône. Ils le déclarèrent déchu et renoncèrent à l'obéissance envers lui. Dans un manifeste affiché à la croix de Dumfries, ville de la côte occidentale, ils professèrent aussi qu'il était légitime de tuer le Roi et ses partisans, surtout les épiscopaux qui, en le servant, se rendaient coupables de forfaiture. Un détachement des gardes tomba sur une troupe de ces fanatiques qui étaient armés. Cameron, un de leurs plus zélés prédicateurs, et d'où leur vint le nom de Cameroniens, fut tué, mais Cargill et Hackston, un des assassins de l'archevêque de Saint-André, furent pris. Lorsque Hackston comparut devant le conseil, il ne voulut ni reconnaître sa compétence, ni répondre à une

seule question. Il était tellement affaibli par le sang qu'il avait perdu, qu'on craignit qu'il ne pût supporter la question. Il fut donc condamné prévôtalement à avoir les mains coupées et à être pendu. Sa fermeté étonna tous les témoins de son supplice; il était dans une sorte d'extase, tout-à-fait insensible à la hache qui le frappait. Quand ses mains furent coupées, il demanda, comme une chose tout-à-fait indifférente, si on allait lui couper les pieds. Les vaisseaux de son cœur avaient un tel ressort que, lorsque le bourreau, après l'avoir pendu, le lui eut arraché, il palpitait sur la pointe du couteau. Cependant il avait perdu beaucoup de sang par ses blessures et l'amputation de ses mains. Cargill, plusieurs hommes et quelques femmes de sa secte marchèrent à la mort avec un tel courage et une telle conviction, que le duc leur ayant envoyé offrir leur grâce sur l'échafaud s'ils voulaient dire *Dieu protège le Roi*, ils refusèrent avec dédain. Une de ces malheureuses victimes du fanatisme, une femme dit avec un grand calme qu'elle était sûre que Dieu ne protégeait pas le Roi, et que jamais elle n'invoquerait inutilement le nom de Dieu. Une autre s'écria d'un ton inspiré : « Je n'adore point cette idole, je ne connais d'autre roi que le Christ; » et toutes les deux furent pendues. Quinze ou seize individus furent exécutés, heureux de mourir pour leur

opinion, qui n'était qu'un égarement de l'esprit, et ne fit jamais de mal à personne. Le duc fit cesser cette persécution, et enfermer les autres sectaires dans des maisons de correction, où ils furent appliqués à de pénibles travaux. Des esprits profanes voulurent tirer parti de la mort de ces insensés pour rabaisser la gloire des premiers martyrs de la foi chrétienne. Que pouvaient-ils prouver! Certes, des hommes qui meurent pour leur opinion en sont fermement convaincus; et ce fut pour soutenir la résurrection de Jésus-Christ, et les miracles dont ils avaient été témoins, que moururent les martyrs des premiers âges; leur mort prouvait leur conviction, et c'est seulement de cette conviction que l'homme religieux y trouve la preuve.

L'époque fixée pour l'ouverture du parlement approchait. Le duc voyant l'immense crédit que le comte d'Argyle avait en Ecosse, en conclut qu'il fallait ou se le concilier, ou le perdre. Lord Argyle lui donna toutes les assurances possibles de son dévouement à ses intérêts. Il promit de le servir en toutes choses; mais, dit-il, si on attaque la religion de mon pays, je la défendrai par tous les moyens qui seront en mon pouvoir. On parut se contenter de cette assurance; mais lord Argyle remarqua une froideur et une défiance cachée qui lui firent prévoir tout ce qui l'attendait. Quelques personnes proposèrent de con-

tester au duc d'York le caractère de commissaire du Roi au parlement, puisque la loi ne permettait de remplir aucune fonction qu'après avoir fait le serment exigé, et plus de quarante membres promirent d'appuyer le duc de Hamilton s'il voulait combattre cette illégalité. Mais Lockhart et Cunningham, les deux jurisconsultes qui dirigeaient entièrement l'opinion, dirent qu'une commission de représentant du Roi ne devait pas être considérée comme une fonction; et que, puisque cette délégation de pouvoir n'était pas expressément désignée dans les actes du parlement, elle n'était pas, à leur avis, comprise dans les termes généraux de toutes places et de toutes fonctions de confiance. Le projet fut donc abandonné; et bien des gens, qui en furent fâchés, accusèrent le duc de Hamilton de poltronnerie. Il dit lui-même qu'il s'était vu depuis sept ans dans une tourmente continuelle pour avoir voulu s'opposer à la tyrannie du duc de Lauderdale, qu'il n'irait pas une seconde fois engager la lutte avec un parti encore plus puissant sans être sûr de la majorité; et que certes, ceux qui se croyaient si bien en possession de tout renverser étaient encore loin de combattre à armes égales. Le premier acte qui passa fut de trois lignes. Il confirmait toutes les lois faites contre le papisme. Le duc crut que cette froide et générale confirmation rendrait plus facile ce qu'on tenterait plus

tard. Quelques membres proposèrent qu'un comité fût chargé de revoir toutes ces lois, dont plusieurs votées dans la ferveur de la réforme étaient d'une rigueur excessive; de choisir celles qu'il convenait de laisser en vigueur, et d'aviser à leur exécution par des moyens plus sûrs que ceux que prescrivaient les derniers statuts toujours éludés : mais l'intention de la cour n'était pas que cette confirmation eût aucun résultat, la motion fut rejetée, et l'acte passa.

Cet acte fut suivi d'un autre qui déclarait inviolable le droit de succession à la couronne en ligne directe, et coupable de haute trahison quiconque proposerait d'y porter atteinte. Lord Argyle l'appuya avec ardeur, le duc de Hamilton n'en mit pas moins, et tous ceux qui espéraient par là bien mériter n'y épargnèrent pas leur éloquence. Lord Tweedale fut le seul qui se hasarda à dire qu'il approuvait qu'on se liât le plus étroitement possible par rapport au duc d'York; mais qu'il fallait éviter de prendre d'autres engagemens, la reine d'Espagne étant si rapprochée dans l'ordre de la succession; et que devenir une province d'Espagne lui paraissait un avenir assez peu désirable. Plusieurs membres étaient si ignorans qu'ils ne comprenaient pas ce qu'il y avait de commun entre le Roi et la reine d'Espagne, quoiqu'elle fût sa nièce, et la motion leur parut extravagante. Elle ne fut donc pas appuyée, et l'acte

passa à l'unanimité. Ce fut avec la même facilité qu'on accorda un impôt additionnel pendant quelques années pour l'entretien d'un corps de troupes plus considérable. On se plaignit aussi des lords à qui des droits régaliens donnaient celui de recueillir les confiscations et de condamner à mort dans l'étendue de leur juridiction; on avisa à la réforme de cet abus, ce qui était urgent, puisque ces lords étaient devenus des tyrans pour le pays; et le parlement décida que leurs sentences seraient soumises à la révision des tribunaux. Mais l'acte fut rédigé de telle façon que le Roi devint seul dépositaire de la justice, puisqu'on pouvait en appeler à lui de toutes les décisions par un premier appel; ce qui était lui donner un pouvoir absolu sur la vie et les biens de tous les citoyens. Le parlement n'examinait pas long-temps ces questions importantes; le duc d'York, assuré d'une grande majorité, après une courte discussion, faisait mettre un bill aux voix, et on prononçait toujours à son gré. Un nouvel incident vint encore accroître le zèle à lui complaire. Lord Rothes, le plus intime de ses confidens, et à qui il avait fait donner le titre de duc, fut attaqué d'une maladie d'estomac, fruit de trente ans d'une intempérance telle qu'on n'avait rien vu de pareil en Ecosse, et mourut la veille de l'ouverture du parlement. Cette faveur vacante excita l'ambition de bien des prétendans, qui se

disputèrent à qui ferait preuve de la soumission la plus complète et du zèle le plus productif.

Pendant qu'on décidait si légèrement des intérêts publics, un membre du parlement accusa lord Halton, frère du duc de Lauderdale, de parjure dans l'affaire de Mitchell; il avait entre les mains deux lettres écrites par lord Halton à lord Kincardin, dans lesquelles il lui parlait de la promesse de grâce; et, comme nous l'avons dit, lord Halton avait juré dans le procès qu'une telle promesse n'avait jamais été faite. Il y avait un an que lord Kincardin était mort; mais sa femme avait donné ces lettres pour qu'on en fît usage contre lord Halton. Après la lecture de ces lettres, le fait fut incontestable; mais le duc d'York, fort aise de cette accusation, qui mettait entièrement sous sa dépendance le duc de Lauderdale et son frère, ne voulut cependant pas que le parlement prononçât, et il proposa qu'on s'en remît au Roi de la décision, ce qui fut approuvé. Ainsi cette infâme affaire fut aussitôt étouffée que connue, et l'opinion publique seule fit justice d'une action aussi basse. La découverte d'un autre complot eut le même résultat, et cependant, s'il n'avait pas été exécuté, c'est uniquement parce que les instrumens employés ne purent atteindre au degré de perversité suffisant. Lord Bargeny, neveu du duc de Hamilton, avait été mis en prison comme ayant pris part à la révolte du pont

de Bothwell; plusieurs fois on fixa le jour où l'on commencerait son procès, et toujours il fut remis; enfin il fut mis en liberté sans qu'on lui eût dit un mot qui justifiât son arrestation. Dès qu'il fut libre, il fit tout pour savoir de quelle accusation il avait été la victime, et il découvrit un complot de lord Halton et de quelques autres de ce parti, qui avaient déterminé plusieurs des révoltés de Bothwell à déposer sous serment que lui, lord Bargeny, et quelques autres, avaient pris part à la rébellion, et les y avaient entraînés. Une partie considérable des biens confisqués devait payer leur faux témoignage; on avait composé leurs dépositions; ils s'étaient engagés à l'appuyer d'un serment; le jour du procès avait été fixé, mais le cœur leur avait manqué, ou plutôt la conscience leur était revenue, et ils avaient refusé de déposer. A force de soins et de promesses, on les avait ramenés deux et trois fois au crime; mais toujours ils en avaient eu horreur au moment de le commettre, et le projet avait été abandonné. Lord Bargeny avait des preuves complètes de toute cette infâme intrigue; mais le duc fit encore décider qu'on s'en remettrait au jugement du Roi, et on n'en entendit plus parler. Mais on vit ce dont le duc de Lauderdale et son parti étaient capables, et l'on ne prit pas grande idée du zèle du duc d'York pour la justice, ni de son horreur pour les faux témoins. Depuis trois

ans cependant il ne cessait de s'indigner qu'on accusât son parti de suborner des témoins; et, lorsqu'il avait les preuves évidentes d'un parjure et d'une corruption, il arrêtait les procédures sous prétexte de s'en remettre à la sagesse du Roi, qui n'en entendit jamais parler, ou qui du moins ne se mit jamais en peine d'examiner les preuves de ces crimes, ni de les faire poursuivre.

La grande affaire de ce parlement fut le nouveau test proposé. Il avait été promis, au commencement de la session, qu'aussitôt qu'un acte maintenant la succession directe serait passé, on donnerait toutes les garanties qu'on pouvait désirer pour la religion protestante. Quelques anglicans zélés rappelèrent cette promesse, et un test fut proposé par lequel quiconque prétendrait à une fonction dans l'église ou dans le gouvernement, serait électeur ou éligible, ou déjà membre du parlement, devrait protester de son inviolable attachement à la religion protestante. A ce serment le parti de la cour en fit ajouter un de ne jamais prendre part à aucune résistance de quelque nature et sous quelque rapport que ce fût, de renoncer au covenant, de défendre tous les droits et toutes les prérogatives de la couronne; de ne jamais prendre part, sans la permission du Roi, à aucune délibération sur les affaires civiles et ecclésiastiques; enfin, de ne jamais travailler à une réforme dans l'Église ou dans l'État. Tous

les mots devaient être pris dans le sens le plus positif. Tant de clauses ajoutées au test n'avaient pour but que d'en dégoûter ceux qui le réclamaient; et, le voyant ainsi défiguré, ils l'eussent très-volontiers abandonné. Mais on avait fait comprendre au duc d'York que le test ainsi rédigé ne pouvait qu'être très-utile à ses intérêts; il prit donc son parti des articles touchant la religion protestante, en considération de tous les bons effets qu'il se promit des autres. Une discussion très-animée s'éleva sur l'obligation du test pour les électeurs et les éligibles. On dit que c'était là le droit le plus important d'un Anglais, et qu'on ne devait jamais le restreindre. Les évêques, au contraire, défendirent avec chaleur cet article qui les mettait pour toujours à l'abri d'un parlement presbytérien. Ils eurent la majorité, et la plupart des amis de la cour n'en devinrent que plus zélés à faire passer l'acte. Quelques membres proposèrent qu'il y eût deux tests, l'un déclarant le papisme une incapacité complète, et un autre moins sévère pour les presbytériens. La motion fut rejetée avec dédain, les plus empressés de faire leur cour dirent que les presbytériens étaient plus dangereux que les papistes, et on prétend que Paterson, évêque d'Edimbourg, dit au duc d'York qu'il lui paraissait si difficile de prononcer entre les deux religions protestante et romaine, que, pour lui, la ques-

tion n'était décidée que par un degré de plus de fidélité au Roi qu'on trouvait dans les protestans. Une autre clause du bill qui exceptait toute la famille royale fut aussi combattue. Lord Argyle parla contre avec une grande chaleur, il dit que le plus grand danger du papisme était qu'un membre de la famille royale s'y laissât entraîner, et qu'il lui paraissait bien préférable de n'avoir pas de test que d'en avoir un où fût une pareille exception. Il ne s'éleva que bien peu de voix en faveur de cette opinion et l'article passa. La plus grande difficulté était de fixer le sens exact de la dénomination générale de religion protestante. Dalrymple proposa d'adopter pour base la profession de foi rédigée en 1559 et approuvée par le parlement de 1567. C'était la seule qui eût été sanctionnée par une loi ; mais ce livre était tellement oublié qu'il n'y avait peut-être pas un seul membre du parlement qui l'eût ouvert ; aucun évêque ne l'avait lu, ce dont on eut bientôt la preuve. La seule profession de foi qui fût connue depuis trente ans en Écosse, était celle qu'avait publiée l'assemblée des théologiens réunie à Westminster en 1648, et que l'église d'Écosse avait substituée à l'ancienne ; et les évêques l'avaient laissée en possession de diriger les consciences, quoique l'autorité de ses auteurs eût été déclarée illégale. Ainsi un livre devint l'objet d'un serment, puisqu'on devait jurer qu'on

reconnaissait la religion protestante, selon la profession de foi approuvée en 1567, et ce livre qui contenait un système fort étendu de religion n'était pas connu de ceux qui ordonnaient de s'y conformer, et les évêques ne firent aucune difficulté de l'approuver. Ce qu'il y a de plus curieux c'est que Dalrymple avait fait cette proposition comme le meilleur moyen de faire échouer le test, puisque, ayant lu le livre, il savait qu'il y était dit que réprimer la tyrannie était un devoir sacré d'un sujet fidèle. La profession de foi avait été rédigée après que les Ecossais eurent déposé la requête, et elle avait été sanctionnée dans le parlement après qu'ils eurent forcé la reine Marie d'abdiquer. On ne peut donc douter de ce que les auteurs et les approbateurs avaient entendu par la répression de la tyrannie. Le duc et son parti s'y employèrent si bien qu'après un seul jour de discussion l'acte passa, il est vrai, à la faible majorité de sept voix. Ce test semblait une garantie pour la religion protestante; mais, sous le ministère du duc de Lauderdale, un bill avait tellement accru l'autorité royale dans les affaires ecclésiastiques, qu'imposer l'obligation de la respecter et de la défendre, c'était laisser au Roi le droit de faire tout ce qu'il lui plairait; ce n'était plus qu'avec sa permission et sous son entière dépendance que les cours ecclésiastiques pouvaient subsister.

Aussitôt cet acte passé, le parlement d'Ecosse fut dissous, et Hyde fut envoyé par le Roi au duc d'York. On répondit qu'il était chargé de presser ce prince de profiter de ses succès pour montrer qu'il faisait de son plein gré ce que de mauvais procédés n'avaient pu obtenir de lui, et de rentrer dans le sein de l'Église anglicane. On m'a assuré que lord Hallifax avait déterminé le Roi à écrire à son frère à ce sujet, mais que la lettre ne fut point envoyée, et que lord Hyde fut chargé de lui en parler. Que tout ceci soit vrai, c'est ce que je ne puis affirmer; mais une chose certaine, c'est que si la démarche eut lieu, elle fut sans résultat.

Le test et la profession de foi publiés excitèrent un murmure général dans la partie saine du clergé. Quelques uns de ses membres hésitaient à prêter serment à un système religieux dont plusieurs propositions étaient au moins douteuses, quoique plus modéré à certains égards qu'on ne devait l'attendre du temps où il avait été rédigé. Les devoirs des sujets y étaient fixés par ces mots : Ne point résister à ceux à qui Dieu a confié l'autorité, tant qu'ils n'en dépasseront pas les bornes ; et ailleurs on condamnait quiconque résisterait à la puissance souveraine tant que celui qui en serait dépositaire n'en abuserait pas. De tels principes étaient loin de convenir à tout le monde. On était aussi fort effrayé

de l'extension donnée à la suprématie. Le Roi pouvait, par une simple lettre, déposer un évêque : ce despotisme était intolérable ; mais ce qui en était le comble, c'était d'exiger un serment de n'y jamais porter atteinte. Le clergé ne pouvait s'assembler en synode ou pour une ordination sans une autorisation royale. Ainsi tous moyens de défendre la religion étaient désormais dans les mains du Roi. Quelles seraient donc ses garanties sous un roi papiste? Enfin pouvait-on trop répugner au serment de ne rien innover dans l'Église, lorsqu'elle était encore sans liturgie ni discipline? Une partie du clergé fut effrayée de tant d'usurpations; l'autre ne put prendre son parti, et le corps entier ne savait que faire. Pour fixer cette dangereuse incertitude, l'évêque Paterson rédigea un commentaire du test, qui fut approuvé par le conseil. Il y était dit qu'on ne s'engageait pas par le test à croire à tous les articles de la confession de foi, mais seulement à ceux qui contenaient la doctrine, base de la réforme; que le test ne portait atteinte à aucun des droits reconnus de l'Église, telle qu'elle avait été pendant les trois siècles qui suivirent le Christ, et que l'on pouvait être assuré que le Roi ne porterait jamais atteinte au gouvernement de l'Église. On crut avoir levé les plus grandes difficultés; mais l'article du bill qui disait que c'était au sens littéral des mots qu'on devait prêter

serment fut objecté. Ainsi, disait-on, si cette interprétation n'est pas conforme à ce sens littéral, quiconque l'acceptera sera parjure. Ceux qui imposent un serment peuvent seuls en fixer le sens ; d'autres n'en ont pas le droit, et surtout le conseil, qui n'est qu'une autorité secondaire. Tout cela était vrai ; mais lorsque des hommes doivent choisir entre être ruinés ou se soumettre à une mauvaise loi, ils sont bien empressés de croire à tout ce qui peut les décider.

Plus de quatre-vingts ministres des plus instruits et des plus recommandables quittèrent leurs bénéfices pour ne pas se conformer aux termes de la loi ; l'Église perdit en eux ses meilleurs prédicateurs et les ennemis les plus zélés du papisme. Les évêques, qui avaient accepté le test, virent un reproche à leur conduite dans le refus de ces ministres, et les traitèrent avec le dernier mépris et la dernière dureté : une vingtaine de ces hommes courageux vinrent en Angleterre, je les trouvai tous gens de bien, religieux, instruits. Je m'estimai très-heureux d'avoir acquis, par la mauvaise opinion que la cour avait de moi, assez de crédit pour procurer à la plupart d'entre eux de bons établissemens, et leur conduite fut telle que j'eus toute raison de me louer d'avoir fait retrouver à ces honnêtes gens ce qu'ils avaient sacrifié à leur conscience. La plupart étaient élèves de Charteries, ennemi déclaré de tous les symboles,

systèmes, tests et sermens exigés pour entrer dans l'Église. Il avait été quelques années professeur de théologie à Edimbourg, et avait formé une partie de ce jeune clergé qui lui devait ses mœurs pures et ses bons principes. Il vivait depuis quelque temps dans la retraite, et il m'écrivit pour me peindre le danger du schisme qui menaçait l'Église, et m'engager à faire tout ce que je pourrais pour qu'on renonçât à ce test pernicieux; mais le Roi avait remis les affaires d'Écosse entièrement dans les mains de son frère. La renonciation au covenant et l'engagement de ne faire aucune réforme ni dans l'Église, ni dans l'État, satisfaisaient tellement les évêques que je ne doutai plus de l'inutilité de toute tentative auprès de la cour. Aussi faisais-je des vœux pour que les consciences et la loi pussent se concilier et qu'on pût éviter, s'il était possible, une désunion complète dans la malheureuse Église d'Écosse. Le duc de Hamilton m'écrivit pour savoir mon opinion sur le bill. Je lui répondis qu'à mon avis les objections qu'on y faisait étaient trop subtiles; que je croyais qu'on en exagérait le danger; que si sa conscience y répugnait le moins du monde, je l'invitais à ne compter pour rien son intérêt, et à ne pas prêter le serment tant qu'il douterait de sa légalité; mais que, s'il n'avait point de scrupule à cet égard, et que son refus n'eût d'autre objet que de plaire à un parti, je

pensais que ce serait offenser Dieu et se mettre dans une position fâcheuse. En effet, lord Hallifax m'avait assuré que le duc de Hamilton passait pour se vouloir mettre à la tête d'une faction ennemie du gouvernement, et qu'il devait en prévoir les conséquences. Il resta quelques mois dans l'indécision, et finit par se conformer au test. L'opposition m'en sut très-mauvais gré. C'était, disait-on, ma lettre qui l'avait déterminé. J'écrivis aussi une réfutation des objections faites au test que je montrai à mes amis; car, quoique je fusse loin de l'approuver, et que je n'y eusse jamais donné ma voix si j'eusse été consulté, je désirais lever autant que possible les scrupules, et rendre à l'Église ces dignes ecclésiastiques qui l'honoraient par leurs vertus et leurs talens, et qui étaient certainement la barrière la plus forte contre le papisme. Ma conduite, dans cette circonstance, n'en fut pas moins si mal présentée, que l'on fit croire au duc d'York, qui le persuada au Roi, que j'étais un des instigateurs les plus ardens de l'opposition qu'avait rencontrée le test.

Sur ces entrefaites, arriva un incident d'une grande importance. Le comte d'Argyle était membre du conseil privé et l'un des commissaires de la trésorerie. Il fallut donc qu'à l'approche de l'époque fixée par les lois, il prît un parti. Sa résolution avait été de se démettre de ses char-

ges ; mais ses engagemens avec le parti du duc de Lauderdale et l'embarras de ses affaires la lui firent abandonner. L'engagement qui lui répugnait le plus c'était celui de ne rien changer dans le gouvernement ni dans celui de l'Etat ; il le regardait comme une entrave au pouvoir législatif. Il voulut s'en expliquer avec le duc lui-même, qui fut, à ce qu'il a toujours assuré depuis, content de ses propositions. Ayant donc été appelé le lendemain au conseil pour y signer le test, il dit qu'il était persuadé que le parlement n'avait pas prétendu exiger des engagemens qui fussent contradictoires. Il prenait tous ceux qui étaient conséquens entre eux; ce qui avait rapport à l'obéissance absolue qu'exigait le test et aux limites qu'y mettait la confession de foi. Il ajouta qu'il ne renonçait pas au droit appartenant à son rang de proposer les réformes qu'en bon protestant et en sujet fidèle il croirait utiles à l'Eglise et à l'État. Cette déclaration fit partie de son serment; elle passa. Il prit place dans le conseil, et le lendemain il la répéta dans les mêmes termes au comité de la trésorerie. Des gens officieux se hâtèrent de montrer au duc l'avantage qu'on pouvait prendre sur le comte de ses paroles. On lui demanda de les écrire et de les remettre au greffier; il le fit, et fut aussitôt constitué prisonnier au château d'Edimbourg. C'est, dit-on, un crime de haute trahison, une

usurpation du droit législatif, que d'interpréter un acte du parlement, et faire de cette interprétation une partie de son serment. Assurer qu'on ne croit pas que le parlement voulût imposer des engagemens contradictoires, c'est l'en accuser, c'est mépriser et diffamer ses actes, c'est se rendre coupable d'un crime capital. Le droit qu'il s'était réservé était aussi, disait-on, une haute trahison, puisque c'était celui d'agir contre la loi. Il y avait dans ces accusations une exagération tellement évidente que pendant quelques jours tout le monde crut qu'on voulait seulement l'intimider pour l'obliger à une soumission plus complète et à renoncer aux droits de haute juridiction dans les montagnes qui appartenaient à sa famille. Il demanda un entretien particulier avec le duc d'York, mais on le lui refusa. Depuis quelques années il avait oublié notre ancienne liaison; mais je crus devoir le servir dans ce danger de tout mon pouvoir; je pressai donc lord Hallifax d'en parler au Roi. On le sut et lord Argyle m'écrivit plusieurs fois pour me remercier. Le duc de Lauderdale, toujours intimement lié avec lui, employa pour le défendre tout son crédit auprès du Roi; mais c'était le crédit d'un homme affaibli de corps et d'esprit, et qu'à cause de son âge on allait mettre de côté; il avait lui-même besoin de protecteur. J'engageai lord Hallifax à lui offrir ses services, et il m'en fit témoigner sa recon-

naissance. Je pensai que le servir lui et ses amis dans la disgrâce était la seule manière dont je dusse me venger de toutes ses injustices. Mais le duc d'York prit cela, comme tout ce qui venait de moi, du plus mauvais côté possible. Il dit que j'étais prêt à me réconcilier avec mes plus grands ennemis, pourvu qu'ils fussent les siens. Je n'allai donc pas voir le duc de Lauderdale comme c'était mon projet. Et, comme tout le monde savait ce que j'avais fait pour lui, je ne croyais pas qu'on m'accusât d'être resté son ennemi dans le malheur. Un chrétien ne doit point avoir d'ennemi, et il devra toujours rendre le bien pour le mal.

Lord Argyle fut mis en accusation. Les faits étaient évidens, puisque c'était sur ses propres paroles qu'on l'accusait. Il ne s'agissait donc que d'établir la nature du délit. Lockhart, son avocat, prononça un plaidoyer de trois heures, et prouva clairement que non-seulement il n'y avait pas crime de haute trahison, mais qu'il n'y avait pas même délit; si le jugement n'eût été prononcé d'avance, l'accusé eût été unanimement acquitté. Le tribunal qui devait prononcer sur la question de droit, appelé en Écosse *the relevancy of the libel*, était composé d'un grand-juge, d'un greffier, de cinq juges. Le grand-juge n'opinait que dans le cas où les voix étaient partagées. Un des juges était sourd, et si vieux qu'il était resté

chez lui dans son lit pendant tous les débats. Mais les quatre autres s'étant partagés, on le fit venir, et il le condamna. Le jury ne devait prononcer que sur la question de fait. Mais, empressés de prouver leur zèle, ils caractérisèrent le délit de haute trahison. Seulement, pour prouver leur impartialité, ils déclarèrent le comte non coupable du parjure dont on l'accusait. Jamais de nos jours sentence ne fut plus généralement blâmée; tout le monde parla avec horreur du jugement et du duc qui l'avait dicté. Tout ce qu'on peut dire c'est que le duc de Lauderdale avait tellement étendu les droits de la famille Argyle, que le comte était réellement roi des montagnes, et le but du procès avait été de ne le rétablir dans ces droits qu'après les avoir bien limités. C'est au moins là ce que le duc écrivit au Roi qu'il se proposait, à ce que m'a assuré lord Hallifax. Mais lord Argyle put croire que la sentence serait exécutée. On fit venir à Edimbourg un détachement des gardes. Il y avait dans la prison publique un appartement où l'usage voulait qu'on amenât les pairs quelques jours avant leur supplice. Il fut préparé; enfin, une personne de qualité que lord Argyle n'a jamais nommée, lui assura, sur son honneur, qu'elle avait entendu dire à quelqu'un, fort en faveur auprès du duc, qu'il fallait exécuter l'arrêt, qu'ensuite il serait facile de le justifier au-

près du Roi et d'obtenir son approbation. Il est certain qu'une grande partie de la noblesse d'Écosse ne doutait pas que sa mort ne fût résolue.

Lord Argyle en fut convaincu, et il s'échappa de sa prison sous un déguisement. Beaucoup de gens crurent qu'on ne lui avait fait parvenir tous ces détails que pour l'effrayer et le déterminer à cette évasion, qui justifierait toutes les rigueurs qu'on voulait exercer contre lui. Il vint à Londres et s'y cacha quelques mois; on crut que j'étais dans la confidence; la vérité est que je connaissais quelqu'un qui était dans le secret, et que j'avais vu plusieurs mémoires du comte sur son affaire; mais j'évitai de le voir, ayant horreur du mensonge, et devant y être nécessairement obligé si je savais où il était. Quelqu'un le vit, le reconnut, et l'alla dire au Roi, qui ne voulut pas qu'on fît des recherches. Lord Argyle disait, dans un de ses mémoires, que, s'il pouvait parler au Roi, il était sûr de le convaincre de tout ce qu'il avait fait pour son service, et que c'était ce zèle et cette fidélité qui lui avaient attiré le ressentiment du duc. La personne qui me montra ce mémoire me donna la clef de ces paroles. Lorsque le duc d'York arriva en Ecosse, il n'était pas encore sûr que son frère ne consentirait pas à l'exclusion; il voulut engager lord Argyle à s'attacher à lui dans le cas où le bill serait sanctionné; mais ce lord lui répondit que sa fidélité au Roi

serait toujours inébranlable, qu'il la trouverait la même lorsqu'il monterait sur le trône, qu'il ne pouvait promettre rien de plus, et qu'il ne s'engageait à rien, dans le cas où le Roi et lui se brouilleraient.

J'avais été pendant plusieurs années dans une grande intimité avec le comte de Perth; pendant douze ans je m'étais conduit avec lui comme un père, et sa soumission à mes conseils avait été celle d'un fils; aussi, dès que je le sus un des jurés dans le procès du lord Argyle, je n'hésitai pas à lui écrire avec franchise ce que je pensais de cette affaire. Pour faire sa cour au duc d'York, il lui montra ma lettre : c'est lui-même qui me l'a avoué depuis; je le lui pardonne, mais une action aussi lâche lui fit perdre toute mon estime; il me sacrifiait à son ambition, et depuis il lui a fait de plus grands sacrifices.

Le triomphe du duc en Ecosse était complet, tout pliait devant lui; le parti presbytérien était comprimé, les membres les plus recommandables du clergé étaient expulsés; mais tous ces succès ne faisaient point qu'il ne fût plus haï que jamais. L'affaire de lord Argyle montrait assez ce qu'il serait lorsqu'il serait le maître. Il avait promis de faire droit aux réclamations des négocians, et par là il avait obtenu leurs voix dans le parlement; mais le besoin passé il les oublia. Il avait laissé le parjure impuni; et toutes les

plaintes contre lord Halton, accusé de malversation dans la fabrication des monnaies, aboutirent à lui faire perdre ses charges et à lui faire acheter son pardon de 20,000 livres sterling, payées à deux créatures du duc, dont l'une fut bientôt nommée chancelier d'Écosse. Ainsi toute la réparation que le royaume obtint pour tant d'années d'oppression et les plus criantes injustices, fut de voir une partie de ses dépouilles partagées entre deux nouveaux oppresseurs qui, non contens de suivre la route déjà tracée, inventaient de nouveaux moyens d'exaction; et, dans ce genre, le génie créateur du nouveau chancelier ne laissa rien qu'on lui pût comparer. Aberdeen n'avait qu'une très-mince fortune; il fut créé comte : il voulut que sa fortune et son titre fussent en proportion. Tout ceci, joint à un âge fort avancé et à un excessif embonpoint, hâta la fin du duc de Lauderdale qui mourut cet été. Quand on l'ouvrit, on trouva la partie charnue de son cœur réduite à la grosseur d'une noix, et le reste n'était plus qu'une substance spongieuse semblable aux poumons.

Le duc d'York s'était fait donner la permission d'aller voir le Roi à Newmarket; et là il obtint de retourner à la cour et d'y rester. En venant en Écosse pour y chercher sa femme, la frégate le Glocester, qu'il montait, toucha; il descendit dans la chaloupe, s'occupant uniquement de ses

chiens et de quelques inconnus, qu'à ses soins empressés on vit bien être ses directeurs; la chaloupe s'éloigna, quoiqu'elle pût porter quatre-vingts personnes de plus : environ cent cinquante personnes périrent, et plusieurs étaient des plus grandes familles; mais le duc ne s'inquiéta pas de ce cruel abandon, dont on accusa principalement Leg.

En Ecosse, le duc avait fait connaître le nouveau ministère. Gordon, comte d'Aberdeen, fut, comme nous l'avons dit, fait chancelier. Queensbury eut la trésorerie, et l'administration générale des affaires leur fut confiée à tous deux; mais, l'un et l'autre orgueilleux et avides, il n'était pas probable qu'ils fussent long-temps d'accord.

Le duc en partant recommanda au conseil de veiller à la tranquillité publique, de protéger l'Eglise, et de contraindre tout le monde à l'obéissance aux lois. Le zèle ardent des évêques à lui faire la cour ne se démentit pas; ils écrivirent à l'archevêque de Cantorbéry une lettre qu'il devait communiquer à tous les évêques anglais, où ils donnaient les plus grands éloges à l'attachement du duc pour l'Eglise, et à ses soins pour elle; et de peur que Sancroft ne supprimât une pièce si méritoire, ils la firent imprimer; elle ne leur réussit pas même auprès du duc, qui ne pouvait pas ne pas mépriser une si basse et si

indécente flatterie. Les conventicules furent poursuivis avec plus de rigueur que jamais; on exigea avec la dernière sévérité les amendes excessives qui n'avaient jamais été perçues; évidemment, il fallait se soumettre ou être ruiné. Le chancelier prit de nouveaux moyens pour ne laisser échapper aucun délinquant; et le trésorier mit autant de talent et de sévérité à faire payer les amendes.

Lorsqu'on vit le danger, chacun courut à l'Église, même dans les lieux où depuis plusieurs années il n'y avait plus de sermons; mais on y venait de si mauvaise grâce qu'il était évident que ce n'était pas pour honorer Dieu, mais pour avoir été dans une église où l'on passait le temps à causer ou à dormir. Cependant le clergé se réjouissait de cet heureux changement et envoyait panégyrique sur panégyrique des glorieux services que le duc avait rendus à l'Église. Les presbytériens montraient ce qu'étaient pour eux des scrupules pour lesquels ils ne savaient pas souffrir. Aussi les gens irréligieux se plaisaient à remarquer la perversité d'un côté, et la lâcheté de l'autre. C'est ainsi que commença à naître cet esprit d'impiété et d'athéisme qui corrompit la jeunesse, et qui depuis a fait de si terribles progrès dans un royaume qui autrefois était l'exemple de la chrétienté. C'est donc au séjour du duc et de sa cour qu'il faut faire remonter l'origine de ces deux vices qui depuis n'ont que trop bien

répondu aux soins qu'on a pris de les cultiver.

Vers la fin de cette année, deux procès donnèrent à chacun la mesure de ce qui le menaçait. Un nommé Home fut accusé, par un de ses parens, d'avoir été à l'affaire du pont de Bothwell. Il ne pouvait prétendre au bienfait de l'amnistie, puisque tout gentilhomme ayant des terres en était excepté. Quelqu'un fit serment qu'il l'avait vu entrer dans un village, et s'y emparer de quelques armes ; un autre, qu'il avait pris le chemin qui conduisait aux rebelles. Personne ne témoignait l'avoir vu avec eux : la vérité cependant est qu'il s'y était joint; mais enfin il n'y avait pas de preuves, et l'accusé en donna de positives qu'il ne faisait pas partie de la troupe qui avait pris les armes. Il n'y avait qu'un témoin. Cependant il fut condamné sur cette seule déposition, ce qui était une infamie. Beaucoup de gens furent effrayés du danger d'un tel précédent, et l'on sollicita vivement auprès du duc pour sauver la vie du condamné; mais la vertu favorite de ce prince n'était pas la clémence, et lord Aberdeen poursuivait Home avec d'autant plus d'ardeur que son grand-père avait été condamné dans les derniers troubles pour avoir porté les armes dans le parti du Roi, par un jury dont le père de Home était membre. Le jour anniversaire de la mort de lord Stafford fut choisi pour celui de l'exécution, ce qu'on regarda comme une

politesse pour le duc : on immolait une victime à ses mânes. L'infâme parent de Home ne vécut point assez pour jouir du fruit de sa délation ; il mourut avant l'exécution, dans toutes les horreurs du remords.

L'autre procès eut encore quelque chose de plus effroyable, et répandit la terreur dans tout le pays. Un certain Wen, de Blakewood, intendant du marquis de Douglas, fut accusé d'avoir fréquenté un rebelle du pont de Bothwell. Blakewood n'avait pas bonne réputation, comme il arrive souvent aux gens qui dirigent les affaires des autres; mais lorsqu'on examina ses comptes, on y trouva les preuves d'une fidélité et d'une exactitude remarquable. Il se défendit lui-même, et dit que l'homme avec lequel on lui reprochait d'avoir eu des liaisons n'avait jamais été poursuivi comme complice des rebelles, ni signalé dans une proclamation ou dans une procédure ; que les voisins ignoraient qu'il eût été jamais soupçonné ; qu'avant qu'il se fût servi de lui, il avait vécu fort tranquille dans sa maison plusieurs années après la révolte, et que si le gouvernement l'avait si long-temps oublié, il était tout simple que des particuliers fussent entrés avec lui en relation d'affaire et d'amitié. Tous les jurisconsultes furent d'avis qu'une telle accusation ne pouvait avoir de résultats fâcheux, et Blakewood, fort tranquille, ne fit aucune dé-

marche ; mais la cour arriva, par les plus étranges raisonnemens, à une sentence sans exemple ; elle décida que quiconque soupçonnait un individu d'avoir pris part à la rébellion devait en avertir l'autorité et ne lui point donner moyen d'éviter le châtiment ; que le plus léger soupçon, qu'il fût fondé ou non, établissait la culpabilité de quiconque recevait chez lui l'individu suspect ; que si un individu était soupçonné, il était impossible que ses voisins l'ignorassent ; et que puisqu'une présomption suffisait, il était inutile qu'il y eût une preuve juridique ; qu'ainsi puisqu'un soupçon pesait sur la personne avec laquelle Blakewood avait été en relation, Blakewood était coupable de haute trahison. Cette culpabilité, amenée par tant de raisonnemens d'une absurdité indécente, montrait l'impudence barbare de ces hommes qui, depuis quarante ans, déclamaient contre une haute trahison supposée sur laquelle le parlement avait accusé le comte de Strafford, et qui venaient eux-mêmes de prononcer une condamnation dans une cour de justice, sur une culpabilité créée à force de déductions erronées. Le jour de l'exécution de Blakewood fut fixé ; et, quoique le marquis de Douglas eût écrit au duc d'York pour solliciter sa grâce, elle fut refusée. Il obtint seulement deux mois de sursis pour régler ses comptes. Le sursis fut renouvelé une ou deux fois, et la sentence ne fut point

exécutée. Cette affaire répandit l'alarme dans toute la petite noblesse. Beaucoup se sentaient aussi coupables que Blakewood, et ils ne savaient pas qu'enfin il échapperait : ce qui les fit souvenir du projet proposé dix ans avant par Lockhart d'aller fonder une colonie à la Caroline. Tous les presbytériens se voyaient désormais privés du plus précieux des droits d'un citoyen, celui de choisir ses représentans au parlement, et ils dirent tous qu'ils voulaient aller chercher une contrée où ils pussent vivre libres et tranquilles comme hommes et comme chrétiens. Le duc encouragea ce projet. Il était fort aise de voir partir des hommes qu'il savait tout prêts à reprendre, à la première occasion, l'étendard de la révolte. Quelques gentilshommes furent donc chargés de venir à Londres traiter avec la compagnie qui avait obtenu, par lettres-patentes, la concession de la Caroline. Ils ne goûtaient pas trop le gouvernement de ces palatinats : c'est ainsi qu'on les nommait. Cependant les avantages d'une colonisation si nombreuse leur obtinrent toutes les conditions qu'ils proposèrent. Comme on m'avait particulièrement recommandé les personnes chargées de traiter cette affaire, et qu'elles paraissaient compter beaucoup sur mes conseils, je fus fort au courant de toute la négociation. Les négociateurs ne se mêlèrent point cette année avec les mécontens d'Angleterre; seulement ils leur firent une vive peinture de l'oppres-

sion sous laquelle ils gémissaient, et de la terreur que leur inspirait la condamnation de Blakewood. La cour n'était cependant pas encore satisfaite. Au commencement de l'année 1683, il parut une proclamation par laquelle le Roi ordonnait que des juges fissent des tournées dans les comtés du midi et de l'ouest, pour instruire contre tous ceux qui auraient caché des rebelles, ou qui auraient été liés avec eux, lors même que ceux-ci n'auraient été signalés dans aucun édit, ni aucune procédure; elle ordonnait que tous les prévenus de ce délit fussent poursuivis comme traîtres à l'État. Cette terrible inquisition devait durer trois ans, et alors paraîtrait une amnistie qui ne permettrait plus aucune recherche, et dont pouvait jouir dès ce jour quiconque se conformerait au test; c'était là une proclamation telle qu'on n'en avait pas vu depuis le duc d'Albe. Aussitôt un grand nombre de gens vinrent prêter serment, tout en déclarant qu'ils le faisaient contre leur conscience, mais comme l'unique moyen de se mettre à l'abri. D'autres, décidés à ne se point soumettre au parjure, vendirent leurs biens ou les mirent sous d'autres noms, et se résolurent à quitter un pays désolé par l'oppression.

Je reviens à ce qui se passait en Angleterre. La cour triomphait, les éloges ne semblaient pouvoir suffire à la gloire du duc vainqueur de

tant de difficultés. Mais la cour, que tant de victoires ne satisfaisaient pas encore, voulut se débarrasser de la crainte d'être troublée par les parlemens à venir. Les cités et les bourgs d'Angleterre furent donc invités à faire preuve de leur fidélité en renonçant à leurs chartes et à en accepter de nouvelles que la cour rédigerait à son gré. On agita la question si ces concessions étaient légales ou non. On disait que ceux qui étaient à la tête des corporations, et qui avaient le dépôt des chartes et des sceaux, étaient les dépositaires de ces droits et qu'ils ne pouvaient ni dissoudre les corporations ni disposer de leurs priviléges; d'autres prétendaient que l'on pouvait discuter l'avantage et l'équité de cette résignation, et que, si le sceau de la corporation y était apposé, elle était légale. Mes connaissances en législation ne me permettent pas de décider la question; mais les jurisconsultes auront beau dire, il est certain qu'il n'y a pas d'action plus criminelle que celle d'un homme à qui ses concitoyens ont confié leurs droits les plus précieux, et qui, au mépris de ses sermens, en livre les titres et légalise cette trahison du sceau qu'il a en dépôt. Autrefois les corporations étaient jalouses jusqu'à la superstition de leurs priviléges et de leurs coutumes; mais combien il fallait qu'elles fussent dégénérées pour y renoncer complétement, et cela pour qu'on pût élire un parlement qui laissât le champ

libre à un roi papiste. Ainsi, au lieu de prendre ses sûretés contre le papisme pour le règne d'un prince qui le professait, on s'empressait de lui faciliter les chemins. De tout temps on avait détesté les principes intolérans et persécuteurs du papisme; ce que l'empereur venait de faire en Hongrie, et le roi de France chez lui, montrait assez que cette religion n'avait rien perdu de sa perfidie et de sa cruauté. Depuis que le duc d'York avait gouverné l'Ecosse, on savait ce qu'on devait attendre de lui. Comment donc s'expliquer la confiance des villes et des bourgs? Quelle étrange folie! Mais rien n'était comparable au degré de démence des universités et surtout du clergé. Jamais les non-conformistes n'avaient été poursuivis avec plus de rigueur; qui les poursuivait? les papistes; dans quels intérêts? uniquement dans les leurs. Ils savaient bien que les non-conformistes étaient leurs ennemis, et, pour les perdre, ils se servaient de la haine d'une partie du clergé anglican, sachant bien que par là ils le rendaient odieux et se donnaient de grands avantages sur lui si un jour il s'opposait à leurs projets.

Une nouvelle contestation qui s'éleva au milieu de l'été montra combien la cour s'inquiétait peu de la justice et du respect pour les formes. Elle avait emporté à la Saint-Michel de 1681 l'élection de sir John Moor comme maire de la cité de Londres. Il

était l'alderman le plus ancien ; mais des gens qui savaient que la cour en aurait bon marché voulurent l'écarter. Moor, autrefois non-conformiste, en devenant riche s'était avisé de devenir ambitieux. Il s'était fait anglican pour arriver aux dignités de la cité. Mais il passait pour avoir conservé ses premiers principes au fond du cœur, et il persuada à quelques prédicans de déterminer leurs congrégations à voter pour lui. D'autres qui le connaissaient pour un homme flexible et timide, s'opposèrent à son élection. Cependant il l'emporta. Cette opposition l'avait tellement irrité qu'il était en toutes choses soumis à la cour et particulièrement au secrétaire d'État Jenkins qui l'avait pris sous sa gouverne. Quand arriva le jour où le maire désigna le shériff en buvant à sa santé, Moor nomma North, un négociant, frère du lord grand juge. On prétendit que quoique cette cérémonie ne suffît pas pour la nomination qui devait être mise aux voix dans l'assemblée générale, la personne désignée n'en était pas moins shériff et que l'assemblée générale devait le confirmer comme le Roi confirmait le lord maire. D'autres soutinrent que la charte de la cité garantissait aux citoyens de Londres le droit d'élire les shériffs, et qu'une coutume qui s'était introduite ne pouvait détruire un privilége constaté par des titres. Mais la cour avait résolu de n'en point avoir le démenti, et elle

déterra de vieilles ordonnances qui semblaient justifier les prétentions du lord maire, qui, le jour de l'élection, fit publier l'ordre de s'assembler à l'Hôtel-de-Ville pour y élire un shériff et pour confirmer la nomination de celui qu'il avait désigné. L'assemblée réclama son droit de les nommer tous les deux. Les shériffs sortant de fonction, mirent, selon l'usage, la question aux voix, et une très-forte majorité se prononça contre le lord maire. Les shériffs étaient présidens de cette assemblée, c'était donc à eux qu'il appartenait de prononcer l'ajournement; cependant, le maire voulant usurper ce droit, ils protestèrent et continuèrent à recueillir les voix, quoique le parti du maire se conduisît avec une grande insolence. Cependant l'opposition montrait un calme et une modération qu'on ne devait point attendre d'un si grand nombre d'hommes qui croient qu'on veut usurper leurs droits. Le lord maire résolut donc d'établir un autre scrutin dans une assemblée où ne seraient admis que ceux qui consentiraient à ne nommer qu'un shériff et à approuver le choix de l'autre. Ce devait être là l'élection définitive; et quoique le poll des shériffs excédât celui du maire de plusieurs centaines de voix, un ordre parut qui établissait en fonction les shériffs nommés par l'assemblée du maire, libre aux autres de réclamer devant les tribunaux s'ils croyaient que la loi fût pour eux.

Box, qui avait été nommé par le parti du maire et adjoint à North, ne voulut pas courir les chances d'une élection si douteuse, et rien ne put le déterminer à l'accepter. Il fallut donc convoquer de nouveau l'assemblée et procéder à un nouveau poll. Là, sans que le candidat fût proclamé comme c'était l'usage, quelqu'un qui était dans un coin près du lord maire, nomma Rich. Une trentaine de voix, tout au plus, approuvèrent. La foule et le bruit empêcha le reste de l'assemblée de rien entendre, et Rich fut proclamé élu à l'unanimité. Ainsi, North et Rich prêtèrent serment et furent shériffs pour l'année suivante. La violence et l'injustice avec lesquelles cette affaire fut menée convainquit tout le monde que la cour avait résolu de l'emporter à tout prix, ce qui fit redouter quelque projet médité dont le succès exigeait un jury complaisant. Tout ceci détermina lord Shaftesbury, qui savait combien la cour le haïssait, à sortir de l'Angleterre. Son voyage lui fut fatal. A peine arrivé à Amsterdam, il y mourut. J'aurai plus tard occasion de parler de la dernière partie de sa vie.

Lorsque le jour de la Saint-Michel arriva, les habitans de Londres qui s'étaient vus si complétement trompés dans le choix qu'ils avaient fait de Moor, résolurent de se choisir un maire qui défendît leurs intérêts. Lorsqu'on ferma le poll

la cour crut avoir la majorité. Mais, au dépouillement, elle se trouva battue. Elle eut donc recours à ses moyens ordinaires, et elle parvint à faire écarter tant de voix dans le parti opposé, qu'elle finit par avoir la majorité; ses manœuvres étaient si peu cachées qu'évidemment tout ce qu'elle voulait c'était d'avoir entre ses mains le gouvernement de la cité; mais comme elle ne voulait ni courir tant de chances ni se donner tant de peine tous les ans, elle songea à enlever à la cité ses chartes ou à se les faire céder. Le dernier moyen était le plus facile, et l'on prit grand soin de faire élire un conseil commun qui fût disposé à cette concession. Dans plusieurs quartiers on n'épargna les illégalités ni dans le poll ni dans le dépouillement, et pour empêcher les dissidens d'aller voter, on pressa l'évêque et le clergé de Londres de les poursuivre devant les cours ecclésiastiques pour les y faire excommunier, ce qui, selon quelques jurisconsultes, ôtait le droit de voter, quoique d'autres soutinssent l'opinion contraire. Ce qui est certain c'est que ce fut un prétexte pour refuser le droit de voter. L'évêque qui commençait à craindre que les choses n'allassent trop loin, ne se pressa pas et le clergé de la cité refusa de se porter accusateur, disant que cela regardait les administrateurs des fabriques. Ce refus déplut fort au Roi, et après tant d'intrigues la cour n'eut

point dans le conseil commun une majorité qui lui livrât les chartes. Jenkins se conduisit de telle façon dans toute cette affaire qu'il perdit sa réputation de probité; apparemment il croyait nécessaire de mettre la cité sous la dépendance de la cour, d'abord par des moyens doux, ensuite, s'ils ne réussissaient pas, par de plus efficaces, espérant qu'une bonne intention excusait de mauvaises voies.

La disgrâce du comte de Sunderland avait suivi de près la dissolution du parlement de l'exclusion : c'est ainsi qu'il était désigné; mais le Roi avait en lui une si entière confiance, et lady Portsmouth était tellement dans ses intérêts qu'au prix de beaucoup de soumissions faites au duc d'York, il fut rétabli dans sa charge de secrétaire d'État. C'était lord Hyde qui avait fait sa paix, ce que ne lui pardonnait pas lord Hallifax, qui haïssait mortellement le comte de Sunderland, tout son beau-frère qu'il était. En voyant lord Sunderland rentrer en grâce, chacun conclut que, lorsqu'il s'était déclaré pour l'exclusion, il avait certainement obéi à une volonté du Roi, qui aimait toujours à avoir deux cordes à son arc, et qui, dans cette dernière circonstance, avait voulu se tenir prêt à tout événement. Une des raisons qui faisaient le plus désirer au Roi de reprendre ce ministre était le besoin d'avoir près de lui quelqu'un qui connût la politique de l'Eu-

rope. Le crédit de Jenkins auprès du haut clergé et de son parti était fort utile à la cour; mais il n'entendait rien aux affaires étrangères. Lord Coventry, qui était l'autre secrétaire, et qui eut son congé, était à cet égard d'une telle ignorance qu'ayant dans son département les royaumes du nord, et un ministre étranger lui parlant un jour des cercles d'Allemagne, il fut tout surpris, ne pouvant imaginer ce que des cercles avaient affaire avec la politique. Lord Hallifax et lord Hyde s'étaient voué une haine égale à celle que tout le monde leur portait à tous les deux. Lord Hallifax accusait Hyde, qui fut à cette époque créé comte de Rochester, de malversation pour avoir affermé une branche des revenus publics à un prix inférieur à celui qui avait été offert. Il en avertit le Roi, et conseilla à lord Rochester d'y regarder, le croyant, à ce qu'il m'a dit, plutôt dupe que fripon; mais voyant son avis reçu très-froidement, il porta plainte au conseil devant le Roi; et, pour prouver combien le marché conclu était mauvais, lui et d'autres offrirent, si l'on voulait le rompre, de donner 400,000 livres sterling de plus que les premiers fermiers. Il examina toutes les branches des revenus et trouva partout des preuves de corruption. Il se présenta encore à la tête d'une compagnie pour les affermer. La cour fut aussitôt de son parti, car le Roi, décidé à vivre de son revenu sans rien demander au par-

lement, avait été forcé à de grandes réductions dans sa dépense. Beaucoup de paiemens étaient arriérés, et la cour était si mal payée qu'en donnant un moyen d'accroître les revenus, et en blâmant l'administration de la trésorerie, on devait être bien reçu. Lord Rochester s'était fait de nombreux ennemis par sa hauteur et son insolence; mais le duc et lady Portsmouth le protégeaient si puissamment que le Roi fermait l'oreille aux propositions les plus avantageuses lorsqu'elles étaient un blâme pour son ministre. Mais le coup n'en était pas moins porté, et il était de nature à rendre toute réconciliation impossible. Le duc oublia tous les services que lord Hallifax lui avait rendus lorsqu'il était menacé de l'exclusion, et cette tendresse qui existait entre eux, passant par la froideur, se changea plus tard en la plus violente inimitié. Lord Hallifax m'envoya chercher, car je ne voyais plus personne qui fréquentât la cour, pour me conter tout ce qui venait de se passer. Je lui demandai comment il était avec le Roi. Il me dit que ce n'était ni lui ni moi qui l'avions fait, mais que Dieu l'avait pétri d'un étrange limon. « Je sais, ajouta-t-il, ce qu'il m'a dit. —Mais savez-vous, lui répliquai-je, ce qu'il a dit aux autres? » Le Roi disait toujours tout ce qui pouvait être agréable à ses ministres, tant qu'il croyait avoir besoin d'eux. La mort du comte de Nottingham fit

donner les sceaux à North, qui fut fait lord Guilford. Il n'avait pas les vertus de son prédécesseur, en revanche il avait plus d'esprit, mais de cet esprit qui inspire toujours la défiance. On croyait à la bonne intention du premier, même lorsqu'il faisait le mal; et l'on soupçonnait l'autre d'une mauvaise, même lorsqu'il faisait le bien. La cour, voyant qu'il fallait renoncer à se faire livrer les chartes de la cité de Londres, voulut les avoir par un arrêt de la cour du banc du Roi. Jones était mort au mois de mai précédent; ainsi Pollexfen et Treby furent chargés de soutenir les droits de la cité. Sawyer, procureur général, sans aucun talent, et empressé de servir tous les projets de la cour, poussé par les conseils de Sanders, homme instruit, mais d'une immoralité complète, entreprit de dépouiller la cité de ses priviléges.

Il y avait deux chefs d'accusation : l'un était la pétition adressée au Roi par le conseil commun, qui disait qu'en prorogeant le parlement on retardait la punition des coupables, et qui demandait qu'il fût assemblé aussitôt la prorogation expirée. C'était là souffler le feu de la révolte et prévenir la nation contre le Roi et son gouvernement; l'autre était que la cité avait imposé de nouvelles taxes sur les quais et sur les marchés, ce qui était une usurpation contraire aux lois. « Toutes les concessions, disait-on, que

la couronne a faites à un corps, s'il en abuse, la couronne a le droit de les retirer. Le conseil commun est choisi par tous les citoyens; les citoyens sont donc responsables de toutes les malversations du conseil commun; et l'on concluait que, puisque la cité avait décrié le gouvernement du Roi et usé d'un droit qui ne lui appartenait pas, elle était déchue de ses priviléges. On cita plusieurs exemples de villes et d'autres corporations ainsi dépouillées de leurs chartes. Treby et Pollexfen réfutèrent ces argumens, chacun par un plaidoyer de près de trois heures. « Les corporations, dirent-ils, sont perpétuelles; c'est une réunion de citoyens chargés de veiller aux intérêts du commerce, de régir les biens des orphelins, de garder les dépôts ou de recueillir les legs pieux. Les fautes commises par ceux qui font partie de ce corps sont personnelles, c'est celui qui en est coupable, et non le corps qui en répond. Qu'un évêque ou un ministre manque à ses devoirs, il est puni; mais l'évêché ou le bénéfice n'est pas pour cela supprimé: un magistrat est seul puni pour sa faute. Que le propriétaire d'un bien substitué soit condamné, le bien n'est pas pour cela confisqué, il va au plus proche héritier. De même, le gouvernement d'une ville étant une administration temporaire, n'est pas la propriété de ceux qui en sont chargés; c'est donc seulement dans ce qui leur appartient

qu'ils sont punissables. Il y a de plus, pour la cité de Londres, des actes du parlement qui la déclarent non-responsable des malversations de ses magistrats. Si Henri VIII, disait-on, avait confisqué quelques abbayes pour punir les fautes de leurs abbés, ces confiscations étaient alors autorisées par des lois qui ont été depuis abolies. Le conseil commun était un corps élu pour remplir de certaines fonctions, et s'il manquait à ses devoirs, il encourait un jugement et une peine. Si la pétition adressée au Roi était séditieuse, le Roi pouvait faire mettre en accusation ceux qui avaient pris part à sa rédaction, et ceux sur lesquels on avait prélevé les taxes pouvaient poursuivre ceux qui les avaient imposées; mais ne serait-ce pas la chose du monde la plus étrange qu'aucun des auteurs de la pétition et des taxes, objets de l'accusation, ne fût mis en jugement, et que le corps entier des citoyens fût puni des fautes que les coupables n'ont pas seulement été appelés à justifier devant les tribunaux? Si le conseil commun a sollicité trop vivement la convocation du parlement, pourquoi ne pas y voir une preuve de son zèle pour la sûreté du Roi et la religion protestante? Et ne serait-ce pas le comble de l'injustice de punir des expressions peu mesurées par la dissolution d'un corps tout entier? Quant aux taxes, il n'y a pas une ville en Angleterre qui ne se croie en droit d'en établir,

et les lois semblent même les justifier. Depuis l'incendie de Londres, des sommes très-considérables ont été dépensées pour rendre les quais et les marchés beaucoup plus beaux, beaucoup plus commodes; n'est-il pas juste de lever sur les particuliers de quoi payer ces dépenses et acquitter des dettes faites pour leurs avantages? Ce n'est pas là imposer une taxe, mais recueillir l'intérêt d'un terrain; ce que la cité peut tout aussi bien faire qu'un particulier qui augmente le loyer de sa maison qu'il a rebâtie. Tous les exemples cités furent examinés et réfutés. Celui de plusieurs corporations, qui s'étaient dissoutes d'elles-mêmes, n'était point applicable. On avait pu priver un corps de quelques uns de ses priviléges, mais non le dissoudre. Lorsqu'un évêque mourait, le Roi s'emparait du temporel, qu'il rendait au successeur, et la corporation du clergé du diocèse n'en subsistait pas moins. Il est vrai que, sous Richard II, la cité avait été dépouillée de ses priviléges; mais il était vrai aussi que les juges qui avaient prononcé la sentence avaient été pendus. Enfin les avocats insistèrent sur le désordre qu'on mettrait dans Londres en lui ôtant ses chartes; les douanes ne pourraient plus se percevoir, et les chartes et les fondations pieuses confiées à la cité retourneraient de droit aux héritiers des donataires. Tels furent les argumens employés. Je les tiens de Pol-

lexfen. Comme c'est une question des plus étendues, je laisse aux plus habiles que moi en ces matières à la décider.

Lorsque le jour du jugement approcha, Sanders, le grand meneur de toute cette affaire, fut fait grand-juge; et Pemberton, du zèle duquel on n'était pas content, eut la place que North avait laissée vacante, en devenant chancelier. Dolben, un des juges dont on n'était pas non plus assez sûr, fut déposé, et Wilkins lui succéda. Au moment où on allait prononcer la sentence, Sanders fut frappé d'apoplexie : ce qui fit faire beaucoup de réflexions. Ne pouvant donc venir au tribunal, il opina par écrit, et mourut quelques jours après. Le jugement fut rendu sans tout l'appareil d'usage dans les grandes circonstances. Autrefois chacun des juges motivait son opinion dans un long discours : ce qui était fort utile aux jeunes avocats et à tous ceux qui suivaient le barreau; mais depuis Hale cela ne se faisait plus.

L'arrêt rendu fut qu'une ville pouvait perdre ses chartes; que la cité toute entière était responsable des malversations du conseil commun, et que les deux chefs d'accusation méritaient la perte des priviléges. On devait en conclure que la cité de Londres avait perdu les siens; mais on craignit les conséquences, et le résultat du jugement fut que le Roi avait le droit de priver

la cité de ses libertés. Le procureur général proposa, contre l'usage en pareil cas, que le jugement ne fût point enregistré, et la cour intrigua de nouveau pour se faire livrer les chartes; mais la proposition ne passa pas au conseil commun, quoiqu'elle y eût plus de voix qu'on ne devait s'y attendre.

On se vengea de ce mauvais succès sur les individus. Pilkinton avait été shériff l'année précédente : c'était un très-honnête homme, mais imprudent, et disant trop librement sa pensée. On l'avait prié d'aller avec le lord-maire et les aldermen complimenter le duc à son retour d'Écosse; il avait refusé de rendre cet honneur à un prince qui, dit-il, avait mis le feu à Londres. Deux aldermen déposèrent sous serment qu'ils l'avaient entendu. Sir Patience Ward, alors lord-maire, le voyant prêt à lâcher quelque impertinence, l'avait averti, mais il n'avait pas entendu le propos dont on l'accusait, et il déposa qu'autant qu'il s'en souvenait, il ne l'avait pas tenu. Pilkinton fut condamné à une amende de 100,000 livres sterling; jamais il n'y en avait eu de si considérable. Mais on ne s'en tint pas là : Ward fut accusé de parjure. Il avait juré, disait-on, que les paroles n'avaient pas été prononcées; le jury avait déclaré qu'elles l'avaient été, donc il était parjure. A cela on répondit que, lorsque deux témoins juraient qu'un fait avait eu lieu,

et qu'un autre jurait que non, les jurés pouvaient s'en rapporter à deux témoins plutôt qu'à un seul, mais que cela ne prouvait pas que celui-ci eût menti, et que si telle était la loi, personne ne voudrait témoigner, puisqu'on devrait s'attendre, si l'on n'était pas cru, à être traité comme parjure; enfin, que déposer que des paroles n'avaient point été prononcées, c'était seulement dire qu'on ne les avait pas entendues. Ward prouva, par le manuscrit de l'écrivain qui avait écrit tout le procès, et qui était connu pour son exactitude, que sa déposition avait été, autant qu'il s'en souvenait, que Pilkinton n'avait pas tenu le propos dont on l'accusait. Là-dessus, Jefferies avait dit que son esprit était plus inventif que sa mémoire n'était heureuse; et le procureur général, en exposant les preuvés aux jurés, les avait avertis qu'ils ne devaient point s'arrêter à la déposition de Ward, qui ne paraissait pas sûr de sa mémoire. Cependant le jury déclara Ward coupable de parjure; il fut condamné, et il eût été mis en prison s'il ne se fût sauvé. Quelle honte n'était-ce pas pour la patrie et pour la religion que des jurés qui, sans examiner les preuves, sans écouter leur conscience, prononçaient les jugemens injustes qu'on leur dictait!

Telle fut la physionomie des affaires durant tout le cours de 1682, et jusqu'au commencement de l'année suivante. Le comte de Shaftesbury avait

conseillé de profiter, pour un mouvement, de l'effervescence où la contestation sur les shériffs avait mis la cité. Son sentiment était qu'il n'eût pas été difficile de provoquer ce mouvement, et à son aide de se rendre maître de la Tour; et il ajoutait que le Roi, à la moindre apparence de trouble, eût cédé tout ce qu'on aurait voulu. Le duc de Monmouth, qui savait quel fond il y a à faire sur la multitude, et quelles troupes elle compose, considéra que c'était follement s'exposer, soi et ses amis, sans espoir fondé de succès. Les lords Essex et Russel furent du même avis. Shaftesbury, voyant qu'ils repoussaient les uns et les autres ses propositions d'agir, s'emporta contre eux. Il disait tout haut que le duc de Monmouth était dans l'opposition de l'aveu du Roi, pour l'entretenir perfidement dans l'inaction, et donner ainsi à la cour le temps d'atteindre son but; que lord Essex avait aussi fait son marché, et devait aller en Irlande; que quant à lord Russel, il était dupe des deux autres. Il s'efforçait, par ces insinuations, de les perdre dans la cité. Eux cependant songèrent à prévenir les préjugés fâcheux qu'elles auraient pu inspirer contre leur loyauté aux citoyens de Londres. En conséquence, le duc de Monmouth donna un rendez-vous à lord Shaftesbury, ou à tels de ses amis qu'il lui plairait, chez Shephard, marchand de vin, où il devait se trouver lui-même avec

quelques autres. La veille au soir du rendez-vous, lord Russel vint à Londres, où l'amenait la maladie de son oncle. Le duc de Monmouth, l'ayant rencontré, lui parla de son projet d'entrevue avec le comte de Shaftesbury, et lui demanda de l'accompagner. Russel y consentit, plutôt pour goûter quelques uns des meilleurs vins de Shephard que dans toute autre vue. Ils s'y rendirent donc de nuit avec lord Grey et sir Thomas Armstrong. A leur arrivée, ne voyant que Rumsey et Ferguson, deux des instrumens subalternes de Shaftesbury, qu'ils trouvèrent trop mauvaise compagnie pour eux, ils prirent le parti de se retirer sur-le-champ; mais lord Russel demanda à goûter les vins de leur hôte, et pendant qu'on se mettait en devoir de leur en porter, Rumsey et Armstrong se prirent de langue sur le projet de surprendre les gardes. Rumsey paraissait croire que rien n'eût été plus aisé : Armstrong, qui les avait commandés, lui montra son erreur. Lord Russel ne prit aucune part à cet entretien; et aussitôt qu'il eut goûté les vins de la maison, il se retira accompagné de ceux avec qui il était venu. Ces circonstances peuvent paraître trop peu importantes pour être racontées avec tant de détail; on verra plus tard quels graves intérêts s'y rattachent. Lord Shaftesbury avait eu une entrevue avec les comtes d'Essex et de Salisbury avant de sortir d'Angleterre. La peur, la colère et le

désappointement avaient tellement agi sur lui, m'a dit lord Essex, qu'à peine ses idées avaient conservé quelque liaison; elles étaient devenues bizarres et impraticables : son départ de l'Angleterre avait été, sous ce point de vue, un bonheur pour eux; il n'avait eu lieu que trop tard, car déjà cet homme leur avait fait beaucoup de mal, mais enfin il en eût fait davantage s'il était resté. Quand il fut parti, les lords que je viens de nommer, et les autres meneurs principaux du parti, sentirent le danger qu'ils couraient avec des shériffs capables de tout, des jurés partiaux, des juges mercenaires, et des témoins sans pudeur. Ils prirent le parti en conséquence de vivre silencieux et oisifs dans l'intérieur de leurs familles, sans parler ni se mêler des affaires publiques, et attendant que la nation sortît de l'aveugle apathie où elle était tombée; car ils ne doutaient pas que la cour, dirigée surtout comme elle l'était actuellement par le duc d'York, ne remît, par ses sottises et ses folies, le peuple anglais dans son bon sens. Tout ce qu'il y avait à faire pour le moment était d'entretenir, autant qu'il dépendait d'eux, un bon esprit public relativement aux élections, pour le cas où un parlement serait convoqué.

Le duc de Monmouth se décida à prendre lord Essex pour principal conseiller de ses démarches. Celui-ci voulut s'adjoindre lord Russel,

contre qui il ne pouvait s'élever aucune objection, et ensuite Algernon Sidney, frère du comte de Leicester, homme d'un courage très-extraordinaire, d'une fermeté inébranlable qui parfois allait jusqu'à l'obstination, sincère, mais violent, rude, incapable de supporter la contradiction, et s'emportant grossièrement dès qu'elle le gênait. Il semblait chrétien, mais à sa façon et sous des formes particulières. La religion se réduisait, selon lui, à une sorte de philosophie divine, renfermée dans l'esprit de l'homme; mais il était d'ailleurs contre un culte public, et tout ce qui pouvait, en un mot, ressembler à une église. Poussant les principes républicains jusqu'à leurs dernières conséquences, et détestant la monarchie sous ses formes les plus mitigées, il avait manifesté hautement son opposition au protectorat de Cromwell. Il avait étudié l'histoire du gouvernement civil dans tous ses détails. Ambassadeur en Danemarck au moment de la restauration, il ne revint en Angleterre qu'en 1678, lorsque le parlement pressait le Roi de faire la guerre. Ce fut par l'entremise de la cour de France qu'il obtint son autorisation de retour. Dès son arrivée, il se prononça chaudement pour le maintien de la paix; ce qui fit croire à quelques personnes qu'il était pensionné par le cabinet de Versailles, mais rien n'était plus injuste. Le fait est qu'il ne pouvait s'expli-

quer librement qu'avec bien peu de monde sur les véritables motifs de sa conduite : il disait que toutes ces démonstrations d'hostilité envers la France n'étaient qu'un jeu, que notre cour ne l'en regardait pas moins comme son alliée naturelle, et qu'elle n'avait d'autre but, en feignant de lui déclarer la guerre, que d'entretenir une armée sur le continent, pour l'y discipliner, l'y façonner à son gré, et la ramener ensuite en Angleterre. Sidney avait une adresse particulière pour s'insinuer dans l'esprit de ceux qui avaient une fois consenti à écouter ses idées sans le contredire. Il essaya sur moi l'effet de son éloquence, mais ne me trouva pas auditeur assez soumis. Nous vécûmes toujours depuis à une grande distance l'un de l'autre. Il s'empara tellement de la confiance de lord Essex que celui-ci ne vit plus que par ses yeux. Ainsi que je l'ai dit plus haut, il avait un grand fond de tendresse pour lord Howard, qui avait juré comme lui une haine irréconciliable au Roi et à la monarchie : et il fit tant que lord Essex consentit à voir ce lord entrer dans tous leurs secrets. Lord Essex cependant avait été jusqu'à me dire, peu auparavant, en me parlant du peu d'estime qu'il en faisait, qu'il ne concevait pas qu'un homme tel que Sidney pût tenir aucun compte d'un homme tel qu'Howard. Lord Russel, quoique son cousin-germain, n'en avait pas une meilleure opinion;

mais il fit, comme son ami, le sacrifice de ses préventions, qui ne se trouvèrent que trop fondées. Howard parvint à lier d'intérêt le duc de Monmouth et Sidney. Ce dernier s'expliquait sur le prince avec le dernier mépris, et avait coutume de dire qu'il lui importait fort peu que ce fût Jacques duc d'York, ou Jacques duc de Monmouth qui succédât à la couronne. Cependant il est à croire que lord Howard lui persuada ce qu'il m'a dit souvent à moi-même, savoir, qu'un prince qui savait qu'il y avait un défaut dans son titre, gouvernerait toujours à peu près bien, parce qu'il se sentirait à la merci de l'héritier légitime s'il ne répondait pas en tout à l'intérêt et à l'affection du peuple : ce que négligeaient si souvent les princes qui régnaient en vertu d'un titre incontestable. Lord Howard fit usage d'un léger artifice pour mettre en rapport le duc de Monmouth et Sidney. Il dit à celui-ci que le prince était résolu à venir un jour dîner avec lui tête à tête, tandis qu'il fit croire à l'autre que Sidney désirait que la chose se passât ainsi, pour n'avoir pas l'air de sortir de son humeur en lui faisant la cour ; et quelques égards étaient dus, ajoutait-il, à son caractère et à son âge. Hampden était aussi du secret. Il était petit-fils de celui qui avait soutenu la cause de l'Angleterre contre le roi Charles Ier., dans l'affaire de la taxe des vaisseaux. Son père, homme éminent, avait adopté

avec chaleur le plan de l'exclusion. C'était un jeune homme de grand talent, et d'une instruction fort rare, puisqu'il savait le latin, le grec et l'hébreu. Il avait de l'ardeur et de la vivacité, mais aussi l'humeur trop inégale. Il tenait de sa première éducation des principes religieux, mais la conversation du père Simon, à Paris, l'avait fort corrompu.

Le duc de Monmouth avait de fréquentes entrevues avec les hommes que je viens de nommer. L'influence personnelle qu'il avait en Ecosse, soit à cause des grands biens qu'il y possédait par sa femme, soit surtout à cause de la connaissance qu'il avait acquise des affaires de ce pays pendant le séjour qu'il y avait fait, et de l'affection que lui portaient en général les habitans, le portait à vouloir choisir de préférence ce royaume pour théâtre de quelque entreprise. Il avait vu souvent lord Argyle pendant que ce dernier était à Londres, et avait eu avec lui plusieurs entretiens sur l'état de l'Ecosse et sur ce qu'on pouvait y faire. Il leur parut que l'expédition de la Caroline était un très-bon prétexte pour faire venir à Londres un certain nombre de gentilshommes écossais. Ils convinrent en conséquence qu'ils enverraient en Ecosse un certain Aaron Smith, dont la mission serait de faire partir pour Londres, soi-disant avec le projet de traiter de l'affaire dont je viens de parler, quelques hommes

en qui on pût avoir une confiance entière. La proclamation mentionnée ci-dessus avait répandu une telle consternation dans tous les comtés suspects, qu'ils se crurent destinés à présenter l'affreux spectacle d'une complète destruction. Il était très-naturel que des gens si près du désespoir adoptassent sans calculer tous les moyens de salut qui s'offraient à eux.

Au commencement d'avril arrivèrent à Londres plusieurs gentilshommes écossais. Celui d'eux tous qui inspirait aux meneurs de Londres la confiance la plus entière, et pour qui ce voyage eut les suites les plus funestes, était Baillie, dont j'ai déjà eu à raconter les malheurs, à propos de le délation de Carstairs. Il était mon cousin germain, en sorte que je l'ai très-bien connu. Baillie était dans les principes presbytériens, mais en même temps d'une piété, d'une vertu exemplaire, très-instruit en droit commun, en mathématiques, et dans les langues. Je fus le trouver dès que je sus son arrivée, dans une grande simplicité de cœur, et ne soupçonnant, à ce voyage, d'autre motif que le projet d'émigration à la Caroline. Je craignais seulement que mes compatriotes ne se mêlassent trop avec les Anglais, et ne s'exprimassent avec trop de franchise sur l'état des affaires d'Écosse; ce qui, me disais-je, serait sûrement rapporté par des gens qui les citeraient, et pourrait leur causer des dé-

sagrémens. Au bout de quelques semaines, je m'aperçus que je ne les voyais point aussi souvent que je m'y serais attendu, et j'appris qu'ils fréquentaient beaucoup lord Russel. Cela m'effraya, et je fus trouver lord Essex à la campagne pour l'avertir du danger que pouvaient avoir, pour lord Russel, ses entretiens réitérés avec mes Ecossais. Lord Essex combattit mes craintes, en me disant que je pouvais être assuré que lord Russel n'entreprendait jamais rien sans le lui communiquer. Il convint d'ailleurs avec moi que, dans l'état actuel des choses, un soulèvement ne pouvait être que funeste. Je lui répétai ce que je disais toujours, que lorsque la constitution d'un pays était attaquée par le prince, dans ses fondemens, les sujets avaient incontestablement le droit de la défendre; mais que des méfiances, des craintes, des injustices particulières même n'étaient pas des motifs suffisans pour se croire appelé à user de ce droit terrible. Il fut de mon avis. Dans son opinion, l'obligation qui liait le souverain et le sujet était fondée sur des engagemens réciproques, en telle sorte que l'un ne pouvait rompre les siens sans que l'autre fût également dégagé. Mais, ajoutait-il, bien que la récente violation des priviléges de la cité de Londres, et surtout le but que s'était proposé la cour, fussent un avertissement au peuple de veiller de plus près à ses intérêts, et qu'il allait tout

à l'heure être libre de tout tenter pour les défendre, il confessait néanmoins que les événemens n'étaient pas encore assez mûrs pour faire de l'opposition à main armée, et que surtout une insurrection mal conçue et mal dirigée consommerait notre ruine. J'étais alors tout plein de mon *Histoire de la Réformation*, que je venais de terminer; et il était si évident pour moi que le mouvement en faveur de lady Jeanne Gray et le soulèvement de Wyat avaient été la cause principale de la marche rétrograde de la nation vers le papisme sous Édouard, en forçant ceux qui s'étaient compromis à chercher une sûreté dans leur conversion, que je craignais que des tentatives analogues n'amenassent des résultats semblables. Et puis, encore un coup, l'oppression ne me semblait pas encore assez forte pour légitimer la révolte.

J'ignore ce qui se passa entre les Ecossais et les Anglais. Je sais seulement que lord Argyle, qui était alors en Hollande, demanda d'abord vingt mille livres sterling pour acheter des armes et des munitions, et qu'il se réduisit ensuite à huit mille, et un envoi en Ecosse de mille chevaux, auxquelles conditions il se faisait fort de lever dans ce royaume l'étendard de l'indépendance. Je ne sais, sur le plan et les conventions des conjurés, que ce que tout le monde sait. Hampden, qui savait que j'écrivais l'histoire de ce temps,

m'offrit bien, en différentes rencontres, de me donner une relation détaillée de tous les faits dont il avait été témoin; mais je lui répondis toujours que, jusqu'à ce qu'une déclaration d'amnistie vînt les classer dans le pur domaine de la narration historique, je ne voulais pas les savoir, pour ne pas me trouver dans l'alternative, ou d'avoir à les révéler, ou de mentir et de nier qu'ils fussent venus à ma connaissance. Après mon retour en Angleterre, lors de la révolution de 1688, nous nous donnâmes plusieurs rendez-vous pour causer amplement de tout ce qu'il savait; mais tantôt un accident, tantôt un autre retardaient toujours cette conversation, tant il est vrai qu'on a bien de la peine à retrouver un moment pour une chose qui n'a pas été faite en son temps. Enfin Hampden mourut avant que nous nous fussions expliqués sur rien. Je sais seulement qu'il n'y eut point d'argent levé. Le secret des conjurés n'était pas gardé très-fidèlement; car mon frère, presbytérien zélé, et qui avait quitté l'Ecosse, parce qu'ayant eu quelques rapports avec plusieurs de ceux qui avaient figuré dans la rébellion, le séjour de ce royaume devenait très-périlleux pour lui, mon frère me dit qu'il était certain que parmi ses co-religionnaires il se tramait de nouveau quelque projet, et que même certains de leurs prédicateurs s'en étaient expliqués avec lui sans trop de mystère.

Cependant le projet de l'expédition de la Caroline semblait avancer rapidement. Les émissaires, qu'on y avait fait passer l'année précédente, étaient maintenant de retour, et avaient apporté tous les détails nécessaires à la conclusion du traité. Sous prétexte d'envoyer en Hollande pour y acheter des vaisseaux et autres choses indispensables au transport des nouveaux colons, on fit tenir à Argyle plusieurs messages importans.

Indépendamment des menées secrètes du duc de Monmouth et de ses amis, il y avait chez un certain West, au Temple, un autre point de réunion, où aboutissaient secrètement les créatures de lord Shaftesbury. Ce West, homme plein d'imagination et d'activité, mais bavard, passait pour un athée déterminé. Rumsey et Ferguson étaient de ceux qui fréquentaient habituellement sa maison. Le premier, officier dans l'armée de Cromwell, servit ensuite en Portugal sous le commandement de Schomberg. S'étant signalé dans une occasion importante, il fut recommandé au Roi par son général, et il obtint de l'emploi. C'est alors qu'il s'attacha à lord Shaftesbury, et le prit pour son patron. Ce seigneur en avait fait un de ses principaux affidés, et le chargeait souvent de missions délicates. Rumsey avait été une ou deux fois chez lord Russel, mais pour des choses indifférentes. Ce dernier m'a dit qu'il ne

l'avait jamais vu sans sentir pour lui une aversion secrète qui, à elle seule, eût suffi pour l'empêcher de prendre aucune confiance en cet homme. C'était enfin un des plus hardis orateurs des tavernes de la cité, et comme le chef-de-file des créatures de lord Shaftesbury. Il était dans le secret de son passage sur le continent, ce qui sembla prouver que du moins alors il n'était point espion de la cour, comme plusieurs l'en soupçonnaient. Ferguson avait de l'ardeur, de l'audace, et faisait un vrai pilier de conspiration ; toujours inquiet, toujours prêt à engager les gens dans de mauvaises affaires. Je savais un trait de lui qui annonçait que c'était un misérable sur l'honnêteté duquel il n'y avait aucun compte à faire. Ainsi, malgré sa qualité d'Ecossais, et toutes les démarches qu'il fit pour parvenir à moi, je ne voulus jamais le voir, ni lui parler, et son visage n'a cessé de m'être complétement inconnu qu'en 1688. Rejeté par les presbytériens, il s'affilia alors aux indépendans, auprès de qui son audace fut un titre, bien que ce fût d'ailleurs une pauvre tête. Il avait la direction d'une presse secrète, et des fonds destinés à son entretien. C'était lui qui, par conséquent, publiait la plupart des pamphlets contre le gouvernement, ce qui faisait croire à beaucoup de monde qu'il en était l'auteur : et telle était sa vanité qu'il était satisfait de cette méprise, mal-

gré les graves dangers qu'elle lui faisait courir.

Avec Rumsey et Ferguson se réunissaient aussi très-souvent Goodenough, qui avait été sous-shériff de Londres dans l'année de Bethel, et un certain Halloway de Bristol, deux grands enfileurs de paroles, pour qui c'était chose facile, à les entendre, de lever, du soir au lendemain, quatre mille hommes dans la cité. Goodenough qui, à raison de l'office qu'il avait occupé, connaissait bien la ville, se vantait, en effet, d'avoir à sa disposition, dans chaque quartier, des hommes à la fois assez dévoués, assez influens pour, au premier appel, faire prendre les armes à ces quatre mille hommes, dont le nombre ne manquerait pas de se grossir promptement. Il est probable que c'est là le plan dont s'était engoué lord Shaftesbury, au point de le croire praticable. On s'occupa de poser la base de la déclaration qui devait précéder le soulèvement projeté, et on le discuta avec beaucoup de subtilité, suivant l'habitude du temps. Il fut convenu de plus qu'Halloway se rendrait dans le comté de Bristol pour voir s'il n'y avait point de mouvement à opérer dans ces contrées, concurremment avec celui de Londres. Mais ce n'était là encore que discours en l'air, qui ne sortaient pas du cercle étroit de la réunion du Temple. Rumsey, Ferguson et West, en s'entretenant ensemble des dangers que présentait l'exécution de leur entreprise, finirent

par arriver à ce résultat, que le plus court et le plus sûr moyen de la faire réussir serait de se défaire des deux frères. Un certain Rumbald, qui avait servi dans l'armée de Cromwell, assista deux fois à leurs conciliabules, et un jour entre autres où ils débattaient leur affreux projet d'assassinat, qu'ils désignaient par le mot d'*étêtement* (lopping), il leur dit, à ce propos, qu'il avait près de Hodsden, sur la route de Newmarket, une ferme dont les bâtimens étaient entourés par des fossés, où passait quelquefois le Roi en allant à sa maison de plaisance. Il ajouta qu'un jour ce prince était passé dans sa voiture, presque seul, sans gardes autour de sa personne, et que, s'il avait mis quelque obstacle pour obstruer le passage seulement une minute, il lui eût été facile de coucher mort, avec sa carabine, Charles et son frère, et de s'enfuir ensuite à travers les champs, qu'il connaissait assez bien pour pouvoir défier qui que ce fût de suivre sa trace. La conversation, une fois entamée sur ce sujet, continua long-temps, et diverses propositions analogues à celle de Rumbald furent mises en avant; mais rien ne fut arrêté: ce ne fut toujours que de la conversation. Lord Howard alla une fois chez West, et l'on reprit devant lui la discussion des différens plans d'*étêtement*. L'un de ces plans était de choisir la comédie pour frapper le coup. « C'est celui qui me plaît le mieux,

dit lord Howard, car ce serait pour eux une vraie mort de vocation. » Howard nia obstinément ce propos ; mais il était trop dans sa manière habituelle, pour venir d'un autre que de lui. Walcot, gentilhomme d'Irlande, autre ancien serviteur de l'armée de Cromwell, se trouvait alors à Londres, il fut affilié au complot. On lui fit croire que grand nombre de personnes, soit de la cité, soit de la province, s'y étaient déjà engagées. Il goûtait le projet de soulèvement; mais déclara en même temps qu'il ne prendrait aucune part à ce qu'ils appelaient l'*étêtement*. Tels étaient les secrets et criminels rassemblemens des créatures de lord Shaftesbury, et tels les sujets ordinaires de leurs fréquens entretiens. Le Roi allait habituellement passer un mois à Newmarket, en avril et en octobre. Le feu prit à Londres pendant son séjour, et brûla une partie de la ville; ce qui fut cause qu'il revint une semaine plus tôt qu'il ne le croyait.

Sur ces entrefaites, un certain Keeling, anabaptiste de Londres, très-mal dans ses affaires, vint à s'imaginer que le métier de témoin était un bon moyen de les rétablir. Goodenough l'avait souvent employé pour sonder les dispositions de la cité, et savoir sur qui on pouvait compter un jour de révolte; il l'avait entretenu en outre du projet de tuer les deux frères. C'était un fond suffisant pour débuter avec avantage dans la nou-

velle branche d'industrie que choisissait Keeling. Il alla tout dévoiler à Leg, créé vers ce même temps lord Dartmouth. Leg ne tint pas grand compte de cette révélation, et se contenta d'en renvoyer l'auteur à Jenkins. Celui-ci reçut ses dépositions, mais lui dit qu'il ne pouvait commencer la procédure sans avoir plus d'un témoin à l'appui de l'accusation. Keeling songea à s'assurer le témoignage d'un frère qu'il avait, mauvaise tête, mais homme probe, aussi incapable d'ourdir une trame criminelle que de s'en porter le dénonciateur. Que fit alors l'anabaptiste pour triompher des scrupules de son frère? Il le conduisit chez Goodenough, en le lui présentant comme un homme sûr. Goodenough se mit à l'instant, suivant sa coutume, à divaguer sur tout ce qu'ils voulaient et pouvaient faire : de projets en projets, il arriva à celui de tuer le Roi et le duc, ce qui était le plus aisé de leur besogne. Cette conversation terminée, Keeling engagea son frère à l'accompagner à Westminster, où il prétendit avoir affaire, mais il s'arrêta à Whitehall. L'autre cependant, inquiet, troublé, n'attendait que le moment d'être libre pour aller conter à quelques amis ce qu'il venait d'apprendre, et se consulter avec eux. Mais notre dénonciateur, le retenant toujours, le mena, sans l'en laisser apercevoir, jusque dans le cabinet de Jenkins, auquel il dit qu'il lui amenait un second témoin,

qui venait, au moment même, d'entendre toute la substance du complot de la bouche de Goodenough. Le frère fut aussi étonné qu'indigné de la détestable supercheric dont il était la victime, mais ne put s'empêcher de faire, sous serment, la déclaration de tout ce qu'il savait. Le secrétaire, dont l'esprit phlegmatique procédait avec une lenteur qui n'allait point au rôle que lui imposaient les circonstances, laissa sortir les deux frères, et ne décerna point de mandats d'arrêt avant d'avoir communiqué l'affaire au reste du ministère, qui se trouvait précisément à Windsor avec le Roi; en sorte que celui des deux, que l'autre avait si indignement trompé, fit avertir sur-le-champ Goodenough, et les autres personnes qu'il avait nommées, afin qu'ils pussent se cacher.

Rumsey et West étaient continuellement ensemble. Craignant de s'être confiés à trop de personnes, et de trouver des délateurs dans le nombre, ils bâtirent de concert une histoire, pour le récit de laquelle ils résolurent de s'entendre si bien d'avance, qu'en cas de malheur il leur fût impossible de se contredire l'un l'autre. Voici celle qu'ils préférèrent. Ils avaient résolu d'opérer leur soulèvement le 17 novembre, anniversaire de l'avénement de la reine Elisabeth, où les citoyens avaient coutume de se rassembler pour porter des papes en procession et les brûler ensuite :

un pareil jour leur avait paru propre à favoriser la réunion de leur monde, et à la soustraire à la surveillance, jusqu'au moment où elle serait complète. D'autres, disaient-ils, avaient été d'avis de ne rien faire ce jour-là, la cérémonie populaire du 17 n'ayant lieu que le soir, mais de différer jusqu'au samedi suivant, à l'heure où le peuple est à l'église. Ces détails avaient pour but de prouver à quel point la chose avait été sur le point d'être exécutée. Mais si jusqu'ici leur histoire pouvait paraître ridicule, puisqu'enfin il leur était impossible de désigner personne, de quelque condition qu'elle fût, comme chef du prétendu soulèvement, ils en concertèrent plus habilement la seconde partie, qui attribuait à Rumbold l'offre de sa maison dans les Bruyères pour le lieu d'exécution du projet. Cette maison était appelée Rye, et de là le nom de *Rye-Plot*, conspiration de la maison de Rye. Rumbold, disaient-ils, avait demandé quarante hommes bien armés et bien montés, que devaient commander, en deux escadrons, Rumsey et Walcot, dont l'un devait attaquer les gardes, s'il y en avait près de la voiture, tandis que l'autre l'arrêterait, et massacrerait le Roi et le duc. Rumsey prit pour lui la partie la plus odieuse du projet : il prétendait que Walcot, s'étant fait quelque scrupule de tuer le Roi, mais point d'attaquer les gardes, il s'était chargé, lui Rumsey, de l'expédition de la

voiture. Ils n'étaient pas tous d'accord, continuaient les deux imposteurs, sur ce qu'il y avait à faire après s'être défait de Charles et de son frère. Les uns proposaient de se défendre derrière le fossé jusqu'à la nuit, et alors de disparaître; les autres, de galoper à travers les terres, par le plus court chemin, droit vers la Tamise. Des quarante individus qui devaient composer les deux troupes, ils ne pouvaient en nommer que huit; mais ils disaient que Walcot, Goodenough et Rumbold s'étaient chargés de trouver le reste du monde et des chevaux; car, quoiqu'on eût pensé à ne choisir, en général, pour un tel coup de main, que des chevaux sûrs et bien dressés, on était aussi convenu de ne pas s'arrêter à cette difficulté, et d'en prendre d'autres s'il le fallait. Quant aux armes, West en avait acheté, sous prétexte de les expédier pour une colonie, et c'est à l'aide de cette sorte de magasin que devaient être équipés les cavaliers; bien que, lorsqu'on les examina, on les trouvât très-impropres à ce genre de service. J'ai vu toute la relation de West; elle avait été laissée entre les mains de lord Rochester, auquel un de mes amis l'emprunta pour me la prêter. La cour fut assez sage pour ne pas vouloir qu'elle fût imprimée; car alors les moins clairvoyans l'auraient trouvée trop invraisemblable pour y ajouter aucune foi.

Ce qui devait étonner le plus dans le récit de

West et de Rumsey, c'est que le jour où le Roi comptait retourner de Newmarket à Londres, avait été choisi pour celui de l'exécution du complot, et que l'incendie l'ayant ramené une semaine plus tôt, l'avait seul déjoué; car, comment supposer qu'une semaine seulement avant l'exécution d'un tel projet, il n'y eût ni chevaux, ni hommes, ni armes préparés? Et c'est ce qui parut une marque si claire de la faveur de la Providence que toute la nation en resta comme ébahie, et que, tant prédicateurs que poëtes, s'emparèrent à l'envi de ce noble texte, pour l'amplifier chacun dans sa manière, et montrer combien le Roi et le duc étaient sous la protection spéciale du ciel.

Trois jours après la délation de Keeling, la conspiration fut publique, et devint le sujet de toutes les conversations de la ville. L'autorité commença sérieusement ses recherches, et diverses personnes furent enfermées, entr'autres un certain Wildman, qui, après avoir été un des agitateurs de l'armée de Cromwell, s'était opposé à son protectorat. Après la restauration, sa réputation de républicain prononcé le fit tenir longtemps en prison, où il étudia si à fond le droit et la médecine, qu'il passait pour très-versé dans ces deux sciences. Il possédait le secret de donner une haute opinion de son habileté; et après avoir été en grand crédit auprès du duc de Buckin-

gham, il était maintenant un des principaux instrumens de Sidney. Wildman fut arrêté et sa maison fouillée. On trouva dans sa cave deux petites pièces de campagne qui avaient appartenu au duc de Buckingham, et qui se trouvaient à York-House, lorsque cette terre fut vendue pour être démolie. Wildman les emporta à cause du fini du travail, et quoiqu'elles fussent d'ailleurs de peu d'usage, et les mit dans sa cave, où elles étaient placées sur des chariots de bois ordinaires, mais nullement disposées pour être employées. Cependant elles furent transportées à Whitehall, et exposées aux regards du public comme la preuve incontestable d'une révolte projetée, dont elles étaient censées composer l'artillerie.

Plusieurs personnes de la cour vinrent chez moi m'assurer qu'une conspiration venait d'être découverte, et que l'évidence en était complète. Lord Howard me vint voir aussi, et dans son style mordant et railleur, me parla de toute l'affaire avec tant de légèreté et de mépris que je ne doutai qu'il n'y fût étranger, et que par conséquent il n'y eût aucune réalité dans toutes les découvertes qu'on croyait avoir faites. Il me dit, entr'autres choses, que la cour s'était assuré les jurés, et qu'elle se pourvoierait promptement de témoins. Il traita le duc de prince pire non-seulement que la reine Marie, mais que Néron; et, élevant les yeux et les mains au ciel, il jura en ma présence qu'il

n'avait trempé dans aucune conspiration, et qu'en bonne foi il ne croyait pas à la réalité de celle-ci.

Deux jours après, il parut une proclamation pour ordonner l'arrestation de ceux des conspirateurs qu'on ne tenait pas encore. Rumsey et West étaient du nombre. Le lendemain West vint se livrer de lui-même, et Rumsey en fit autant le surlendemain. Ils contèrent leur histoire qui, toute incroyable qu'elle était, trouva une telle créance qu'il suffisait de paraître en douter pour être rangé au nombre des complices. Le projet de se défendre derrière des murs de terre et un fossé de ferme ne portait-il pas, par exemple, le caractère de l'invention d'un légiste, dont l'esprit tout pacifique est incapable de rien concevoir de vraisemblable en fait d'art militaire? Et les quarante chevaux, où devaient-ils être logés, et comment les rassembler sans exciter la surveillance de l'autorité? Mais, je le répète, ces objections ou toute autre semblable étaient prises pour un aveu de complicité, ou un regret de ce que la conspiration n'avait pas réussi. Les deux nouveaux témoins avaient aussi entendu parler des conférences que le duc de Monmouth et les autres lords ses amis avaient eues avec les Ecossais, sans cependant rien en savoir par eux-mêmes. Rumsey rappela également les propos qui s'étaient tenus chez Shepherd.

Dès que les noms du duc de Monmouth et de

lord Russel vinrent, par ce canal, à être prononcés devant le conseil, il écrivit au Roi pour l'engager à venir à Londres, ne voulant pas s'aventurer à aller plus avant en l'absence et sans l'autorisation de Sa Majesté. Un huissier du conseil fut envoyé, le matin même de l'arrivée du Roi, avec ordre de se tenir à la porte de lord Russel, et de l'arrêter s'il se présentait pour sortir. On ne fut pas long-temps à s'apercevoir de la présence de l'huissier, ni à pénétrer de quelles instructions il était porteur, car il ne mettait aucun soin à les dissimuler; ce qui fit voir qu'il n'était là qu'en forme d'avertissement donné à lord Russel de se dérober par la fuite aux recherches qu'on préparait; supposition d'autant plus probable que sa porte de derrière n'était point surveillée. Il fut donc libre pendant plusieurs heures de s'évader. Il n'avait qu'à vouloir. On lui rapporta que Rumsey l'avait nommé; mais il savait qu'il ne s'était jamais confié à lui, et ne pensa point à ce qui s'était passé chez Shepherd. Il chargea néanmoins sa femme d'aller consulter ses amis. Chacun eut son avis; seulement, puisqu'il était bien sûr de n'avoir jamais rien dit à Rumsey qui pût le compromettre, ils s'accordèrent à penser que sa fuite donnerait un trop grand avantage à la cour, et serait prise pour un aveu. Ce sentiment s'accordait trop bien avec sa manière de voir pour ne pas le décider à rester tranquille chez lui. Il y resta en effet

jusqu'à l'arrivée du Roi, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'un huissier vînt le chercher pour le conduire devant le conseil. Il le reçut sans trouble, et le suivit sans difficulté. Rumsey, entre autres choses, avait déposé encore qu'il avait été question chez Shepherd de l'entreprise de Trenchard qui avait essayé de lever un corps de troupes à Taunton et n'avait pu y réussir. C'est sur ce fait que lord Russel fut examiné. Le Roi lui dit, en l'interrogeant, que personne ne le soupçonnait d'en avoir jamais voulu à sa personne, mais que la preuve de ses mauvaises intentions contre le gouvernement n'était que trop claire. Lord Russel protesta n'avoir jamais entendu parler de Trenchard; et quant à la dernière allégation, il dit, ou que c'était une fiction de Rumsey, ou que, s'il s'était passé quelque chose de pareil, c'était entre Rumsey lui-même et Armstrong, pendant qu'il se promenait dans la chambre, occupé peut-être à goûter les vins de Shepherd, car il ne se souvenait pas d'avoir entendu un seul mot de ce que portait la déposition. Après ce premier interrogatoire, il fut envoyé prisonnier à la Tour.

Le lendemain de l'arrestation de lord Russel, Sidney comparut également devant le conseil; son interrogatoire ne dura pas long-temps. Il dit qu'il se défendrait de son mieux si on avait des preuves contre lui, mais qu'il ne voulait pas risquer de fortifier l'accusation par rien de ce

qu'il leur répondrait, et c'était en effet le parti le plus sage; car c'est se soumettre volontairement à une épreuve très-dangereuse que de répondre à toutes les questions insidieuses qu'on vous adresse en pareil cas. Chaque parole qu'on prononce est notée, quand elle peut compromettre vous ou vos amis, tandis que toutes celles qui vous seraient favorables sont comptées pour rien. Il eût été fort heureux pour les autres accusés, et entre autres pour Baillie, s'ils avaient tous eu le bon esprit de Sidney. Comme il n'y avait aucune charge quelconque contre lui, son emprisonnement fut un emprisonnement arbitraire. Trenchard fut également examiné : il nia tout; mais un de ses crimes était bien connu; c'était lui qui, le premier, avait proposé l'exclusion dans la chambre des communes. Aussi le regarda-t-on comme un homme perdu.

Baillie et deux autres gentilshommes écossais, de la famille des Campbell, avaient changé de logement pendant toute cette fermentation de la cité. Sur ce seul indice ils furent arrêtés et amenés devant le Roi, qui les examina lui-même. Il les interrogea d'abord sur le projet d'attenter à ses jours; à quoi ils répondirent avec une grande franchise, en niant positivement qu'ils eussent jamais rien su d'un semblable projet. Il leur demanda ensuite s'ils ne s'étaient pas concertés avec des lords d'Angleterre, ou autres, à l'effet d'orga-

niser une insurrection en Ecosse. C'est ici que se perdit Baillie, par un excès de conscience et d'horreur du mensonge. Il dit que, ne connaissant point l'importance des questions qui lui étaient faites, ni l'usage qui serait fait de ses réponses, il demandait à les écrire, pour y apporter plus de réflexion. Le Roi et le duc l'accablèrent alors de menaces; mais elles firent sur lui si peu d'impression que cette indifférence philosophique fut prise pour du dédain par ces deux princes, et les exaspéra au dernier point contre lui. Les deux autres étaient si récemment arrivés d'Écosse qu'ils n'avaient vu personne, et ne savaient rien. Baillie, en vertu d'un ordre particulier, fut chargé de fers pesans; en sorte que pendant plusieurs semaines la vie ne fut pour lui qu'une torture prolongée. Cockran, autre Ecossais qui avait trempé dans les menées conspiratrices dont j'ai parlé plus haut, fut accusé d'avoir tenu quelques propos trop libres sur l'administration du duc en Ecosse. Là-dessus, le secrétaire de ce royaume le fit prier de se rendre chez lui, comptant seulement lui adresser une réprimande, et lui enjoindre de retourner dans sa patrie; mais Cockran, qui savait ce qu'il avait à se reprocher, quitta Londres et passa sur le continent. Cette évasion apprit à la cour qu'elle ne connaissait encore qu'imparfaitement le nombre et la qualité des complices. C'est ainsi que Cockran se déroba à temps aux

poursuites, qui tôt ou tard n'auraient pas manqué d'être dirigées contre lui.

Aussitôt que le conseil eut terminé sa séance, le Roi se rendit chez la duchesse de Monmouth, et lui confia les inquiétudes qu'il avait sur son mari, dont il pleurait les égaremens en lui parlant. Le duc de Monmouth a raconté, relativement à cette visite, une étrange anecdote à lord Cutts, de qui je la tiens. Le Roi dit à sa femme qu'on viendrait visiter sa maison, mais qu'il avait donné ordre de respecter son appartement, en sorte qu'elle pouvait en toute sûreté y cacher son mari; mais le duc de Monmouth, connaissant trop bien son père pour se fier à lui, n'en quitta pas moins sa maison. Bien lui en prit, car ce fut sur la chambre de sa femme que se dirigèrent d'abord toutes les recherches. C'est la raison qu'il donnait pour ne s'être jamais depuis fié au Roi. Il n'est pas vraisemblable néanmoins que ce prince ait jamais songé à procéder contre lui selon toute la rigueur des lois, mais il tenait probablement à l'avoir sous la main et en son pouvoir.

Un ordre parti du conseil pour amener lord Grey le rencontra comme il y venait de lui-même. Il fit preuve d'une grande présence d'esprit. On l'envoya à la Tour; mais les portes se trouvèrent fermées, de sorte qu'il resta toute la nuit entre les mains de l'huissier qui l'y conduisait. Il le fit si bien boire qu'il l'enivra complétement. Le

lendemain ils revinrent ensemble au guichet de la Tour. L'huissier était à moitié endormi. Ce fut lord Grey lui-même qui demanda le lieutenant de la Tour pour qu'il eût à le recevoir prisonnier. Cependant il commença à redouter quelque mésaventure en apprenant que Rumsey se portait pour témoin contre lui, et qu'il ne fallait qu'un homme de cette trempe pour le perdre. En conséquence il prit un bateau et disparut, laissant l'huissier toujours plus endormi qu'éveillé. On décerna des mandats d'arrêt contre plusieurs autres personnes. Les unes s'échappèrent, et les autres furent remises en liberté après quelques mois d'emprisonnement. Le Roi montra quelque apparence de sincérité par la manière dont il interrogeait les témoins. Il leur dit qu'il ne voulait pas que la procédure traînât en longueur, et les engageait en conséquence à dire tout ce qu'ils savaient en une fois. Il ne leur suggéra pas des accusations par des questions artificieuses. Il leur demanda seulement si Oates était de la conspiration, à quoi ils répondirent qu'ils le regardaient tous comme un tel misérable qu'ils ne se seraient pas fiés à lui. Le Roi ajouta que c'était probablement là la raison pour laquelle Howard ne se trouvait pas parmi eux. Il y eut plus de personnes nommées, et plus de détails donnés dans la relation de West, que la

cour n'en fit entrer dans l'accusation, de peur de choquer par l'invraisemblance.

Dès que lord Russel se vit enfermé dans une prison, il jugea qu'il était perdu, et tourna toutes ses pensées vers un autre monde. Il lisait beaucoup les Ecritures, les psaumes surtout, et les dernières pensées de Baxter. Il était aussi serein et aussi calme que s'il n'avait couru aucun danger. Le conseil envoya des commissaires pour l'examiner sur le projet de forcer les gardes, et sur ses liaisons avec les Ecossais. Il leur répondit dans les termes les plus civils qu'il était occupé à se préparer pour l'époque de son jugement, où il se flattait de repousser toutes les charges qui pesaient sur lui. De la prison de lord Russel, les commissaires passèrent dans celle de Sidney, qui les reçut plus durement. Il leur dit que probablement ils manquaient de preuves, et qu'ils venaient dans l'espoir d'en tirer de sa propre bouche, mais qu'ils pouvaient se retirer; car ils n'obtiendraient rien de lui. Sur cet interrogatoire de lord Russel, dans lequel on lui avait parlé de ses liaisons avec les Écossais comme d'un point dont on était assuré, lady Russel me pria de chercher à savoir de quelle source pouvait partir cette interrogation. Ce n'était, à ce qui me parut, qu'un artifice pour avoir l'aveu de l'accusé. Cockran était sorti d'Angleterre,

comme je l'ai déjà dit; et quant à Baillie, il était toujours au secret, et traité avec la plus excessive sévérité, en sorte que personne ne pouvait le voir. Je fis dire au geôlier de sa prison qu'il ne le laissât manquer de rien, et qu'il serait exactement payé de toutes ses avances. Je lui envoyai de plus, suivant son désir, des livres pour se distraire, ce qui m'attira la menace d'être moi-même confiné en prison. Je représentai que j'étais le parent le plus proche que Baillie eût à Londres, et que l'intérêt que je lui témoignais n'avait pas un autre motif que les liens de famille qui nous unissaient. Tout ce que je pus obtenir de renseignemens des Ecossais de ma connaissance était de nature à tranquilliser les amis de lord Russel.

Cependant lord Howard était toujours libre, allant, venant, et protestant à toutes les personnes qu'il rencontrait qu'il n'y avait point de conspiration, ou que, s'il en avait existé une, il y était étranger. Il était visible néanmoins qu'il n'était rien moins que tranquille. Lord Russel m'a conté qu'ils apprirent ensemble que West s'était mis de lui-même entre les mains de la justice, et que le voyant changer de couleur à cette nouvelle, il lui avait demandé s'il n'avait rien à redouter des délations de cet homme. Howard avoua qu'il ne lui avait caché aucun de ses sentimens. Hampden, étonné des terreurs qui

l'agitaient, lui conseilla de prendre le parti de la fuite, s'il croyait qu'il y eût contre lui matière à poursuite, et puisqu'il n'avait pas assez de force d'âme pour se résigner à tout ce qu'il plairait au destin de lui envoyer. Le Roi parlait de lui avec tant de mépris qu'il n'est pas probable qu'il fût dès lors vendu à la cour.

Enfin quatre jours après le second interrogatoire de lord Russel, il fut arrêté dans sa maison, après de longues perquisitions. On le trouva montant dans une cheminée. Aussitôt qu'il se vit pris, il se roula par terre dans les cris et les pleurs. Dès son premier interrogatoire, il dit tout ce qu'il savait, comme il s'en est vanté lui-même. West et Rumsey avaient résolu de ne charger que des gens de basse condition, mais ils n'avaient pas si bien concerté toutes leurs dépositions qu'ils ne vinssent à se contredire. Rumsey alors accusa West de taire une partie de la vérité. C'en fut assez pour faire jeter ce dernier dans les fers, avec menace de le pendre. Il refusa de prendre aucune nourriture pendant trois jours, décidé à se laisser mourir de faim; mais la nature triompha de sa résolution, et il dit tout ce qu'il savait, et peut-être plus qu'il n'en savait; car c'est alors, je crois, qu'il écrivit sa relation. Il y inséra une nouvelle histoire assez peu croyable sur lord Howard, qui aurait pensé que le meilleur moyen, pour le duc de Monmouth, de se

défaire du Roi et du duc, était de les surprendre dans Newmarket avec deux ou trois cents chevaux, pendant qu'ils dormaient, et de s'emparer ainsi de leur personne : comme si c'eût été chose facile de réunir un corps de deux ou trois cents cavaliers, et de les conduire à une entreprise aussi désespérée sans que personne s'en aperçût. Lord Howard, dans son interrogatoire, raconta longuement le projet qu'avait eu lord Shaftesbury de soulever la cité; il affirma avoir ouï dire au duc de Monmouth que Trenchard avait essayé d'amener à Taunton un corps de révoltés, et qu'il n'avait pu y parvenir; il confirma l'existence d'un ancien projet d'insurrection dans la cité pour le 17 ou 19 novembre dernier; mais, en ne pouvant désigner personne qui en dût être le chef, il jeta quelque défaveur sur sa propre déposition. Ce qui allait plus au fait, c'est lorsqu'il avoua qu'il existait un conseil de six personnes, dont il faisait lui-même partie; qu'ils y avaient discuté à différentes reprises les chances d'une insurrection, et par où il fallait la commencer, à la ville ou dans les provinces; qu'ils avaient résolu, avant de se décider, d'être d'abord informés de la situation de l'Ecosse, et que Sidney avait envoyé dans ce royaume Aaron Smith pour lui rapporter des renseignemens positifs, et lui avait donné soixante guinées pour son voyage. Il n'en savait pas davantage sur cette

affaire, attendu que vers cette époque il avait quitté Londres pour se rendre à Bath, et de là dans ses terres. Pendant son absence, les lords mécontens commencèrent à craindre qu'en se confiant à lui ils n'eussent commis une grande faute, et lord Essex dit un jour à ce propos à lord Russel, qui me le répéta dans sa prison, que ce serait leur honte autant que leur perte d'avoir eu rien de commun avec un homme d'un caractère aussi méprisable. Ils se promirent de ne plus lui parler de rien. A son retour à Londres, en effet, ils lui dirent qu'il était nécessaire pour le présent de cesser leurs conciliabules, et de rester tranquilles. Ils ne le virent plus ensuite que très-peu. Hampden fut arrêté sur la déposition de lord Howard. Lorsqu'il fut examiné, il demanda à n'être pas pressé de questions. On l'envoya à la Tour.

Une compagnie de cavalerie fut dépêchée pour amener lord Essex, qui, pendant que tout ceci se passait à Londres, n'avait pas quitté sa maison de campagne, où il témoignait si peu de trouble et d'inquiétude que sa propre femme n'était pas dans le secret de sa secrète alarme. L'occasion lui fut offerte de se retirer en lieu de sûreté, mais il ne voulut pas bouger. Son affection pour lord Russel fut la cause de ce refus; il pensa que sa fuite serait pour le jury une preuve de la réalité de la conspiration. Cependant, en voyant la tour-

nure sinistre que prenaient les événemens, il s'était décidé à aviser aux moyens de se sauver. L'arrivée imprévue du soldat chargé de l'emmener, le troubla d'abord sensiblement, mais il se remit bientôt, pour peu de temps il est vrai; car, lorsqu'il comparut devant le conseil, c'est à peine s'il avait la possession de lui-même. Il fut envoyé à la Tour, où il tomba dans un abattement extrême, qui lui ôta jusqu'à la faculté de dormir. Il avait eu déjà deux fois des accès de spleen, qui lui revinrent maintenant plus violens que jamais. Il fit passer à sa femme par un vieux serviteur, dont on souffrait la présence dans sa prison, ce triste et douloureux message, que ce dont on l'accusait n'était que trop vrai; qu'il était désolé d'être la cause de sa perte et de celle de leurs enfans, et qu'il avait fait prier le comte de Clarendon, qui avait épousé sa sœur, de le venir trouver, parce qu'il voulait lui confier toute la vérité. Lady Essex lui répondit sur-le-champ par la même voie, qu'elle le suppliait de ne pas se préoccuper d'elle ni de ses enfans, de ne songer qu'à reprendre courage, et surtout de ne rien dire à lord Clarendon, ni à personne, jusqu'à ce qu'elle fût venue le voir, ce dont elle espérait avoir la permission dans un jour ou deux. Lord Clarendon se rendit auprès de lui, comme il le lui avait demandé; mais, remonté momentanément par les bonnes paroles de sa femme, il feignit sans embar-

ras de n'avoir voulu que donner des explications sur quelqu'une de ses réponses devant le conseil, dans laquelle il s'était trompé; et quant aux raisons pour lesquelles il était enfermé, il dit qu'elles étaient toutes controuvées, et que son innocence paraîtrait au grand jour. Lord Clarendon partit très-satisfait, comme il me l'a assuré lui-même. Sa femme eut de lui un autre message, qui lui apprenait qu'il était plus calme, surtout par l'idée de l'intérêt qu'elle prenait à ce qui lui arrivait, sans s'inquiéter de la part qui en rejaillirait sur elle. Il donna ordre qu'on lui apportât plusieurs objets, et entre autres choses il redemanda à plusieurs reprises un canif, avec lequel il avait coutume de se rogner sans cesse les ongles. On crut que cette petite distraction d'habitude lui faisait faute. Mais ce canif n'avait pas été apporté de la campagne. Lorsqu'il le sut, il demanda un rasoir, en disant qu'il s'en accommoderait tout aussi bien. Le Roi et le duc étaient venus passer la matinée de ce jour à la Tour, pour voir, à ce qu'on dit alors, quelque invention nouvelle relative à l'artillerie. Comme ils s'en allaient tranquillement dans leur barque, le bruit de ce qui était arrivé à lord Essex vint atteindre et frappa leurs oreilles. Son domestique réfléchissant qu'il restait dans son cabinet plus long-temps que de coutume, avait regardé, disait-il, à travers le trou de la serrure, et l'avait vu renversé mort. On avait

aussitôt enfoncé la porte, et on l'avait trouvé mort en effet, la gorge coupée un peu au-dessus de l'*aspera arteria*. Je parlerai plus tard de l'enquête à laquelle donna lieu cette mort de lord Essex, qui passa généralement pour avoir été volontaire. Le jury déclara qu'il y avait suicide; et lorsque son corps eut été transporté chez lui, dans sa maison, et que son propre chirurgien eut examiné la blessure, il me dit qu'elle ne pouvait être ce qu'elle était, qu'à condition qu'il en fût lui-même l'auteur; car autrement, à moins qu'il n'eût jeté sa tête fort en arrière, et tendu son cou de toutes ses forces, ce qui ne pouvait guère s'accorder avec la violence, l'*aspera arteria* aurait été coupée. Mais continuons le récit des événemens de ce jour funeste, dans lequel je perdis les deux meilleurs amis que j'eusse au monde.

Le jugement de lord Russel était fixé pour ce même jour. Le jury était composé de citoyens de Londres qui n'étaient point francs-tenanciers : en sorte que le premier point de droit à plaider, était de savoir si le jury était légal. La loi décidait expressément la négative; et la raison en était qu'il n'y avait que des gens d'une certaine fortune qui pussent prononcer sur la vie d'un homme. On répondit que l'usage de la cité, d'admettre aux fonctions de jurés d'autres citoyens que les francs-tenanciers, était fondé sur l'esprit même de la loi, loin

de la violer; car bien souvent les plus riches habitans de la cité n'étaient point des francs-tenanciers, mais des marchands, dont la fortune consistait en valeurs commerciales. Il fut décidé en conséquence qu'on passerait outre, et les jurés furent reçus à prêter serment. Choisis avec un grand soin, ils étaient hommes estimables sous tous les rapports privés; mais en même temps partisans si passionnés de la cour qu'ils étaient d'avance préparés à accueillir toutes les accusations. Rumsey, Shepherd et lord Howard furent les témoins: le contenu de leurs dépositions est déjà connu. Shepherd déclara que lord Russel était venu deux fois dans sa maison, quoiqu'il n'y eût été qu'une fois; et lorsque, après sa condamnation, lord Russel lui fit dire qu'il lui pardonnait tout ce qu'il avait déposé contre lui, mais que sa mémoire devait lui rappeler qu'il n'avait passé qu'une seule fois le seuil de sa porte, toute la réponse que fit Shepherd, c'est que pendant tout le temps qu'il avait assisté au procès en qualité de témoin, ses idées étaient dans un tel désordre qu'il savait à peine ce qu'il disait. Rumsey et lui déposèrent que lord Russel avait exprimé son consentement au projet de forcer la garde, sans cependant mentionner aucune parole de lui qui impliquât ce consentement prétendu; en sorte que voici un homme convaincu de haute trahison, pour s'être trouvé par accident, ou du moins sans intention crimi-

nelle, dans un lieu où se débattait un projet de complot contre le souverain, sans qu'il se fût mêlé à la conversation, ou qu'il eût donné son assentiment à ce qui se disait de vive voix ou autrement; ce qui constitue tout au plus la négligence à révéler un cas de haute trahison. Au moment où lord Howard commençait sa déposition, fut portée à la cour la nouvelle de la mort du comte d'Essex. En l'apprenant, lord Howard s'arrêta, disant qu'il lui serait impossible de continuer avant d'avoir donné jour à sa douleur par quelques larmes. Il se remit bientôt, et conta son histoire. Lord Russel invoqua pour sa défense le témoignage, sous serment, de plusieurs personnes qui entretinrent amplement la cour de sa grande vertu, et déclarèrent qu'il n'était pas vraisemblable qu'un homme tel que lui eût trempé dans de mauvais desseins. Quelques autres et moi, nous certifiâmes que lord Howard avait solennellement nié, dans les premiers jours de la découverte du complot, qu'il en existât aucun à sa connaissance. Finch, solliciteur général, observa que peu importait, attendu que tout témoin qui a été complice commence par nier. On répondit que si ces dénégations avaient eu lieu devant un magistrat, ou dans un interrogatoire, elles seraient sans doute d'une petite importance; mais que faites solennellement à des amis, suivies de grandes protestations et sans être provoquées, elles

prouvaient au moins que le témoin était un homme si méprisable que son témoignage était sans autorité. On insista aussi sur ce qu'aucun des témoins ne déclarait que lord Russel eût pris part à l'entretien qui avait eu lieu chez Shepherd, ou que seulement il eût témoigné par quelques mots qu'il y prêtât l'oreille; et cependant, sans quelque indice semblable, on ne pouvait savoir s'il avait entendu les propos qui se tenaient à côté de lui, encore moins s'il y avait adhéré. Lord Russel demanda ensuite en vertu de quel statut il était jugé. Etait-ce en vertu du vieux statut de la vingt-cinquième année du règne d'Édouard, ou bien en vertu de celui qui avait spécifié sous le présent règne les cas de haute trahison? Mais l'accusation ne pouvait être fondée sur le dernier, qui portait bénéfice de prescription au bout de six mois, et il y avait six mois et plus que les propos incriminés avaient été tenus : c'était donc sur celui d'Édouard III. Lord Russel demanda où était l'acte public, car la procédure n'en produisait aucun. L'accusé faisait observer encore que par ce statut était déclaré, il est vrai, crime de haute trahison, tout projet, mis ou non à exécution, de tuer le Roi, lorsqu'il était prouvé par un acte public; mais qu'il n'en était pas de même du projet de prendre les armes contre le gouvernement du Roi, et qu'il fallait ici, pour caractériser la haute trahison, commencement d'exécution. Cook et Hale étaient

de ce sentiment, et en donnaient les raisons. Il semblait même que le parlement qui avait rendu le bill de haute trahison, pendant le cours du règne actuel, avait compris de cette manière le statut d'Édouard III, car il avait rangé au nombre des cas de haute trahison les conciliabules sur les moyens de faire éclater la guerre civile; ce qui prouvait assez que le parlement du moins ne les considérait pas comme compris dans le vieux statut en question. Le conseil du Roi prétendit que des conciliabules tendant à attaquer la garde du Roi devaient compter pour l'*acte public*, nécessaire pour constater un complot contre la personne du Roi. Mais ces troupes auxquelles l'usage a donné le nom de *gardes*, ne sont point en droit *gardes* du Roi : la loi ne les reconnaît point pour telles; la preuve, c'est que le long parlement, dernièrement dissous, qui était cependant si soigneux des moindres intérêts du souverain, si complaisant pour tous ses caprices, ne voulut jamais s'occuper de l'armée sous le titre de *troupes du Roi*, encore moins les appeler ses *gardes*. Les gardes n'étaient qu'une compagnie de soldats à la solde du Roi; en sorte que le projet de les attaquer, n'était autre chose que le projet d'attaquer une portion de l'*armée du Roi*. Mais le mot *gardes* se confondait tellement pour la signification avec celui de *sûreté* du Roi, que le projet de les attaquer ne parut pas différent du projet d'attenter

à ses jours. Cependant aucun témoin n'avait parlé de projet contre la personne du Roi. Lord Howard avait même déclaré positivement qu'il n'en avait jamais existé. Cependant on fit de l'un la conséquence naturelle de l'autre : c'est ainsi qu'après avoir déclamé à l'infini contre la méthode constructive, employée dans le procès de lord Strafford, la cour y recourait, toutes les fois qu'elle voulait se défaire de quelqu'un qui l'embarrassait. Lord Russel demanda que son conseil fût entendu sur l'inculpation d'avoir voulu attaquer les gardes; mais on s'y refusa, à moins qu'il n'avouât le fait; ce qu'il ne voulut jamais faire, attendu que la chose était fausse, ainsi que l'avaient déclaré les témoins qu'il avait produits. Il eut envie de raconter toute l'affaire telle qu'elle était, mais son conseil l'en dissuada. Quelques uns de ses amis le lui avaient conseillé, pensant que par là il réduirait l'accusation intentée contre lui au simple délit de non-révélation de complot. Son conseil se fondait sur la distinction qu'on ne manquerait pas de faire entre, savoir une chose sans la révéler, et discuter avec des gens dont les projets tombaient manifestement dans la haute trahison; car dans ce dernier cas, bien qu'on ne soit pas de l'avis de ce que la loi incrimine, cependant on est coupable, c'est-à-dire complice, par cela même qu'on prend part à la délibération. Lord Russel parla très-brièvement. Cependant dans le

peu de mots qu'il prononça, il toucha à tous les principaux points de droit qui lui avaient été suggérés. Finch résuma l'accusation ; mais cette fois, comme dans les divers autres procès qui suivirent, il montra plus de cette éloquence abusive et vicieuse qui consiste dans l'art perfide de ne montrer que la face des faits la moins favorable à l'accusé, que de bonne foi et de véritable solidité d'argumentation. Jefferies, jaloux de faire preuve de zèle, parla après lui, et ce ne fut, suivant son usage, que déclamations insolentes et vagues, respirant la rage et l'invective. Pemberton présidait la cour, l'autre place n'étant pas encore remplie. Son résumé n'eût mérité que des éloges si, en le terminant, il n'eût dit au jury, que méditer d'attaquer les gardes c'était évidemment méditer d'attenter à la vie du Roi. Cependant, quoique ce fût là le point important à établir pour obtenir la condamnation et plaire à la cour, il perdit peu après sa place, et cette disgrâce fut généralement attribuée au ton impartial et modéré de son résumé dans ce procès célèbre. L'attitude de lord Russel, devant ses juges, fut pleine de décence et de dignité. A peine semblait-il s'inquiéter de l'issue des débats. Sa candeur était telle qu'il s'étendit peu sur le fait, car on lui avait conseillé de ne pas dire toute la vérité, et il ne voulait rien dire de contraire à ce qu'il savait être vrai, quoique l'accusation eût dénaturé plusieurs

circonstances. Mais ayant promis de ne pas détruire le faux en lui opposant le vrai, il préféra laisser au jury le soin d'en faire le départ. Le jury prononça son verdict contre lui, après quoi on lui lut sa sentence de mort.

Il ne songea plus alors qu'à s'apprêter à mourir. Il dit que le jour de son jugement lui avait été certainement plus pénible que ne le serait celui de son exécution. On employa tous les moyens possibles de lui sauver la vie : de très-grosses sommes furent offertes à lady Portsmouth et à tous les gens en crédit. Ses amis le supplièrent de faire parvenir ses soumissions au Roi et à son frère; mais il leur fit considérer combien était douteux le succès de cette démarche, et l'infaillible honte qui en rejaillirait sur lui. Tout ce qu'ils obtinrent de lui, ce fut qu'il promettrait, si on lui faisait grâce, de vivre sur le continent, dans tel lieu qu'il plairait au Roi de lui désigner, et de ne jamais se mêler à l'avenir des affaires d'Angleterre. Mais rien ne fut capable d'ébranler les deux frères : leur parti était pris irrévocablement, avec cette différence cependant, suivant ce que m'a dit dans la suite lord Rochester, que le duc souffrait qu'on discutât la chose avec lui, tandis que le Roi ne supportait même pas qu'on lui en parlât. Le bruit circula alors que le duc avait proposé de faire exécuter lord Russel sur la place Southampton devant sa propre maison,

mais que le Roi avait rejeté avec dégoût ce raffinement de barbarie. *Lincolns-Inn-Fields* fut désigné pour le lieu du supplice. Pendant la dernière semaine de sa vie, lord Russel désira passer seul toutes ses matinées. Vers midi, je me rendais auprès de lui, et j'y restais jusqu'à la nuit. Je le vis constamment dans une disposition d'esprit toute chrétienne, sans aigreur ni ressentiment, sans vanité ni affectation; tous ses derniers jours ne furent qu'un triomphe prolongé sur la mort. Dans certaines occasions, comme à table, ou lorsque ses amis le venaient visiter, il n'était même pas sans une gaîté décente. J'étais auprès de lui lorsque les shériffs vinrent lui signifier l'arrêt qui fixait le jour de son exécution : il le lut avec une grande indifférence, et, lorsqu'ils furent partis, il me dit qu'il ne trouvait pas convenable de plaisanter dans un moment aussi grave, car d'ailleurs il avait été tenté de dire à Rich, qui, bien qu'il fût maintenant du parti de la cour, s'était prononcé chaudement dans la chambre des communes pour le bill de l'exclusion : « Eh bien ! « Rich, nous ne siégerons donc plus ensemble « aux communes, et nous n'y voterons plus l'ex- « clusion d'un commun accord. » La veille de sa mort, il saigna du nez; sur quoi il dit assez plaisamment : « Je ne me ferai pas saigner pour arrêter ceci; ce sera fait demain. »

Il plut beaucoup dans la nuit. Il dit que cette pluie

gâterait la cérémonie du lendemain, toute cérémonie demandant un beau jour pour être complète. Il se reprochait amèrement les péchés de sa jeunesse; mais il espérait que Dieu les lui avait pardonnés, car il était sûr d'en avoir lui-même interrompu le cours, et d'avoir, depuis plusieurs années, marché dans les voies de Dieu avec une grande sincérité de cœur. S'il avait commis des erreurs dans sa vie publique, c'étaient des erreurs de son jugement, car elles n'avaient été le résultat ni d'aucune vue intéressée, ni d'aucun mauvais sentiment. Il persistait dans l'opinion que l'autorité du souverain était limitée par la loi, et que, lorsqu'il dépassait ces limites, ses sujets pouvaient se défendre et le forcer à y rentrer. Il pensait qu'une mort violente était un moyen très-désirable de terminer sa carrière; car enfin il ne s'agissait que d'être quelque peu donné en spectacle, et d'avoir à supporter pendant une minute une douleur qui, il en était persuadé, n'égalait pas celle de se faire arracher une dent. Il ne sentait aucune de ces révolutions intérieures qu'avaient senties tant de bonnes gens soumis à la même épreuve que lui. Il n'éprouvait ni trouble d'esprit, ni palpitation de cœur, ni tremblement à la seule pensée de mourir. Il était très-effrayé du nuage qui s'amoncelait sur sa patrie; mais il espérait que sa mort lui serait plus profitable que ne l'avait été sa vie.

Telle est la substance des entretiens que nous eûmes ensemble. Il vit souvent Tillotson pendant sa dernière semaine. Nous étions d'avis, ce digne théologien et moi, que l'opposition avait été, dans ses projets, trop vite et trop loin. Dans l'état où était l'Angleterre, nous ne regardions pas que la résistance fût encore suffisamment légitimée. A cela lord Russel répondit qu'il n'avait pas le loisir d'entamer une discussion de politique; qu'il croyait en deux mots qu'un gouvernement limité par les lois n'était qu'une chimère, si les gouvernés n'avaient pas le droit de maintenir ces limitations par la force, et que ce droit une fois retranché, tout demeurait à la discrétion du souverain, ce qui était contraire aux idées qu'il avait eues toute sa vie sur notre constitution. Il ajoutait qu'il ne les avait jamais exprimées que très-incomplètement ces idées auxquelles il s'était efforcé de conformer sa conduite, et, pour ainsi dire, par aperçu; en sorte qu'elles allaient disparaître avec lui, sans laisser aucune trace. C'est sans doute pour éviter en partie cet inconvénient qu'il crut nécessaire de laisser après lui un écrit dépositaire de tous ses sentimens; et, comme il n'avait pas l'habitude de cette sorte de travail, il me pria de lui tracer un plan général des choses qu'il aurait à traiter, et l'ordre dans lequel il les traiterait. Je m'efforçai de le satisfaire de mon mieux. Il employa trois de ses ma-

tinées à écrire son discours; puis il en fit faire quatre copies qu'il signa, dont trois furent données avec l'original à sa femme, et la quatrième réservée pour la donner aux shériffs sur l'échafaud. Il apporta un grand soin à la rédaction de ce morceau. Il écrivait les passages délicats sur des morceaux de papier séparés, et ne les mettait au net qu'après les avoir communiqués à sa femme et à moi. Il ressentit un grand contentement de voir son travail achevé. Il écrivit aussi une lettre au Roi, dans laquelle il lui demandait pardon de tout ce qu'il avait dit ou fait de contraire à son devoir, protestant d'ailleurs qu'il était innocent de tous mauvais desseins contre sa personne ou son gouvernement, et qu'il n'avait jamais cessé d'être dévoué dans son cœur à tout ce qu'il regardait comme les intérêts véritables de Sa Majesté; il ajoutait que, bien qu'il eût été traité avec une excessive dureté, il pardonnait à tous ceux qui avaient contribué à sa condamnation, depuis les derniers jusqu'aux plus élevés de ses accusateurs; et il finissait en espérant que le courroux qu'il avait eu le malheur d'inspirer à Sa Majesté cesserait avec sa vie, et ne s'attacherait pas à sa femme et à ses enfans. La veille de sa mort, il reçut le saint Sacrement des mains de Tillotson avec beaucoup de dévotion. Je prêchai à cette occasion devant lui deux sermons fort courts qui parurent le toucher profondément. Nous restâmes

enfermés jusqu'au soir. Il permit alors à ses enfans encore tout jeunes et à un petit nombre de ses amis de venir prendre congé de lui. Pendant cette scène si douloureuse, et quoiqu'il fût père très-tendre, sa fermeté ne se démentit pas un instant. Il se sépara aussi de sa femme dans un silence recueilli ; et, quand elle fut partie, il me dit que l'amertume de la mort était passée, car il l'aimait et estimait au-delà de toute expression, mais non, certes, au-delà de ce qu'elle méritait à tous égards. Elle avait de son côté tant d'empire sur elle-même que ses adieux n'eurent rien de trop déchirant pour le cœur de son époux. Il passa dans sa chambre vers minuit, et, quant à moi, je restai jusqu'au matin dans la pièce qui précédait. Il ne se mit au lit que vers deux heures du matin, et il était profondément endormi à quatre, où il nous avait donné ordre de l'éveiller. Il fut promptement habillé, et ne voulut pas perdre de temps à se raser, disant qu'il s'inquiétait peu de la mine qu'il aurait ce jour-là.

Il entendit avec intérêt le récit qu'on lui fit dans la matinée de la mort de Walcot, qui avait été exécuté la veille avec deux autres malheureux, l'un nommé Hone et l'autre Rowse. Ils avaient été convaincus et condamnés tous trois sur preuve testimoniale. Rumsey et West avaient fait contre Walcot des déclarations terribles. Ils avaient en outre écrit une lettre au secrétaire

d'Etat pour lui offrir de révéler tout ce qu'ils savaient sur la conspiration, qui, disaient-ils, avait des ramifications aussi étendues que des racines profondes dans toute l'Angleterre. Walcot nia, à sa mort, toute l'affaire de la maison de Rye, et en particulier qu'il dût attaquer les gardes pendant que d'autres tueraient le Roi. Il dit que West avait, il est vrai, souvent parlé de ce projet odieux, sous le nom d'*étêtement*, mais qu'il avait toujours déclaré ne vouloir y prendre aucune part, et le regarder comme une chose infâme, dont le duc de Monmouth d'ailleurs tirerait sûrement vengeance, malgré toutes les assurances que donnait West sur l'engagement qu'avait pris avec lui ce jeune duc de le trouver bon. Les aveux de Walcot, tout en rendant sa culpabilité évidente, le montrèrent sous un jour si odieux que la cour n'en fit plus usage. Hone, pauvre marchand de Londres, doué, à ce qu'il semble, de quelque chaleur, mais presque imbécile du reste, avait cédé aux suggestions de Keeling et de Lee, autre témoin, qui lui-même avait été initié par Keeling à l'étrange projet de tuer le Roi, en épargnant le duc, dans l'idée que nous courrions moins de danger sous un papiste de profession que sous Charles. Hone avait promis de participer à l'exécution de ce projet, encore plus ridicule qu'atroce; mais il ne savait ni quand, ni où, ni comment; cependant cet homme,

que Bedlam réclamait, comme on voit, à plus juste titre que l'échafaud, fut jugé un jour avant lord Russel, et de même exécuté un jour avant cet illustre martyr de la liberté. Il avoua son crime, mais dit, pour sa justification, y avoir été entraîné par les deux témoins qui déposaient maintenant contre lui; il ne connaissait d'ailleurs de complices qu'eux deux et lui. Lee et Keeling chargèrent des mêmes imputations Rowse, qui avait appartenu à Player, trésorier de Londres. Ce Rowse montra, contre ses accusateurs, un sentiment de dépit et de rage plus violent que les précédens. Il ne convint jamais d'être entré dans aucune entreprise contre la personne du Roi. Il dit que les témoins qu'on lui opposait avaient, il est vrai, laissé échapper plusieurs fois devant lui des propos qui se rapportaient à quelque chose de semblable; qu'il avait résolu en conséquence de les dénoncer, et qu'il n'attendait pour cela que d'avoir pénétré le fond de leur pensée; mais ils l'avaient prévenu. Les deux jugemens de Hone et de Rowse soulevèrent une telle indignation contre les deux témoins qui y avaient figuré, que le tribunal jugea à propos de ne plus les employer, non plus que West. On tira un grand parti de la liaison prétendue des deux conspirations, dont l'une allait à la révolte, et l'autre au meurtre de Charles et de son frère. On disait que la seconde provenait de la première, en ce

qu'elle y puisait de l'espoir et de l'aliment, quoiqu'en apparence plus criminelle : et c'est ainsi qu'elles furent présentées à l'Angleterre comme un seul et même complot, dont tout le parti de l'opposition était responsable, sinon complice.

Lord Russel parut satisfait de voir qu'il n'y avait aucune réalité dans le complot de la maison de Rye, dans l'espérance que le tort qu'il avait fait à la cause populaire ne serait que momentané. Il rentra dans sa chambre six ou sept fois dans la matinée pour s'y livrer à la prière. Il revenait ensuite nous trouver, Tillotson et moi. Il prit une tasse de thé et but du vin d'Espagne. Il monta sa montre, en disant qu'il en avait fini maintenant avec le temps, et qu'il allait trouver l'éternité. Il demanda ce qu'il donnerait à l'exécuteur : « Dix guinées, lui dis-je. — C'est une plaisante chose, répliqua-t-il en souriant, que de payer pour se faire couper la tête. » Lorsque les shériffs vinrent le chercher à dix heures, il trouva lord Cavendish qui l'attendait à la porte pour lui dire un dernier adieu ; ils s'embrassèrent très-tendrement. Lord Russel, après l'avoir quitté, revint à lui, comme ramené par une pensée soudaine, et le supplia d'ouvrir son âme à des sentimens plus chrétiens. « Voyez, dit-il, quelle consolation et quel secours je tire de la religion dans la cruelle extrémité où je me trouve. » Lord Cavendish lui avait très-généreu-

sement offert de seconder sa fuite, en restant en prison, pendant qu'il sortirait revêtu de ses habits; mais lord Russel n'avait pas voulu entendre à cette proposition, qui eût mis son ami en danger. Le duc de Monmouth m'avait fait prier aussi de lui dire que, s'il croyait que cela lui fût utile, il se rendrait en prison, et courrait les mêmes chances que lui. Il répondit à ce prince qu'il ne tirerait aucun avantage de voir ses amis partager son triste sort. Tillotson et moi nous étions dans la voiture qui le conduisit au lieu fatal. La foule était immense dans les rues où nous passâmes. Les uns pleuraient, tandis que les autres insultaient à sa destinée. Il parut touché des marques d'affection de ceux-là, mais il ne parut même pas s'apercevoir des outrages de ceux-ci. Il chanta des psaumes une grande partie du chemin, et il dit que bientôt il chanterait mieux. En voyant la quantité de peuple qui se pressait sur sa route, « j'espère, nous dit-il encore, que je ferai partie dans peu d'une assemblée mieux composée. » Lorsqu'il fut arrivé au pied de l'échafaud, il en fit le tour trois ou quatre fois. Puis il se tourna vers les shériffs, et leur remit l'écrit qu'il avait préparé. Il protesta de nouveau n'avoir jamais trempé dans aucun projet contre la vie ou le gouvernement du Roi; il pria Dieu de veiller sur ces deux grands intérêts de la patrie, ainsi que sur la religion protestante;

enfin il souhaita à tous les protestans de s'aimer en frères, et de ne plus favoriser, par leurs dissensions, les effrayans progrès du papisme.

Voici en substance ce que disait lord Russel dans l'écrit qu'il remit aux shériffs. Il commençait par une profession de foi de ses opinions religieuses, et de la sincérité constante qu'il y avait portée. Il était de l'église anglicane; mais il aurait désiré que les sectes diverses se réunissent contre l'ennemi commun, que les épiscopaux fussent moins sévères, et les dissidens moins scrupuleux. Il avouait qu'il se sentait une grande aversion pour le papisme, qu'il regardait comme une religion sanglante et idolâtre; mais il déclarait en même temps que, tout en étant prêt à risquer mille fois sa vie pour sa religion et sa patrie, il eût renoncé à leur être utile, s'il n'avait pu y parvenir que par des moyens honteux ou pervers. Personne n'avait jamais eu l'impudence de lui rien proposer qui ressemblât à une tentative quelconque contre la vie du Roi, auquel il souhaitait du fond de son cœur toutes les prospérités possibles dans ce monde et dans l'autre. Il protesta avoir agi dans la sincérité de son cœur, lors de la poursuite de la conspiration papiste, et n'avoir jamais eu connaissance d'aucune corruption des témoins. Il était vrai qu'il avait travaillé de tout son pouvoir à faire passer l'exclusion, parce qu'il lui avait paru qu'il ne pouvait pas y

avoir de meilleure garantie pour la vie du Roi et la religion protestante. C'est à l'ardeur qu'il avait montrée pour ce fameux bill, qu'il imputait la sentence qui le condamnait à mort : il pardonnait du reste à tous ceux qui y avaient contribué, et suppliait ses amis de ne jamais songer à le venger. Il pensait que cette sentence était dure, pour ne rien dire de plus; et il faisait à ce propos le récit circonstancié de tout ce qui s'était passé chez Shepherd. En voyant les scènes violentes auxquelles avait donné lieu l'élection des shériffs, il s'était toujours dit qu'elles amèneraient infailliblement ce qui, en effet, était arrivé depuis; il n'était pas surpris qu'il eût été la première victime désignée, et il souhaitait d'être la dernière, car les assassinats judiciaires étaient la pire sorte de meurtre. Il finissait par quelques élans de piété. Après que lord Russel eut remis cet écrit, il pria quelques instans seul; puis Tillotson l'assista dans sa prière, puis encore il pria seul de nouveau; il se déshabilla ensuite, et mit sa tête sur le billot, sans la moindre altération de visage. Elle tomba après deux coups de hache.

Telle fut la fin de ce grand et excellent homme, sur la mort duquel je me suis peut-être trop appesanti; mais la haute estime que j'avais pour lui, et la place que j'occupai dans ses derniers momens, me serviront d'excuse. Son discours fut imprimé avec une telle rapidité qu'il se vendait dans les

rues une heure après sa mort. La cour en ressentit un dépit extrême. Tillotson et moi nous fûmes sommés d'avoir à comparaître devant le conseil privé. Tillotson n'avait que peu de chose à dire; lord Russel lui avait montré sa harangue apologétique la veille de son exécution, et il lui avait fait, sur certains passages, les observations qu'il avait jugé à propos de lui faire, mais l'avait trouvé peu disposé à s'y conformer. On me tint plus long-temps; il me fut aisé de voir qu'on croyait à la cour que j'étais l'auteur du discours. Je dis alors au Roi qu'à la demande de lady Russel, j'avais tenu un journal très-détaillé de chaque circonstance, grande ou petite, dont j'avais pu être témoin pendant tout le temps que m'avaient retenu près de lui mon ministère et mon affection; que je venais précisément de terminer ce travail, lorsque j'avais reçu l'ordre de me rendre auprès de Sa Majesté, et que, si elle me l'ordonnait, je le lui livrerais: ce que je fis suivant son ordre. Je vis que le Roi et tous les membres du conseil étaient très-étonnés de plusieurs détails très-extraordinaires qu'ils entendirent, et dont la relation qui précède renferme les plus importans. Le lord garde des sceaux me demanda si je comptais imprimer ce que je venais de leur lire. Je répondis que je ne le destinais qu'à l'usage particulier de lady Russel. Il ajouta, voyant le Roi garder le silence: « Vous ne devez pas croire que le Roi en soit

content, parce qu'il ne dit rien. » Peut-on rien imaginer de plus vil que cette apostrophe? Il me demanda encore si je n'avais pas fait mes efforts pour dissuader lord Russel d'insérer dans son discours plusieurs des choses qu'il y avait mises. « J'ai déchargé ma conscience, répliquai-je, en lui communiquant franchement ma façon de penser sur chaque point : mais il n'est plus; en sorte que, supposé que je consentisse à raconter de point en point ce qui s'est passé entre nous relativement à son dernier écrit, il resterait toujours impossible de savoir si c'est la vérité que j'aurais dite ou non : je désire donc qu'on me dispense de parler. » Le duc d'York voulut savoir s'il ne m'avait rien dit en confession. « Dans le cas où cela serait, lui répondis-je, me serait-il donc permis de le dévoiler? » Je proposai seulement de jurer que le discours avait été rédigé par lui, et non par moi. Le duc, après mon interrogatoire, dit tout haut que mes réponses lui avaient grandement déplu. On en conclut à la cour que j'étais perdu. Lord Hallifax me fit savoir que le duc regardait la lecture que j'avais faite de mon journal comme un stratagème préparé d'avance, et destiné à me fournir l'occasion de faire le panégyrique de la mémoire de lord Russel. Il parut à cette occasion plusieurs pamphlets qui tous représentèrent le fameux discours, sinon comme mon ouvrage, du moins comme le résultat de

mes conseils. Tous mes amis me conseillèrent de ne publier aucune réponse, et de me résigner en silence à ce débordement de malice. Je les crus, et ne pris point la plume.

Sur ces entrefaites, le prince George de Danemarck passa en Angleterre pour épouser la seconde fille du duc d'York. Le prince d'Hanovre y était venu deux ans avant pour la demander. Mais à peine était-il arrivé qu'il avait reçu ordre de son père de couper court à ses démarches, parce qu'il avait conclu pour lui un mariage plus avantageux à leur famille, avec la fille de son frère le duc de Zell. La nation ne vit pas de bon œil celui du prince de Danemarck et de la princesse Anne. On savait que la première ouverture de cette alliance venait de Versailles, et on en inférait que tant cette cour que celle de Londres se tenaient assurées que le jeune prince changerait de religion. La suite a montré que ces craintes étaient mal fondées. Le bonheur des deux époux eût été complet d'un bout à l'autre, si leurs enfans eussent vécu; mais, par une fatalité terrible, un des ménages les plus féconds de l'Angleterre, puisqu'il ne se passait pas d'année que la princesse ne donnât le jour à un fils ou à une fille, vit périr tous ses enfans.

Les affaires étaient partout au dehors dans une grande fermentation. Conduit par une politique aussi cruelle qu'absurde, l'empereur avait

à la fois persécuté les protestans et violé toutes les libertés des catholiques dans le royaume de Hongrie, si bien qu'à force d'opprimer les uns et les autres, ils avaient tous de concert pris les armes contre lui. Les révoltés s'étaient déjà emparés de plusieurs places dans la haute Hongrie, où ils étaient protégés par le voisinage de la Pologne, que les agens de la cour de France, sous la direction du cardinal de Forbin, poussaient à leur être favorables. Cependant, ne voyant plus de jour à tenir contre toutes les forces de l'empereur, Tékéli, leur chef, fit ses soumissions aux Turcs, et invoqua leur assistance. On sait la grande guerre qui suivit, et comment elle fut ménagée et entretenue par les intrigues du roi de France, qui, en même temps qu'il persécutait les protestans dans son royaume, fomentait leur rébellion en Hongrie, et ouvrait aux adorateurs du Croissant les portes de la chrétienté. Il est inutile de m'étendre sur un événement aussi connu que le siége de Vienne qui, s'il eût été conduit avec autant d'habileté qu'il avait été entrepris avec audace, aurait infailliblement fini par la prise de cette capitale, c'est-à-dire par la ruine de l'empereur et de sa famille. Louis XIV, dans l'attente de cette grande catastrophe, et ne doutant pas qu'alors les princes d'Almagne ne vinssent implorer sa protection et lui offrir la couronne impériale, avait déjà rassemblé

une grosse armée sur les bords du Rhin. Il n'en avait pas moins envoyé le maréchal d'Humières en Flandre, aussi avec une armée pour soutenir ses prétentions sur Alost, qu'il fallait être la cour de France pour oser conserver. Pendant la guerre, il avait été maître un temps de cette place; mais il en avait ensuite retiré ses troupes, de sorte que, n'étant point en son pouvoir à l'époque de la paix de Nimègue, on n'avait point parlé de la lui rendre. Aujourd'hui il disait que l'ayant une fois conquise, et n'ayant point depuis renoncé à son droit, la place lui appartenait encore: il fallait en conséquence ou la lui rendre, ou lui donner Luxembourg en échange. Humières ne trouvant aucune résistance dans les Pays-Bas, ruina et saccagea ces belles provinces avec une fureur dont la guerre précédente n'offrait même pas d'exemple. Tel était l'état des affaires au dehors pendant qu'on jugeait en Angleterre les acteurs prétendus ou réels de la conspiration de Rye.

On pensait généralement qu'un parlement allait être bientôt convoqué, dont le Roi et le duc disposeraient à leur gré. Le gros de la nation était encore si convaincu de la réalité de la conspiration, qu'il est probable, en effet, que les élections eussent été toutes dans le sens de la cour, et que les candidats de l'opposition n'auraient pas même eu le courage de se mettre sur les rangs. Heureusement la cour de Versailles craignit que

Charles ne consolidât si bien son autorité chez lui, qu'il fût impossible de le régenter comme par le passé. Elle sentait d'ailleurs que quelque facilité que le roi d'Angleterre trouvât dans son parlement pour les détails de son gouvernement intérieur, il n'en fallait pas moins craindre que toute chambre des communes ne l'obligeât à s'allier à l'Espagne et aux Etats pour s'opposer aux rapides conquêtes de la France. Le politique Louis fit donc jouer toutes ses machines pour empêcher le Roi de convoquer un parlement. Il obtint en outre le consentement de ce prince pour se mettre en possession de Luxembourg, consentement qu'il acheta 300,000 livres, à ce qu'on m'a assuré, Je ne puis néanmoins l'attester. Seulement lord Montague, mon auteur, en paraissait convaincu; et lady Portsmouth se vantait d'avoir fait passer Luxembourg au pouvoir de la France, disant que c'était là le dernier service qu'elle eût rendu à cette couronne.

Peu de temps après le jugement de lord Russel, je pris le parti de faire un voyage en France, et de laisser le champ libre aux invectives dont m'accablaient presque tous les écrits du jour. La fureur des adresses s'était emparée une seconde fois de l'Angleterre. Celles de la restauration étaient des modèles de modération et de simplicité en comparaison des nouvelles. L'incendie miraculeux de Newmarket y était célébré dans

les termes les plus pompeux, et dans plusieurs lord Russel et son discours étaient mis en pièces, non sans de perfides insinuations contre moi.

Rouvigny, oncle de lady Russel, mit beaucoup de zèle à me procurer à Paris des connaissances en grand nombre. Ce fut alors que commença ma liaison avec le maréchal de Schomberg, qui me ménagea celle que je formai avec le maréchal de Bellefonds, seigneur plein de piété, mais esprit des plus faibles. Il lisait assidûment les Ecritures, et pratiquait au milieu de la cour les vertus d'un solitaire. Je vis aussi beaucoup l'archevêque de Rheims, homme bourru et bruyant, mais qui semblait d'ailleurs avoir de saines idées sur les devoirs de l'épiscopat, sauf cependant celui qui prescrit le bon exemple; car on sait que ce prélat se donnait bien des libertés. Le duc de Montausier était un modèle de vertu et de sincérité, peut-être seulement trop cynique. Il était si éloigné de flatter le Roi, comme le reste des courtisans plats adorateurs de ses moindres caprices, qu'il ne pouvait s'empêcher de le contredire toutes les fois que l'occasion s'en présentait. Ce fut la principale raison qui le fit choisir pour gouverneur du Dauphin, à l'éducation duquel il avait donné tous les soins dont il était capable, quoique sans succès, disait-il ingénument. Louis XIV avait un air très-imposant. La nouvelle de la levée du siége de Vienne venait

d'arriver la première fois que je le vis. Schomberg me dit qu'il en avait été très-troublé, et qu'il était fort loin de s'y attendre. Pendant les quatre ou cinq jours que je passai à Versailles, un carrosse du Roi fut constamment à ma disposition. Il y avait ordre à tout le monde de bien m'accueillir, et chacun ne manqua pas de s'y conformer et de me combler de telles démonstrations de respect, qu'on en fut généralement surpris. Les uns crurent que le roi de France n'était pas fâché d'encourager autant qu'il était en lui le parti opposé à la cour en Angleterre, en traitant avec autant de distinction un homme qu'elle n'aimait pas. Les autres jugèrent avec plus de vraisemblance que Louis XIV, sachant que j'écrivais l'histoire, était bien aise de me mettre dans ses intérêts. Quelqu'un me dit qu'on pensait à m'offrir une pension; mais je ne fis aucune démarche pour aller au-devant de cette faveur : je refusai même une audience du Roi, sous prétexte que j'étais privé de l'honneur de pouvoir lui être présenté par l'ambassadeur d'Angleterre. Je ne vis le prince de Condé qu'une fois, quoiqu'il eût l'intention de me voir plus souvent. Il avait une pénétration d'aigle, et passait en France pour un oracle en matière de goût et de littérature. Il avait lu mon *Histoire de la Réformation*, dont il existait déjà une traduction française, et il m'en parut satisfait.

J'en dirai autant de plusieurs des premiers jurisconsultes du royaume, et entre autres de Harlay, alors procureur-général, et aujourd'hui premier président du parlement de Paris. Les contestations avec la cour de Rome étaient alors à leur plus haut point de vivacité, car l'assemblée du clergé venait précisément de prendre certaines décisions très-menaçantes pour l'autorité papale. Beaucoup de gens croyaient donc à un schisme très-prochain; et Harlay dit très-publiquement que, si la France était assez heureuse pour secouer le joug, je lui avais tracé un excellent modèle à suivre.

Le maréchal de Bellefonds avait si bonne opinion de moi, qu'il se flatta de m'attendrir par de grands exemples de dévotion. Il persuada, en conséquence, à la duchesse de La Vallière qu'elle était appelée à devenir l'instrument de ma conversion. Il m'apporta une lettre d'elle, par laquelle elle me priait de l'aller trouver à la grille. J'y fus deux fois. Elle me conta tous les détails de son retour à Dieu, et de son entrée dans l'ordre austère des carmélites. Il y avait, dans tous ses discours, autant d'humilité que de vraie piété. Tréville, un des admirateurs de la duchesse d'Orléans, avait été si touché de la mort de cette princesse, qu'il s'était quelque temps retiré du monde. Il venait d'y reparaître au moment dont je parle. Il avait une vaste érudition et une foi éclairée;

il gémissait de plusieurs abus monstrueux qu'il trouvait dans son Eglise. Plusieurs autres docteurs de Sorbonne, tels que Faur, Pique, et Brayer, convenaient avec lui de ce qu'elle renfermait de corrompu, et ils soupiraient après une réformation régulière. La seule considération de l'unité de l'Eglise les retenait encore dans une communion où leur esprit était à la gêne, et ils disaient avec une grande franchise qu'ils s'étonnaient fort qu'après en être une fois sorti, on désirât d'y rentrer. Le savoir de ces habiles gens était, en général, très-circonscrit. Faur possédait mieux l'histoire ecclésiastique qu'aucun autre savant que j'aie vu parmi les catholiques, et Pique était à ma connaissance le plus versé d'entre eux dans l'intelligence des écritures. Ils étaient tous pour l'abolition de l'autorité papale qu'ils auraient voulu voir réduite à la primauté modeste d'autrefois. Ces docteurs me parlaient des évêques de France comme de prélats ignorans et vicieux tout ensemble, qui se montraient aujourd'hui opposés au Pape, mais par le seul motif que le Pape était dans les intérêts de la maison d'Autriche; en sorte qu'ils le déclareraient infaillible le jour où il reviendrait à la France. Il n'y avait donc rien à espérer de bon, selon eux, ni de la cour ni du clergé. Je vis aussi à Paris St.-Amand, l'auteur du journal de ce qui se passa à Rome, lors de la condamnation des cinq pro-

positions de Jansénius. Je trouvai en lui un homme droit et honnête, qui avait plus de bon sens que de pénétration et de savoir. Il me dit que toute sa vie n'avait été qu'une campagne contre les jésuites, dont il me parla comme de la peste de l'Eglise. Il déplorait l'aigreur et la violence avec lesquelles Arnaud avait écrit contre les protestans, et il m'assura qu'il en avait été blâmé par tous ses amis. Je fus mené par un évêque aux jésuites du faubourg Saint-Antoine. J'y vis le père Bourdaloue, estimé le plus grand prédicateur de son temps, et l'ornement de son ordre. C'était un homme d'un caractère doux et de si peu d'emportement contre les protestans, qu'il croyait que les gens de bien, parmi eux, pouvaient être sauvés. Je n'ai jamais rencontré ce degré de charité chrétienne chez aucun autre théologien catholique. Je vis aussi, une fois, le père La Chaise, confesseur du Roi. La sécheresse de ses manières me parut excessive. Il me dit quel grand personnage on ferait de moi, si j'embrassais le catholicisme.

Telles furent mes relations parmi les papistes. Elle furent beaucoup plus étendues du côté des protestans, qui vinrent en masse me voir, mais j'en parlerai peu. Voici de quelle manière les plus habiles gens d'entre eux se laissaient aller au papisme. Ils commençaient par douter de l'ensemble de la religion chrétienne, et une fois arrivés au scepticisme, il leur devenait indiffé-

rent d'appartenir à une secte plutôt qu'à une autre, et de professer extérieurement tel ou tel culte. La méthode honteuse du reste d'acheter les uns à force de pensions, et de traîner les autres à la sainte table par une continuité de mauvais traitemens et d'iniquités épouvantables, enfin les artifices et les chicanes de tout genre mis en usage pour exclure du bénéfice de l'édit de Nantes la plupart des églises réformées, sont des taches énormes qui obscurcissent la gloire de Louis XIV, et feront demander où était, sous son règne, l'équité des tribunaux. On ne voyait qu'édits sur édits qui sapaient celui de Nantes dans les termes les plus exprès ; et tous cependant finissaient par cet étrange refrain, que le Roi n'entendait ni révoquer, ni affaiblir aucun des articles de ce fameux édit, qu'il était résolu de maintenir dans son entier. Je me liai particulièrement avec Spanheim, envoyé de l'électeur de Brandebourg. C'est, à mon avis, le plus grand critique de ce siècle dans tout ce qui concerne la littérature ancienne, et de plus un homme très-versé en affaires, d'un caractère franc et de belle humeur, qualités qui ne se rencontrent pas toujours chez les savans. Après un séjour de quelques mois en France, je revins en Angleterre, où je trouvai le Roi et le duc très-offensés de l'accueil que j'avais reçu à la cour de France. Ils ne savaient qu'en penser, et soupçonnaient quelque mystère.

Les adresses, venues de tous les coins de l'Anterre, avaient produit leur effet. Les grands jurés se mirent à dresser à l'envi des actes d'accusation contre tout ce qui passait pour être Whig ou non-conformiste. On prit des peines infinies pour faire une nouvelle recrue de témoins. On prodigua les offres d'amnistie et les promesses de récompenses, mais inutilement. Preuve évidente que la conspiration n'était ni si répandue ni si près d'éclater que l'avaient soutenu les premiers témoins, qui, sans cela, n'auraient certainement pas manqué d'auxiliaires.

Le deuil fut général, et la prévoyance des plus noirs desseins justifiée, lorsqu'on vit Jefferies élevé au rang de lord grand juge. C'était un homme vicieux jusqu'au scandale, et ivre tous les jours de sa vie, sans compter une fureur de tempérament, une exaltation de malice et de perversité, qui pouvaient passer pour une seconde ivresse. Les bienséances de son poste éminent ne lui étaient rien. Le caractère de juge ne lui imposait même pas une apparence extérieure d'impartialité, et on l'entendait se répandre sans cesse en déclamations qui eussent été inconvenantes à la barre, et qui, sur le banc, étaient odieuses et criminelles. Il n'était rien moins que savant dans sa profession, et son élocution, abondante à l'excès, n'avait ni agrément ni justesse. Jefferies était assisté de trois autres juges, dignes

de siéger à ses côtés et sous sa direction. Pemberton, grand juge des plaids-communs, perdit sa charge qui fut donnée à Jones.

Le Roi envoya à l'hôtel-de-ville de Londres une nouvelle sommation de remettre sa charte, avec menace de procéder par voie de fait à l'exécution de cette mesure, si on ne s'y résignait de bonne grâce. Là-dessus, grand débat dans le conseil municipal : les uns étaient d'avis d'obéir, de crainte des suites; d'autres disaient que tous les membres de la cité avaient juré d'en maintenir les priviléges, et qu'ils se rendraient coupables de parjure s'ils donnaient les mains à leur anéantissement. Il valait mieux, disaient-ils, laisser faire le Roi que de céder volontairement. Le sentiment de ces derniers l'emporta de quelques voix: la charte fut donc enlevée de vive force par les ordres du Roi. De plus, un certain nombre d'aldermen et quelques autres officiers municipaux furent cassés, et remplacés par des personnes plus soumises. Pendant quelque temps la cité de Londres fut administrée sans charte ni conseil commun, et n'obéit qu'à des magistrats nommés par le Roi. Ce n'est pas tout : de nouvelles chartes furent envoyées à presque toutes les communes du royaume, dans lesquelles chartes le Roi se réservait le pouvoir de déposer les officiers municipaux selon son bon plaisir. Tout ce concours d'actes arbitraires avait pour but de s'assurer les

élections pour le prochain parlement, dont on commençait à parler.

Le bill triennal fait au commencement des troubles avait été révoqué par un autre, dont un des articles stipulait qu'il n'y aurait jamais un intervalle de plus de trois ans entre deux parlemens; mais le nouveau bill était destitué des clauses obligatoires et menaçantes insérées dans celui qu'il remplaçait, en cas de contravention. Or, il y avait maintenant près de trois ans que le parlement d'Oxford avait été dissous. Le Roi avait depuis assuré, à différentes reprises, qu'il gouvernerait à l'avenir selon la loi, et, en particulier, qu'il convoquerait de fréquens parlemens. Plusieurs des adresses sans nombre qui lui étaient parvenues l'avaient remercié de ces flatteuses promesses. L'époque arrivée, on le sollicita donc d'assembler un parlement. La guerre semblait à la veille d'éclater en Flandre, où les Espagnols, tout hors d'état qu'ils étaient de la soutenir seuls, l'avaient déclarée aux Français qui s'étaient emparés de Dixmude et de Courtrai. Le prince d'Orange pressait les États de reprendre les armes plutôt que d'abandonner Luxembourg; mais la ville d'Amsterdam tenait ferme pour la continuation de la paix. La convocation d'un parlement, qui eût été suivie, selon toutes les apparences, de la déclaration de l'Angleterre, eût probablement arrêté la fougue des Français; mais Charles

avait consenti sous main à les laisser s'emparer de Luxembourg, et on craignait que le parlement ne voulût voir clair dans cette ténébreuse affaire, le seul point qui pût donner lieu à quelque mésintelligence entre lui et le Roi. La cour allégua donc pour défaite la nécessité d'avoir retiré toutes les chartes et réorganisé toutes les communes du royaume, avant de procéder à la convocation du parlement. Les partisans outrés de la prérogative, parmi les jurisconsultes, prétendaient qu'elle pouvait à la vérité être limitée par des clauses négatives et de prohibition, mais non par des clauses affirmatives. C'est à l'aide de cette misérable subtilité qu'ils proposaient d'éluder le bill dont nous avons parlé. Lord Hallifax m'a dit qu'il avait insisté de toutes ses forces sur les avantages d'une session prochaine des deux chambres, mais que le puissant ascendant de la France avait détourné le Roi de ce projet, qui fut en effet complétement abandonné pour le moment. On fit partir sur ces entrefaites les prisonniers écossais pour les envoyer juger dans leur propre pays. Ce fut pour eux un surcroît d'infortune que de se sentir réservés à l'effroyable torture des bottes. Baillie avait lieu de s'attendre à être moins épargné que personne. Il avait été conduit à Newgate le matin du jour où fut jugé lord Russel, dans l'espoir qu'on le déciderait à servir de témoin contre ce seigneur; mais ni les séductions ni les menaces

ne purent agir sur lui : c'en fut assez pour le traiter avec plus de sévérité que jamais.

J'ai passé légèrement sur les soupçons qui s'élevèrent sur la mort de lord Essex. Cet hiver, la chose fut portée devant les tribunaux. Deux enfans, un petit garçon et une petite fille, âgés l'un et l'autre d'environ douze ans, disaient qu'ils avaient entendu de grands cris dans son appartement, et vu jeter par la fenêtre un rasoir ensanglanté qu'avait ramassé une femme qui sortait de la prison où était enfermé lord Essex : c'est ainsi du moins qu'ils racontèrent le fait le jour même en rentrant chez eux. Le petit garçon se contredit bientôt, tantôt affirmant, tantôt niant ce qu'il avait d'abord avancé ; mais son père était employé à la douane, et l'on crut qu'il avait porté son fils à se rétracter. La petite fille ne varia point. La simplicité enfantine des témoins, jointe à la mauvaise opinion qu'on avait universellement de la cour, fut pour bien des gens un motif suffisant de croire à leur récit. La comtesse d'Essex ne fut pas plutôt informée de l'existence de ce premier indice qu'elle fit faire des perquisitions fort exactes pour éclaircir la vérité, et elle m'envoya le résultat de ses recherches, m'ayant déjà confié tous les messages qui avaient eu lieu entre elle et son mari pendant qu'il était à la Tour. Après avoir examiné le tout scrupuleusement, je ne trouvai pas qu'il y eût de quoi entamer un

procès criminel, que lady Essex aurait soutenu avec toute l'ardeur imaginable, pour peu qu'elle l'eût jugé fondé. Le lord Essex avait adopté un certain nombre de principes extraordinaires : il croyait, par exemple, que tout homme est maître de sa vie ; et il avait souvent paru approuver l'action du grand-père de sa femme, le comte de Northumberland, qui, se voyant enfermé à la Tour, et à la veille d'être jugé, s'était tiré un coup de pistolet. Il était, de plus, sujet à des accès d'une mélancolie très-noire. Cependant un certain Braddon, que j'avais toujours connu pour un honnête homme, entaché seulement d'enthousiasme, instruit des bruits qui couraient sur la mort de lord Essex, voulut les approfondir. Il eut bientôt réuni quantité de petites circonstances qui, toutes ensemble, formaient en lui une conviction si forte qu'il se crut obligé en conscience de poursuivre l'affaire en justice. Je le priai de ne plus venir chez moi, dès que je le vis inébranlable dans sa folle résolution. Il en parla si ouvertement qu'on le fit arrêter comme auteur de faussetés tendant à aliéner de la personne du Roi le cœur de ses sujets, et traduire en justice. Les deux enfans déposèrent qu'il ne faisait effectivement que répéter ce qu'ils lui avaient dit ; seulement le petit garçon ajoutait que le tout était faux. Braddon l'ayant engagé, dans une occasion, à lui donner son récit écrit de sa main, on qua-

lifia cette demande de subornation, quoiqu'il eût bien recommandé à l'enfant de ne rien déclarer que de vrai, et il fut condamné à deux mille livres sterling d'amende. Mais je passe à un procès d'une bien autre importance, au procès de Sidney.

Le témoignage d'Howard était le seul qu'on eût à faire valoir contre les prisonniers d'un haut rang, car ils n'avaient eu aucun commerce avec les autres témoins. Il fallait donc chercher ailleurs un supplément de preuve. Ce fut de Sidney qu'on s'occupa d'abord. Les jurés désignés furent des gens de rien pour la plupart; encore les avait-on sondés d'avance pour s'assurer de leur docilité. Un certain Parry, homme violent, convaincu de plusieurs meurtres, et qui non-seulement avait obtenu son acquittement, mais qu'on avait créé juge de paix en considération de ses bons services, ce Parry dit à un homme de la maison du duc, ne doutant pas qu'un serviteur de ce prince ne partageât ses sentimens, qu'il avait fourni une liste de jurés sur lesquels on pouvait compter. Je tiens ce fait de la personne même que Parry prit pour son confident. Sidney récusa le jury en entier comme n'étant pas composé de francs-tenanciers. Jefferies répondit que ce point avait déjà été décidé dans le procès de lord Russel, et il ne voulut seulement pas permettre à l'accusé de lire le statut qui motivait sa réclamation. C'était là une des incartades ordinaires de ce furieux. Lord Rus-

sel avait été jugé à Londres, où l'usage contraire aux termes de la loi s'était établi par la raison mentionnée plus haut, savoir qu'un marchand peut être riche sans être propriétaire de biens-fonds; mais c'était dans le comté de Middlesex que se passait le jugement de Sidney, et dans les comtés on n'est supposé riche qu'autant qu'on est franc-tenancier. Le même usage n'avait pas prévalu. Mais de quel poids était la coutume pour Jefferies? Ne dit-il pas dans une autre occasion : « Pourquoi ne créérions-nous pas des précédens pour le temps à venir, comme nos prédécesseurs en ont créé pour nous? » Les témoins habituels de la conspiration furent produits encore une fois, pour la montre sans doute, car ils ne savaient rien sur Sidney. Ils avaient seulement ouï parler du conseil des six, et il était du nombre. Encore leurs dépositions s'annulaient-elles l'une l'autre, puisque Rumsey déclarait le tenir de West, et que West affirmait l'avoir entendu dire à Rumsey. On ne s'avisa de cette observation que lors de la publication du procès. Si elle eût été faite plus tôt, peut-être Jefferies y aurait-il répondu aussi victorieusement, et de la même manière qu'à l'objection que Sidney avait présentée contre les jurés. Howard déposa ensuite, et débuta par un préambule qui eût été plus séant dans la bouche d'un avocat que dans celle d'un témoin. Il roulait sur l'admirable accord de la vérité, prouvé

par l'accord de ses dépositions et de celles des autres témoins, qui s'accordaient ensemble comme deux tailles.

On produisit ensuite un livre écrit de la main de Sidney, qu'on avait trouvé dans son cabinet: c'était une réponse au livre de Filmer, intitulé *Le Patriarche*. L'auteur y appuyait le droit divin des monarchies sur le droit d'aînesse, qui remet entre les mains du premier toute l'autorité paternelle. Cet ouvrage avait fait quelque sensation; mais il était si pauvrement écrit, qu'il y avait lieu de s'étonner que Sidney eût pris la peine de le réfuter. Ce grand homme soutenait dans sa réponse que les princes tiennent leur puissance du peuple, à de certaines conditions, et qu'ils sont justiciables à son tribunal, lorsqu'ils abusent à son préjudice de cette puissance qui leur est confiée, lorsqu'ils violent les conditions stipulées, c'est-à-dire les lois. Cette doctrine prouvait indirectement, dit-on, que Sidney avait trempé dans les complots formés contre la vie du Roi; et on voulut qu'elle tînt lieu du second témoin qui manquait contre lui. Les comtes de Clare, d'Anglesey, quelques autres et moi, nous déposâmes que lord Howard avait nié maintes fois devant nous l'existence de toute conspiration. Blake, marchand de draps, déposa de son côté qu'ayant demandé à lord Howard quand il aurait sa grâce, celui-ci avait répondu qu'il ne

l'aurait pas avant que la *corvée de jurer* ne fût complétement terminée. Ce vil parjure avait eu de plus la hardiesse d'aller chez Sidney assurer ses gens qu'ils n'avaient rien à craindre pour leur maître; et il les avait même pressés de faire transporter chez lui, Howard, ce que son ancien ami avait de plus précieux. Algernon montra le peu de probabilité qu'il y avait qu'un homme tel que son accusateur, qui n'était pas capable de lever quatre fantassins, et n'avait pas quatre schellings pour les payer, eût été admis à des délibérations de l'importance de celles dont il parlait. Pour ce qui est du livre, il n'était pas prouvé qu'il fût de sa main; car il était de maxime que la similitude des écritures, qui suffisait en matière civile pour prouver identité de main, ne suffisait pas en matière criminelle. Ce manuscrit après tout ne contenait que les pensées particulières de l'auteur, quel qu'il fût, et des spéculations politiques qu'il n'avait communiquées à personne. Il était évident d'ailleurs qu'il y avait plusieurs années que ledit manuscrit avait été composé : on ne pouvait donc le faire servir à prouver une conspiration récente. De plus il n'était pas entièrement achevé; et dès lors la manière dont il l'eût été restait douteuse. Un homme qui, avec le projet d'écrire contre l'athéisme, commencerait par exposer dans toute sa force cette doctrine et les argumens qui l'appuient, de-

vrait-il donc, s'il avait le malheur de ne pas terminer son ouvrage, passer pour un athée? Jefferies interrompit souvent l'accusé avec sa brutalité ordinaire, probablement pour l'exciter, parce qu'il le savait naturellement enclin à la colère; mais Sidney se contint admirablement. Finch insista sur le contenu du manuscrit en question, et en tira non-seulement la preuve des intentions criminelles des accusés, mais prétendit le transformer en *acte positif* (overt-act); car, dit-il, *scribere est agere*, écrire est agir. Jefferies donna comme un axiome unanimement reçu en jurisprudence, que deux témoins, dont l'un dépose le fait incriminé, et l'autre une simple circonstance qui s'y rapporte, peuvent compter pour les deux que requiert la loi dans les cas de haute trahison. En conclusion, Sidney fut déclaré coupable, et quelques jours après, il fut ramené à la cour pour ouïr sa sentence. Il voulait encore une fois opposer ses défenses aux preuves alléguées contre lui. Pendant qu'il parlait, le juge Withins, non content de l'interrompre, s'oublia jusqu'à lui donner un démenti en pleine audience. Mais la patience de l'héroïque accusé était à toute épreuve. Il envoya au lord Hallifax, son neveu par alliance, une apologie de sa conduite, en le priant de la donner au Roi. Il y avait récapitulé les principaux points de sa défense, et finissait par un appel au Roi, qu'il suppliait de vouloir

bien revoir lui-même toute son affaire. Jefferies, avec son emportement habituel, dit, à propos de cette pièce, que la tête de Sidney sauterait, ou bien la sienne. L'exécution de la sentence fut remise à trois semaines pour laisser calmer les cris d'indignation qu'avait soulevés l'iniquité qui avait éclaté d'un bout à l'autre de ce procès. Sidney entendit, sans en être ému, la lecture de l'arrêt qui fixait le jour de son supplice.

Le changement qui s'était opéré dans tout son caractère fit l'admiration de tous ceux qui allèrent le voir; il dit aux shériffs qu'il n'avait aucune récrimination à leur adresser qui lui fût personnellement relative, car le monde ne lui était plus rien; mais il les conjurait de considérer combien son sang crierait vengeance au ciel contre eux, qui, au lieu de fournir consciencieusement des jurés indépendans et éclairés, en avaient donné de vendus, et suivant les instructions des gens du Roi : et s'il leur parlait ainsi, ce n'était point encore une fois en vue de lui-même, mais pour leur propre intérêt. Frappé de ces paroles, à la fois douces et sévères, un des shériffs fondit en larmes. C'est ce qu'il avoua lui-même à une personne qui le dit à Tillotson, mon auteur. Sidney écrivit une longue apologie, que j'ai lue, dont il remit un abrégé substantiel aux shériffs; mais, craignant que la cour ne jugeât à propos de la supprimer, il prit la précaution

d'en donner une copie à un ami. Elle ne fut imprimée que quinze jours après son exécution ; tandis que les derniers discours des condamnés pour la conspiration des papistes avaient paru dès le lendemain. Il semble même qu'on ne se décida à publier l'apologie de Sidney que lorsqu'on sut qu'il en circulait dans le public beaucoup d'exemplaires manuscrits. Sidney donnait d'abord des preuves de son innocence : il faisait voir que lord Howard était un infâme qui ne méritait aucune créance, sans néanmoins nier positivement l'ensemble de ses dépositions. Quant à son livre, il montrait les raisons qu'avaient les princes d'abhorrer les maximes de Filmer; car si leur titre venait du patriarche Noé, par droit de primogéniture, et suivant l'ordre établi par Dieu même, tous les potentats qui régnaient actuellement sur la terre étaient des usurpateurs, puisqu'il n'y en avait aucun qui pût tirer sa généalogie de si loin. « Puisqu'il ne plaisait plus à Dieu, ajoutait-il, de montrer par aucune manifestation directe de sa volonté, comme autrefois par l'organe des prophètes, quelles personnes il destinait à la royauté, le droit des princes ne pouvait dériver que d'un contrat et des lois, qui faisaient seules aujourd'hui la différence des princes légitimes et des usurpateurs. Que si la possession, substituée par Filmer lui-même à sa chimère de primogéniture, est un signe que Dieu autorise

le possesseur, toutes les usurpations heureuses fondent un droit. » Sidney finissait par prier le ciel de préserver la nation anglaise du double fléau de l'idolâtrie et de la tyrannie, et par se féliciter lui-même de mourir pour la bonne vieille cause, qu'il avait eu le bonheur de servir dès sa plus tendre jeunesse. Ces dernières paroles fournirent une ample matière aux déclamations empoisonnées des pamphlétaires du temps. Sidney avait mandé dans sa prison quelques ministres indépendans : il leur exprima une vive douleur de ses péchés, avec une grande confiance dans la miséricorde divine; et, en effet, il marcha au supplice avec toute l'intrépidité qu'on devait attendre d'un homme qui, pendant toute sa vie, s'était proposé Marcus Brutus pour modèle. Il ne fut pas long-temps sur l'échafaud, élevé à Tower-Hill. Il y parla peu, et fit une prière fort courte. Le bourreau lui trancha la tête d'un coup.

Le duc de Monmouth ne tarda pas à rentrer en grâce auprès de son père, au grand étonnement de la cour et de la ville. Cette réconciliation inespérée, si on avait su en profiter, eût pu avoir de très-heureux résultats. Ce prince s'était tenu caché en Angleterre tout l'été, et pensait à passer sur le continent, pour prendre du service en Espagne. Son père l'aimait toujours tendrement. Lord Hallifax, effrayé de la marche rapide des

événemens, et désespérant de sa propre influence, pensa que rien ne pouvait contribuer plus efficacement à sauver l'Angleterre des malheurs qui la menaçaient, que la rentrée en faveur du duc de Monmouth. Par son conseil, ce prince écrivit au Roi plusieurs lettres du style le plus chaud et le plus fort. Lord Hallifax les rédigeait lui-même, à ce qu'il m'a dit en me montrant les brouillons. Charles se laissa attendrir, et résolut de rendre ses bonnes grâces à son fils chéri. Il ne lui demandait pour cela que l'aveu de ses projets et de ceux de ses amis. Cet aveu répugnait excessivement au duc de Monmouth; mais le Roi voulut absolument tout savoir de sa bouche, s'engageant seulement à ne faire aucun usage de ce qu'il apprendrait de la sorte. Monmouth se décida enfin à satisfaire son père, à condition qu'il ne dirait rien au duc, et ne lui demanderait qu'un pardon vague et général. Lord Hallifax avait fortement engagé le duc de Monmouth à garder le silence dans les premiers temps de son retour, et à supporter, sans songer à y répondre, les censures de la ville. On touchait, lui observait-il, à la fin du trimestre où tous les prisonniers seraient mis en liberté, en vertu de l'*habeas corpus :* on verrait alors qu'il n'avait rien dit à leur préjudice; et par là tomberaient en peu de jours tous les bruits qui auraient circulé sur son aveu et sur ses révélations. S'il avait suivi ce sage

conseil, il est probable que les affaires auraient pris bientôt un cours différent, et plus heureux. Le Roi ne parla à son frère de la réconciliation projetée que la veille du jour où elle se fit. Ce fut un coup de foudre pour le duc d'York, mais Charles avait pris irrévocablement son parti. Cependant les créatures du duc d'York proposèrent de mettre Monmouth à la Tour pour la forme pendant quelques jours. Charles coupa court à cette discussion, en disant qu'il lui avait promis sa grâce pure et simple. Le duc de Monmouth, comme la chose était convenue, fit à son père, en termes généraux, un aveu soumis de ses fautes, et porta ensuite un compliment assez froid au duc d'York, qu'il supplia d'intercéder pour lui. Le Roi l'accueillit avec une tendresse qui déconcerta tous ses ennemis, et témoigna n'avoir rien perdu de son ancienne prédilection pour lui. Le duc d'York cacha son dépit sous les apparences extérieures de la satisfaction. Le Roi dit le jour suivant que Jacques, c'est ainsi qu'il appelait Monmouth, avait confirmé toutes les dépositions d'Howard. Ce mot fut rapporté au jeune prince, qui nia avoir rien révélé, et ajouta que lord Howard était un imposteur et un misérable. Ses créatures s'emparèrent de cette déclaration, et la firent circuler dans toute la ville, la promenant de café en café. La prochaine gazette publia que le Roi, en pardonnant son fils, en avait obtenu un aveu

détaillé de la dernière conspiration. Lord Hallifax le conjura de se contraindre, et de n'attribuer un propos inconsidérément échappé qu'à la facilité du Roi, ou à l'importunité de ses ennemis; mais ses conseils furent superflus. Monmouth attendit néanmoins pour s'expliquer publiquement, et nier qu'il eût avoué l'existence d'une conspiration. C'était se mettre en contradiction ouverte avec le Roi. Le duc d'York amena à son frère des gens qui l'assurèrent avoir entendu le duc de Monmouth dire qu'il n'avait point avoué la conspiration. Là-dessus le Roi lui ordonna de lui remettre sa révélation écrite et signée. Lord Hallifax le sollicita instamment d'écrire au Roi une lettre, où il reconnaîtrait qu'il était convenu de l'existence d'une conspiration. Le mot *conspiration*, lui disait lord Hallifax, est un terme vague, dont la signification s'étend et se rétrécit suivant la volonté de chacun : ils avaient tenu certainement entre eux, lui et ses amis, des conciliabules dangereux, qui pouvaient à merveille se qualifier de conspiration : d'ailleurs, les services qu'il serait à portée de rendre à ses partisans après une telle lettre, et lorsque par elle il aurait regagné l'affection du Roi, feraient promptement oublier le tort que leur ferait un aveu général et non circonstancié. Monmouth se rendit, et écrivit à son père, qui se tint pour satisfait. Mais soit de lui-même, soit par des suggestions étrangères, il se

reprocha bientôt cette démarche, dont les effets pouvaient être funestes aux prisonniers non encore jugés, en rendant les dépositions des témoins plus probables pour les jurés, que sa lettre aurait déjà convaincus de la réalité de la conspiration. Il courut donc chez le Roi, plein de remords et d'inquiétude, et lui redemanda sa lettre dans les termes du plus profond désespoir. Le Roi la lui rendit, mais en le suppliant de ne pas lui faire le chagrin de rétracter publiquement son aveu : il alla même jusqu'à se servir de ces termes, nous a répété le duc de Monmouth : « Vous me perdez, si vous ne faites ce que je vous demande. » Le jeune prince fut inébranlable. Le Roi ne put donc s'empêcher de l'éloigner une seconde fois de la cour, et il en parla avec plus d'aigreur que jamais. Cette nouvelle disgrâce lui gagna de plus en plus l'estime et la confiance de son parti. Quelques jours après il s'embarqua pour le continent, et après avoir disparu quelque temps, il se montra en Hollande, où il fut accueilli par le prince d'Orange avec des égards tout particuliers.

Ce prince était venu passer quelques jours en Angleterre, après la dissolution du parlement d'Oxford, et avait eu avec le Roi de longues conférences particulières à Windsor. Charles l'avait assuré qu'il maintiendrait la tranquillité publique par la modération de son gouvernement, et que, de son vivant, le duc d'York ne serait pas

libre de se donner carrière; mais, avait-il ajouté, il était certain qu'après sa mort, son frère, une fois le maître, serait à la fois si violent et si brouillon, que sa couronne lui échapperait avant quatre ans. Je tiens cette anecdote du prince d'Orange lui-même. Le comte de Portland m'en a conté une autre non moins curieuse. Le Roi montra au prince un de ses cachets, et lui dit de regarder comme des lettres qu'on lui aurait arrachées à force d'importunités, toutes celles qu'il recevrait avec une empreinte différente. Je rapporte ici ce trait si piquant de la faiblesse de Charles, parce que effectivement il écrivit au prince plusieurs lettres, où il se plaignait amèrement de l'accueil qu'avait reçu en Hollande le duc de Monmouth, mais qui, ne portant point le cachet convenu, furent prises au contraire pour un encouragement à lui donner asile et à le bien traiter. Le Roi fit plus encore; il donna des ordres pour que rien ne fût inséré dans les registres du conseil qui pût être à l'avenir une tache pour ce fils, qu'il ne pouvait ne pas chérir malgré sa mutinerie.

Hampden était le dernier du fameux conseil des six dont le jugement fût encore en suspens. Howard était encore le seul témoin qu'on eût à lui opposer, et cette fois la procédure n'offrait point de circonstance qui pût être métamorphosée en témoin. Deux cependant étaient indispensables pour le cas de haute trahison. On renonça donc à

le poursuivre comme traître, et on le mit en accusation pour simple crime de *misdemeanor*, qui ne requiert qu'un seul témoin, bien qu'assurément il fût ou coupable de haute trahison ou innocent. Jefferies, s'appuyant sur le témoignage de Howard, somma les jurés de le déclarer coupable, s'ils ne voulaient pas décrier tout ce qui avait été fait précédemment; et ils obéirent. Hampden fut en conséquence condamné à une amende de 40,000 liv. sterl., la plus exorbitante que cette cour eût jamais appliquée pour *misdemeanor*, et qui signifiait, à vrai dire, une prison perpétuelle.

Vers le printemps de 1684, Halloway fut pris dans les Indes occidentales, et envoyé en Angleterre. Il était sous le poids d'une condamnation par contumace. Le procureur général lui offrit une révision du jugement rendu contre lui. Mais dans la grâce qu'on fit luire à ses yeux, il préféra se soumettre et avoua tout ce qu'il savait. Il déclara donc avoir été entraîné à certains rendez-vous, où se concertaient les moyens d'opérer un soulèvement : il déclara en outre que lui et deux autres s'étaient chargés de tenter une entreprise sur Bristol, avec le secours de quelques mécontens qui devaient venir les joindre à Taunton; mais que leurs mesures n'avaient abouti à rien. Il ajouta que dans leurs conciliabules de Londres, il avait souvent ouï parler à Rumsey et à West du projet d'*étêter* le Roi et le duc; mais

qu'il n'était jamais entré en conversation avec eux sur ce sujet, et qu'il ne croyait pas qu'ils fussent plus de cinq qui approuvassent la proposition de meurtre. Ces cinq personnes étaient West, Rumsey, Rumbald, frère de ce dernier, et un cinquième dont le nom n'est pas dans la relation imprimée, et que les uns dirent être Ferguson, les autres Goodenough. La cour ne crut pas la confession de Halloway sincère. Ainsi, comme suivant son propre aveu il était très-coupable, il fut exécuté. Il montra une grande présence d'esprit dans ses derniers momens, et mourut avec une rare fermeté. Il fit remarquer la différence frappante qui existait entre la manière dont on avait poursuivi les personnes accusées d'avoir trempé dans la conspiration de Rye, et celle dont avaient été traités les conspirateurs papistes. «Les mêmes hommes, dit-il, pour lesquels on manquait de qualifications assez infâmes, lorsqu'ils parlaient contre les catholiques, étaient devenus des témoins intègres et dignes de foi, depuis qu'ils chargeaient des protestans.» Dans toutes ses réponses aux shériffs, qui l'accablèrent sur l'échafaud de mille questions impertinentes, il fit preuve d'une vivacité et d'une possession de lui-même à la fois, qui n'appartenaient pas à un homme ordinaire. On supprima pendant quelques jours sa harangue funèbre, mais enfin elle parut. Elle respirait une profonde piété, et la

prière de la fin passa pour un beau morceau. La déclaration de Halloway dessilla les yeux du public sur la conspiration de Rye. Il devenait évident que tout ce qui s'était dit sur une insurrection, dont le jour était fixé, n'était qu'une fable; puisque Bristol y était si peu disposé que le secret n'était jamais sorti des trois personnes qui s'étaient engagées à émouvoir le peuple de cette ville. En sorte que cette conspiration, dont on avait fait tant de bruit, se réduisait à l'existence d'une association subalterne de quelques esprits factieux, et d'une poignée de gens sans nom, ourdissant ensemble quelques trames plus criminelles que dangereuses, et excités par West et Rumsey à l'exécrable projet d'assassiner le Roi, projet que très-peu avaient adopté, mais que trop sans doute avaient écouté, sans avoir l'honnêteté ou la prudence d'en venir déclarer les auteurs.

Mais si la mort d'Halloway, que la cour avait fait venir du fond des Indes occidentales, avait assez mal tourné pour elle, sa conduite envers sir Thomas Armstrong acheva de la décrier. Chudleigh, envoyé d'Angleterre en Hollande, le fit arrêter à Leyde, en vertu du pouvoir qu'il avait obtenu des États, de s'emparer de toutes les personnes qui s'étaient sauvées de l'Angleterre à cause de la conspiration. Le magistrat de la ville de Leyde qui s'était chargé de cette arrestation, moyennant cinq mille florins, remit son prison-

nier entre les mains de Chudleigh, qui le fit partir immédiatement pour l'Angleterre. Armstrong fut si étourdi du coup qu'il oublia de se prévaloir de ce qu'il était natif du pays (il avait reçu le jour à Nimègue); ce qui aurait obligé les Hollandais à le protéger en qualité de sujet originaire de la république. Le duc de Monmouth avait eu une entière confiance en lui; et la cour espérait qu'un homme qui avait été toute sa vie plongé dans la volupté et le vice, incapable de supporter la pensée de la mort, ne manquerait pas de tout découvrir. Il avait montré en effet tant d'abattement avant de quitter l'Angleterre, et pendant qu'il s'y cachait, que Hampden qui en avait été témoin, me dit qu'il ne doutait pas que Armstrong ne fît tout au monde pour sauver sa vie. Mais il en fut tout autrement. Lorsqu'il comparut devant le conseil, il dit qu'il ne connaissait d'autre conspiration que celle des papistes, et demanda pour toute faveur qu'on ne lui fît point d'injustice. Il fut chargé de fers, traitement qu'il n'était pas d'usage de faire subir à des accusés du rang d'Armstrong, qui avait été lieutenant de la première compagnie des gardes, et écuyer du Roi. Il n'y avait contre lui que les discours censés tenus chez Shepherd; et pour témoins, cet homme et Rumsey. Ils étaient tous deux si décriés, si odieux, que la cour paraissait craindre de ne pouvoir trouver des jurés assez faciles pour se contenter

de leur témoignage. Au fait, ce que Rumsey avait déposé contre Armstrong n'était guère croyable. Ce dernier, avait-il dit, s'était chargé dès leur première entrevue d'aller lui-même reconnaître les gardes, pour aviser aux moyens de les surprendre, et il avait, à une seconde délibération, représenté la chose comme très-faisable. Est-il vraisemblable qu'un homme, qui avait si long-temps commandé dans le corps dont il s'agissait, n'eût pas été dès l'abord plus décisif?

Le projet de la cour était de pousser vivement son affaire, dans l'espoir qu'il n'aurait pas le temps de s'armer de constance, et révélerait tout ce qu'il savait. Il avait été jugé par contumace, et l'on sait que le statut accorde formellement aux criminels condamnés de la sorte, la faculté de faire réviser leur jugement, s'ils se représentent dans l'espace d'un an. On prétendit que ne s'étant point présenté de son plein gré, mais qu'ayant été pris et amené de force, il n'avait pas droit à ce privilége. Mais, répondit Armstrong, lorsqu'il comparut devant le banc du Roi, et qu'on lui demanda ce qu'il avait à opposer à l'exécution de la sentence qui pesait sur lui, il avait été arrêté plusieurs mois avant que l'année donnée pour terme par le statut fût écoulée. Il se fût peut-être décidé à se présenter pendant le temps qui lui restait, et le fait d'avoir été arrêté ne devait point le frustrer d'un droit

que lui donnaient les lois. Il ajouta qu'on avait offert à Halloway de réviser son procès; et qu'enfin, puisqu'il était question d'un point de droit, il demandait qu'on entendît son conseil. Jefferies n'eut aucun égard à ses réclamations : il dit que le Roi était le maître d'offrir ou non la révision, et il refusa d'ouïr le conseil. Ce refus, du moment où il s'agissait en effet d'un point de droit à débattre, parut une effroyable iniquité. Armstrong ayant insisté, et observant qu'il ne demandait que justice, « on vous la fera toute entière, » reprit Jefferies avec sa brutalité ordinaire, et il ordonna son exécution pour le sixième jour. On n'épargna au malheureux Armstrong aucune des atroces rigueurs de la loi. Traîné sur la claie au lieu du supplice, il y fut écartelé, et ses membres furent exposés à la vue du public. Sa conduite, durant sa prison et sa mort, fut toute autre qu'on ne s'y était attendu. Perpétuellement en prière, il avait tourné toutes ses pensées vers Dieu et la vie future. Il témoigna jusqu'à de la joie de finir par un supplice aussi infâme. « Il ne fallait rien moins, disait-il, pour le réveiller de l'assoupissement où il avait vécu, et lui inspirer un juste sentiment de ses péchés. » L'orgueil et tout sentiment de vengeance paraissaient si bien éteints en lui qu'une personne qui le vit dans ces derniers momens, m'assura qu'il n'était pas facile de se persuader que ce fût le même

homme. Il reçut la sainte-cène, et mourut avec une résignation si chrétienne, un front si calme, un regard si serein, garant de la tranquillité de son âme, qu'il peut passer pour un des exemples les plus frappans du siècle des grâces miséricordieuses du Très-Haut. Armstrong protesta, dans son dernier discours, n'avoir jamais eu connaissance d'aucun complot contre la vie du Roi, ou celle du duc, non plus que d'aucun autre contre l'État. On publia ce discours sans y joindre de remarques, et l'on crut que ce fut par ordre exprès de la cour, qui sentit le tort qu'elle s'était fait, en torturant les lois comme elle l'avait fait dans l'unique dessein de faire exécuter un homme dont la mort ne lui était d'ailleurs d'aucune utilité. Voici ce qui donna lieu de penser que l'absence de toutes réflexions, à la suite de la harangue d'Armstrong, fut un calcul de la cour. Pour justifier l'extrême sévérité dont on usait envers lui, le Roi avait dit tout haut autour de lui, et entr'autres aux ambassadeurs étrangers, que Cromwell avait envoyé Armstrong sur le continent pour l'assassiner, et qu'ayant été informé de cette trame abominable, il s'en était expliqué nettement avec Armstrong lui-même, qui avait avoué son criminel dessein, sur quoi il lui avait promis de n'en jamais parler tant qu'il vivrait. Mais aujourd'hui qu'il était mort civilement, continuait Charles, il se croyait dégagé de sa

parole. Le malheureux Armstrong, outré d'une si atroce calomnie, s'en exprimait d'abord dans un premier projet de l'écrit qu'il méditait de laisser après lui et qui me fut communiqué, avec une aigreur qui ne me parut pas digne d'un pénitent aussi contrit qu'il paraissait l'être. On lui en fit l'observation, et il adoucit beaucoup ses expressions dans le papier qu'il remit aux shériffs. Il y montrait la fausseté insigne du fait qu'il avait plu au Roi de raconter. Il n'avait passé qu'une fois la mer pour aller porter au Roi un secours considérable d'argent de la part du comte d'Oxford et de quelques autres cavaliers auxquels il avait rapporté des lettres où Sa Majesté les remerciait. Cromwell, ayant su le but de ce voyage, l'avait fait mettre en prison, où il était resté une année entière; et Charles, en considération de cet ancien service, l'avait nommé peu après son rétablissement capitaine de cavalerie. Lorsque, bientôt après l'exécution d'Armstrong, Jefferies vint à Windsor faire sa cour au Roi, Charles tira de son doigt une bague de prix, et la lui donna. Elle fut appelée la bague de sang. Charles donna en même temps à Jefferies un avis qui pouvait paraître extraordinaire d'un Roi à un juge, mais qui n'était pas le moins nécessaire à lui adresser. « L'été est chaud, lui dit-il, et vous allez commencer votre circuit; je vous engage, en conséquence, à ne pas trop boire. » Je

laisse les affaires d'Angleterre pour celles d'Ecosse.

On remua ciel et terre, pour pénétrer plus avant dans la négociation entre les Anglais et les Écossais. Les Cargillites avaient député vers leurs amis de Hollande un gentilhomme, qui avait été de la rébellion de Bothwell-Bridge, et l'avaient chargé de lettres écrites dans un jargon mystérieux. On le prit à Newcastle, et on vint aisément à bout, en l'intimidant, de l'engager à dire tout ce qu'on voulait. Mais, comme il n'avait jamais été à Londres, il ne pouvait parler de la négociation que sur ouï-dire. Ses mensonges étaient si mal imaginés, que la cour eut honte d'en faire usage. Ils ne tournèrent mal que pour lui, qui devint fou. On trouva deux témoins, à son défaut, qui accusèrent sir Hugh Campbell de Cernock, ancien gentilhomme très-riche, d'avoir excité la rébellion de Bothwell-Bridge, et de leur avoir fait des reproches pour s'en être retirés. On lui fit incontinent son procès. La loi d'Ecosse permet à un accusé de se disculper avant le commencement de l'instruction, en prouvant qu'on lui impute l'impossible. Sir Hugh demanda à profiter de cette faculté, pour faire voir qu'il était absent, et fort éloigné du lieu où le plaçaient les faits dont il était chargé. Mais c'est une faveur qu'il est au pouvoir de la cour d'accorder ou de ne pas accorder; elle la refusa. Le premier témoin qui fut interrogé, commença par une suite

de généralités insignifiantes. Lorsqu'il vint au fait qui concernait l'accusé, Campbell le somma de le regarder en face, et de bien penser à ce qu'il allait dire de lui; car il prenait Dieu à témoin qu'il ne se souvenait pas d'avoir jamais vu cet homme. Celui-ci, comme frappé par un pouvoir invisible, s'arrêta tout court, et dit qu'il ne savait rien sur Campbell. Le comte de Perth, grand juge, voulut le remettre sur la voie : mais les jurés s'y opposèrent, disant qu'après la déclaration que venait de faire le témoin, rien de ce qu'il alléguerait désormais contre l'accusé ne pourrait être d'aucun poids. Il y eut à cette occasion quelques paroles vives échangées entre les jurés et le comte de Perth, qui montra avec quelle facilité il sacrifiait à son ambition l'innocence et la justice. Sa conduite était d'autant plus odieuse dans l'affaire qui nous occupe, que son frère avait la promesse d'être mis en possession des biens de Campbell, après sa condamnation. Le second témoin demeura aussi interdit que le premier. L'accusé fut donc acquitté par le jury, mais sans pour cela qu'il fût mis en liberté. Le conseil examina de nouveau les deux témoins, qui adhérèrent à leur première déposition contre le prisonnier. Les lois écossaises sont très-sévères contre les faux témoins, et leur châtiment est le même que celui de la félonie; mais c'est un métier que le gouvernement, qui

avait encore bien des innocens à perdre, ne se souciait pas de décourager. Les juges firent leur tournée, conformément à la proclamation de l'année précédente : les plus coupables composèrent, et parvinrent à faire effacer leurs noms de la liste des accusés, moyennant de grosses sommes d'argent qu'ils donnaient à une créature du lord chancelier. D'autres prêtèrent le serment du test, et par là se mirent à couvert des poursuites. Ils ne se cachaient pas de l'avoir fait contre leur conscience; mais le seul moyen de vivre en Écosse, disaient-ils, était de se soumettre à cette dure condition. Les plus sages, cependant, se rappelaient que les presbytériens avaient eux-mêmes jadis donné l'exemple, par la manière dont ils imposaient leur covenant, de la sévérité avec laquelle on exigeait maintenant la prestation du test.

Sur ces entrefaites, d'anciennes divisions entre les comtes d'Aberdeen et de Queensbury, s'étaient changées peu à peu en une rupture ouverte, qui éclatait en toute occasion. L'exactitude du dernier à payer les troupes et les pensions lui forma un parti supérieur. L'autre, pour s'appuyer du crédit du duc, rendait compte à ce prince dans sa correspondance de toutes les affaires d'Écosse, lui proposait des expédiens qu'il donnait pour l'expression de la volonté du conseil, et envoyait en même temps la minute des lettres qu'il désirait que le Roi leur écrivît. Cependant ces expédiens,

nullement concertés dans le conseil, lui étaient tous personnels. Lord Queensbury, éclairé sur cette manœuvre, fit voir au duc qu'il était trompé; et l'ordre vint de Londres de concerter désormais toutes choses dans une commission, composée des créatures de ce seigneur. Son rival, ainsi mis hors de pair, voulut regagner auprès du peuple ce qu'il avait perdu à la cour. Il résolut en conséquence de s'en tenir à la lettre de la loi, et de ne point la dépasser. C'est ce qui s'appelait de la modération et de la popularité, tant l'injustice et la violence étaient alors à l'ordre du jour. Les hommes allaient tous à l'église maintenant, mais leurs femmes, sous prétexte qu'il n'était point parlé d'elles dans l'acte du parlement, n'y paraissaient jamais. On en porta plainte au conseil qui agita la question de savoir si, le mari et la femme ne faisant en droit qu'un seul individu, le mari n'était pas responsable des fautes de sa femme, aussi bien que des siennes propres. Lord Aberdeen, dans son nouveau système, fit valoir le silence de l'acte en ce qui concernait les femmes : cet acte déclarait, il est vrai, passible d'amende tout mari dont la femme serait trouvée dans un conventicule, parce qu'il était en son pouvoir de l'empêcher d'y aller; mais puisque la loi, qui dans un cas rendait l'époux responsable des délits de l'épouse, se taisait sur l'autre, sur le cas où la femme s'absenterait de l'église, on ne

pouvait légalement agir dans le second comme dans le premier. Lord Queensbury voulait tout ce qui pouvait faire venir de l'argent au trésor; or, les femmes s'étant en général dispensées depuis plusieurs années de paraître à l'église, il calculait que s'il avait une fois la faculté de mettre leurs maris à l'amende, toutes les fortunes de l'Écosse seraient à sa disposition, car il y aurait un tel arriéré qu'elles ne suffiraient pas pour le payer. Le comte de Perth se rangea de l'avis du lord trésorier, et, à cette occasion, il posa pour maxime que les presbytériens ne pouvaient être gouvernés que par une extrême rigueur, qu'ils étaient tous ennemis irréconciliables du Roi et du duc, et qu'en conséquence c'était une secte qu'il fallait extirper du royaume. Les ministres d'Etat, ainsi partagés, s'en remirent à la décision du Roi. Le lord Perth se rendit à la cour pour savoir sa volonté. Charles décida la question contre les femmes; ce qui choqua généralement, par la raison que, dans les cas douteux, il sied bien aux princes de prendre le parti de l'indulgence. Ce jugement surprit d'autant plus que le peu de sollicitude du Roi pour le salut des femmes était aussi connu que sa galanterie.

La vérité est qu'il suivit moins sa propre inspiration que celle du duc, qui, depuis que la conspiration avait éclaté, gouvernait tout en Angleterre et en Ecosse. L'Ecosse était tellement dans

sa dépendance, que le Roi ne demandait que très-rarement le contenu des papiers que son frère lui apportait à signer. En Angleterre, c'était visiblement au duc que s'adressaient les hommages de la cour. Pendant que Son Altesse, à son lever et à son coucher, voyait ses antichambres remplies, à peine le Roi, seul dans son palais, trouvait-il quelques courtisans avec qui s'entretenir. Il sortait accompagné d'une suite aussi peu nombreuse que le permettait la stricte étiquette, tandis que son frère ne se montrait dans les rues qu'avec un train considérable. Il courait à ce sujet une raillerie très-mordante du fameux bel esprit Waller. « La chambre des communes, dit-il, a voulu empêcher le duc de régner après la mort du Roi; mais le Roi, par esprit de contradiction, veut qu'il règne même de son vivant. »

La mésintelligence entre les lords Aberdeen et Queensbury était si grande qu'ils furent enfin l'un et l'autre mandés à la cour pour en rendre compte. En résultat, lord Aberdeen perdit les sceaux; ils furent donnés à lord Perth qui les ambitionnait depuis long-temps, et n'avait rien épargné pour y parvenir, pas même son honneur. Il avait pris soin d'étudier à fond le caractère du duc, et avait découvert sans peine que les moyens d'une extrême rigueur étaient seuls de son goût.

Lorsqu'on donne la question en Écosse, c'est toujours en présence du conseil; mais tous les

membres qui peuvent se dispenser d'assister à un aussi horrible spectacle quittent la chambre, et pas un n'y resterait, si un ordre exprès ne retenait un certain nombre de personnes. Cependant le duc, au lieu de se retirer comme les autres, regardait toute la cérémonie du plus grand sang-froid, et parfois même avec l'attention d'un philosophe qui fait quelque curieuse expérience. Tous ceux qui l'observèrent dans de pareils momens prirent de lui l'idée d'un homme sans entrailles ni humanité. Lord Perth voulut donc lui montrer à quel point il était propre aux fonctions d'inquisiteur général. La règle était de donner la question sur la parole d'un seul témoin, pourvu qu'il y eût d'ailleurs des présomptions qu'il disait vrai; mais il n'y avait pas d'exemple qu'on l'eût répétée, ou qu'on eût cherché à raffiner sur les bottes de fer. Dans les tribunaux de l'inquisition romaine, un simple soupçon, ou un refus de la part de l'accusé de répondre sous serment ce que veulent lui faire dire les juges, suffit pour le faire mettre à la torture, qu'ils réitèrent et qu'ils varient au gré de leur caprice, jusqu'à ce qu'ils aient arraché une confession à souhait du malheureux qu'ils mutilent.

Tel est le modèle que se proposa lord Perth, qu'on peut taxer d'imprudence et de précipitation, pour avoir laissé voir trop tôt ce qu'il fallait attendre du gouvernement d'un prince catholique.

Un homme du lord Argyle, qui fut arrêté à Londres sur un simple soupçon, comme il se préparait à passer en Écosse, et envoyé à Édimbourg, fut la première victime sur laquelle s'essaya le nouveau chancelier. Perth voulut contraindre ce Spence de jurer qu'il répondrait à toutes les questions qui lui seraient faites. C'était une violation directe d'une loi d'Écosse, qui défend expressément d'obliger personne à promettre de répondre *super inquirendis*. Spence fit observer qu'il pouvait être lui-même intéressé dans ce qu'on lui demanderait, et que le serment qu'on exigeait de lui était en conséquence contraire à la grande loi de la nature, qui dispense de s'accuser soi-même. La voix du prisonnier ne fut pas plus écoutée que celle des lois : on le mit dans les terribles bottes. Ce premier supplice s'étant trouvé inefficace, on en inventa un nouveau, qui fut de l'empêcher de dormir pendant huit ou neuf jours de suite. Les bourreaux s'en lassèrent plus tôt que le patient, et on eut recours à un troisième. On fit faire des vis d'acier avec lesquelles on lui serra les deux pouces, de manière à lui causer de si atroces douleurs qu'il succomba, d'autant plus que lord Perth l'assura qu'on lui étreindrait de même tous les membres l'un après l'autre, jusqu'à ce qu'il eût prêté le serment qu'on voulait. Cependant, telles étaient la fermeté et la fidélité de ce brave homme qu'il ne se rendit qu'après avoir obtenu la promesse

qu'on ne lui ferait point d'autres questions que celles déjà faites, qu'on ne le forcerait de servir de témoin contre personne, et qu'il serait mis en liberté; en sorte qu'on ne put savoir de lui que le nom des correspondans de lord Argyle. Le principal était Holmes, de Londres. Lord Argyle usait, pour lui écrire, d'un chiffre qui avait quelque chose d'assez remarquable; il nécessitait deux clefs : l'une enseignait la manière de placer les mots dans un ordre fort différent de celui où ils étaient dans la lettre; l'autre expliquait le chiffre lui-même. Celle-ci fut trouvée parmi les papiers de Holmes lorsqu'il se cacha. Spence ne connaissait que la première; mais, à l'aide de la seconde qu'on avait déjà, on vit ce que demandait lord Argyle, et à quoi il s'engageait : mais rien, dans aucune de ses lettres, ne supposait l'existence d'un accord formé et conclu.

Excité par le succès de cette première iniquité, lord Perth exigea de Carstairs un serment semblable, et, sur son refus, on lui serra tellement les pouces avec les vis, qu'il fallut, pour les dégager, après qu'il eut dit tout ce qu'il savait, un serrurier et ses instrumens. Les révélations de Carstairs se réduisirent à quelques discours tenus en sa présence, sur les moyens de se défaire du duc, auxquels discours il avait répondu pour sa part, disait-il, en déclarant que ses principes ne lui permettaient d'attenter à la vie de per-

sonne. Cela seul, il est vrai, le rendait très-blâmable; car il eût dû, en sa qualité de ministre, dénoncer les auteurs de projets aussi abominables. On ne peut nier néanmoins que ce ne soit un devoir très-pénible que celui de révéler ce qu'on nous dit en confidence : c'est pourquoi, pour me mettre à l'abri de perplexités pareilles, j'ai pris le parti de supplier mes amis de ne point me mettre dans leurs secrets; car, d'ailleurs, tant que je n'ai pas cru l'oppression assez grande pour légitimer la résistance, j'aurais regardé comme un crime de ne pas donner avis au gouvernement des complots qui se seraient tramés contre lui à ma connaissance. Pour revenir à Carstairs, Fagel lui avait confié des choses de la plus haute importance touchant la Hollande; mais, comme on n'avait aucun motif de soupçonner ce dernier, l'interrogatoire ne roula sur rien qui le concernât. Il ne vit pas moins dans ce silence de Carstairs une preuve irrécusable de sa fidélité, comme il me l'a dit lui-même; car ce ministre, en parlant, aurait pu non-seulement s'épargner de cruelles tortures, mais encore mériter beaucoup du gouvernement. Ce fut là l'origine de la faveur et de la confiance extraordinaire que lui témoigna le prince d'Orange jusqu'à sa mort.

Sur les dépositions ainsi arrachées à Spence et à Carstairs, furent arrêtés le comte de Terras, qui avait épousé la sœur aînée de la duchesse de

Monmouth, et cinq ou six autres personnes de condition. Les ministres d'État étaient encore plus animés à la perte de Baillie que de tous les autres. Il était cependant dans un tel état de dépérissement, par suite des mauvais traitemens qu'il avait essuyés dans sa prison, que s'il avait suffi de sa mort pour assouvir la fureur de la cour, l'attente n'eût pas été longue; mais on savait qu'elle ne serait satisfaite que le jour où elle verrait la tête de cet homme tomber sur l'échafaud. En conséquence, sans discontinuer de faire de sa prison une torture prolongée, on mit tout en œuvre pour tirer de la bouche des nouveaux prisonniers quelque chose dont on pût faire usage contre lui. Terras avait épousé sa nièce en secondes noces. On en conclut que Baillie n'avait eu rien de caché pour lui. Cependant il était tous les jours plus malade. Sa femme demanda la permission de le soigner, et pour éloigner toute crainte qu'elle ne contribuât à faire évader son mari, elle consentit d'être elle-même chargée de fers; mais on lui envia cette consolation. On ne voulut même pas donner au prisonnier sa fille, qui n'était qu'un enfant de douze ans, pour le servir, quoiqu'une enflure aux jambes rendît peu probable qu'il pût vivre encore quelques semaines. Son procès ne fut qu'une insulte continuelle à la justice et à toutes les règles. Au lieu d'une accusation dans les formes, et appuyée

sur des articles de loi, on produisit contre lui une simple lettre du Roi, où il était chargé par Sa Majesté, non-seulement d'avoir tenté un soulèvement, mais encore d'avoir été un des complices de la conspiration de Rye : imputation dont il fut sommé de se purger par serment ; à faute de quoi le conseil le tiendrait pour coupable, et agirait en conséquence. On lui dit qu'en vain il alléguerait l'injustice de forcer un homme à devenir son accusateur, injustice dont les seuls tribunaux de l'Inquisition offraient l'exemple, et que condamnaient d'ailleurs toutes les législations ; attendu qu'il n'était point devant une cour criminelle, mais devant le conseil, qui ne pouvait imposer d'autres peines que la prison ou des amendes, et que tout ce qu'il pourrait dire devant lui ne mettrait point sa vie en danger : comme si l'emprisonnement perpétuel, et surtout la ruine de sa famille, qui se composait de neuf enfans, n'étaient pas plus redoutables que la mort elle-même, pour un homme surtout qui n'avait plus que peu de jours à vivre. Le fait est qu'il avait affaire à des ennemis inexorables, plutôt qu'à des juges. Il n'eut que deux jours pour se décider à prêter le serment qu'on lui demandait. Les deux jours passés, comme il n'était pas en état de paraître devant la cour, on lui envoya dans sa prison un comité chargé de recevoir son serment, et de l'interroger ensuite. Bail-

lie commença par leur dire que sa grande faiblesse ne lui permettait pas de beaucoup parler; et effectivement il fut plusieurs fois sur le point d'expirer en leur présence. Il se contenta donc de protester en général de son innocence, et de l'horreur que lui inspirait et lui avait toujours inspirée toute idée d'attenter à la vie du Roi ou du duc. Il pria ensuite qu'on lui laissât les autres articles sur lesquels on le questionnait, pour les examiner à loisir. On eut beau le presser de nouveau de consentir au serment, il le refusa avec constance. Le conseil, sur le rapport qui lui en fut fait, assimila ce refus à un aveu, et condamna Baillie à une amende de 6000 liv. stèrl., et à demeurer en prison jusqu'à ce qu'il eût payé cette somme. On crut son affaire terminée; mais néanmoins on le tint aussi resserré qu'auparavant, et on continua de le priver des soins de sa femme et de sa fille. Au milieu de traitemens si barbares, on lui voyait un air si serein, et même un sourire si doux, qu'il semblait faire revivre l'image des héros les plus fameux de Rome ou de la Grèce, ou plutôt des premiers chrétiens qui ont souffert le martyre dans les beaux jours de l'Église. Le duc d'York le crut encore trop favorablement traité. C'est alors que les ministres d'Etat employèrent toute sorte de menaces et d'artifice auprès du comte de Terras et des autres prisonniers pour les obliger à fournir contre

Baillie de quoi lui intenter un procès de haute trahison. Ils s'adressèrent à leurs femmes, et, en les effrayant, s'en firent un moyen de gagner les maris. Enfin ils recueillirent le fruit de tant de travaux. Terras et un certain Murray de Philipshaugh déposèrent certains discours que leur avait tenus Baillie avant son départ pour Londres, soi-disant pour les exciter à la rébellion. Ils firent un monstre d'une bagatelle, et néanmoins il n'y avait pas encore assez pour compléter la preuve. C'est pourquoi les ministres, craignant que les jurés ne fussent pas aussi commodes qu'ils s'en étaient d'abord flattés, ordonnèrent qu'on fît devant eux la lecture de la déclaration de Carstairs, non pas en qualité de pièce probante, car ils avaient promis à ce dernier de ne faire usage contre personne de ce qu'il avait dit, mais pour satisfaire leur conscience, et les disposer à croire les témoins. Une excessive précipitation présida aux débats. Déclaré coupable, Baillie fut condamné à perdre la tête le jour même, tant ses ennemis craignaient que la mort ne leur dérobât la joie de son supplice. Rien ne put altérer sa tranquillité. Dans l'état de langueur et d'abandon où il était, la mort lui parut une délivrance. Dans sa harangue funèbre, il convainquit de faux ses accusateurs sur plusieurs points. Il continua de nier qu'il eût jamais eu connaissance d'aucune entreprise contre la personne du Roi ou du

duc, ni d'aucune conspiration contre le gouvernement. Il croyait, il est vrai, que des sujets opprimés peuvent légitimement aviser aux moyens de secouer le joug, et c'est tout ce qu'ils s'étaient promis, ses amis et lui. Il ne jugeait pas à propos d'ailleurs de s'expliquer davantage. Ainsi mourut, après vingt mois d'une prison cruelle, un gentilhomme plein de mérite, d'honneur et de savoir. On retrouve à tel point dans tous les détails de la procédure l'esprit et les usages des tribunaux de l'Inquisition, qu'on serait tenté de penser qu'ils avaient été suggérés par quelqu'un qui les avait étudiés à fond, sinon pratiqués. Tout ce qu'on dit pour diminuer l'horreur d'une conduite si criante fut qu'il n'y avait aucun doute sur la culpabilité de Baillie; que le secret des négociations entre les rebelles des deux royaumes lui avait été confié, et que son obstination à ne vouloir point le découvrir rendait légitime tous les moyens de le perdre. Mais quelle doctrine, grands dieux! et quel exemple à léguer à la postérité! Il ne s'agira donc que d'avoir mauvaise opinion d'un homme pour se croire en droit de n'épargner ni artifice, ni violence, dans le but de s'en défaire? Peut-être me suis-je arrêté trop long-temps sur les particularités de la mort de Baillie; mais elle a été par elle-même si extraordinaire et si lamentable, il m'appartenait d'ailleurs de si près, et j'avais une si haute estime

pour lui, qu'on me dispensera, j'espère, de toute autre apologie.

Tout ce que je viens de raconter me fit comprendre combien l'ambition peut corrompre et pervertir les hommes les mieux nés. J'avais connu, pendant plus de dix ans, lord Perth incapable d'une action cruelle, ou même immorale; et je le voyais maintenant tremper dans les crimes les plus noirs et les plus odieux. J'étais éloigné de lui depuis deux ans : aussi ne pouvais-je croire qu'il ne lui restât rien de ce qu'il avait eu jadis de bons et honnêtes sentimens. Je m'en flattais d'autant plus, que lorsqu'il vint à Londres, à l'époque de son élévation aux fonctions de chancelier, il me pria, avec un grand empressement, de le mettre en relation avec Leighton, que j'estimais l'homme du monde le plus capable de les ranimer chez lui, s'ils n'avaient pas été tout-à-fait éteints. J'en écrivis à ce vénérable prélat avec tant d'instance qu'il se rendit à ma requête, et fit le voyage de Londres. A son arrivée, son air de force et de santé m'étonna pour un homme de soixante-dix ans. Ses cheveux étaient encore d'un beau noir, et tous ses mouvemens faciles. Il avait cette même vivacité d'esprit, cette même sûreté de mémoire, et, par dessus tout le reste, cette même chaleur de piété que je lui avais toujours connue. Lorsqu'à notre première entrevue je lui dis combien j'étais satisfait de l'état où je

le trouvais, il me répondit qu'il n'en était pas moins vrai que sa fin était proche, et que le terme de ses travaux et de son voyage était atteint. Ces paroles ne firent pas, dans le moment, une grande impression sur moi. Le lendemain néanmoins il fut saisi d'une grande oppression, avec des frissons et une douleur au côté, en un mot, d'une pleurésie bien caractérisée.

Dès le second jour, il perdit la parole et la connaissance, tant les progrès du mal furent rapides. Son agonie dura deux heures, au bout desquelles il mourut assez paisiblement et sans convulsions. Je ne m'éloignai pas un instant du chevet de son lit. Ainsi me fut enlevé l'homme qui m'avait servi pendant tant d'années de guide et de soutien. Il avait passé dix ans dans la retraite, partagé entre l'étude et les fonctions de son ministère; car dans la paroisse où il vivait, et dans les paroisses environnantes, il se chargeait fréquemment de prêcher ou de lire des prières. Il donnait aux pauvres tout ce qu'il avait, mais avec si peu d'ostentation qu'il faisait de préférence ses charités par des mains étrangères. A Londres, c'est moi qui en étais le distributeur. Il avait rassemblé une bibliothèque, à la fois curieuse et pleine d'ouvrages utiles, qu'il légua au diocèse de Dunblane, qui était auparavant fort dénué de livres. Il gémissait souvent avec moi de l'insensibilité qu'il voyait dans le peuple d'Angleterre,

par rapport à la religion, plus grande que celle qu'il avait trouvée en Écosse. Il avait conservé une affection particulière pour ce royaume, et, s'il avait vu la moindre apparence de pouvoir y faire du bien, il y aurait volontiers fini ses jours. Dans le court intervalle pendant lequel le duc de Monmouth fut à la tête du ministère écossais, il avait conçu une si haute opinion de Leighton, qu'il engagea le Roi à le solliciter d'aller au moins édifier sa patrie par ses bons exemples, s'il ne voulait pas y accepter un évêché. Mais cette idée fut abandonnée lors de la disgrâce du jeune prince. Pendant les dernières années de sa vie, Leighton avait contracté plus d'irritation contre le papisme, qu'on ne devait l'attendre d'un homme aussi doux et aussi tolérant. Il s'exprimait avec une énergie remarquable sur la corruption, l'esprit de tyrannie, et la cruauté qui caractérisent l'Église romaine. Les pas rétrogrades que nous faisions vers elle le navraient de douleur et l'humiliaient pour son pays. Son esprit était même éveillé, à ce sujet, à un degré qui contrastait avec la vie recluse et ascétique qu'il menait. L'état de l'Eglise anglicane lui tenait fort au cœur; et ce n'est pas sans quelque impatience qu'il entendait dire ce qu'il était à la mode de répéter, savoir, que c'était l'église la mieux constituée qu'il y eût en Europe. Il la croyait telle, en effet, par rapport à la doctrine, au culte, et au gros

de la discipline; mais il l'estimait une des plus corrompues de la chrétienneté, lorsqu'il pensait aux cours ecclésiastiques et à la négligence avec laquelle on s'y acquittait des fonctions pastorales. « Notre église, disait-il, n'est qu'un beau corps sans âme, du moment où son clergé manque de ce zèle, de cette régularité, de cette application qui conviennent à notre profession. »

Sa mort offrit deux circonstances dignes d'être remarquées. Il avait coutume de dire que s'il avait à choisir le lieu où il voudrait mourir, ce serait une hôtellerie; car rien ne lui paraissait offrir, de ce monde, une image plus vraie que ces sortes de lieux, d'où sort le voyageur pour continuer sa route, fatigué des tracas et de la confusion qui y règnent. Il ajoutait que la tendresse et les soins d'amis affectueux étaient pour un mourant une occasion de regrets et d'amertume, tandis que les secours qu'il reçoit de l'indifférence n'ont rien qui l'attache et le distraie de pensées d'en haut. Son souhait fut exaucé, car il mourut à l'hôtel de la *Cloche*, dans *Warwick-Lane*. Voici l'autre circonstance que j'ai promise. Pendant tout le temps qu'il avait possédé son évêché, il n'avait touché de ses revenus que ce que les tenanciers voulaient bien lui donner; il lui était dû en conséquence, lorsqu'il quitta son diocèse, des arrérages considérables, qui ne lui étaient payés que peu à peu par les soins d'un

homme d'affaires qu'il avait laissé sur les lieux. Six semaines avant sa mort, il toucha la dernière somme qu'il eût à réclamer, en sorte que le terme de son voyage fut celui de ses ressources. J'ai inséré dans cette histoire le récit des particularités les plus intéressantes de la vie de cet homme apostolique. Je l'aurais écrite dans son entier si les événemens que j'ai eu à raconter ne s'étaient pas prêtés au parti que j'ai pris. C'est un tribut que je devais à l'amitié parfaite, à la sollicitude toute paternelle qu'il a toujours eues pour moi.

La mort de Leighton me conduit à faire mention de celle de quelques autres ecclésiastiques, dans la même année ou dans l'année précédente. Telle est celle de Burnet. Après lui, Ross, chez qui le défaut de savoir, de mérite et d'honnêteté n'était suppléé que par une servilité et une violence excessive. Ross fut élevé à la dignité de Primat d'Écosse : promotion de mauvais augure pour l'épiscopat, et qui, en effet, précipita sa chute. Stearn, archevêque d'York, mourut vers le même temps dans la soixantième année de son âge. C'était un homme d'une humeur aigre, d'un caractère difficile, et dont la principale occupation avait été d'enrichir sa famille. On le soupçonnait de papisme, parce qu'il avait plus que de la complaisance pour les volontés de la cour, et qu'il était partisan zélé du duc. Dol-

ben, évêque de Rochester, lui succéda. Dolben avait plus d'esprit que de prudence et de discrétion : prédicateur excellent, mais d'une conversation trop peu réservée pour ne pas donner prise contre lui dans une cour vicieuse. Il est vrai qu'il soutint mieux sa dignité d'archevêque qu'il n'avait fait celle de son évêché. Durant l'été de cette année, mourut aussi Gunning, d'Ely, homme d'une grande érudition, en qui on voyait l'esprit de subtilité et de dispute d'un parfait scholastique, et dont les élèves étaient en général ses trop fidèles imitateurs. Sa vie était régulière et pure, mais il avait de la sécheresse et du penchant à la superstition. Sa tête était un magasin d'idées confuses dont rien ne sortait avec ordre et méthode. Il était d'une rare obscurité dans ses sermons remplis de grec, d'hébreu et de citations tirées des Pères. Cependant la plupart des dames du plus haut rang aimaient à l'entendre prêcher. C'était, avait coutume de dire le Roi, parce qu'elles ne le comprenaient pas. Gunning fut remplacé par Turner. Ce dernier avait fait longtemps partie de la maison du duc, auprès de qui il était resté fort en faveur. Il ne manquait ni de sincérité, ni de bonté naturelle, mais il y joignait une imagination trop vive et un jugement trop faux. Sa science était superficielle, et il était facile de voir qu'il l'avait puisée moins dans les livres que dans les conversations. Il est inu-

tile d'ajouter qu'un tel homme n'était pas capable de rendre des services fort importans au duc son protecteur. Mais, à défaut de mérite personnel, un grand zèle pour les droits de ce prince à la couronne fit et maintint sa fortune. Le vieux Morley, évêque de Winchester, mourut également dans le courant de l'hiver, dans sa quatre-vingt-septième année. C'était, sur bien des points, un homme très-éminent, zélé contre le papisme, et néanmoins grand ennemi des dissidens, d'une instruction vaste et d'une grande vivacité d'esprit; mais il s'enflammait trop aisément et ne se commandait pas assez. Mew, évêque de Bath, fut investi de son siége. Mew avait commandé une compagnie pendant la guerre civile; et il avait suivi Middleton en qualité de secrétaire, lorsque celui-ci alla se mettre à la tête de l'insurrection royale des Montagnards d'Ecosse en 1653. Il prit ensuite les ordres. Théologien des plus ignorans, il ne savait cependant rien mieux que la théologie, et son caractère était d'une faiblesse pitoyable. Sa complaisance et son zèle pour la cour expliquent seules sa fortune, et enfin sa promotion à ce bel évêché. Ken eut après lui celui de Bath et de Wells. Ce prélat, malgré les habitudes ascétiques d'une vie contemplative, avait de la vivacité, même parfois de la chaleur et de la promptitude. Sa manière de prêcher était très-édifiante, mais

peut-être plus pathétique qu'instructive, et plus agréable que solide. Le Roi paraissait fort le goûter. Les papistes se flattaient de réussir par lui et son confrère Turner à gagner ou du moins à tromper le clergé. Ils avaient remarqué que tous les ecclésiastiques, connus pour être bien en cour, n'étaient pas mariés, et ils s'en réjouissaient comme d'une barrière de moins qui les empêcherait de venir à eux.

On poursuivit très-vivement les dissidens pendant tout le cours de cette année. Non-seulement ils ne purent pas assister aux conventicules, mais ils ne purent non plus s'absenter de l'Eglise, ou de la sainte Table, sans encourir les mêmes peines que les catholiques, pour des délits analogues. Plusieurs furent excommuniés et ruinés par les amendes. Le comte de Danby, qui s'était fait remarquer par la dureté avec laquelle il s'était opposé à ce qu'il fût fait droit à la réclamation du comte de Shaftesbury demandant au banc du Roi de l'admettre à caution, bien que les lords ne l'eussent fait arrêter que pour leur avoir manqué de respect, le comte de Danby se trouva obligé de présenter la même requête. Il était victime, il est vrai, de l'acte arbitraire le plus criant. Enfermé depuis cinq ans à la Tour, trois parlemens s'étaient assemblés pendant ce long espace de temps, sans qu'il pût obtenir justice d'aucun : les deux derniers n'avaient même pas voulu s'occu-

per de son affaire; et cependant rien n'annonçait la convocation d'un quatrième. Quoique le comte de Danby apportât à l'appui de sa demande de nombreuses et fortes raisons, les juges du banc du Roi, et Sanders lui-même, craignaient encore de se déclarer en sa faveur. Jefferies, plus hardi, le fit admettre à fournir caution, et avec lui tous les lords papistes qui étaient en prison. Oates fut poursuivi à la réquisition du duc pour diffamation; et les noms de misérable et de traître ne lui furent pas épargnés. Une amende de 100,000 livres le condamna à une prison perpétuelle, en attendant qu'il se présentât l'occasion de le faire pendre. D'autre part, le duc de Beaufort, lord Peterborough, et quelques autres, intentèrent des actions de *scandalum magnatum* contre ceux qui avaient parlé injurieusement d'eux dans le cours de nos dissensions, et des dommages considérables leur furent accordés en réparation par des jurés obséquieux et serviles. On entama une information d'une nature encore plus étrange contre Williams, qui, tout indigne qu'il en était, avait été choisi orateur de la chambre des communes dans les deux derniers parlemens, à cause de la chaleur de ses opinions. Il avait fait imprimer des votes, qui contenaient des passages offensans pour quelques lords. Telle fut la base de l'information faite contre lui. Le parti du duc poussait vivement l'affaire de Williams pour éloi-

gner toute idée de la convocation prochaine d'un parlement ; car il n'était pas à présumer qu'une chambre des communes souffrît que son orateur fût puni pour avoir obéi à ses ordres.

La cour avait tiré de Jenkins tous les services qu'elle en pouvait attendre; et, désormais n'étant plus bon à rien, il fut remercié, et sa place de secrétaire d'Etat fut donnée à Godolphin, un des commissaires de la trésorerie. Deering, autre commissaire, étant venu à mourir vers ce même temps, le comte de Rochester espéra d'être fait lord trésorier. Il avait beaucoup perdu néanmoins dans l'esprit du Roi, et toute la cour le haïssait, à raison du peu de régularité des paiemens qu'on lui attribuait. Lord Hallifax et lord North se liguèrent ensemble pour faire nommer deux commissaires à son insu, Thynn et North. La cour tenait à récompenser ce dernier des bons services qu'il lui avait rendus, pendant qu'il était shériff de Londres. Lord Rochester employa le duc et lady Portsmouth pour parer le coup; mais leur intercession fut inutile. Il résolut alors de quitter la trésorerie. Le comte de Radnor cessa en même temps d'être président du conseil, poste élevé où il avait joué un rôle plus que médiocre, et perdu cette réputation de ferme et franc Anglais qu'il s'était acquise dans la première partie de sa vie. On lui donna pour successeur lord Rochester, qui gagnait par là du côté

du rang, mais perdait du côté de l'importance véritable et du profit. Cette circonstance inspira à lord Hallifax une raillerie qui vaut la peine d'être rapportée. « J'ai bien ouï parler, dit-il, de gens précipités du haut en bas d'un escalier, mais jamais de gens précipités de bas en haut. » Godolphin, déjà las de l'emploi de secrétaire d'état, préféra redevenir commissaire de la trésorerie, à condition d'être le premier. Il fut de plus créé baron. Le comte de Middleton, fils de celui qui avait gouverné l'Ecosse, fut fait secrétaire d'Etat à sa place. C'était un homme auquel il ne manquait que des sentimens plus religieux; car, d'ailleurs il avait de la générosité, du savoir, un jugement solide, et une pénétration d'esprit peu commune.

Si l'état des affaires du dehors eût pu tirer Charles de son engourdissement, ce que firent les Français dans le courant de l'été y fût sûrement parvenu. Outre qu'ils s'étaient emparés de Luxembourg, ils envoyèrent une flotte contre la république de Gênes, sans qu'ils en eussent reçu d'autre sujet de mécontentement que le refus de condescendre à quelques demandes très-hautaines et très-injustes. Louis XIV ordonna de bombarder la ville, dans l'espoir de profiter de la confusion pour faire débarquer quelques troupes, et faire ainsi la conquête de ce petit Etat. Il en serait probablement venu à bout, si dans la première cons-

ternation, suite du bombardement, les Français avaient opéré leur descente; mais ils tardèrent un jour ou deux. Pendant ce temps les Génois, non-seulement se réunirent, mais remplis d'une indignation et d'une fureur bien naturelles, repoussèrent les assaillans avec une énergie qu'on n'aurait pas attendue. Cette entreprise, ou plutôt ce brigandage, aurait dû armer tous les princes de l'Europe, et en particulier toutes les puissances maritimes contre ce monarque, qui était devenu par son ambition sans bornes l'ennemi commun du genre humain. Mais notre gouvernement qui avait de bien autres pensées en tête, se donnait garde de regarder à ce qui se passait hors de chez nous.

Depuis vingt ans que le Roi était en possession de Tanger, des sommes énormes avaient été dépensées pour fortifier cette place; une foule d'entrepreneurs s'y étaient enrichis; les travaux souvent mal dirigés avaient été maintes fois interrompus et repris; mais enfin on était presque venu à bout de les finir, et l'Angleterre se flattait d'être à la veille de jouir des avantages que devait lui procurer cette clef de la Méditerranée, comme on l'appelait, lorsque le Roi, pour avoir une grosse dépense de moins, envoya lord Dartmouth avec une flotte, avec ordre de démolir les ouvrages et de ramener la garnison. La première fois que ce prince communiqua ce projet au con-

seil privé, il recommanda le secret. On crut néanmoins dans le temps qu'il s'en était ouvert lui-même à lord Arlington, et que celui-ci avait averti l'ambassadeur de Portugal de ce qui se passait. Toujours est-il que cet ambassadeur en fut instruit, qu'il prit feu à la nouvelle, et pria le Roi de rendre Tanger à son maître, en offrant de lui payer une somme considérable en dédommagement des frais considérables que cette place lui avait coûtés. Mais Charles s'imaginant, d'une part, qu'il ne toucherait jamais une obole de cet argent qu'on lui promettait; et, de l'autre, que le Portugal n'était pas assez puissant pour défendre cette ville contre les Maures, qui deviendraient, en la prenant, maîtres du détroit, enjoignit à ses ministres de nier le fait hardiment, lorsque l'ambassadeur les presserait d'accepter sa proposition. Cependant lord Dartmouth exécuta ses ordres, et Tanger ne fut plus qu'une ruine. La cour ne prit, je le répète, ce parti extraordinaire qu'afin de diminuer ses dépenses, de manière à se passer plus longtemps de parlement.

La république de Gênes, voyant qu'elle n'avait aucune protection à espérer de nous, et que les Hollandais ne pouvaient la secourir sans notre coopération, fut contrainte de faire les plus basses soumissions au roi de France, si rien de ce qui est nécessaire pour prévenir la ruine d'un Etat peut être appelé bas. Le doge, acccompagné de

plusieurs sénateurs, se rendit en personne à Versailles, pour demander pardon à Louis. Savoir de quoi, ce n'était pas aisé, à moins que ce ne fût d'avoir osé repousser son invasion. J'étais alors à Paris. On répéta beaucoup un mot du doge. Pendant qu'on étalait à ses yeux toute la pompe de Versailles, et que les courtisans jetaient à chaque nouvel objet qu'on lui montrait, des cris d'admiration, lui semblait tout voir avec un air d'indifférence qui convenait au chef d'une république libre; et quelqu'un lui ayant demandé si toutes les choses dont il était témoin ne lui paraissaient pas très-extraordinaires: «Une, répondit-il, me le paraît davantage encore, c'est de me voir ici.»

Les affaires de Hollande se brouillèrent de plus en plus. La mésintelligence était extrême entre le prince d'Orange et la ville d'Amsterdam. Les Français la fomentaient de leur mieux par leurs intrigues. Chudleigh s'était joint à eux. Il poussa l'insolence jusqu'à insulter personnellement le prince, qui ne voulut plus le voir, mais qui ne jouissait pas d'assez de crédit à notre cour pour obtenir qu'elle rappelât son envoyé. La ville d'Amsterdam était si indisposée qu'elle accueillit l'idée de faire passer le stathoudérat sur la tête du prince de Frise, et qu'elle l'engagea à se rendre dans ses murs pour le recevoir. Mais le prince d'Orange para le coup en s'accommodant. Invité à venir à Amsterdam avec la princesse,

il y vint, et les divisions cessèrent, ou du moins furent assoupies pour un temps.

L'empereur, dont les finances peu abondantes étaient épuisées, avançait peu dans la guerre de Hongrie; et les Turcs avaient tout le loisir de respirer, pendant qu'il aurait été facile de remporter sur eux de grands avantages, vu le désordre extrême où était l'empire Ottoman. Le roi de Pologne avait épousé une Française qui avait sur lui beaucoup d'ascendant. Mécontente de n'avoir pu obtenir l'agrandissement de sa famille en France, elle avait mis son mari dans les intérêts de l'empereur. Ce puissant allié eut la gloire de faire lever le siége de Vienne. La cour de France se reprocha la faute qu'elle avait faite en ne ménageant pas assez la reine de Pologne; et elle résolut de la gagner à quelque prix que ce fût. Elle était encore une fois si absolument maîtresse de l'esprit de son époux, surtout depuis l'action éclatante à laquelle il venait d'avoir la plus grande part, que jusqu'à la fin de son règne, ce monarque ne fit plus que tourner tantôt du côté de l'Autriche, tantôt du côté de la France, selon la tournure que prenaient les négociations secrètes de la Reine et de Louis XIV; c'est-à-dire selon que celui-ci tenait fidèlement ses promesses, ou hésitait à les remplir.

Les brouilleries de la cour de Rome et de celle de Versailles allaient croissant. Le Pape se dé-

clara ouvertement pour la maison d'Autriche contre les Turcs. Il fit passer en Allemagne des secours d'argent considérables, et engagea les Vénitiens dans la ligue. La France, cependant, se vengeait du saint-siége en le privant du droit de régale. C'était du reste, dans ce royaume, le monde renversé. Les Jésuites qui de tout temps, comme on sait, s'étaient fait gloire d'un dévouement aveugle pour la cour de Rome, mais qui tenaient encore davantage à ne pas se séparer du plus fort, embrassaient maintenant à toute outrance les intérêts de la France; et les jansénistes, toujours si maltraités à Rome, où ils sont regardés justement comme les plus redoutables défenseurs des libertés de l'Église gallicane, étaient, au contraire, les chauds admirateurs du Pape, et se déclaraient pour lui. La persécution des protestans continuait avec une fureur qui n'était modérée que par la vue du grand nombre qui venaient chercher un asile en Angleterre; d'autre part, il existait un gros différend entre la compagnie des Indes Britannique et celle des Provinces-Unies. Notre voisinage déplaisait aux Hollandais établis à Batavia, et pour nous chasser de Bantam, ils engagèrent le vieux roi de ce pays à déclarer la guerre à son fils, qui en était le maître. Les Anglais prirent le parti du fils; mais le vieux roi, aidé des Hollandais, chassa son fils de ses États, et en chassa aussi les Anglais, pour avoir épousé

la rébellion de son fils contre lui : bien que nous n'eussions agi de la sorte que dans l'idée qu'il avait résigné ses Etats volontairement, et ne les avait repris qu'à l'instigation des Hollandais. Tant y a que notre cour concut un vif ressentiment de cette mésaventure, et qu'elle se promit d'en faire le prétexte d'une nouvelle guerre avec les États dès qu'elle serait en état de la déclarer. Elle engagea de tout son pouvoir la compagnie des Indes à demander publiquement satisfaction à la Hollande. Mais l'ardeur même de la cour, dans cette affaire, fit soupçonner quelque mauvais dessein. Ainsi, plutôt que de contribuer en aucune manière à la rupture des deux peuples, la compagnie aima mieux n'employer que les voies plus lentes de la négociation.

Certains faits personnels qui me regardent, et que je vais insérer ici, pourraient paraître trop peu considérables pour trouver place au milieu d'événemens si graves, s'il n'était nécessaire d'instruire mes lecteurs de ce qui me mit à même de parcourir plusieurs parties de l'Europe, et de rester hors de l'Angleterre pendant quelques années. Je prêchais les jeudi dans la paroisse de Saint-Clément; mais peu après l'exécution de lord Russel, le Roi envoya ordre au docteur Hascard, alors curé de cette paroisse, de ne plus se servir de moi. Cependant je ne cessai point de prêcher à la chapelle des Rôles. J'évitais seu-

lement avec soin de toucher à rien qui eût rapport aux affaires publiques; ce qui m'était d'autant plus aisé que j'ai toujours eu horreur de l'abus qu'on fait de la chaire, quand on s'en sert pour exciter les passions, ou servir des intérêts de parti. Il y eut vers cette même époque, à Londres, une paroisse vacante qui était à la nomination des habitans. Il était probable que leurs suffrages se fixeraient sur moi, quoique la ville fût tellement livrée à l'esprit de faction, que ce fût lui qui distribuât même les emplois ecclésiastiques. Mais le Roi vint à la traverse, et fit dire à la paroisse qu'il trouverait fort mauvais qu'elle me choisît pour son pasteur. Le vieux sir Harbottle Grimstone vivait encore, au grand déplaisir de la cour. Je le priai, aux approches du 5 novembre, jour de la découverte de la fameuse conspiration des poudres, de me dispenser de prêcher le sermon annuel, attendu que la mémoire de ce jour conduirait naturellement à parler contre le papisme, qu'elle l'exigeait même, et que néanmoins, dans ma situation, je ne pouvais le faire sans m'exposer. Sir Harbottle répondit qu'il voulait mourir, comme il avait vécu, dans une détestation ouverte du papisme, et qu'en conséquence il lui était impossible de se rendre à ma prière. Il y avait plus d'un an que je n'avais prêché contre l'Eglise romaine. Je résolus donc, puisque l'occasion s'en présentait

sans que j'eusse pu l'éviter, de le faire dignement. Je choisis pour texte ces paroles : « Sauve-moi de la gueule du lion, toi qui m'as sauvé des cornes du rhinocéros. »

Je ne pensai point au lion et à la licorne qui servent de support à l'écusson du Roi, et je dois dire que j'ai toujours abhorré ces sortes d'applications, comme une profanation de l'Écriture. Du reste, il est vrai que je comparais à la gueule du lion celle du papisme, ouverte pour nous dévorer, et les dangers si pressans que nous avions courus lors de la première délivrance, au fait d'avoir été sur la corne d'un rhinocéros, prêts à être déchirés. Conduit par le développement de cette comparaison à m'expliquer sur l'époque présente, je citai les imprécations de Jacques Ier. contre le premier de ses successeurs qui tenterait de remettre l'Angleterre sous le joug de Rome. La cour fut bientôt informée de ce que j'avais dit. Son irritation était d'autant plus grande qu'il était plus difficile de m'atteindre. On faisait surtout grand bruit du texte que j'avais pris, comme d'une allusion pleine de malice aux armes du Roi. Je répète que rien de pareil ne m'était venu à l'esprit. Le garde des sceaux, lord North, dissuada néanmoins le Roi de m'attaquer, et je demeurai tranquille jusqu'à la fin du trimestre. North écrivit alors au maître des Rôles que le Roi regardait sa chapelle comme une chapelle

royale, et que m'ayant déjà éloigné de son service à cause de l'hostilité de mes opinions, il le priait de m'éloigner également. Dès ce moment ma carrière ecclésiastique fut fermée. Après un pareil éclat, il n'eût pas été prudent à un ecclésiastique quelconque de m'employer. C'est ainsi que mes ennemis me procurèrent la liberté en croyant me nuire. Ce ne fut, comme on le voit, ni par crainte ni par envie de courir le monde que j'abandonnai mon poste. Mais en butte à l'animosité du gouvernement, et mis hors d'état de servir Dieu et l'Église dans les fonctions de mon ministère, que pouvais-je faire à la fois de plus convenable et de plus prudent que de me soustraire à cette animosité dont tous les jours m'apportaient de nouvelles preuves, et dont tôt ou tard j'eusse été la victime?

Cette retraite eut aussi l'avantage de me mettre à l'abri de la mauvaise volonté du duc, qui m'en donnait de fréquentes marques depuis plusieurs années, et qui se trouva peu de temps après en position de m'en faire sentir tout le poids. C'est à elle encore que je suis redevable d'avoir pu rendre à ma religion et à ma patrie les services les plus signalés; en sorte que ce qui avait été préparé pour ma ruine fut mon salut et ma gloire. Si la cour avait eu la patience d'attendre encore un mois, ma place de chapelain des Rôles eût été à sa disposition sans bruit ni scandale; car le

vénérable sir Harbottle Grimstone mourut vers la Noël. Sa mort fut, comme sa vie, pleine de piété et de résignation.

Deux fameux procès marquèrent le trimestre de la Saint-Michel. Trois femmes vinrent déposer que Roswell, prédicateur presbytérien, avait proféré en chaire, dans un conventicule, des choses qui étaient dans le cas de haute trahison; elles citaient, en particulier, deux ou trois périodes entières, qu'elles rapportaient exactement l'une comme l'autre. Roswell, de son côté, fit une bonne défense : il prouva que ses accusatrices étaient des femmes perdues; qu'il avait toujours été fidèle et loyal, même sous l'usurpation de Cromwell; qu'il n'avait jamais manqué de prier pour le Roi dans sa famille, et qu'en chaire il avait souvent insisté sur les devoirs d'allégeance. Quant au sermon d'où étaient censées extraites les paroles qu'on lui imputait, il dit quel avait été son texte, dont les trois témoins ne se souvenaient pas, non plus que du reste de son discours, et il démontra qu'elles étaient en contradiction avec le texte et le corps du sermon. Plusieurs autres de ses auditeurs, et quelques uns même de ceux qui avaient écrit à mesure qu'il parlait, déclarèrent qu'il n'avait rien avancé de pareil à ce qu'on lui faisait dire. Pour se disculper plus parfaitement, Roswell présenta aux juges ses notes manuscrites; mais on ne daigna pas les lire.

Les trois femmes n'apportaient aucune preuve qu'elles eussent été présentes au conventicule en question, et elles ne pouvaient nommer personne qui les y eût vues. Ce qu'elles mettaient à la bouche du ministre était d'ailleurs si grossier qu'il n'y avait aucune apparence qu'avec toutes les mauvaises intentions du monde, un homme de bon sens eût osé le hasarder devant un nombreux auditoire. On alléguait encore, en faveur de l'accusé, qu'il était tout-à-fait invraisemblable que trois femmes pussent avoir retenu de longues phrases qu'elles n'auraient entendues qu'une fois, de manière à les rapporter toutes les trois avec une égale exactitude. Il offrit même de prononcer devant elles, avec sa voix ordinaire, une phrase aussi longue que les phrases inculpées, pour voir comment elles s'en tireraient : si l'épreuve leur était favorable, il consentait à être tenu pour coupable. J'ai détaillé cette défense afin qu'on soit à portée de juger de l'esprit d'une époque où une sentence de mort est rendue sur un tel témoignage, et malgré une défense pareille. Jefferies mit dans ses conclusions sa violence ordinaire, partit de ce point que prêcher dans un conventicule était un acte de haute trahison, et suffisait pour que les témoins dussent être crus sur parole, malgré toutes les probabilités et tout ce qui pourrait être allégué pour infirmer leur déposition : quoi de plus formidable pour le clergé !

L'autre procès fut encore pour la cour d'une importance plus grande. En fouillant Armstrong lors de son arrestation, on avait trouvé sur lui une lettre de crédit de Haies, banquier de Londres, sur un de ses correspondans de Hollande, au nom d'une personne inconnue, et qu'on crut supposée. Dans cette lettre, on engageait le porteur à vivre avec économie et sagesse, et, à cette condition, on promettait de subvenir à tous ses besoins. Il y avait ici évidemment aide et assistance donnés à un proscrit pour haute trahison. Rien ne fut négligé, ni caresses ni menaces, pour persuader à Haies de déceler les membres de cette espèce d'association qui, à ce qu'il semblait, avait fait un fonds pour venir au secours de ceux qui s'étaient enfuis sur le continent à la suite de la conspiration. La cour espérait par là connaître les amis du duc de Monmouth, et découvrir de quoi leur intenter un procès criminel, ou du moins les faire condamner à de fortes amendes. Mais le banquier montra une fidélité et un courage qu'on n'aurait pas attendus d'un homme de sa sorte. En conséquence, il fut mis en jugement. Il fit une excellente défense. L'écriture de la lettre ne se trouvait pas être tout-à-fait la sienne; elle n'était pas adressée à Armstrong, et il pouvait l'avoir reçue de la personne à qui elle était réellement adressée; enfin il n'en était point fait mention dans ses livres, non plus que d'aucun envoi de

fonds qui s'y rapportât. Mais ce qu'il alléguait de plus décisif en sa faveur, c'est qu'un banquier ne s'inquiète point de ce que sont les personnes qui lui demandent des lettres de change ou de crédit, mais seulement des fonds qu'elles lui remettent, ou des sûretés qu'elles lui donnent. Jefferies pressa le jury de déclarer Haies coupable de haute trahison, attendu que, bien qu'il n'y eût point contre lui de témoignage direct, mais seulement des présomptions, cependant, comme il était prouvé par deux témoins que la lettre avait été trouvée dans la poche d'Armstrong, ces deux témoins remplissaient le vœu de la loi, le fond de l'accusation étant suffisamment démontré par les circonstances à l'appui. Quant à la petite différence qui existait entre l'écriture de la lettre et l'écriture ordinaire de Haies, elle provenait évidemment de la volonté de contrefaire la sienne, et cet artifice aggravait son crime. A ces causes, le grand juge somma le jury de le condamner, s'il ne voulait mettre la vie du Roi en danger, et l'exposer à une nouvelle conspiration de Rye. Mais le jury, tout composé de négocians, ne se laissa pas influencer par de telles extravagances, et Haies fut absous; ce qui mortifia excessivement la cour, qui s'était habituée à ne plus voir dans les jurés qu'un organe aveugle de ses propres jugemens.

Un procès en matière de meurtre suivit immédiatement ceux de Roswell et du banquier. Deux

gentilshommes, après quelques paroles offensantes, se prirent inopinément de querelle, et tirèrent l'épée. Un troisième s'était mis de la partie. L'un des trois fut tué sur la place, sans qu'il fût possible de savoir par lequel des deux autres, qui furent en conséquence cités conjointement en justice. Comme rien n'annonçait qu'il y eût eu préméditation, le délit était un simple meurtre. Cependant on persuada au plus jeune accusé d'avouer la préméditation, et de se laisser condamner pour assassinat, en lui promettant sa grâce s'il le faisait, et en le menaçant de provoquer contre lui l'application des dernières rigueurs de la loi s'il persistait dans sa défense. La sentence rendue, le motif d'une telle conduite ne fut plus un mystère. Comme le jeune gentilhomme était d'une famille riche et mal affectionnée à la cour, on lui déclara que, pour avoir sa grâce, il fallait payer 16,000 l. st., dont le Roi prit une moitié, et partagea l'autre entre deux dames qui étaient fort dans sa faveur. Les princes ont grand tort de se laisser arracher, à force d'importunités, le pardon du sang qui crie vengeance : c'est en eux, toutefois, une faiblesse excusable, et qui part d'un bon naturel. Mais c'est monstrueusement pervertir la justice, c'est aller directement contre la fin principale de tout gouvernement, qui est la conservation des particuliers, que de vendre ainsi le sang, lors surtout qu'au lieu d'en céder

le prix à la famille du mort à titre de dédommagement, le prince se l'approprie ou s'en sert pour acheter de honteuses complaisances. Que si l'accusé est innocent, comme il semble que l'était le gentilhomme en question, c'est un vol manifeste.

Voici un autre trait du Roi, qui ne le cède en rien au précédent et qui arriva dans le même temps. Le comte de Clancarty avait, en mourant, laissé sa femme tutrice de ses enfans. Sa famille, une des plus riches et des plus nobles d'Irlande, avait de tout temps professé le papisme. Lady Clancarty seule était protestante. Craignant pour son fils le séjour de l'Irlande et l'influence de ses parens, tous catholiques, elle l'envoya faire ses études à Oxford, où elle le mit entre les mains de Fell, évêque de cette ville, et doyen de l'Église du Christ. Le jeune lord Clancarty avait un oncle, le colonel Maccarty, homme d'honneur toutes les fois que la religion n'était pour rien dans ses déterminations. Pour convertir son neveu, et peut-être aussi pour faire sa cour, Maccarty pria le Roi d'écrire à l'évêque d'Oxford pour en obtenir qu'il laissât venir son élève passer à Londres les fêtes de Noël. Le prélat y consentit trop facilement. Le jeune lord, qui avait précisément l'âge requis pour se marier, ne fut pas plus tôt arrivé qu'on lui fit épouser une des filles de lord Sunderland. Bientôt après il se fit papiste. Ainsi le Roi consentit à devenir complice d'un

crime prévu par les lois, la soustraction d'un enfant des mains de son tuteur pour le marier secrètement. Mais ce fait me conduit naturellement à pénétrer plus avant dans les desseins de la cour.

Le comte de Rochester se dégoûta de la charge insignifiante de président du conseil, qui ne lui procurait ni importance ni clientelle, et il obtint, par le moyen du duc, celle de lord-lieutenant d'Irlande, la plus considérable dont le Roi puisse disposer après celle de grand trésorier. Le Roi, de son côté, était si fatigué de lui qu'il était bien aise de l'éloigner. Il était content de commencer par un homme qu'il n'aimait pas les changemens qu'il comptait apporter au gouvernement d'Irlande. Jusqu'à présent les lords-lieutenans avaient été généralissimes de l'armée, en même temps qu'ils dirigeaient l'administration civile. L'influence qu'ils avaient naturellement sur la distribution des postes militaires, dont ils donnaient eux-mêmes les commissions, mettait pour ainsi dire l'armée dans leurs mains, et grossissait beaucoup les profits de leurs secrétaires. Lord Sunderland insinua que c'était trop de pouvoir confié à une même personne, et il proposa qu'il y eût un général d'armée qui non-seulement ne dépendît point du lord-lieutenant, mais qui pût encore au besoin le contenir dans le devoir. Lorsqu'il n'y avait qu'un petit nombre

de troupes en Irlande, ajoutait-il, il pouvait être raisonnable d'en laisser le commandement au lord-lieutenant; mais il en était tout autrement aujourd'hui que l'on y entretenait une armée dans les formes. Le comte de Sunderland, dont le but était d'attirer à lui la direction suprême de ce royaume, finit par dire au Roi que, si Sa Majesté goûtait cet avis, l'occasion était belle pour le mettre à exécution; attendu que le comte de Rochester, dont elle avait fait toute la fortune, aurait mauvaise grâce de se plaindre des limites qu'on mettrait à son autorité; tandis que tout autre grand seigneur se croirait peut-être en droit de se le permettre. Cependant le nouveau lord-lieutenant fut très-mortifié de voir son importance ainsi diminuée. Mais il eut beau dire qu'il ne pouvait répondre de la tranquillité du royaume, s'il n'avait l'armée à sa disposition, on ne fit aucune attention à sa plainte. Charles, au contraire, paraissait d'autant plus charmé que le dépit de Rochester était plus grand. Le premier usage que le Roi fit du nouvel ordre de choses, fut en faveur du colonel Maccarty, auquel il donna un régiment dans l'armée d'Irlande, ce qui choqua généralement. Cet officier avait servi plusieurs années dans les troupes françaises. Il avait été rappelé en 1678, lorsque la guerre parut à la veille d'éclater entre la France et l'Angleterre. L'horreur qu'avait laissée après soi la conspira-

tion des papistes avait pendant long-temps empêché le Roi de donner du service à Maccarty ; mais maintenant que le temps des ménagemens envers la nation était passé, il désirait l'employer, et il le désirait d'autant plus que la conversion du jeune lord Clancarty, que j'ai racontée plus haut, lui avait acquis de nouveaux droits à son estime. Le Roi en parla à lord Hallifax qui, à ce qu'il m'a dit, lui demanda si c'était bien là gouverner conformément aux lois. Charles répondit que les lois d'Irlande ne lui imposaient pas les mêmes obligations que les lois d'Angleterre. Lord Hallifax s'offrit alors de réfuter quiconque avait pu lui présenter la chose sous ce point de vue. Il lui fit observer en attendant que l'armée d'Irlande, comme l'armée anglaise, était levée et entretenue par un sénat protestant pour soutenir et défendre la cause protestante. Et d'ailleurs Sa Majesté devait-elle donner lieu de penser et de dire que, toutes les fois que l'occasion se présentait de faire du bien aux papistes sans se compromettre par une violation évidente des lois, elle l'embrassait avec empressement? « Je ne me mets point en peine, répliqua le Roi, du qu'en dira-t-on? — Il y a sans doute de la noblesse dans Votre Majesté, reprit lord Hallifax, à mépriser ce que peuvent dire d'elle ses ennemis; mais j'espère qu'elle entend avec un autre sentiment les remontrances de ses amis, surtout lorsque la

raison est de leur côté ; je me permettrai donc de lui conseiller de dédommager Maccarty de ce qu'il a souffert pour elle, par des pensions ou autres faveurs, mais non d'une manière qui excite les clameurs et les défiances du peuple. » Lord Hallifax ne s'était cru autorisé à tenir au Roi un langage si net que parce que ce prince l'avait lui-même provoqué à lui dire librement son avis. Charles néanmoins répéta toute cette conversation à Maccarty, qui vint en demander raison à celui qui l'avait tenue, et lord Hallifax comprit par là combien on s'exposait en parlant au Roi avec franchise, lorsque ce qu'on lui disait n'était pas de son goût.

On se flattait beaucoup à la cour de France, au temps dont je parle, que Charles allait enfin se déclarer papiste. Depuis quelque temps sa conversion n'y était plus un mystère. L'archevêque de Rheims me dit sans détour que ce prince était aussi bon catholique que son frère, mais qu'il était seulement moins consciencieux. Je rapportai ceci à lord Hallifax pour qu'il le dît au Roi. Je ne sais s'il le fit jamais. Quoi qu'il en soit on écrivit de Paris que Louis XIV avait dit à son lever, ou bien à table, que dans peu on verrait arriver en Angleterre un grand événement relativement à la religion. On sut dans la suite à quelle occasion avait été tenu ce propos. Un vaisseau de la compagnie des Indes orientales avait ramené à Lon-

dres un des missionnaires de Siam, homme d'une imagination exaltée, et qui se vantait d'avoir converti et baptisé des milliers d'hommes dans ce royaume. Il fut bien accueilli à la cour. Le Roi se divertissait fort de l'entendre raconter ses aventures et tous les détails de ses voyages. Encouragé par ce premier succès, le missionnaire demanda à Charles une audience particulière, et l'exhorta, dans un discours plein de feu et de véhémence, à rentrer dans le sein de l'Église. Ce prince l'écouta avec bonté et lui fit une de ces réponses évasives qui, pour quiconque ne connaissait pas sa manière, pouvait paraître une sorte de consentement. Là-dessus notre homme écrivit au père La Chaise qu'il apprendrait bientôt à Paris la nouvelle de la conversion du roi d'Angleterre. Le confesseur eut bientôt communiqué l'assurance qu'il venait de recevoir à Louis XIV qui, n'en doutant pas, crut pouvoir annoncer d'avance à la cour un événement qu'il croyait si près d'arriver.

Ce même prêtre fit conseiller, je ne sais pourquoi, d'entreprendre la conversion de lord Hallifax. Ce seigneur m'a dit que c'était un homme si vain et si médiocre qu'il fallait être bien fatigué de sa religion, et d'avance bien décidé à en changer au premier prétexte, pour se laisser persuader par lui. Il le pria de lui répondre sur plusieurs questions, ce que le pauvre prêtre fit avec

tant de bonhomie qu'il fournit à son interlocuteur l'occasion de mille saillies pleines de gaieté sur ses prétendues conversions et celles de ses pareils. Hallifax lui demanda, entre autres choses, comment il se faisait que le roi de Siam, puisqu'il était si bien disposé pour leur religion, ne l'avait-il pas embrassée : « C'est, répondit le missionnaire, que ce prince leur avait dit qu'il n'avait pas le temps d'examiner par lui-même la vérité de tout ce qu'ils lui avaient dit touchant Jésus-Christ; que cependant il ne trouvait pas raisonnable d'abandonner le culte de ses pères sans avoir de puissans motifs de s'y résoudre; qu'en conséquence, puisqu'ils prétendaient que l'auteur de leur religion avait laissé à ses disciples le pouvoir de faire des miracles en son nom, il les priait d'en faire usage pour lui; qu'il avait un bras et une jambe paralysés, et que s'ils le guérissaient de cette incommodité, il promettait de se convertir immédiatement. L'évêque, qui était à la tête de la mission, ajoutait le missionnaire, avait été *assez hardi*, ce fut son expression, pour accepter la proposition. On prit jour. L'évêque, ses prêtres et quelques fidèles de leur façon, vinrent trouver le monarque siamois. Les prières commencèrent, et bientôt il leur dit qu'il commençait à sentir de la chaleur et du mouvement dans son bras; mais la paralysie de la jambe fut plus récalcitrante; en sorte

qu'il pria l'évêque de continuer et de finir ce qu'il avait si heureusement commencé. Celui-ci, trouvant qu'il s'était déjà trop aventuré, ne voulut pas s'engager davantage, et il dit au Roi que, puisque Dieu avait fait le premier pas vers lui, c'était à lui à faire le second vers Dieu, et à lui éviter la moitié du chemin. Mais le Roi s'obstina et déclara qu'il n'abjurerait qu'après la consommation du miracle. De son côté, l'évêque tint ferme, en sorte que la chose en resta là. Lord Hallifax dit au bon missionnaire que, du moment où ils avaient vu que le roi de Siam était un infidèle si encroûté, ils auraient dû, par leurs prières, faire rentrer la paralysie dans son bras comme ils l'en avaient fait sortir, afin qu'il n'y eût pas un miracle fait en pure perte : et d'ailleurs peut-être le retour immédiat de la paralysie eût-il triomphé de l'endurcissement de ce Roi si entêté. Le missionnaire sentit que lord Hallifax se moquait de lui, et le quitta confus. Ce seigneur raconta toute cette conversation au Roi et au duc, avec un ton de mépris dont ce dernier fut extrêmement blessé. Le prêtre cependant ne parut plus à la cour.

Il y eut au commencement de 1685 un projet de changer la marche du gouvernement. S'il eût été mis à exécution, il aurait probablement brouillé pour jamais Charles et son frère. Du reste on s'y prit, pour le former, avec un tel mys-

tère, que je n'ai jamais pu savoir au juste en quoi il consistait. Je sais seulement qu'il sortait de chez lady Portsmouth, et que Barillon et lord Sunderland en étaient les principaux auteurs. Lord Godolphin en était aussi. Le duc de Monmouth passa secrètement la mer, et, bien qu'il n'eût point vu son père, il revint sur le continent très-content de son voyage. Mais je ne sache pas que ce prince ait jamais confié à personne les motifs de la satisfaction qu'il témoigna. M. May, trésorier privé, m'a dit qu'on lui avait parlé vaguement d'un projet de rupture entre les deux frères. Lorsque ce projet eût été suffisamment mûr, c'était lui qui devait être chargé de le faire goûter au Roi. Personne, en effet, n'était plus propre que lui à agir sur l'esprit du Roi, dont il était le compagnon d'enfance, et dont il servait les amours; mais il ne partageait du reste aucune de ses idées, ni sur le papisme, ni sur la France, ni sur le pouvoir arbitraire. Cependant il était si fidèle au Roi en tout ce qui se rapportait à son ministère de débauche, que le Roi lui avait ordonné de ne jamais insister auprès de lui sur d'autres affaires, au point de le fâcher. Aussi se tint-il pendant long-temps à l'écart, et ne parla jamais au Roi de matières politiques, jusqu'au moment où le Roi lui-même commença à l'en entretenir. Il me dit qu'il voyait, aux manières du Roi, qu'il n'était pas encore arrêté dans ses desseins, et que

rien n'était mûr. Le plan était de faire d'abord envoyer le duc en Ecosse, et on croyait en général que, si les deux frères se séparaient une fois, ils ne se reverraient plus. Le Roi parla au duc de ce voyage d'Ecosse, et le duc répondit qu'il n'y avait point de motif; à quoi le Roi répliqua qu'il fallait que le duc y allât ou qu'il irait lui-même.

On observa que le Roi était plus pensif que de coutume. Sa tendresse pour lady Portsmouth paraissait encore augmentée, et en plusieurs rencontres on le vit sortir des bornes de la décence. Le grand prieur de France, le frère du duc de Vendôme, avait fait la cour à cette belle, et Charles s'en était trouvé très-offensé. On racontait que ce prince étant entré chez elle à l'improviste, il vit de quoi motiver son courroux, et ordonna au grand prieur de quitter immédiatement l'Angleterre. Cependant il n'en donnait pas moins à sa maîtresse des marques publiques de son amour, telles qu'il n'en avait jamais données à aucune autre avant elle. On observa aussi qu'il était plus froid et plus réservé avec le duc qu'à l'ordinaire. Mais ce que signifiait, ce qu'annonçait cet aspect nouveau de la cour, était encore un profond mystère. Lord Hallifax n'était pour rien dans le secret; ce seigneur persistait dans ses attaques contre lord Rochester. Il se plaignit en plein conseil qu'il y avait quantité de ratures dans les

livres du trésor, et que plusieurs feuilles en avaient été arrachées : c'est pourquoi il demanda que le Roi se rendît en personne à la salle de la trésorerie, se fît apporter les livres, et jugeât par ses propres yeux de la vérité de la dénonciation. Charles fixa le jeudi suivant : tout le monde s'attendait à voir le comte de Rochester démis de tous ses emplois, si même il n'était envoyé à la Tour. Un message fut dépêché à M. May, qui était alors à Windsor, pour l'engager à se trouver à la cour ce jour-là, que chacun présageait devoir être un jour critique. Il le fut en effet, quoique d'une manière non prévue.

Le Roi avait paru cet hiver se mieux porter qu'il n'avait fait depuis plusieurs années. Tout à coup sa jambe devint le siége d'une humeur qu'on prit d'abord pour un commencement de goutte, et qui le força de s'interdire sa promenade journalière de trois ou quatre heures dans le parc. Il avait l'habitude de marcher si vite, que cette promenade était pour lui un véritable exercice, en même temps qu'une fatigue pour ceux qui l'accompagnaient et qui avaient peine à lui tenir pied. Pendant ce repos forcé, le Roi passa beaucoup de temps dans son laboratoire, occupé à chercher un moyen de fixer le mercure. Le premier février, c'était un samedi, il mangea peu de toute la journée, et fut le soir chez lady Portsmouth, où il demanda de la soupe. Mais il la trouva trop lourde

pour son estomac, et ne fit qu'y goûter. Il passa une nuit très-agitée. Le matin, le docteur King, médecin et chimiste, eut ordre de le venir visiter. Charles déjà ne tenait que des discours sans suite, dont il était impossible de saisir le sens. Le docteur en conclut qu'il s'était fait quelque dérangement grave dans sa constitution physique ou morale; et rencontrant, comme il sortait, lord Peterborough, il lui fit part de ce qui se passait. Ce seigneur l'engagea à rentrer dans la chambre à coucher, ce qu'il fit. Il n'y fut pas plutôt que le Roi, dont les esprits paraissaient plus troublés que jamais, tomba tout à coup saisi d'une sorte d'attaque d'apoplexie. Son visage devint tout noir et ses yeux se tournèrent. King, qui avait été jadis un excellent chirurgien, déclara que le Roi était mort s'il y avait une minute perdue, et qu'il préférait s'exposer aux rigueurs de la loi, que de le laisser périr lorsqu'il pouvait le sauver. En conséquence il le saigna; Charles reprit en effet ses sens, et les médecins approuvèrent la conduite de King, sur quoi le conseil privé arrêta qu'on lui donnerait mille livres, qui ne lui ont jamais été payées. Bien que les principaux symptômes de l'attaque eussent disparu, cependant il s'en était suivi pour le malade un abattement extrême. Les médecins en craignaient une seconde, et ils ne doutaient pas que celle-ci ne fût mortelle. L'évêque de Londres voulut adresser quel-

ques exhortations au moribond, mais il n'en obtint même pas une réponse quelconque. On attribua ce silence affecté du monarque, partie à la manière peu onctueuse dont s'exprimait le prélat, partie à la défaveur où son zèle contre le papisme l'avait mis à la cour. Mais Sancroft, qui parla au Roi avec plus d'insistance et de liberté, ne fut pas plus heureux, non plus que King, quoique Charles eût toujours fait de sa personne une estime particulière. Quelques personnes ne virent dans ce mépris obstiné pour les secours spirituels offerts par les trois évêques, qu'une suite de cette insensibilité religieuse, dont lady Portsmouth, assise au chevet du Roi, et le soignant avec la tendresse et l'autorité d'une épouse, n'était qu'un témoignage trop frappant. D'autres en conclurent, avec plus de vérité, qu'il n'était point anglican. Le mercredi une seconde attaque se manifesta; les médecins dirent alors au duc que son frère n'avait pas vingt-quatre heures à vivre.

Le duc donna sur-le-champ l'ordre d'amener Hodlestone dans une pièce située au dessous de la chambre à coucher du Roi. Cet Hodlestone avait puissamment contribué à sauver ce prince à la bataille de Worcester, et avait par cette raison échappé à toutes les sévérités dont on avait usé envers les prêtres catholiques; car c'en était un. Lorsqu'il sut ce qu'on attendait de lui, son embarras fut extrême, attendu qu'il n'avait pas d'hos-

ties. Il s'adressa donc à un autre prêtre, habitant la cour comme lui, et dont il eut un saint ciboire avec une hostie ; mais le pauvre prêtre s'effraya tellement par la confidence de ce qui s'allait faire, qu'il s'enfuit de Whitehall, à moitié fou de peur, et, en sortant, heurta horriblement contre un pilier. Aussitôt que Hodlestone eut fait tous les préparatifs nécessaires, le duc s'approcha de l'oreille du Roi, qui ordonna aussitôt à tous ceux qui étaient présens de se retirer, à l'exception des comtes de Bath et de Feversham. La porte de la chambre à coucher fut fermée à double tour, et ne s'entr'ouvrit qu'un instant, pendant une demi-heure que dura la cérémonie, pour permettre au comte de Feversham de demander un verre d'eau. Le cardinal Howard m'a dit que Hodlestone, suivant la relation qu'il avait lui-même envoyée à Rome de ce qui s'était passé, avait fait faire au Roi quelques actes de contrition, et lui avait ensuite, après cette apparence de confession, donné l'absolution et les autres sacremens. L'hostie s'arrêta dans la gorge, et ce fut alors que le verre d'eau fut nécessaire. Charles reçut aussi l'extrême-onction. Tout cela prit assez peu de temps pour faire croire qu'on le fit fort à la légère : le Roi n'en parut pas moins satisfait: Si l'on en croit un bruit qui courut alors, il dit à Hodlestone qu'il lui devait son salut pour la seconde fois ; mais que c'était cette fois-

là le salut de son âme, bien préférable à celui de son corps. Il lui demanda ensuite s'il était nécessaire qu'il déclarât son catholicisme. Il paraît qu'on avait fait la leçon à Hodlestone sur ce chapitre, car il détourna le Roi de toute profession publique, et l'assura qu'il se chargeait d'instruire le monde de ses vrais sentimens. Charles aurait dû, suivant les principes de toutes les religions, déclarer ouvertement dans quelle communion il mourait; mais on craignit probablement les conséquences de cette déclaration; car il n'est pas douteux que Hodlestone ne parla comme il fit, que par condescendance pour des instructions préalablement reçues. On permit ensuite à la compagnie de rentrer dans la chambre du Roi. Ce prince montra aux approches de la mort un calme et une constance qui surprirent tous les assistans. Quelques personnes supposèrent qu'il avait fait un testament, et que la sérénité de ses derniers momens en était la suite. Ken fit tous ses efforts pour éveiller la conscience du Roi. Il lui parla avec une grande élévation de pensée et de langage, en homme inspiré enfin, ainsi que me l'ont dit des gens qui étaient présens. Il résumait souvent ses pieuses exhortations dans de courtes et ferventes prières, qui émurent tous ceux qui les entendaient, sauf celui à qui elles s'adressaient. Insensible à toute la peine que se donnait Ken, Charles ne daigna même pas lui répondre. Pressé

à six ou sept reprises différentes de recevoir les sacremens, il les refusa toujours, en prétextant son excessive faiblesse. Une table, avec tout ce qu'il fallait pour les administrer, fut apportée dans la chambre, et c'est là ce qui donna lieu au bruit qui se répandit qu'il les avait en effet reçus. Ken l'engagea à déclarer au moins qu'il les désirait, et qu'il mourait dans la communion de l'église anglicane : mais point de réponse. Le prélat lui demanda alors s'il souhaitait l'absolution de ses péchés. Il paraît que le Roi, pensant que cette absolution ne pouvait pas lui nuire, si toutefois il pensait à quelque chose, y consentit. Ken la lui donna donc. On le blâma de l'avoir prononcée, sans que le mourant exprimât aucune douleur de ses fautes passées, ni aucune intention de se corriger, en cas de guérison. On trouva que c'était prostituer la paix de l'Église que de l'accorder à un homme qui, après avoir mené la vie qu'avait menée le Roi, semblait s'endurcir lui-même contre tout ce qui lui était dit. Ken commit une autre inconvenance, qui fut sentie par tout le monde. On présenta au Roi le duc de Richmond, fils de lady Portsmouth, pour recevoir la bénédiction paternelle. Quelqu'un des assistans profita de cette circonstance pour s'écrier que le Roi était leur père commun, et tout le monde, à ces paroles, s'agenouilla pour recevoir aussi sa bénédiction, qu'il leur donna. Il souffrait

des douleurs internes très-aiguës, et il répéta à différentes reprises, mais sans faiblesse, qu'il se sentait consumé intérieurement. Il dit aussi une fois qu'il espérait gagner les portes du ciel. Ce fut là le seul sentiment tant soit peu religieux qu'on entendit sortir de sa bouche.

Il recueillit toutes ses forces pour s'adresser une dernière fois au duc : chacun prêta une grande attention à ses paroles. Il lui parla de sa tendresse pour lui, et de la joie avec laquelle il lui léguait le pouvoir et le trône. Il lui recommanda ensuite avec instance lady Portsmouth. Il lui dit qu'il l'avait toujours aimée, qu'il l'aimait encore au moment de fermer les yeux pour jamais, et il le supplia, dans les termes les plus pressans qu'il put trouver, de la bien traiter ainsi que son fils le duc de Richmond. Il lui recommanda aussi ses autres enfans, et finit en le priant de ne pas laisser mourir de faim la pauvre Nelly : c'est mistriss Gwyn qu'il appelait ainsi. Mais il ne dit pas un mot de la Reine, ni de sa maison, ni de ses domestiques, ni touchant le paiement de ses dettes, quoiqu'il laissât après lui 90,000 guinées d'économies sur le trésor privé, ou sur l'argent qu'il recevait de France. Il avait amassé cette somme avec tant de mystère, que personne n'en soupçonnait l'existence.

Son agonie dura jusqu'au vendredi, 6 février 1685, à onze heures, où il mourut dans la cin-

quante-cinquième année de son âge, après un règne de trente-six ans et huit jours, si nous le datons de la mort de son père, et de vingt-quatre ans huit mois et neuf jours, si nous ne le faisons remonter qu'à la restauration. Il y eut de très-fortes présomptions qu'il avait été empoisonné. Si l'on prit d'abord pour une attaque d'apoplexie le mal subit auquel il succomba, les symptômes qui suivirent prouvèrent clairement que ce n'en était point une. Les médecins qui assistèrent à l'ouverture de son corps, conduits par ceux d'entre eux qui étaient en situation de soupçonner la vérité, dirigèrent leur examen sur des organes qui ne pouvaient être que sains. Cependant Lower et Needham, deux médecins fameux, m'ont assuré qu'ils aperçurent deux ou trois taches bleues sur la partie extérieure de l'estomac. Needham demanda par deux fois qu'on l'ouvrît, pour en visiter l'intérieur; mais les chirurgiens ne firent pas semblant de l'entendre. A la seconde fois qu'il fit cette demande, il entendit Lower dire à son voisin : « Needham nous perdra, en insistant ainsi pour faire ouvrir l'estomac, lorsqu'il voit qu'on n'en a point envie. » L'attention des médecins fut habilement détournée de cet objet sur quelque autre; et quand ils voulurent revenir à l'estomac, il se trouva qu'on l'avait emporté; en sorte qu'il ne fut point examiné. Lefèvre, médecin français, m'a conté qu'ayant aperçu une plaque noire sur l'é-

paule, il y avait fait une incision, et l'avait trouvée gangrenée. Short, autre médecin, était fort d'avis que la mort de Charles n'avait pas été naturelle; et se fiant à sa religion, car il était catholique, quoiqu'à sa manière, il parla plus ouvertement de ses soupçons que ne l'eût osé faire un protestant. Mais il fut peu de temps après saisi d'un mal subit, dont il mourut. C'était dans la maison d'un malade catholique, qui logeait près de la tour, et chez qui il venait de boire un grand verre de vin chaud. Short, ainsi qu'il le dit à Lower, Millington, et quelques autres de ses confrères, ne douta pas qu'il ne mourût empoisonné, pour avoir dit trop librement sa façon de penser sur la mort du Roi.

Le corps de ce prince fut indignement négligé. Une partie de ses entrailles, et des morceaux de graisse furent laissés dans l'eau qui avait servi à les laver, et qui fut jetée par un conduit de lavoir qui aboutissait à un égoût dont l'entrée était fermée par une grille, sur laquelle on vit plusieurs jours de suite ces restes dégoûtans. Ses funérailles furent très-mesquines. On ne l'exposa point sur un lit de parade; il n'y eut pas de distribution d'habits de deuil; en un mot, ses obsèques furent inférieures, en pompe comme en dépense, à celles d'un simple gentilhomme. On trouva qu'il eût mérité plus d'égards de la part de son frère, qui ne pouvait ignorer l'effet des

cérémonies publiques sur le peuple, et tout ce que leur absence, ou, ce qui est pis, leur mesquinerie, amène de réflexions sévères et malignes. Puisque j'ai fait mention du bruit qui se répandit que le Roi avait été empoisonné, je dois ajouter que je n'ai jamais entendu personne en accuser son successeur. Mais de ce que Charles mourut précisément au moment où il allait changer la marche des affaires, on se crut généralement en droit de conclure que, si Jacques était étranger à cet événement, il n'en était pas de même des papistes qui s'étaient servis pour consommer leur attentat, ou de quelqu'un des serviteurs de lady Portsmouth, ou, comme quelques personnes se l'imaginèrent, de tabac empoisonné. Elles s'appuyaient sur ce que les petites veines du cerveau furent trouvées rompues pour la plupart, et partant le cerveau fort en désordre. Ce qui accrédita l'idée que les papistes étaient les auteurs de l'empoisonnement de Charles, c'est qu'il n'y eut point de perquisitions faites à ce sujet. J'ajouterai ici une anecdote très-curieuse que j'ai ouï conter au mois de novembre 1709 à M. Henly du Hampshire. Lorsque la duchesse de Portsmouth, disait-il, vint en Angleterre en 1699, il sut qu'elle avait parlé du roi Charles comme s'il avait été empoisonné. Désirant entendre la chose de sa propre bouche, il fut la trouver, et elle lui donna cette satisfaction. Elle avait

toujours pressé le Roi de se remettre en bonne odeur auprès de son peuple, et de s'entendre avec son parlement. Elle l'avait enfin persuadé, et il s'était décidé à envoyer son frère en Ecosse, et à convoquer les communes. L'exécution de ce projet était fixée au lendemain du jour où il tomba malade. Elle était du secret, comme de raison, et ne s'en ouvrait à personne, si ce n'est à son confesseur. Mais celui-ci, du moins elle le croyait, confia la chose à certains de ses co-religionnaires, qui, pour prévenir la révolution qui les menaçait, prirent le damnable parti de se défaire de Charles. J'ai jugé cette anecdote trop importante pour ne pas la consigner dans cette histoire. La voilà, sans la moindre altération, telle que je la tiens du respectable M. Henly. Elle met si bien en lumière et la fourberie des confesseurs et les criminels attentats des papistes, qu'elle rend toute réflexion superflue et parle d'elle-même.

Ainsi vécut et mourut le roi Charles II. L'histoire n'offre pas de plus grand exemple de toutes les vicissitudes auxquelles peut être exposé un prince. Il fut entouré, les douze premières années sa vie, de toute la splendeur qui convenait à l'héritier du trône de la Grande-Bretagne. Il eut ensuite à traverser dix-huit ans marqués par les plus rudes infortunes, des revers sur le champ de bataille, la perte de son père, et celle de sa

couronne. L'Ecosse ne le reçut qu'à de très-dures conditions, et ne mit que très-peu de forces à sa disposition. Il perdit la bataille de Worcester avec trop d'indifférence, et montra, dans cette occasion, plus de soin de sa personne qu'il ne convenait à un homme dont tous les intérêts étaient en jeu. Il erra ensuite environ sept semaines en Angleterre, se cachant tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. Mais, au milieu des dangers sans nombre qui le menaçaient, son insouciance et sa légèreté étaient telles, qu'on le voyait se livrer à de frivoles amusemens, comme s'il n'eût eu rien à regretter, ni rien à craindre. Il sortit enfin d'Angleterre. Il avait des obligations à tant de gens, pour la fidélité à sa cause et le dévouement à sa personne qu'ils lui avaient témoigné pendant la guerre et dans son exil, que, résolu dans la suite de les récompenser tous également, et sentant l'impossibilité de le faire suivant leur mérite, il prit le parti de les tous oublier. Telle est l'admirable justice de la plupart des princes. Ils se dispensent du souvenir des services qu'on leur a rendus, par l'idée qu'en les acceptant ils vous ont suffisamment récompensés. Charles exerça cette prérogative de son rang plus qu'aucun autre prince de son siècle; car jamais il ne parut charger sa mémoire, ni inquiéter sa pensée, du sentiment de ce qu'on avait fait pour lui. Pendant son exil à Paris, à Cologne, ou à

Bruxelles, rien ne sembla jamais lui tenir sérieusement au cœur. Il poursuivait, en toute liberté, ses amusemens et ses désordres; et la perte de sa couronne lui était aussi indifférente que s'il eût été le plus grand philosophe. Ce n'était qu'à son corps défendant qu'il prêtait l'oreille aux affaires d'Etat, dont il se plaignait souvent que son chancelier le poursuivît. La seule chose à laquelle il attachât quelque importance, c'était à trouver de l'argent pour soutenir ses dépenses. On a souvent répété que si Cromwell avait su s'y prendre, et qu'il eût donné à Charles une bonne pension, celui-ci aurait consenti à lui résigner son titre. Pendant son exil, il s'abandonna si entièrement à ses plaisirs qu'il était devenu incapable d'application. Il employa peu de son temps à lire ou à étudier, et encore moins à penser. Dans l'état désespéré où furent long-temps ses affaires, il prit si bien l'habitude de dire à chacun, et en toute occasion, ce qu'il croyait devoir plaire à son interlocuteur, que jamais personne ne fut plus prodigue de promesses et de belles paroles. Il avait une si mauvaise opinion du genre humain, qu'il pensait que le grand art de vivre et de gouverner était de s'en remettre toujours à la ruse et à la dissimulation du maniement des hommes et des affaires de ce monde. Personne du reste ne savait mieux que lui prendre les dehors de la sincérité; mais sa fausseté était si

connue qu'en résultat il ne trompait qui que ce soit. Il avait de grands vices, et point de vertus pour les compenser; seulement les moins choquans faisaient passer ceux qui l'étaient le plus. Pendant toute la partie active de sa vie, la paresse et la débauche disposaient à un tel point de tous ses instans qu'il ne redoutait rien plus que le travail, et qu'il frémissait à la seule idée de toute entreprise qui devait lui donner quelque peine, ou lui imposer quelque contrainte. Bien que le plus cher de ses désirs fût de se rendre absolu, et de détruire notre religion et nos lois, cependant il ne voulut jamais ni courir les risques, ni se donner les embarras attachés à un tel projet. Il y avait quelque douceur dans ses manières; mais il n'avait ni cœur, ni entrailles, et sur la fin de ses jours il devint cruel. Il pardonnait tous les crimes, même le sang versé. Cependant, si l'on en excepte l'amnistie générale qui suivit la restauration, et qu'il faut regarder comme un résultat moins de sa clémence que des nécessités politiques où il se trouvait, il ne laissa jamais impuni rien de ce qui l'attaquait personnellement. Il se livra au vice avec emportement; rien ne lui était un frein, pas même la parenté la plus proche. La débauche la plus raffinée eut pour lui des charmes toujours croissans. Captivé par les manières engageantes et douces, qui en faisaient l'homme le mieux élevé de son siècle, on

l'aimait d'abord; mais, averti bientôt du peu de compte qu'il y avait à faire sur un homme aussi personnel et aussi faux, on se corrigeait promptement. Quand il voyait des jeunes gens de condition et d'un mérite plus qu'ordinaire, il savait les attirer, et n'avait que trop l'art malheureux de les pervertir. Aussi laissa-t-il à sa mort l'Angleterre incomparablement plus corrompue qu'il ne l'avait trouvée à son retour. Il aimait à raconter les événemens si variés de sa vie à qui que ce fût qu'il voyait pour la première fois. Son séjour en Ecosse, et le rôle qu'il avait joué dans la guerre de Paris, où il s'était interposé comme médiateur entre les deux partis, étaient ses sujets favoris de conversation. Ses récits ne manquaient pas de grâce, mais il y revenait si souvent, et savait si peu s'arrêter, qu'il avait fini par les rendre insupportables à ceux qui les connaissaient de longue main. Ses familiers ne manquaient pas de défiler l'un après l'autre, dès qu'il entrait en matière; et il lui arrivait souvent de commencer devant un nombreux auditoire une de ses histoires, qu'il finissait en présence de quatre ou cinq personnes. Cette manie de raconter lui valut une mordante raillerie de Wilmot, comte de Rochester, qui s'étonnait, disait-il, de voir un homme qui possédait une assez bonne mémoire pour répéter la même anecdote, sans omettre la moindre circonstance, ou-

blier sans cesse qu'il l'avait racontée la veille aux mêmes personnes. Il en résultait que Charles aimait prodigieusement la société des étrangers, parce que ceux-ci prêtaient une oreille attentive à ses histoires, nouvelles pour eux, et qu'ils le quittaient enchantés d'une complaisance si rare dans un roi.

Sa personne et son caractère, les vices et les vicissitudes de sa fortune ont des rapports si frappans avec tout ce que l'histoire nous apprend de Tibère, qu'il serait facile d'établir entre eux un parallèle. L'exil de cet empereur avant l'époque où il monta sur le trône, forme le premier point de ressemblance; de plus, tous deux ils haïssaient les affaires, aimaient tous deux les plaisirs, et s'abandonnaient entièrement à des favoris, pour les renverser et les persécuter ensuite. Enfin, ils étaient aussi profonds l'un que l'autre dans l'art de cacher leurs projets, de vengeance surtout, sous une feinte douceur. Qu'est-il besoin, après de pareils traits de similitude, d'observer celle de leurs visages et de leurs personnes? J'ai vu à Rome une statue de Tibère dans sa vieillesse, et lorsqu'il eut perdu ses dents. Sauf la différence qui résultait de cette dernière circonstance, cette statue rappelait si parfaitement le roi Charles, que le prince Borghese et il signor Dominico à qui elle appartenait, convinrent avec moi qu'elle paraissait avoir été faite pour lui.

Son cœur était fermé à presque toutes les émotions. La mort du duc de Glocester parut, il est vrai, le toucher vivement; mais les personnes qui le connaissaient le mieux pensèrent qu'il regrettait seulement le rival naturel de son second frère, le duc d'York, qu'il détestait, bien que, sur la fin de sa vie, il ait exposé sa couronne pour la lui assurer.

Le mauvais succès, si mérité, de la première guerre contre la Hollande, la peste, l'incendie de Londres, la honteuse disgrâce de Chatam, tous ces fléaux et ces revers réunis qui désolèrent ou avilirent son règne, le firent regarder comme frappé de malédiction. La manière dont il rejeta sur lord Clarendon tout le poids de la haine publique, fut le comble de l'injustice et de l'ingratitude. Le sacrifice qu'il fit à la France de la triple alliance que son peuple l'avait si généreusement mis à même de conclure, la seconde guerre de Hollande, aussi criante, aussi peu motivée que la première, la tentative sur la flotte hollandaise de Smyrne qui la commença, l'échiquier fermé, la déclaration de tolérance, destinée à préparer les voies pour l'introduction du papisme en Angleterre, tous ces faits forment un tissu d'actions si noires, de plans si perfides, que ceux qui en avaient été les témoins ne pouvaient assez s'étonner de l'impudence des éloges qui furent prodigués à ce prince dans mille adresses plus révoltantes

les unes que les autres, tant pendant sa vie qu'après sa mort. Le zèle avec lequel il contribua à l'agrandissement de la France, principalement sur mer, fut une faute trop grossière en politique pour qu'on puisse l'imputer seulement à un défaut de réflexion et de jugement. Ruvigny m'a dit qu'il se faisait envoyer toutes les méthodes qu'employaient les Français pour l'accroissement et la direction de leurs forces navales, et qu'il les étudiait avec beaucoup d'attention; puis il les renvoyait, après avoir noté les erreurs et la manière de les corriger. Qu'eût fait de mieux un vice-roi de Louis XIV? C'était cependant un roi d'Angleterre qui aurait dû regarder chaque progrès maritime d'une nation voisine et rivale comme un nouveau désastre pour lui et pour son peuple. Ceux qui jugeaient le plus favorablement de cette conduite inouïe, croyaient que Charles ne travaillait à rendre la flotte française plus formidable, que pour la tourner contre les Hollandais, et se venger d'eux. Mais d'autres, plus sévères dans leur jugement, pensaient que, se voyant hors d'état de mettre par lui-même ses sujets sous le joug du despotisme, il avait voulu augmenter la puissance de nos ennemis pour se servir d'eux dans cette coupable entreprise. Un mot que la voix publique attribuait à lord Clifford ne semblait que trop confirmer le sentiment de ces derniers : « S'il fallait que le Roi vécût dans un

état de sujétion, dit-il un jour, autant vaudrait pour lui dépendre d'un grand et généreux monarque que de cinq cents insolens ses sujets. »

Mais rien, dans son caractère, n'indique plus de perversité à la fois et plus de bassesse que la profession publique qu'il ne cessa de faire en faveur de l'Église anglicane, pendant qu'il était secrètement réconcilié avec l'Église de Rome. Peut-on, je le demande, se moquer de Dieu et des hommes avec plus d'impudence? La lâche hypocrisie avec laquelle il poussa cette comédie jusqu'au dernier soupir, l'absence de tout remords à cette heure suprême, de toute expression tendre pour son peuple, pour sa femme, pour ses domestiques; ses maîtresses seules et leurs enfans recommandés aux soins de son frère : tous ces détails d'une mort sans dignité confondraient dans un autre, mais ils couronnent dignement une vie telle que la sienne.

Les deux écrits sur la religion, trouvés dans son coffre-fort et publiés ensuite par ordre de son frère, annonçaient de l'étude et quelque raisonnement. Tennison m'a dit qu'il avait vu les originaux entre les mains de Pepys, à qui le roi Jacques les confia pendant quelque temps. Il y avait des corrections insérées entre les lignes, qui semblaient être d'une autre main que le reste du manuscrit; mais Tennison ne connaissait pas assez bien l'écriture du Roi pour décider si elles étaient

de lui ou non. Tous ceux qui connaissaient ce prince n'hésitèrent pas à prononcer, après avoir lu les écrits en question, qu'il n'en était point l'auteur, car il n'avait jamais lu les livres saints, ni combiné deux idées, autrement que pour en tirer quelque raillerie ou quelque saillie piquante. Il est probable que ces écrits étaient de la composition, soit de lord Bristol, soit de lord Aubigny, tous deux dans le secret du catholicisme de Charles, auquel ils les avaient remis, pour mieux graver dans son esprit quelque conversation importante sur la religion. Il est très-probable encore que, craignant d'être compromis, s'ils étaient jamais reconnus pour les auteurs des deux écrits, ils l'avaient engagé à les copier de sa propre main, malgré la difficulté de lui faire prendre tant de peine. Ce prince m'avait entretenu moi-même de la plus grande partie de ce qu'ils contenaient; en sorte qu'en les lisant je me rappelai jusqu'à ses expressions, et je remarquai que c'était là qu'il avait puisé tout son savoir en fait de controverse religieuse. Leur publication témoigna un grand manque de jugement, ou bien peu de respect pour la mémoire de celui à qui on les attribuait; car assurément il n'y avait pas de plus grand service à lui rendre que de le laisser oublier lui et ses œuvres.

C'est ce que j'aurais fait moi-même, si je n'avais cru que ce que j'avais à dire sur Charles et

son gouvernement renfermait quelques enseignemens utiles pour la postérité. Dans cet espoir, quelque ingrate que fût la tâche que je m'étais imposée, et sans craindre de déplaire, soit au petit nombre de gens qui ont à ce prince des obligations personnelles, soit à une infinité d'autres que des préjugés d'intérêt et de parti attachent à sa mémoire, j'ai exposé le tableau de sa vie et de son règne avec cette fidélité qu'on doit attendre d'un historien impartial, qui aspire surtout à laisser un ouvrage instructif, d'un historien convaincu qu'il doit rendre compte à Dieu de ses écrits, aussi bien que de ses actions et de ses paroles.

FIN DU TOME TROISIÈME.